

Université de Montréal

**Des jeux de hasard et d'argent en détention ?
L'état de la situation dans les pénitenciers fédéraux du Québec**

Par
Valérie Beauregard

École de criminologie
Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de Philosophiæ Doctor (Ph.D.)
en criminologie

Avril 2012

© Valérie Beauregard, 2012

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Cette thèse intitulée :
Des jeux de hasard et d'argent en détention ?
L'état de la situation dans les pénitenciers fédéraux du Québec

Présentée par :
Valérie Beauregard

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

CARLO MORSELLI

.....
président-rapporteur

SERGE BROCHU

.....
directeur de recherche

JEAN PROULX

.....
membre du jury

ÉLIZABETH PAPINEAU

.....
examineur externe

SERGE LECOURS

.....
représentant du doyen

SOMMAIRE

À la base, les jeux de hasard et d'argent (JHA) se révèlent pour la grande majorité des gens une activité ludique agréable. On les associe effectivement aux loisirs, puisqu'ils répondent pratiquement aux mêmes besoins, dont la curiosité, le divertissement, la détente, la socialisation et la reconnaissance (Chevalier, 2003; Chevalier & Papineau, 2007; Paradis & Courteau, 2003). En contrepartie, ils constituent tout de même un risque d'excès. Bien que personne ne soit vraiment à l'abri de la dépendance, les écrits scientifiques montrent que certains groupes se révèlent particulièrement à risque. Avec les personnes qui souffrent de troubles mentaux et toxicomaniaques (Walters, 1997), la population correctionnelle se trouve parmi les individus les plus susceptibles de présenter des problèmes liés au jeu pathologique (Abbott, McKenna, & Giles, 2005; Ashcroft, Daniels, & Hart, 2004; Lahn, 2005). Or, si plusieurs études informent sur les habitudes de jeu précarcérales des hommes condamnés à l'emprisonnement, peu renseignent sur ce qu'il advient de cette pratique à l'intérieur des établissements de détention.

Malgré une interdiction formelle des services correctionnels, on reconnaît pourtant la présence des JHA en prison (Abbott et al., 2005; Lahn & Grabosky, 2003; Nixon, Leigh, & Grabosky, 2006; Williams, Royston, & Hagen, 2005; Lahn, 2005). Cependant, la plupart des études se contentent trop souvent de dresser un portrait purement descriptif des types de jeux et des formes de mises. Une meilleure compréhension de cette pratique intra-muros se révèle essentielle, ne serait-ce que si l'on tient compte de la proportion non négligeable de détenus aux prises avec une telle dépendance.

Cette thèse entend donc améliorer la compréhension de cette pratique dans les établissements de détention fédéraux du Québec, en se basant sur l'opinion et l'expérience de 51 hommes qui y sont incarcérés. Des entrevues qualitatives en français ont été effectuées avec des détenus québécois de plus de 18 ans, purgeant

une peine d'emprisonnement minimale de vingt-quatre mois. Les résultats obtenus suite à des analyses thématiques sont répartis dans trois articles scientifiques.

Le premier article décrit le déroulement des JHA intra-muros et analyse l'influence du milieu carcéral sur l'accès à ces activités et leur signification. Contrairement à nos attentes, le règlement interdisant les paris ne s'avère pas un obstacle central à leur pratique. Des éléments liés au contexte correctionnel et à la sentence en restreignent davantage la participation. La disponibilité et les bienfaits habituellement retirés des JHA, comme le plaisir et l'excitation, s'avèrent beaucoup plus limités que ce que ces activités offrent habituellement dans la société libre.

Le second article étudie les conséquences potentielles des JHA, de même que la façon dont les détenus y réagissent. À la base, le seul fait que ces activités impliquent obligatoirement un échange d'argent, de biens de valeur ou de services rendus engendre pour tous les joueurs un risque de contracter des dettes. Une analyse dynamique montre que certaines frictions se développent autour des JHA, qui s'expliquent toutefois mieux par les caractéristiques du milieu carcéral.

Le dernier article aborde les motifs qui justifient la participation ou non de la population correctionnelle à des JHA durant leur incarcération. Il tient compte des habitudes de jeu au cours des douze mois qui ont précédé la détention, soit des non-joueurs, des joueurs récréatifs et des joueurs problématiques. Pour la plupart des détenus, les JHA servent d'alternative ludique à l'ennui, mais certains les utilisent également dans le but de s'intégrer, voire indirectement de se protéger. Fait encore plus intéressant, malgré la présence de joueurs dépendants parmi les hommes interviewés, aucune des motivations généralement associées au jeu pathologique n'a été rapportée pour justifier la pratique des JHA en prison.

En somme, les JHA demeurent généralement sans conséquence dans les établissements de détention québécois, puisque très peu de détenus semblent dépasser leurs limites et s'endetter. Les conflits entourant ces activités apparaissent surtout

sous forme de querelles, suite à des doutes sur l'intégrité d'un joueur ou une défaite non assumée. Les événements violents, comme des règlements de compte, faisant suite à des dettes impayées se révèlent exceptionnels. Les résultats de cette thèse montrent également que certains joueurs pathologiques, malgré l'opportunité de s'adonner à des JHA, s'abstiennent ou cessent de miser au cours de leur incarcération. Ces dernières données permettent de réfléchir sur le concept de dépendance et sur les éléments prometteurs pour le traitement des joueurs problématiques incarcérés.

Mots clés : jeux de hasard et d'argent, milieu carcéral, hommes détenus, violence, jeu pathologique, méthodologie qualitative

SUMMARY

Basically, gambling is a pleasant pastime for the vast majority of people. It is indeed associated with leisure, since it fills almost the same needs, including curiosity, entertainment, relaxation, socialization and recognition (Chevalier, 2003; Chevalier & Papineau, 2007; Paradis & Courteau, 2003). However, it still involves a risk of excess. Although no one is truly immune to addiction, scientific papers show that certain groups have been found to be particularly at risk. In addition to people with mental disorders and addictions (Walters, 1997), members of the correctional population are among those most likely to present pathological gambling problems (Abbott, McKenna, & Giles, 2005; Ashcroft, Daniels, & Hart, 2004; Lahn, 2005). And yet, while several studies examine pre-incarceration gambling habits of men sentenced to prison, few report on what happens to this practice in detention facilities.

Although gambling is formally prohibited by correctional services, its presence in prison is nevertheless acknowledged (Abbott et al., 2005; Lahn & Grabosky, 2003; Nixon, Leigh, & Grabosky, 2006; Williams, Royston, & Hagen, 2005; Lahn, 2005). However, studies too often content themselves with drawing a purely descriptive portrait of the types of games and bets. A better understanding of gambling in prison is essential, if we consider the non-negligible proportion of inmates struggling with such an addiction.

The objective of this thesis is therefore to improve our understanding of gambling in Quebec's federal detention facilities, based on the opinions and experience of 51 male inmates. Qualitative interviews were conducted in French with male inmates over 18 years of age from Quebec, serving a minimum prison sentence of 24 months. The thematic analysis results were divided into three scientific articles.

The first article describes the conduct of gambling within the walls and analyzes the influence of prison settings on access to these activities and their significance. Contrary to our expectations, the regulation prohibiting betting is not a central obstacle to this practice. Participation is restricted more by factors related to the correctional context and the sentence. The availability of gambling and the usual benefits derived, such as pleasure and excitement, are far more limited than those generally provided by this activity in free society.

The second article examines the potential consequences of gambling, as well as the inmates' reactions to them. Basically, the fact alone that this activity necessarily involves an exchange of money, valuable items or services rendered puts all players at risk of incurring debts. However, a dynamic analysis shows that some frictions related to gambling are better explained by characteristics of the prison environment.

The last article addresses the reasons why members of the correctional population do or do not gamble during their incarceration. It takes into account the gambling habits of non-gamblers, recreational gamblers and problem gamblers over the 12 months prior to detention. For most inmates, gambling serves as a recreational alternative to boredom, but some use it also for the purpose of integrating, or even protecting themselves indirectly. Even more interesting is the fact that, despite the presence of gambling addicts among the men interviewed, none of the motivations generally associated with pathological gambling was given as a reason for gambling in prison.

In summary, gambling generally remains without consequence in Quebec's detention facilities, since very few inmates appear to exceed their limits and incur debts. Conflicts related to this activity consist mostly in arguments stemming from doubts concerning a player's integrity or an unaccepted defeat. Violent events, such as settlements of accounts due to unpaid debts, were found to be the exception. The results of this thesis show also that, despite having the opportunity to gamble, some pathological gamblers quit or abstain from betting during their incarceration. This

new information enables us to reflect on the concept of addiction and on promising avenues for treating incarcerated problem gamblers.

Keys words : gambling, prison, male prisoners, violence, pathological gambling, qualitative methodology.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	III
SUMMARY.....	VI
TABLE DES MATIÈRES	IX
LISTE DES TABLEAUX	XIII
REMERCIEMENTS.....	XIV
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1	
CONTEXTE THÉORIQUE	8
Première partie : Théorisation des jeux de hasard et d'argent	9
1.1.1. Définitions des jeux et des jeux de hasard et d'argent	9
1.1.2. L'évolution des jeux de hasard et d'argent	11
1.1.3. Les multiples fonctions des jeux de hasard et d'argent.....	15
1.1.4. Le jeu pathologique	18
a. Le joueur.....	19
b. Le type de jeu	28
c. Le contexte de jeu.....	30
1.1.5. Les jeux de hasard et d'argent parmi les personnes incarcérées	34
1.1.6. Les jeux de hasard et d'argent en détention	36
1.1.7. Les mauvais côtés du jeu en prison.....	38
Deuxième partie : La sociologie carcérale.....	42
1.2.1. L'institution totale	42
1.2.2. Vers une définition de la prison	43
a. La prison en tant que peine.....	44
b. La prison en tant que système organisationnel.....	45
c. La prison en tant qu'espace sociologique.....	46
1.2.3. Faire son temps.....	50
1.2.4. La violence en prison	55
1.3. Objectifs de la thèse.....	59

CHAPITRE 2	
MÉTHODOLOGIE	62
2.1. Le choix de la méthodologie	63
2.2. La cueillette de données	64
2.2.1. La familiarisation avec le milieu	65
2.2.2. La sélection des participants.....	67
2.2.3. Le recrutement des participants.....	70
2.2.4. Le déroulement des entrevues	72
2.2.5. Le DÉBA-J	77
2.3. L'analyse	78
2.4. Les limites méthodologiques.....	82
2.5. Profil de l'échantillon.....	84
CHAPITRE 3	
GAMBLING BEHIND BARS : DOES PRISON PROVIDE IDEAL	
CONDITIONS?	89
3.1. Introduction	90
3.2. What is prison?	90
3.3. Method.....	93
3.4. Results	96
3.4.1. Structured time	96
3.4.2. Gambling behind bars	99
3.4.3. Institutional limitations	104
3.4.4. Personal limitations	109
3.5. Conclusion	113
CHAPITRE 4	
GAMBLING IN PRISON: A SOURCE OF VIOLENCE?	118
4.1. Introduction	119
4.2. The issue	120
4.2.1 Violence in prison	120
4.3. Method.....	123

4.4. Results	125
4.4.1. Betting	126
4.4.2. The relation between gambling and violence.....	128
a. Negative attitude.....	128
b. Cheating	130
c. Debts.....	131
4.4.3. A few points of comparison	136
4.5. Conclusion.....	140
CHAPITRE 5	
GAMBLING IN PRISON... ADDICTION OR LEISURE ACTIVITY?	146
5.1. Introduction	147
5.2. Issue	147
5.2.1. Gambling among the correctional population	147
5.2.2. Motivations.....	148
5.3. Methodology	150
5.3.1. Data	150
5.3.2. Evaluating gambling problems.....	152
5.3.3. Sample profile	154
5.4. Results and discussion.....	156
5.4.1. Motivations for gambling in detention.....	156
a. Pass the time	156
b. Excitement.....	160
c. Integration and protection.....	161
d. Building self-esteem.....	164
5.4.2. Suspension of gambling habits.....	166
a. Lack of interest	166
b. Bad experience with gambling.....	168
c. Anxiety - producing context.....	170
d. Context of temptation	171
e. Solitary context.....	174
5.5. Conclusion.....	175
CONCLUSION.....	178
Les jeux de hasard et d'argent en détention	179
La relation entre les jeux de hasard et d'argent et la violence.....	182
a. Le type de jeu	184
b. Le contexte	185
c. La personne.....	187

L'adaptation à la prison	188
a. L'adaptation-socialisation	189
b. L'adaptation-conformisme	189
La nécessité d'intervenir	190
Limites et autres pistes de recherche	192
LISTE DES RÉFÉRENCES	196
ANNEXE I	
AFFICHE PUBLICITAIRE.....	XVI
ANNEXE II	
RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE	XVIII
ANNEXE III	
JOURNAL DE BORD	XX
ANNEXE IV	
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT.....	XXIII
ANNEXE V	
GRILLE D'ENTREVUE.....	XXVII
ANNEXE VI	
FICHE SIGNALÉTIQUE	XXX
ANNEXE VII	
DÉBA-JEU	XXXIII
ANNEXE VIII	
FICHE PERSONNELLE	XXXV
ANNEXE IX	
GRILLE DE CODIFICATION	XXXVII
ANNEXE X	
LISTE DÉTAILLÉE DES PARTICIPANTS	XLI

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I : Profil sociodémographique de l'échantillon.....	85
Tableau II : Profil criminel de l'échantillon	87
Tableau III : Portrait des habitudes de jeu extra- et intra-muros des détenus ...	88

REMERCIEMENTS

Toute ma reconnaissance va d'abord et avant tout à Serge Brochu, qui demeure pour moi le meilleur directeur de thèse que j'aurais pu avoir. Il a su, tout au long de mes études universitaires, me faire confiance, respecter qui je suis et m'encourager dans tout ce que j'ai entrepris. Ses conseils judicieux et toujours justes ont contribué à la réussite de mes études, mais aussi à faire de moi une meilleure personne.

J'ai aussi beaucoup de respect et d'amour pour mon amoureux, qui m'encourage depuis le tout début de mes études doctorales et qui jamais n'a cessé de croire en moi. Sans lui, je ne rédigerais pas aujourd'hui ces remerciements. « Merci pour ta patience chéri »! Et que dire de ma famille et de mes amis... quelle chance ai-je de les avoir autour de moi. Il y a un peu d'eux dans chacune des sections de ma thèse, puisque toujours ils ont été là pour m'appuyer, surtout dans les moments les plus sombres. Jamais ils n'ont douté que j'y arriverais. Je suis heureuse de leur donner raison, cette thèse est pour eux. « Je vous aime ».

Cette étude, sur les pénitenciers fédéraux québécois, constitue l'un des volets d'une grande recherche, qui comprend les établissements de détention provinciaux. Je voudrais remercier Marie-Marthe Cousineau, qui s'est impliquée dans sa conception, ainsi que Véronique Farinacci, qui a apporté, à l'étude et à moi, une aide exceptionnelle quand j'en avais besoin. Merci pour ton support mon amie, « t'es hot »!

Je veux aussi souligner l'importance de tous les professeurs de l'École de criminologie avec qui j'ai eu des échanges enrichissants. À leur façon, ils m'ont aidée à peaufiner mes réflexions et à persévérer dans mes études doctorales. Merci également à toute l'équipe du RISQ, avec qui j'ai eu des discussions inspirantes et passionnantes.

Je pense aussi à tous ceux avec qui j'ai étudié. Je ne les oublierai jamais, puisqu'ils ont contribué à rendre supportable ce long pèlerinage. Ces moments passés avec eux me feront regretter ce temps où j'étais étudiante! « Je vous lève mon verre »!

Je ne peux passer sous silence le soutien financier du FQRSC, sans quoi cette thèse n'aurait pu être réalisée. Je remercie également le Centre Dollard-Cormier – Institut universitaire sur les dépendances (CDC-IUD), qui m'ont attribué une bourse de rédaction d'article scientifique et une autre pour sa traduction.

Je souhaite souligner l'ouverture du Service correctionnel du Canada (SCC), puisque, sans son accord, ce projet n'aurait pas vu le jour. Je tiens à remercier tout le personnel avec qui j'ai été en contact de près et de loin, soit les membres de l'administration, les agents de libération correctionnelle, les agents du service correctionnel, les agents de programmes sociaux et tous les autres professionnels. Ils ont fourni tous les efforts possibles pour m'accommoder et s'assurer que je ne manquais de rien. « Bravo »!

Enfin, j'en profite pour remercier tout particulièrement les hommes qui ont accepté de m'accorder une entrevue. Rien ne les obligeait à me partager leur réflexion, leur expérience et leurs sentiments, soit des informations essentielles à la réalisation de mon étude. Ils m'ont beaucoup appris sur l'Homme et sur la vie. « Vous m'avez tous appuyée dans mes études. À mon tour, je vous souhaite bon courage... »



INTRODUCTION

Les jeux de hasard et d'argent (JHA) se retrouvent partout dans la société québécoise. Presque chaque jour, chacun de nous est confronté à une publicité ou une occasion de miser, que ce soit en écoutant la radio et la télévision, en réglant ses achats à la caisse d'un supermarché, en buvant une bière au bar du coin ou encore en travaillant, alors sollicité par des collègues de bureau pour participer à l'achat de billets de loterie en groupe. De façon générale, ces activités sont socialement acceptées dans la belle province. Cette légitimité leur confère une utilité, principalement celle de divertir, encourageant ainsi parmi les adultes un taux de participation non négligeable (Chevalier & Allard, 2001). En 2009, 70 % des personnes non institutionnalisées de 18 ans et plus ont déclaré avoir parié ou dépensé de l'argent à un JHA au cours des douze mois ayant précédé l'enquête de Kairouz, Nadeau et Paradis (2010).

Les JHA comprennent l'ensemble des activités où il est possible de placer un pari. Leur dénouement peut se baser entièrement sur le hasard, comme à la roulette, ou nécessiter certaines habiletés, comme au poker. Les mises sont irréversibles et leur issue doit demeurer incertaine jusqu'à la fin. Elles prennent la forme d'argent, d'objets de valeur et de services rendus. Les JHA licites sont soit administrés par l'État ou initiés entre amis dans des endroits privés, pourvu qu'aucune tierce personne ne prélève une part des recettes, qui reviennent alors entièrement aux gagnants (Chevalier & Allard, 2001). Autrement, il s'agit de jeux clandestins, opérés notamment par des individus liés au crime organisé, qui prennent place dans la société parallèlement aux activités légales (Campbell, Hartnagel, & Smith, 2005).

Les raisons qui motivent les adultes à parier varient selon les types de jeux et les joueurs. Toutefois, parmi les plus courantes se retrouvent le divertissement, la recherche d'expériences nouvelles, l'excitation liée à la possibilité de remporter le gros lot, la socialisation, le sentiment d'appartenance et le dépassement de soi (Chevalier & Allard, 2001).

La majorité des joueurs misent par plaisir, durant leur temps libre. Toutefois, certains adultes développent des problèmes associés à des habitudes de jeu excessives

(Kairouz et al., 2010), dont de l'anxiété, une humeur dépressive, une consommation abusive d'alcool ou encore des idéations suicidaires (Chevalier & Allard, 2001). Des groupes d'individus se démarquent même de la population générale par leur plus grande susceptibilité à souffrir de jeu pathologique. C'est d'ailleurs le cas des hommes condamnés à l'emprisonnement pour un acte jugé criminel au sens de la loi¹ (Ashcroft, Daniel, & Hart, 2004; Lesieur, 1994; Templer, Kaiser, & Siscoe, 1993; Walters, 1997). On peut croire que de tels résultats ont encouragé quelques chercheurs à s'intéresser à la pratique des JHA en milieu carcéral, considérant le fait que ces joueurs dépendants doivent passer plusieurs mois, voire des années, en détention. Malgré une interdiction formelle des services correctionnels, leurs études confirment la présence de paris à l'intérieur des établissements carcéraux (Abbott, McKenna, & Giles, 2005; Brochu, Cousineau, & Beauregard, 2009; Lahn, 2005; Lahn & Grabosky, 2003; Nixon, Leigh, & Nowatzki, 2006; Williams, Royston, & Hagen, 2005).

Les détenus parient sur tout ce qui implique la chance et qui demande un minimum d'habiletés, comme les jeux de cartes, les compétitions athlétiques et les dominos (Williams, 2005). Il peut s'agir d'événements aussi anodins qu'une mouche qui se pose sur un mur ou encore l'année de décès d'une célébrité (Caron, 1980). À titre d'exemple, en 2003, *l'Australian National University Centre for Gambling Research* (ANUCGR) publiait une étude dans le cadre de laquelle 102 hommes incarcérés ont été interrogés. Parmi eux, 66 % ont avoué s'être déjà adonnés à un JHA en détention (Lahn & Grabosky, 2003). Pour leur part, Abbott, McKenna et Giles (2005) ont mené une enquête auprès de 357 détenus masculins provenant de quatre prisons néo-zélandaises, dont 19 % ont déclaré parier toutes les semaines. Puisque la circulation d'argent est interdite dans tous les établissements correctionnels, les cigarettes, les boissons gazeuses et les confiseries deviennent les mises les plus courantes (Lahn & Grabosky, 2003).

¹ Dans un souci de diversification du vocabulaire, seront considérés, dans cette thèse, comme des synonymes les termes suivants : hommes incarcérés, détenus, population correctionnelle, prisonniers.

Dans la mesure où ces activités impliquent nécessairement de l'argent, bien que sous forme de biens et services de valeur, l'endettement demeure une conséquence possible et peut entraîner des menaces et des agressions physiques. Dans leur article, Williams, Royston et Hagen (2005) citent une étude du Département correctionnel du Queensland, réalisée trois ans auparavant, dans laquelle certains détenus ont rapporté que des dettes contractées au jeu pouvaient parfois conduire à des représailles physiques sérieuses. De façon générale, on en connaît très peu sur ces joueurs obérés et sur les circonstances de leurs dettes. Par exemple, peut-on croire que ces détenus qui s'endettent sont également ceux qui souffraient de jeu pathologique à leur arrivée en détention?

Cela fait en sorte que les joueurs pathologiques incarcérés s'avéreraient plus à risque d'être victimes d'agressions physiques que les joueurs non dépendants. Toutefois, cette explication implique que les impacts associés aux JHA ne soient imputables qu'à des habitudes compulsives et à l'endettement. Les joueurs récréatifs se révèlent-ils vraiment à l'abri de toutes conséquences négatives, même si, à la base, ils parient en détention pour passer le temps et pour socialiser? En outre, il demeure possible que ces événements violents liés aux JHA s'expliquent mieux par les caractéristiques de la population correctionnelle et du milieu carcéral que par la dépendance. Les prisons sont souvent reconnues pour concentrer dans un même endroit des personnes moins outillées que les adultes non institutionnalisés pour résoudre des conflits interpersonnels et pour gérer leur agressivité (Chubaty, 2002). À cela s'ajoutent les tensions attribuables aux nombreuses privations (intimité, autonomie, biens personnels, services, etc.) (Liebling, 1999), de même qu'au confinement et à la promiscuité vécus par les détenus (Marchetti, 2001). Ces derniers éléments peuvent contribuer à rendre les JHA violents en prison.

Dans une recherche québécoise de Beauregard (2007), le quart des 253 hommes interrogés au Centre régional de réception² participait à des JHA en prison. En outre,

² Cet établissement sous juridiction fédérale assume les services d'évaluation et d'orientation de tous les détenus et se prononce sur le niveau de sécurité requis (Beauregard, 2007).

cette situation s'appliquait à plus de 60,7 % des joueurs problématiques de l'échantillon (Beauregard, 2007). Toutefois, ne portant pas spécifiquement sur la pratique du jeu en milieu carcéral, rien dans son étude n'indique que ces détenus misaient de façon excessive et subissaient quelconques problèmes liés à leurs habitudes. On ne peut donc ni affirmer ni contredire le fait que certains joueurs pathologiques puissent être en mesure de s'adonner à des JHA sur une base récréative au cours de leur incarcération.

À ce jour, peu d'études scientifiques ont comme objet principal les JHA en prison; d'autant plus qu'aucune ne concerne spécifiquement le Québec. Cela freine les réflexions quant à l'élaboration de politiques de prévention et d'éducation appropriées et de programmes d'aide adaptés aux besoins de la population correctionnelle.

L'objectif central de la présente thèse consiste à mieux comprendre la pratique des JHA dans les pénitenciers fédéraux québécois³, en tenant compte à la fois des caractéristiques individuelles de la population carcérale, des types de jeux et des formes de mises (caractéristiques structurelles) et du milieu correctionnel (caractéristiques contextuelles). De façon spécifique, il s'agit tout d'abord d'analyser l'influence de la prison sur le déroulement des JHA : est-ce que certaines propriétés carcérales encouragent ou limitent leur pratique? Ce portrait de la situation permettra d'évaluer l'envergure de ces activités et leur signification. Deuxièmement, il est question des impacts potentiels des paris intra-muros : quelles sont les conséquences des habitudes de jeu des détenus? L'étude de ces conséquences contribuera à une meilleure compréhension de la réaction des détenus et de la place des JHA en détention. Enfin, cette thèse s'attarde aux raisons qui motivent le pari à l'intérieur des

³ Les personnes condamnées à purger une peine d'emprisonnement de deux ans et plus sont placées sous la juridiction du gouvernement fédéral, tandis que le gouvernement provincial gère les sentences d'incarcération de deux ans moins un jour. Dans les faits, le terme employé pour désigner une institution privative de liberté diffère selon la durée de l'incarcération (plus ou moins deux ans inclusivement), l'âge des détenus (mineurs ou majeurs), le statut du détenu (prévenu ou condamné) et l'orientation de l'établissement (orienté vers la réinsertion sociale ou de type sécuritaire). Dans la présente thèse, les termes prison, pénitencier, institution carcérale, institution pénitentiaire et établissement carcéral seront employés comme des synonymes (Vacheret, 2001).

murs, en tenant compte des habitudes de jeu avant la détention : y a-t-il une différence entre les joueurs, selon qu'ils souffraient ou non d'une dépendance à leur arrivée au centre correctionnel? Il est possible que les joueurs problématiques maintiennent des habitudes excessives en détention et en subissent les conséquences négatives, comme des dettes et des agressions. Le cas échéant, il faudra mieux orienter l'aide offerte dans les établissements de détention.

Pour répondre à ces derniers objectifs, le premier chapitre se divise en deux parties, chacune liée aux sujets principaux de cette thèse. Tout d'abord, il s'agit de théoriser les JHA, d'abord tels qu'on les connaît dans la société libre (contexte historique du jeu au Canada, fonctions et dépendance) et ensuite à partir de ce que l'on sait de leur pratique en milieu carcéral (prévalence parmi la population correctionnelle, habitudes de jeu durant l'incarcération et impacts). La seconde partie s'appuie sur la sociologie carcérale et dépeint le plus fidèlement possible la prison et tout ce qu'elle comporte. Elle se concentre d'abord sur son évolution depuis le début du siècle dernier et se poursuit avec une description en trois étapes, soit la prison en tant que peine, en tant que système organisationnel et en tant qu'espace sociologique. Elle se termine par l'adaptation au milieu carcéral, souvent reconnu comme un monde hostile et violent.

Le deuxième chapitre porte sur la méthodologie employée pour la réalisation de cette étude. Il explique en détail le choix de la méthode qualitative, le déroulement de la cueillette de données, le processus d'analyse et les limites. Le profil sociodémographique de l'échantillon y est également présenté. Des entretiens semi-directifs ont été effectués avec 51 hommes de plus de 18 ans et incarcérés dans trois établissements de détention fédéraux du Québec. Au cours de ces rencontres individuelles, les participants ont livré leur perception, leur opinion et leurs expériences actuelles et passées avec les JHA en prison. De plus, ils se sont avérés des témoins exceptionnels, capables de fournir leur vision du milieu carcéral et des paris qui se déroulent entre détenus.

Les trois chapitres suivants sont répartis sous forme d'articles scientifiques, tous soumis à des revues avec un comité de pairs. L'ensemble des analyses et des résultats de cette thèse y sont successivement présentés. L'article 1 décrit le déroulement des JHA dans les pénitenciers québécois. La particularité de cette analyse repose sur la considération de l'influence du milieu sur la signification du jeu. L'article 2 aborde le lien entre les JHA et la violence. Il s'attarde aux éléments impliqués dans cette relation, qui permettent de mieux comprendre l'impact du jeu en prison. Enfin, l'article 3 s'intéresse aux motifs qui justifient la participation ou non des détenus à des JHA durant leur incarcération. Les habitudes avant l'incarcération sont prises en compte dans cette analyse, afin de faire ressortir des différences potentielles entre les types de joueurs, soit non-joueurs, récréatifs et problématiques.

La conclusion couvre l'ensemble des objectifs de la thèse et procède à l'arrimage des principaux résultats présentés dans chacun des trois articles scientifiques, afin de poursuivre la réflexion sur les politiques appropriées, les interventions nécessaires et les futures recherches dans le domaine. En se basant parallèlement sur les connaissances issues de la revue de littérature, l'exercice consiste à analyser en profondeur les liens entre les caractéristiques de la population correctionnelle, des jeux en prison et du milieu carcéral. Il s'agit également de rendre compte de la place des JHA dans le processus d'adaptation des détenus à la prison.

Somme toute, la compréhension de la pratique des JHA en prison est au cœur de cette thèse. Cet exercice est toutefois tributaire d'une maîtrise approfondie des deux principaux objets à l'étude, soit les JHA et la prison. Le prochain chapitre synthétise les connaissances actuelles dans ces domaines.



CHAPITRE 1
CONTEXTE THÉORIQUE

Première partie : Théorisation des jeux de hasard et d'argent

1.1.1. Définitions des jeux et des jeux de hasard et d'argent

Non seulement il existe un éventail impressionnant de formes de jeux, mais tous comportent des variantes dans la façon de s'y adonner et dans les stratégies adoptées par les joueurs. Les jeux de cartes se comptent par centaine et il y a presque autant de jeux de dés que de société, de ballon et d'adresse; sans oublier les sports et tous les jeux que l'on invente sur le moment (Duflo, 1997). L'historien néerlandais Johan Huizinga (1938/1951) a été l'un des premiers scientifiques à les étudier comme des activités autres qu'enfantines. Ne se limitant pas aux aspects biologiques et physiques, il leur confère un sens et une fonction sociale. Il reconnaît la nécessité du jeu en tant que facteur culturel. Il le définit comme suit :

Sous l'angle de la forme, on peut donc, en bref, définir le jeu comme une action libre, sentie comme fictive et située en dehors de la vie courante, capable néanmoins d'absorber totalement le joueur; une action dénuée de tout intérêt matériel et de toute utilité; qui s'accomplit en un temps et dans un espace expressément circonscrits, se déroule avec ordre selon des règles données et suscite dans la vie des relations de groupes s'entourant volontiers de mystères ou accentuant par le déguisement leur étrangeté vis-à-vis du monde habituel (Huizinga, 1938/1951, p.34-35).

Cette définition exhaustive du jeu a été reprise par l'anthropologue français Caillois (1958), dans son ouvrage sur « les jeux et les hommes ». Bien qu'il reconnaisse la plupart des propos élaborés par Huizinga, il réproouve tout de même sa façon réductionniste de définir les jeux et leur signification, comme s'ils répondaient tous aux mêmes besoins et qu'ils provoquaient indifféremment la même attitude psychologique. Il ajoute en surcroît que ces activités se révèlent parfois très spectaculaires, ne se déroulant pas uniquement dans le mystère. Sans nier complètement que le secret a sa place dans les jeux, il précise qu'ils se pratiquent souvent à son détriment. Par exemple, l'excitation et la motivation de s'adonner à un sport sont souvent alimentées par la présence de spectateurs fervents de la compétition qui s'installe entre les joueurs.

De surcroît, il lui reproche l'omission des jeux de hasard et d'argent (JHA) dans sa conceptualisation du jeu. En affirmant que tous les jeux sont dépourvus de tout intérêt matériel, Huizinga (1938/1951) sous-estime l'importance des JHA dans l'économie et la vie de plusieurs peuples. Bien sûr, cette place varie dans le temps et selon les cultures, mais Caillois (1958) soutient que le rapport de l'Homme avec le profit, lui, s'avère exceptionnellement constant. Or, dans certaines de leurs manifestations, les jeux peuvent effectivement se révéler lucratifs pour quelques chanceux ou, au contraire, extrêmement ruineux. Toutefois, la possibilité de réaliser un profit ne change pas le fait que les JHA demeurent improductifs, comme c'est le cas de tous les autres jeux. Ils ne produisent ni bien ni richesse, puisque les gains ne sont que le déplacement de l'argent et des avoirs des joueurs à l'intérieur d'un même cercle (Caillois, 1958).

Bref, les JHA se distinguent des autres jeux du fait qu'ils impliquent nécessairement de l'argent, des biens de valeur ou des services rendus sous forme de mises. Pour être conformes, leur issue doit être irréversible et la probabilité de remporter le magot incertain (Chevalier & Allard, 2001; Paradis & Courteau, 2003). Si les uns se basent uniquement sur le hasard, les autres nécessitent certaines habiletés (Chevalier, Deguire, Gupta, & Derevensky, 2003; Downes, Davies, David, & Stone, 2006).

Effectivement, hasard et compétition ne sont pas diamétralement opposés. Le fait de combiner ces deux éléments permet d'inclure plusieurs activités dans la grande famille des JHA. Il peut donc s'agir de paris sur des jeux de table (p. ex. les cartes, les échecs, les dames, le backgammon...), des sports (le tennis, le hockey, le basketball...), des défis (le plus rapide, le plus fort, le plus endurant...) ou encore des événements isolés (la roulette, les dés, les machines à sous...). Si dans les jeux de compétition le joueur intervient dans le dénouement de la partie, l'issue des jeux de hasard s'avère inéluctable (Caillois, 1958; Duflo, 1997).

Au Québec, il est possible de s'adonner à un JHA en toute légalité dans un endroit privé, pourvu qu'aucune tierce personne ne retire un profit de l'activité. Plusieurs formes de jeux, réservés à une clientèle adulte, sont également administrés par l'État. Il s'agit principalement de loteries, de paris sportifs, de casinos, de bingos et d'appareils électroniques. Cependant, le marché des JHA n'a pas toujours été tel qu'il est aujourd'hui. La prochaine sous-section dresse le contexte historique de ces activités.

1.1.2. L'évolution des jeux de hasard et d'argent

Dans les civilisations occidentales, au 19^e siècle, les JHA ont été plus souvent qu'autrement des objets de controverse. La critique, composée principalement de l'élite à cette époque, les classait parmi les vices. Elle cherchait à en restreindre la pratique, craignant que le chaos de la chance et l'irrationalité viennent fragiliser l'ordre établi (Reith, 2006a). En plus du danger d'excès qu'ils laissent planer, on reprochait aux JHA de ralentir la productivité, puisqu'associés à une perte de temps, d'énergie et particulièrement d'argent (Reith, 2006b).

Par ailleurs, les JHA n'étaient pas seuls à être pointés du doigt. On entreprenait des luttes effrénées contre tous les « vices », incluant la consommation de drogues et d'alcool et la prostitution. Tous ceux qui s'adonnaient à une de ces activités ou qui en faisaient la promotion étaient jugés comme des criminels. Avec ces mesures punitives, on tentait de surmonter les problèmes de discipline observés dans la classe ouvrière (Reith, 2006a). Au Canada, l'historique de la régulation des JHA est étroitement lié au Code criminel (Stevens, 2006). En 1892, on intégrait sous la section « Crimes contre la religion, les mœurs et la tranquillité publique » un certain nombre de délits associés aux paris (Campbell, Hartnagel, & Smith, 2005).

Plusieurs années se sont écoulées avant la commercialisation légale des JHA au Canada (Korn & Shaffer, 1999). En outre, leur mise en marché fut graduelle, puisque les premiers amendements au Code criminel permettaient uniquement la vente de

loteries au profit d'organismes charitables (Stevens, 2006). En 1967, le ministre fédéral de la Justice, M. Pierre Elliott Trudeau, déposait un projet visant la modification de plusieurs éléments de la loi, dont 1) l'élimination des sanctions pénales envers les loteries à but lucratif; 2) l'autorisation pour le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux de mettre sur pied des loteries d'État; 3) l'assouplissement des mesures restreignant l'émission de licences aux organismes charitables leur donnant le droit d'opérer des loteries de bienfaisance; 4) le maintien de l'offre légale du jeu dans les foires et les expositions agricoles; et 5) l'élaboration d'une nouvelle exemption permettant la commercialisation des JHA dans les endroits publics. En 1968, la dissolution du Parlement, en vue de prochaines élections, forçait Pierre Elliott Trudeau à mettre temporairement son projet de côté. Il a toutefois été immédiatement repris suite à son assermentation comme premier ministre du Canada et officiellement adopté en 1969. On assistait alors à la transformation de la situation légale des JHA et, du même coup, à leur diffusion dans tout le pays. Non seulement la prohibition était levée, mais la gestion allait être confiée aux provinces (Campbell et al., 2005). La fin des années 1960 marquait le retrait progressif du gouvernement fédéral dans la régulation des JHA, moyennant des compensations financières de la part des provinces (Stevens, 2006).

Les gouvernements provinciaux et territoriaux, qui attendaient depuis longtemps la libéralisation du jeu au Canada, ont rapidement profité de la modification de 1969 pour négocier avec le gouvernement fédéral. Ces pourparlers ont d'abord mené à l'expansion des loteries lucratives à travers le pays, notamment avec la mise en marché des premiers tirages provinciaux (Stevens, 2006). Désormais, le jeu était socialement accepté (Campbell et al., 2005).

Motivées par les revenus substantiels que leur procurait un quasi-monopole des loteries, les provinces ont rapidement cherché à augmenter l'offre et la diversité des JHA sur leur territoire (Stevens, 2006). En 1970, des casinos voyaient le jour partout au Canada (Korn & Shaffer, 1999; Paradis & Courteau, 2003).

En 1985, un amendement majeur au Code criminel canadien allait de nouveau faire exploser l'offre des JHA. On permettait cette fois aux gouvernements provinciaux d'administrer des jeux électroniques, soit des appareils de loterie vidéo (ALV) et des machines à sous⁴ (Paradis & Courteau, 2003; Stevens, 2006). Cette nouvelle gestion marquait définitivement l'emprise des provinces sur ce secteur d'activités (Chevalier & Allard, 2001; Cox, Yu, Afifi, & Ladouceur, 2005; Ladouceur, 1996; Stevens, 2006); d'autant plus qu'elles détenaient l'exclusivité légale.

Au Québec, la vague de commercialisation des JHA a débuté avec la création de Loto-Québec⁵ en décembre 1969. Cette société d'État a connu une ascension rapide, dont en voici les principaux tournants : 1970) premier tirage provincial, l'« Inter Loto », qui annonçait un gros lot de 125 000 \$; 1978) acquisition d'ordinateurs et de terminaux permettant l'opération des loteries en temps réel; 1979) création des loteries journalières, dont la « Quotidienne »; 1988) lancement de la « Roue de fortune », la première loterie tirée devant public; 1988) Loto-Québec atteignait pour la première fois un chiffre d'affaires d'un milliard de dollars; 1990) mise en marché des paris sportifs, avec « Mise-o-jeu »; et 1993) commercialisation des loteries instantanées disponibles en permanence chez plusieurs détaillants et ouverture du Casino de Montréal. Suivant les avancées technologiques et la popularité des JHA électroniques, la Société des loteries vidéo du Québec est créée en juin de cette même année. Exactement 12 mois plus tard étaient installés les premiers ALV dans les bars. À cette époque, les produits de Loto-Québec étaient accessibles à l'ensemble de la population, adultes et enfants. Il a fallu attendre jusqu'en 1998 pour que le gouvernement du Québec modifie la loi constitutive de la société d'État : à compter du 1^{er} février 2000, il allait être interdit aux personnes âgées de moins de 18 ans de s'adonner à un JHA offert par Loto-Québec.

⁴ Les ALV sont autorisés dans les endroits où le propriétaire détient un permis de vente d'alcool, comme les bars et les brasseries. Les machines à sous, elles, sont disponibles uniquement dans les casinos (Chevalier & Allard, 2001).

⁵ Loto-Québec est une société d'État responsable de l'offre et de la gestion des JHA dans la province de Québec. Toutes les informations contenues dans ce paragraphe sont disponibles sur son site Internet: <http://lotoquebec.com>.

Par ailleurs, l'expansion des JHA demeure difficile à évaluer si l'on considère l'offre illégale. La plupart des paris nommés précédemment existaient sur le marché noir bien avant leur légalisation. Depuis toujours, les jeux clandestins profitent au crime organisé, en générant des revenus considérables qui échappent aux taxes gouvernementales. Ils prennent principalement la forme de paris sportifs (*bookmaking*), de clubs de cartes, d'ALV et de jeux en ligne (Campbell et al., 2005). Au Québec, il est interdit d'opérer sans permis des JHA pour en retirer une cote part (Chevalier & Allard, 2001).

Les JHA illégaux disponibles sur Internet ont connu une croissance rapide ces dernières années (Campbell et al., 2005). Bien que les chercheurs disposent de peu de preuves empiriques, on peut croire à une implication importante de la part du crime organisé dans ce secteur d'activités. En se basant sur un calcul coûts/bénéfices, ils apparaissent comme des délits rentables. En plus de jouir de profits exponentiels, les risques d'arrestation s'avèrent assez faibles et les sanctions peu sévères (Campbell et al., 2005; Savona, Calderoni, & Remmerswaal, 2011). Les internautes québécois seraient de plus en plus sollicités par ces jeux illégaux. En 2011, on estimait des revenus dépassant un milliard de dollars⁶.

En juillet 2010, le gouvernement québécois autorisait Loto-Québec à offrir des JHA sur Internet. Le site « espacejeux.com » a été inauguré quelques mois plus tard, soit en décembre de la même année. Cette décision repose notamment sur la volonté de l'État à rediriger les personnes qui parient en ligne illégalement vers un site sécuritaire, conforme à la loi et intègre. On souhaite ainsi récupérer une partie des revenus générés par l'économie souterraine, qui constitue autrement une perte pour le Trésor québécois. De plus, Loto-Québec a mis en place des mesures préventives, dont la vérification de l'âge des joueurs, une limite de dépôt hebdomadaire et une possibilité d'auto-exclusion en tout temps⁷. On peut toutefois croire que certains adultes, probablement les plus à risque de développer des problèmes de jeu,

⁶ Ces informations sont accessibles sur le site Internet « lotoquebec.com », sous la rubrique « Salle de presse ».

⁷ Idem

continueront de fréquenter des sites illégaux qui n'imposent aucune limite. En outre, cette nouvelle forme de paris exigera des innovations dans le domaine de la prévention et du traitement, puisqu'elle risque d'annihiler l'aspect social des JHA et d'isoler les joueurs. Ils seront également plus difficiles à rejoindre.

Il ne fait nul doute que la légalisation et la vague de commercialisation ont transformé l'image des JHA au Canada, passant du vice à une activité ludique acceptable. Ils revêtent aujourd'hui des allures de biens de consommation, permettant aux adultes de la société moderne de réaffirmer leur pouvoir d'achat et de rêver remporter un jour le gros lot. Au-delà du plaisir et du divertissement, les JHA répondent à plusieurs fonctions, qui encouragent les joueurs à s'y adonner encore et encore. Ces motivations font l'objet de la prochaine section.

1.1.3. Les multiples fonctions des jeux de hasard et d'argent

De façon générale, les JHA remplissent des fonctions semblables à celles associées aux activités ludiques n'impliquant aucune mise (Caillois, 1958; Huizinga, 1938/1951). On les associe notamment au loisir, à la récréation et même au tourisme (Jang, Lee Park, & Stokowski, 2000). Les individus s'y initient par désir d'expérimenter de nouvelles formes de divertissement. Quelqu'un n'ayant jamais mis les pieds au casino, par exemple, peut avoir envie de le visiter au moins une fois dans sa vie. Cette curiosité est d'ailleurs souvent exploitée par les promoteurs de JHA, qui élaborent sans cesse de nouveaux paris originaux pour maintenir un taux de vente satisfaisant (Chevalier, 2003). Si certains adultes se contentent d'une seule occasion, d'autres retirent des bénéfices tels qu'ils recommenceront.

Les JHA servent surtout à se délasser, se détendre, s'amuser et se changer les idées (Chevalier, 2003; Chevalier & Papineau, 2007). Ceci étant, ils permettent aux individus de surmonter le chaos de la vie quotidienne et les tracas potentiels liés au(x) travail/études, à la famille, à la vie conjugale, à la santé et aux finances. Pratiqués en groupe ou dans des endroits sociaux, les JHA deviennent une excellente source de

socialisation, en sortant de la maison, en retrouvant des amis et en faisant la connaissance de nouveaux camarades (Chevalier, 2003; Paradis & Courteau, 2003). Certains joueurs développent même un réel sentiment d'appartenance en partageant une passion commune pour le bingo ou en achetant des billets de loterie en groupe (Chevalier, 2003). Pratiqués sur une base récréative, les JHA exercent des effets positifs sur la santé, le bien-être et la qualité de vie des joueurs (Chevalier & Allard, 2001). Perçues comme un amusement, les dépenses accordées à ces activités s'inscrivent dans le budget familial parmi les vacances, le cinéma ou le restaurant (Valleur & Bucher, 1999).

Les JHA comblent également le goût pour l'aventure, le risque et la recherche de sensations fortes, en soulevant un vent de panique et en renversant la stabilité (Caillois, 1958). Lorsqu'un joueur place un pari à la roulette, par exemple, il quitte temporairement le monde réel pour pénétrer dans une expérience qui promet généralement d'être amusante et, surtout, excitante. Les émotions, dont le suspense, l'incertitude, la peur et l'espérance, ne proviennent pas uniquement de l'issue du jeu, mais également de l'attente du résultat (Reith, 2006b). Les JHA offrent la possibilité de vivre et d'exprimer des réactions vives : la joie, l'exultation face à un gain, la tristesse suivant une perte, l'impatience, l'anticipation, la croyance que tout est possible et l'ambivalence des joueurs qui passent tout près de gagner. Ces émotions diffèrent selon les types de jeux (Chevalier, 2003).

Bien que les motivations précédentes expliquent la continuation des habitudes de jeu, un facteur apparaît encore plus intimement lié au désir de gagner. Il ne faut effectivement pas sous-estimer le pouvoir du gain. L'argent occupe une place prépondérante, car il renforce la signification de la participation et augmente le degré d'implication dans la partie (Chevalier, 2003). Il demeure toutefois difficile d'évaluer rationnellement l'influence de la mise sur les émotions ressenties par le joueur, puisqu'elle peut avoir une valeur tout autant symbolique que matérielle. Caillois (1958) croit que c'est la tension entre les joueurs qui forme l'essence même de l'aspect ludique dans les JHA, alors qu'elle détermine l'importance du jeu.

Le simple fait de miser rehausse la tension et l'excitation. Le plaisir de gagner s'avère d'ailleurs l'une des raisons les plus souvent évoquées par les joueurs. Certains d'entre eux souhaitent remporter de modestes sommes pour améliorer un peu leur quotidien, alors que d'autres visent plutôt le gros lot et aspirent à un statut social plus élevé (Chevalier, 2003). Les JHA offrent effectivement la possibilité d'obtenir en quelques minutes un montant considérable, qui autrement demanderait du temps et beaucoup d'efforts. Cela dit, il ne faut toutefois pas condamner ces activités uniquement parce qu'elles permettent de s'enrichir rapidement (Paradis & Courteau, 2003). Le rêve et le fantasme ne sont pas nécessairement nocifs. Ils donnent surtout la chance de quitter la routine et les contraintes habituelles (Reith, 2006b).

Si plusieurs paris se basent uniquement sur le hasard, il existe en parallèle une gamme d'activités sur lesquelles une mise peut être placée et qui demandent certaines habiletés mentales et physiques. Par exemple, il est parfois question de connaître un large éventail de règles (échecs), un vocabulaire précis (poker) et des stratégies de jeu (blackjack); de posséder une importante force physique (bras de fer), une bonne motricité (billard), un niveau exceptionnel de mémorisation (comptage des cartes), un contrôle de soi élevé (poker), une concentration solide (échecs) et une capacité à réaliser des analyses complexes (paris sportifs) (Chevalier, 2003). Quand les habiletés entrent en scène, une véritable compétition s'installe entre les joueurs, entrecroisée par l'honneur et le prestige (Chevalier & Papineau, 2007). En plus de stimuler les capacités, ces jeux obligent à surmonter des obstacles et à vaincre des adversaires pour accéder à la victoire (Downes et al., 2006). Plus que de l'argent, le vainqueur gagne de l'estime personnelle et l'admiration des autres (Chevalier, 2003).

La rivalité peut effectivement être réelle et mettre de l'avant l'adresse des joueurs, comme au poker. Toutefois, à d'autres occasions, il est possible qu'elle soit perçue, comme c'est le cas des individus qui défient les machines à sous.

Que ce soit pour le plaisir, la gloire, la reconnaissance ou le gain, toutes les raisons sont valables pour se laisser séduire par les JHA. Il existe autant de motivations que de joueurs et de formes de paris. Celles décrites plus haut ne sont que les plus souvent rapportées dans la littérature scientifique. D'autres motifs pourraient donc être énumérés, d'autant plus que les précédents ne sont pas mutuellement exclusifs (Chevalier, 2003).

Somme toute, bien que les dernières informations décrivent les JHA comme un loisir fort agréable pour beaucoup d'adultes, cela n'empêche pas que des joueurs, une minorité seulement, rencontrent des difficultés attribuables à des habitudes abusives. En outre, il semble que certaines motivations augmentent même les risques de développer une dépendance. Le jeu pathologique demeure un phénomène complexe quant à son origine et à ses effets sur les individus, ce pour quoi la prochaine section lui est entièrement consacrée.

1.1.4. Le jeu pathologique

En 1980, l'*American Psychiatric Association* incluait pour la première fois la dépendance aux JHA dans la troisième version du *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders* (DSM-III). Le jeu pathologique est alors reconnu comme la répétition d'une pratique inadaptée et persistante dans le temps (Korn, 2000; Valleur & Bucher, 1999). Au Québec, parmi la population générale de 18 ans et plus, on dénombre 68,4 % de joueurs récréatifs, 1,3 % de joueurs à risque de développer des problèmes et 0,7 % de joueurs pathologiques probables (Kairouz, Nadeau, & Paradis, 2010). Bien que peu d'adultes souffriront d'une telle dépendance, les troubles associés demeurent non négligeables, à la fois pour le joueur et son entourage : angoisse, anxiété, maux de tête, dépression, idéations suicidaires et passage à l'acte, alcoolisme, troubles digestifs, endettement, perte d'emploi, faillite, perpétration de délits, pauvreté, séparation amoureuse, etc. (Chevalier & Allard, 2001; Paradis & Courteau, 2003). Les habitudes excessives s'installent progressivement et les signes sont parfois difficilement détectables (Chebat, Balloffet, Gélinas, & Suissa, 2010).

Afin de mieux comprendre le jeu pathologique, les prochaines sous-sections s'inspirent d'un modèle tripartite traditionnellement employé dans le domaine de la toxicomanie. Pour les substances psychoactives (SPA), Zinberg (1984) présente clairement que l'effet d'un produit doit être compris en fonction de son interaction avec un consommateur et un contexte (*drug, set and setting*). Par extension, on pourrait croire que la dépendance aux JHA trouve elle aussi son explication dans une relation triangulaire entre le joueur, la forme de jeu et le contexte.

a. Le joueur

Facteurs sociodémographiques :

À ce jour, le sexe de l'individu s'avère de loin le facteur le plus souvent associé à la dépendance aux JHA. Le fait d'être de sexe masculin augmente non seulement les risques de miser plus fréquemment que la moyenne des adultes (Carbonneau, Vitaro, Wanner, & Tremblay, 2010), mais également ceux de souffrir de jeu compulsif. Les hommes sont effectivement surreprésentés parmi les joueurs à risque de développer des problèmes et les joueurs pathologiques (Chevalier & Allard, 2001; Kairouz & Nadeau, 2010; Kairouz et al., 2010; Korn, 2000; Valleur & Bucher, 1999). Spécifiquement, ils se révèlent 1,6 fois plus susceptibles que les femmes de se retrouver aux prises avec ce type de dépendance (Kairouz & Nadeau, 2010).

Mis à part le sexe, l'âge de l'individu se classe également parmi les facteurs de risque liés au jeu pathologique. Les jeunes hommes de 25 à 34 ans sont particulièrement visés (Chevalier & Allard, 2001; Kairouz et al., 2010; Korn, 2000; Valleur & Bucher, 1999).

En ce qui concerne les autres caractéristiques sociodémographiques, les joueurs à risque et compulsifs semblent plus susceptibles d'être séparés/divorcés (Kairouz et al., 2010), de ne posséder aucun diplôme d'études secondaires/postsecondaires

(Carbonneau et al., 2010) et de vivre dans un ménage à faibles revenus (Carbonneau et al., 2010; Kairouz et al., 2010; Valleur & Bucher, 1999). Ils seraient également nombreux à avoir grandi avec des parents qui offraient peu de supervision et dont la fréquence de jeu surpassait la moyenne enregistrée dans la population générale (Carbonneau et al., 2010). Brochu et Parent (2005) observent que les parents toxicomanes exercent une influence indirecte sur le comportement de leurs enfants envers les drogues. Les jeunes ont effectivement souvent tendance à imiter leur père et leur mère, ainsi qu'à interpréter leur consommation abusive comme une permission implicite de leur part (Brochu & Parent, 2005). De la même façon, on peut croire que la présence d'un parent joueur pathologique augmente les risques pour l'enfant d'éventuellement souffrir de cette même dépendance. Du moins, une initiation précoce aux JHA au cours de l'adolescence constitue un facteur de risque au développement d'un problème à l'âge adulte (Carbonneau et al., 2010).

Facteurs biologiques :

Des études effectuées auprès de jumeaux confirment l'existence d'une vulnérabilité biologique envers le jeu pathologique (Shah, Elsen, & Xian, 2005). Des facteurs génétiques semblent effectivement prendre part à la dégradation de plusieurs neurotransmetteurs impliqués dans la genèse du comportement compulsif (Ibanez, Perez de Castro, Fernandez-Piqueras, Blanco, & Saiz-Ruiz, 2000). En d'autres mots, une déficience des mécanismes qui répartissent la dopamine dans l'organisme contribuerait au développement de cette dépendance (Blum et al., 1995). Dans cette optique, le comportement compulsif, comme le jeu pathologique, résulte d'une stimulation excessive des structures cibles du système méso-corticolimbique, plus simplement appelé « système de la récompense ou du plaisir » (Lenglet, Gras, Krystkowiak, Smail, & Andréjak, 2010). Les individus qui présentent une dysfonction dopaminergique auraient tendance à rechercher davantage de sensations fortes dans le but d'augmenter leur seuil de plaisir. Les émotions retirées du jeu permettraient d'élever ce seuil. Cette forme de « récompense » agirait à titre de renforcement positif et inciterait certains joueurs à répéter l'expérience (Lenglet et al. 2010). Par contre, la recherche dans ce domaine demeure insuffisante pour tirer des

conclusions solides. Ibanez et ses collègues (2003) soulignent notamment l'importance de recueillir de plus amples connaissances sur la relation entre les composantes génétiques et les fonctionnements biologique et comportemental des joueurs, afin de confirmer le rôle de chacun de ces éléments dans l'apparition de troubles liés aux JHA.

Facteurs psychologiques/cognitifs :

Des problèmes concomitants de santé mentale sont observés chez les joueurs pathologiques, dont la dépression, des épisodes maniaques et une personnalité antisociale (Kairouz & Nadeau, 2010). Toutefois, peu d'explications sont disponibles dans la littérature scientifique quant aux liens entre la dépendance au jeu et ces troubles mentaux. Ce n'est toutefois pas le cas de la consommation de SPA (Kairouz et al., 2006). Comparés aux joueurs récréatifs, les joueurs à risque et pathologiques sont plus enclins à rapporter des périodes d'abus d'alcool et de drogues; même que cette susceptibilité augmenterait parallèlement à la sévérité du problème de jeu (Kairouz & Nadeau, 2010; Kairouz et al., 2010). L'intoxication lèverait les inhibitions et encouragerait le joueur à poursuivre plus longtemps que prévu sa séance de jeu. Il croirait alors à la possibilité de se refaire, c'est-à-dire de récupérer ses pertes et même davantage (Kairouz et al., 2006). À l'inverse, on peut également percevoir la consommation de SPA comme une conséquence du jeu compulsif, contribuant à oublier les problèmes qui en découlent.

Par ailleurs, les attentes et les motivations de la personne influenceraient la relation qu'elle entretient avec les JHA. Il a été vu dans la section précédente que ces activités remplissaient plusieurs fonctions, selon les besoins du joueur. Or, il semble que certaines raisons contribueraient au développement d'une dépendance. À différentes occasions, les JHA seraient utilisés comme une stratégie d'adaptation alternative (*alternative method of coping*), dans le but de surmonter des problèmes de la vie quotidienne, de modifier un état émotionnel inconfortable et de remplir un vide (Wood & Griffiths, 2007). Voici les principaux motifs énumérés par Wood et Griffiths (2007) à ce propos :

1) l'évasion ou la fuite, soit l'une des raisons les plus souvent évoquées par les joueurs pour justifier des habitudes compulsives. Le jeu, qui occupe alors toutes les pensées, bloque temporairement leurs problèmes et permet de fuir la réalité;

2) la modification de l'état émotionnel, qui succède la fuite, est atteinte par l'excitation et la fantaisie générées par les JHA. Cette montée d'adrénaline relaxe ou stimule le joueur, puisqu'elle offre la possibilité de passer le temps, d'éviter l'ennui et de s'éloigner des tracas quotidiens, incluant ceux attribuables au jeu pathologique;

3) le désir de combler un vide par la promotion de la socialisation, surtout lorsque le jeu constitue la seule sortie ludique de la personne. Les joueurs y trouvent la reconnaissance des autres. Chevalier (2003) ajoute à cela un sentiment d'appartenance, alors que le joueur, par son comportement et par sa maîtrise des techniques et du vocabulaire liés au jeu en question, commence à être connu ou reconnu dans le milieu;

4) l'évitement des problèmes et des responsabilités, même si l'augmentation de la fréquence de jeu multiplie souvent les conflits et les difficultés financières. Plusieurs joueurs connaîtront ce cercle vicieux en misant plus intensément en période de stress;

5) l'augmentation du sentiment de contrôle du jeu, sans nécessairement être accompagnée du désir de changer son état d'esprit ou de fuir ses problèmes. Le joueur croit posséder la chance et être en mesure de déjouer le hasard, à partir de chiffres, de petits objets, de personnes ou de places chanceux;

et 6) le regret d'avoir perdu beaucoup d'argent après avoir tenté en vain de se refaire. Ce sentiment arrive habituellement tôt dans la trajectoire dépendante et motive les joueurs à continuer de jouer, en espérant que la chance revienne. Ce

pattern est souvent accompagné de mises croissantes et d'une montagne de dettes (Wood & Griffiths, 2007).

On peut croire que cette dernière motivation soit fortement liée à la précédente : plus l'individu détient la certitude de contrôler le jeu, plus il aura tendance à parier encore et encore, toujours convaincu que la prochaine mise « est la bonne ». Ce perpétuel optimisme constitue d'ailleurs le point central des problèmes cognitifs observés chez plusieurs joueurs pathologiques. Il existe effectivement une différence entre espérer remporter le gros lot et être convaincu de l'obtenir (Hodgins, 2008). En d'autres termes, ces aspirations financières, combinées à des croyances erronées, expliqueraient le fait que certains individus continuent de miser malgré des pertes consécutives (Ladouceur, 2004).

Si l'issue de certains JHA repose en partie sur les habiletés du joueur, comme au poker, le résultat des autres dépend entièrement de la chance, comme les ALV et la roulette. Dans les deux cas, il devient donc impossible de contrôler complètement le dénouement de la mise. Malgré tout, quelques joueurs se basent sur des pensées erronées ou irrationnelles pour tenter de prédire le déroulement du jeu. Cet ensemble de croyances réfère à de mauvaises interprétations, à des superstitions, à une illusion de contrôle, à une évaluation biaisée et à des corrélations trompeuses. Ces personnes seraient incapables de comprendre ou de tenir pour acquis que le hasard et la chance demeurent des phénomènes incontrôlables (Ladouceur, 2004). Par exemple, à la loterie, elles croient avoir moins de chances de remporter le gros lot avec une séquence de chiffres successifs (1, 2, 3, 4, 5) qu'avec une série non consécutive (22, 45, 31, 14, 9), alors que la probabilité d'obtenir l'une ou l'autre des séquences est égale (Ladouceur, 2004). De plus, pour ces personnes, la répétition est incompatible avec le hasard. À la roulette, elles accordent une probabilité d'apparition plus élevée à un numéro ou une couleur qui n'est pas sorti depuis longtemps. Elles assument irrationnellement que l'issue d'un tour dépend du résultat des tours précédents, alors que chaque événement aléatoire demeure indépendant. Cela veut dire que si le rouge

sort à trois reprises, elles miseront inévitablement sur le noir (Ladouceur, 2004; Savoie & Ladouceur, 1995).

Ladouceur (2004) remarque dans son étude un phénomène fort intéressant. Si la majorité des adultes sont généralement en mesure de reconnaître que les jeux de hasard se basent sur la chance, ce ne serait pas nécessairement le cas pendant la partie. Cela voudrait dire que les joueurs possèdent deux formes de pensée distinctes : une pensée rationnelle en dehors de l'action et une pensée irrationnelle pendant le jeu. Ce phénomène serait attribuable à la tendance naturelle de l'être humain à donner un sens à ce qu'il fait et à vouloir contrôler son environnement. Donc, les joueurs non problématiques n'auraient pas moins de pensées erronées que les joueurs pathologiques. Ce serait dans la présence de ces croyances pendant le jeu que repose la principale différence entre ces deux groupes. La persévérance dans le jeu est un phénomène commun aux joueurs dépendants : après plusieurs pertes consécutives, ils ressentent une forte envie de continuer et de se refaire, alors convaincus qu'après cette série d'échecs, « ils sont dus pour gagner ». À l'opposé, les joueurs non problématiques interprèteraient la même situation comme une évidence que leurs croyances étaient trompeuses et qu'ils doivent modifier leurs habitudes de jeu (Ladouceur, 2004). Les pensées irrationnelles sont observées dans tous les types de jeux, dont le blackjack, la roulette, la loterie et les ALV (Savoie & Ladouceur, 1995).

Or, les gains aléatoires renforceraient les « techniques » et les « prévisions » que les joueurs pathologiques ont mis des années à peaufiner. Ceux-ci utiliseraient ces succès, petits ou grands, pour prouver la validité de leur méthode. Cette tendance à écarter les pertes ferait en sorte qu'ils retournent continuellement miser, même face à une montagne de pertes (Savoie & Ladouceur, 1995). Deux facteurs viendraient ancrer les pensées irrationnelles. Premièrement, le fait de remporter une somme importante tôt dans la trajectoire de jeu accroîtrait les attentes du joueur par rapport à de futurs gains et encouragerait la prise de risques (Walters & Contri, 1998). Deuxièmement, plus un jeu possède de caractéristiques similaires à une situation d'adresse, plus le joueur croirait qu'il peut le contrôler. Dans le même sens, plus le

joueur est familier avec le pari en question et qu'il a la possibilité de faire des choix, plus l'illusion de contrôle serait importante. Il perdrait alors de vue la dimension aléatoire de l'issue de la partie et concentrerait ses énergies à l'influencer en sa faveur. Par exemple, il croira augmenter ses chances de gagner en choisissant les numéros d'un billet de loterie (Savoie & Ladouceur, 1995).

Traits de personnalité :

Les pensées irrationnelles ne semblent toutefois pas seules à expliquer le jeu compulsif. Cette fois-ci de façon beaucoup plus consciente, d'autres joueurs seraient plutôt dépendants de l'excitation générée par le geste de placer un pari et par l'attente de son résultat. Cette explication s'inspire de la théorie de la recherche de sensations fortes (*Sensation seeking*), développée par Marvin Zuckerman à la fin des années 1970. Selon lui, les traits de personnalité de certains individus encouragent un désir constant d'expériences et d'émotions variées, nouvelles, complexes et intenses, de même qu'une volonté de prendre des risques physiques, sociaux, légaux et financiers (Zuckerman, 1994, p. 27). Une attirance pour le changement continu, ainsi que le fait d'être curieux et impulsifs les caractérisent. Par exemple, les personnes qui recherchent intensément des sensations fortes (*high sensation seekers*) auraient tendance à sous-évaluer les risques et à percevoir de façon beaucoup plus positive une montée d'adrénaline que les autres (*low sensation seekers*) (Zuckerman, 1994).

Des signes physiques clairs, dont l'accélération des battements du cœur, semblent confirmer une excitation ascendante chez les individus pendant le pari. Cette montée d'adrénaline influencerait positivement la continuation des habitudes de jeu et augmenterait la sévérité des symptômes désagréables lors des périodes d'abstinence. Le gain monétaire, ou du moins l'anticipation de ce gain, apparaît comme un facteur clé. L'incertitude provoquée par le risque de tout perdre servirait de renforcement positif, au même titre que l'exaltation générée par la victoire (Coventry & Brown, 1993). Ces stimuli entourant l'attente du résultat et la mise suscitent des sensations agréables et encouragent la répétition de l'expérience, perçue alors comme plaisante.

Le sentiment de bien-être associé à l'action de jouer conditionne l'individu à miser de nouveau et, souvent, à augmenter la fréquence de ses habitudes de jeu.

Le fait de miser une somme d'argent sur l'issue d'un jeu ou d'un événement accentuerait significativement le niveau d'excitation physique et psychologique ressenti. Cela ne veut pas dire qu'un spectateur ou un joueur qui n'a pas parié n'aura aucune émotion durant la partie. Par exemple, lors d'une course de chevaux, si le rythme cardiaque du simple spectateur augmente bel et bien au fur et à mesure de sa progression, il décuplerait lorsqu'une mise est en jeu (Wulfert, Franco, Williams, Roland, & Maxson, 2008).

Selon l'équipe de Wulfert (2008), deux principaux facteurs influencent l'intensité des sensations ressenties durant un JHA. D'une part, le degré d'excitation et le rythme cardiaque augmenteraient en fonction de l'anticipation face au gain : plus un parieur anticipe son gain, plus il ressentirait d'excitation. D'autre part, l'effet du jeu varierait également selon le montant de la mise : plus la somme à gagner est grande, plus le rythme cardiaque des hommes et des femmes s'élèverait et plus le sentiment d'exultation perdurerait après la partie, peu importe son issue. Cette montée d'adrénaline face à l'anticipation d'un gain important encouragerait la répétition des habitudes de jeu, dans le but de la ressentir encore et encore (Wulfert, 2008). On peut croire que l'importance de la mise ne s'évalue pas nécessairement en dollars, mais plutôt à partir de ce qu'elle représente pour la personne.

Tout comme dans le cas de dysfonctions cognitives, le fait de remporter une somme d'argent importante au tout début de la trajectoire de jeu augmenterait considérablement les risques de développer une dépendance. Ce gain serait rapidement associé à l'excitation alors ressentie, telle une récompense, et conditionnerait le joueur à rechercher cet état émotionnel agréable. Son implication dans le jeu serait ensuite maintenue par une succession de gains intermittents et aléatoires, habituellement plus petits que le premier. Il deviendrait alors de plus en plus audacieux quant aux montants misés et persévérant, même face à des pertes

consécutives. À travers ces paris ascendants, le joueur revit l'incertitude de gagner ou de perdre beaucoup d'argent d'un seul coup, ce qui répondrait à son besoin compulsif de sensations fortes (Wulfert et al., 2008).

Dans ce sens, les joueurs pathologiques présenteraient davantage de traits de personnalité associés à la recherche de sensations fortes, comme l'impulsivité et la prise de risques, que les joueurs récréatifs. Bien sûr, il ne faut pas tenir pour acquis que tous ressentent le même niveau d'excitation avec l'ensemble des JHA. La diversité dans le choix des paris serait également un facteur à considérer. Les personnes qui recherchent intensément des sensations fortes seraient plus susceptibles de s'impliquer dans plusieurs formes de jeu, alors que celles qui misent pour le plaisir se contenteraient d'une seule (Coventry & Brown, 1993).

En outre, le sexe et l'âge demeurent les variables démographiques les plus robustes pour expliquer les variations dans la recherche de stimulations chez les individus. D'un côté, les hommes sont plus enclins que les femmes à présenter de tels besoins. De l'autre, ce penchant pour les sensations fortes décline avec l'âge, le point culminant étant enregistré vers la fin de l'adolescence et le début de la vingtaine (Zuckerman, 1994). Ces derniers renseignements sont en continuité avec le fait que les jeunes hommes s'avèrent surreprésentés parmi les joueurs pathologiques.

Les informations précédentes montrent que les adultes qui souffrent de problèmes de jeu ou de jeu pathologique n'ont pas nécessairement commencé à parier pour fuir une réalité difficile ou pour modifier un état émotionnel négatif. Par contre, des habitudes abusives, d'abord justifiées par un sentiment de contrôle ou un besoin de sensations fortes, mèneront plusieurs joueurs à miser pour oublier. Les conséquences de cette dépendance, comme l'endettement et les conflits interpersonnels, deviennent alors les causes du comportement excessif. La trajectoire du jeu pathologique s'inscrit donc sur un continuum et les raisons qui la justifient se transforment selon le montant des dettes et le temps écoulé depuis les tout premiers signes d'apparition de la dépendance (Wood & Griffiths, 2007).

Peu importe les raisons qui justifient la pratique des JHA, la dépendance interviendrait habituellement lorsque les effets désirés, comme l'excitation, le gain et la fuite, sont recherchés de façon continue et qu'ils deviennent nécessaires au fonctionnement de la personne (Cormier, 1984). Cette répétition, servant à atteindre le niveau de bien-être recherché, éloignerait le joueur des autres aspects de sa vie, ceux-ci ne lui procurant plus de satisfaction. Les gens qui l'entourent, sa vie professionnelle, ses enfants et les activités quotidiennes n'auraient plus d'importance, sauf s'ils s'opposent ou contribuent à l'obtention de la seule chose qui importe, le jeu (Peele, 1982). À ce propos, la prochaine sous-section démontre que les caractéristiques structurelles de certaines activités accroissent les risques pour un joueur de développer une dépendance.

b. Le type de jeu

Bien sûr, il existe des caractéristiques communes à tous les JHA, c'est-à-dire qu'ils impliquent nécessairement une mise irréversible sous forme d'argent, d'objet de valeur ou de service et que leur issue repose en partie ou en totalité sur le hasard (Chevalier & Allard, 2001). Par contre, on compte autant de facteurs structurels que de types de jeu, dont certains sont plus souvent que d'autres associés au jeu pathologique (Chevalier, 2003). Ceux-ci seraient effectivement responsables de la satisfaction et du renforcement des besoins des joueurs, pouvant mener à des comportements abusifs (Griffiths, 1999).

De façon générale, les caractéristiques structurelles réfèrent à : l'espace-temps entre chaque mise; la taille et la fréquence du gros lot ainsi que le montant des autres gains possibles; les probabilités de remporter le pari; le rapport entre la taille de la somme mise et celle à remporter; la nature des mises (argent, jetons, crédits); la présence de « *near misses* » et, le cas échéant, leur fréquence; la possibilité de prendre des décisions et leur nature; la complexité du jeu et les habiletés nécessaires pour y prendre part ou, du moins, les habiletés perçues par le joueur comme étant requises;

et les stimuli auditifs et visuels (la lumière, les couleurs et les sons), particulièrement ceux utilisés pour signifier un gain (Griffiths, 1999). D'ailleurs, les personnes responsables de la conception des JHA accordent une attention particulière à ces propriétés, destinées à stimuler le joueur. Pourtant, certaines d'entre elles représenteraient un risque considérable pour les individus de développer une dépendance.

Les JHA électroniques semblent posséder plusieurs caractéristiques favorisant l'abus. D'ailleurs, parmi la population québécoise de 18 ans et plus, ce sont plus de la moitié des joueurs pathologiques (54,4 %) et plus du tiers des joueurs à risque (36,6 %) qui parient sur des machines à sous. À titre comparatif, seulement 12,4 % des joueurs non problématiques s'y adonnent. Un scénario semblable se reproduit dans le cas des ALV, puisque 43,4 % des joueurs pathologiques et 24,7 % des joueurs à risque y participent, contre uniquement 4,7 % des joueurs non problématiques (Kairouz et al., 2010). Les adultes dépendants des JHA électroniques apparaissent également plus nombreux à recourir aux traitements pour le jeu pathologique que ceux qui s'adonnent à d'autres formes de jeux (Chevalier & Allard, 2001).

Ces appareils électroniques permettent de placer une mise après l'autre, d'obtenir des résultats en quelques secondes et de jouer de façon continue. Or, les jeux qui fournissent des réponses rapides apparaissent plus « dangereux » que ceux qui offrent des résultats une fois par semaine, comme les tirages étatiques. Cela fait référence à un système de récompenses intermittent et à la vitesse à laquelle le joueur les reçoit : plus il y a de possibilités de gains rapprochés, plus l'activité en question renforcerait la dépendance. Ce court intervalle ferait également en sorte que la période de pertes successives apparaisse moins longue pour le joueur, surtout que les profits peuvent être misés à nouveau immédiatement. Enfin, les renforcements visuels et auditifs, de même que la fréquence élevée des « *near misses* », typiques aux ALV et aux machines à sous, s'avèrent autant de mécanismes de renforcement qui contribueraient eux aussi à l'abus (Griffiths, 1999).

On peut croire que les JHA offerts illégalement sur Internet répondent à certains des facteurs structurels énumérés ci-haut et engendrent des risques semblables quant au développement d'une dépendance. Des ALV sont également disponibles en ligne, n'imposant pratiquement aucune limite ni en ce qui concerne la durée de jeu ni en ce qui a trait aux montants pariés. Les mises y sont tout autant rapprochées et les réponses tout aussi rapides. De surcroît, leur accessibilité se voit accentuée, puisque les joueurs peuvent s'y adonner presque partout où Internet est disponible et à toute heure.

Puisque les joueurs à risque et les joueurs pathologiques ont tendance à miser plus fréquemment que les joueurs non problématiques (Kairouz et al., 2010), on comprend que les JHA électroniques et ceux offerts en ligne créent des attentes compulsives. Cela supporte l'idée que, au-delà des caractéristiques personnelles des individus, certains facteurs structurels seraient directement liés au renforcement des besoins menant à l'abus. Toujours dans une perspective tripartite, il convient maintenant d'étudier le troisième élément qui intervient dans le développement de la dépendance au jeu, soit le contexte.

c. Le contexte de jeu

Le contexte dans lequel se déroulent les JHA n'apparaît pas non plus étranger à l'apparition de problèmes liés à des habitudes abusives. Des facteurs contextuels distaux et proximaux influenceraient effectivement à la hausse les risques de développer une dépendance. La prochaine sous-section présente ces éléments, d'une perspective plus générale à plus spécifique.

Le contexte sociohistorique semble agir sur les habitudes de jeu de la population générale. Selon Chevalier (2003), les paris auront du sens pour une personne que si elle leur trouve une utilité suffisante. Cela dit, la légalisation et l'implication du gouvernement dans l'offre légale des JHA semblent avoir facilité leur légitimation auprès de la population générale. À cet effet, les pays qui ont légalisé les paris et qui

multiplient les occasions de s'y adonner enregistreraient des taux de participation élevés (Chevalier, 2003) et, du même coup, une prévalence plus importante du jeu pathologique que les états où ils sont réprimés (Valleur & Bucher, 1999).

La publicité serait également efficace pour augmenter la légitimité des JHA dans la société. Bien sûr, sa disparition n'éradiquerait pas complètement ces activités, mais elle semble détenir une part de responsabilité quant à leur popularité (Griffiths, 2005). Le Québec n'échappe guère aux vagues de publicité qui entourent notamment les loteries et tirages étatiques. Loto-Québec utilise des slogans accrocheurs qu'elle distribue partout dans la province au moyen de la télévision, de la radio et de panneaux publicitaires. Peu d'entre nous oublieront ces célèbres formules : « Ça change pas le monde, sauf que... » ou « Bye-bye boss ! ». Dans le cadre de l'étude québécoise de Papineau et son équipe (2012), 91 % des participants ont été en mesure de nommer au moins une loterie étatique, 95 % ont cité au moins un slogan publicitaire et 87 % ont vu ou entendu des publicités de loterie au cours du mois précédant le sondage. D'ailleurs, le marketing apparaît comme un facteur contextuel contribuant directement à l'exposition accrue de la population aux loteries. Leurs résultats montrent une association positive entre la publicité et les dépenses liées aux loteries. Cela étant, on peut se demander si les messages préventifs, notamment leur contenu et la quantité, font le poids face à cette publicité (Papineau, Lemetayer, Barry, & Biron, 2012).

Si certains éléments promeuvent les JHA, d'autres facteurs contextuels travaillent effectivement à limiter la participation ou, du moins, à prévenir les comportements problématiques. Ces dernières années, les inquiétudes à l'égard des ALV et leur présence sur l'ensemble de la province ont encouragé Loto-Québec à procéder au réaménagement de certains espaces de jeu et à l'élaboration de campagnes de sensibilisation.

Sur l'ensemble du territoire québécois, un permis d'alcool donne le droit à un commerçant d'acquérir un maximum de cinq ALV. Toutefois, un propriétaire de bar,

par exemple, peut détenir plusieurs licences et ainsi opérer plus d'une dizaine d'appareils dans un même établissement (Sévigny, Giroux, & Ladouceur, 2010). Cela engendre une disponibilité importante de ces JHA. En 2004, la société d'État annonçait dans son Plan de développement 2004-07 le retrait des ALV d'un certain nombre de sites et l'implantation de salons de jeux (Chevalier & Papineau, 2007). En 2007, deux de ces endroits voyaient le jour dans la ville de Québec et celle de Trois-Rivières, abritant chacun des centaines d'appareils de jeu électronique, dont des ALV, des jeux de roulette, des tournois de poker Texas Hold'em et du Keno⁸. Le but de ces espaces est de regrouper cette forme de paris dans des sites surveillés, où des mesures d'aide sont offertes aux clients. Une étude récente de Sévigny, Giroux et Ladouceur (2010) montre que ces salons semblent faciliter le contrôle de certaines habitudes, en diminuant l'accessibilité aux ALV et, du même coup, en réduisant la fréquence de jeu. Il s'agit là toutefois de résultats préliminaires.

Bien que des mesures de prévention aient été mises en place afin d'atténuer les conséquences négatives associées aux jeux électroniques, elles ne rejoindraient pas nécessairement la clientèle visée. Par exemple, moins de 5 % des joueurs d'ALV s'intéresseraient à l'auto-exclusion instaurée dans les salons de jeux de Loto-Québec (Sévigny et al., 2010). Dans le même sens, les messages de sensibilisation actuellement diffusés sur tous les écrans de ces appareils se révéleraient inutiles. On peut y lire des avertissements tels que « Avant d'aller trop loin... », « Avant de perdre le contrôle... » ou « Avant les idées noires... » Ces initiatives n'auraient pas les effets cognitifs escomptés. Selon Chebat et ses collègues (2010), l'utilisation d'images percutantes pour accompagner ces mises en garde serait beaucoup plus efficace. La peur ferait réaliser aux joueurs l'ampleur et les conséquences néfastes potentielles de leurs habitudes de jeu et les inciterait à changer leurs habitudes (Chebat et al., 2010). De plus, Sévigny et son équipe (2010) proposent d'ajouter directement sur les ALV des options limitant les dépenses et le nombre d'heures consécutives passées à miser. Ils n'excluent toutefois pas la possibilité que ces procédures entraînent des effets

⁸ <http://www.salonsdejeux.com>

pervers. Les joueurs pourraient se tourner vers des JHA illégalement offerts en ligne pour ne subir aucune de ces contraintes.

Par ailleurs, le contexte immédiat dans lequel se déroulent les JHA semble également influencer les habitudes de jeu des adultes. Il existe plusieurs endroits à l'intérieur desquels on peut miser, dont les bars, les casinos, les maisons privées et même quelques lieux de travail. Toutefois, il apparaît que des endroits seraient plus propices à certaines activités que d'autres. Par exemple, les adeptes du poker sur table joueraient plus souvent dans des maisons privées que sur Internet et au casino; les joueurs d'ALV se retrouveraient surtout dans les casinos et les bars; les adultes qui aiment miser sur des jeux de table et de cartes s'y adonneraient principalement dans des maisons privées; et ceux qui participent à des paris d'habiletés le feraient habituellement dans les bars. De surcroît, certains endroits influenceraient à la hausse la fréquence de jeu. Les joueurs de poker en ligne y passeraient plus de temps et y dépenseraient plus d'argent que la moyenne des adultes qui s'adonnent à cette activité ailleurs que sur Internet (Kairouz & Nadeau, 2010).

Par ailleurs, certains contextes de jeu inviteraient davantage à la socialisation que d'autres (Griffiths, 1999). Or, les personnes qui s'adonnent à des JHA en groupe, incluant le bingo, le poker, les ALV, les jeux de cartes, les jeux de table et les jeux d'habiletés, se contenteraient habituellement de petites mises (Kairouz & Nadeau, 2010). Bien au-delà de la possibilité de remporter le gros lot, elles parieraient surtout pour s'amuser en bonne compagnie. Ainsi, elles seraient moins à risque de dépasser leurs limites que les adultes qui jouent d'abord et avant tout pour l'argent (Griffiths, 1999). À l'opposé, les adeptes des JHA en ligne se retrouveraient parmi ceux qui enregistrent le plus de dettes, particulièrement s'il s'agit de poker et de machines à sous (Kairouz & Nadeau, 2010). Ces activités solitaires entraîneraient des risques d'abus attribuables notamment à une coupure avec la réalité et une tendance à oublier ses responsabilités (Paradis & Courteau, 2003). Ceci étant, le fait de miser dans un endroit public (ambiance sociable) réduirait les risques de développer une dépendance.

D'ailleurs, les avancées technologiques et le développement de nouvelles formes de jeu risquent d'avoir des implications importantes dans l'évolution des habitudes et des problèmes qui y sont associés. Par exemple, Internet demeure un contexte de jeu accessible qui augmente considérablement les opportunités, surtout illégales, de miser. De surcroît, les JHA en ligne complexifient l'élaboration de mesures d'aide, notamment en ce qui concerne la façon de rejoindre les joueurs. On assiste à un tournant important, dans lequel les mises se déroulent de plus en plus dans un contexte asocial (Griffiths, 1999). De nouveaux défis attendent les domaines de la prévention et du traitement. Ils devront considérer un ensemble de facteurs distaux, dont les politiques sociales, la publicité et l'efficacité des programmes de sensibilisation, de même que proximaux, notamment si le jeu est pratiqué dans un contexte social ou non, dans un endroit privé ou public, seul ou en groupe.

En somme, il n'existe pas de recette miracle permettant de prévenir le développement d'habitudes problématiques. Dans le même sens, on ne connaît pas de brisure notable entre le fait de jouer de façon récréative et abusive (Chevalier, 2003). Toutefois, mises ensemble, plusieurs caractéristiques personnelles, structurelles et contextuelles donnent lieu à une meilleure compréhension des facteurs de risque. Il importe donc de se rappeler que le jeu pathologique demeure un phénomène multidimensionnel et continu. Enfin, il apparaît que certains groupes d'individus se démarquent de la population générale quant à leur susceptibilité élevée à souffrir d'une dépendance envers les JHA. La prochaine section décrit le cas des personnes incarcérées.

1.1.5. Les jeux de hasard et d'argent parmi les personnes incarcérées

Tout comme pour beaucoup d'adultes non institutionnalisés, les JHA font indéniablement partie de la vie d'une part considérable de la population carcérale (Brochu, Cousineau & Ladouceur, 2008). De 2006 à 2007, 372 détenus fédéraux du Québec ont été questionnés sur leurs habitudes de jeu au cours des douze mois précédant leur incarcération. Les résultats montrent qu'un peu plus de la moitié

d'entre eux (57,0 %) s'étaient adonnés au moins une fois à un JHA durant cette période; les 43,0 % restant n'avaient jamais parié au cours de leur vie ou de l'année étudiée. Si l'on compare ce taux de participation à celui enregistré dans la population québécoise de 18 ans et plus (70,4 %) (Kairouz et al., 2010), les détenus fédéraux semblent moins nombreux à s'impliquer dans de telles activités. Néanmoins, avant toute conclusion hâtive, on peut croire que des épisodes d'incarcération, d'hospitalisation et de traitement fermé, plus fréquents parmi la population correctionnelle, ont réduit les opportunités de jouer et donc le taux de participation dans ce groupe.

Bien qu'une majorité de détenus s'adonne à des JHA dans la société libre sur une base récréative, il reste que plusieurs d'entre eux sont à risque de développer une pathologie (Ashcroft, Daniels, & Hart, 2004; Lesieur, 1994; Templer, Kaiser, & Siscoe, 1993; Walters, 1997). Pas moins de 3,8 % des hommes québécois condamnés à une peine d'emprisonnement fédérale ont été identifiés comme des joueurs pathologiques probables par Brochu et son équipe (2008). Cette prévalence se révèle presque cinq fois plus élevée que celle retrouvée dans la population adulte non institutionnalisée du Québec en 2009 (0,7 %) (Kairouz et al., 2010). Encore une fois, cet écart mérite d'être nuancé.

Il demeure possible que cette différence marquée entre la population correctionnelle et la population générale soit amplifiée par la présence de femmes dans l'échantillon de l'équipe de Kairouz. La gent féminine demeure effectivement sous-représentée parmi les joueurs pathologiques (Doley, 2000) et les joueurs en traitement (Cunningham-Williams, Cottler, Compton, Spitznagel & Ben-Abdallah, 2002). À titre d'exemple, 2,4 % des femmes présenteraient de faibles risques de souffrir de problèmes liés aux JHA, contre 4,5 % des hommes; de même que 1,7 % des femmes seraient des joueuses à risque modéré et pathologiques, contre 3,8 % des hommes.

Donc, si l'on compare uniquement les hommes, la proportion des délinquants souffrant de problèmes de jeu demeure tout de même plus importante que celle des

adultes québécois. Dans le premier groupe, on retrouve 5,4 % de joueurs à risque et pathologiques (Brochu et al., 2008), contre 3,8% dans le deuxième (Kairouz et al., 2010). Cette susceptibilité marquée des hommes incarcérés envers la dépendance aux JHA peut s'expliquer notamment par l'importante prévalence des problèmes de santé mentale (Boe & Vuong, 2002) ainsi que d'abus d'alcool et de drogues (Brochu, 2006) parmi cette population. Les détenus sont également nombreux à la recherche de sensations fortes et festives (Cusson, 2005), attribuables à des traits de personnalité liés à l'impulsivité. Or, il a été démontré précédemment dans ce chapitre que des problèmes concomitants de santé mentale (Kairouz & Nadeau, 2010), de consommation de SPA (Kairouz et al., 2006) et d'impulsion pour les sensations fortes et la prise de risques (Coventry & Brown, 1993) sont observés chez les joueurs problématiques.

Somme toute, on peut croire que la susceptibilité des détenus à développer des problèmes avec les JHA a incité quelques chercheurs à s'intéresser à cette pratique à l'intérieur des établissements de détention (voir entre autres Abbott, McKenna, & Giles, 2005; Brochu, Cousineau, & Beauregard, 2009; Lahn & Grabosky, 2003; Williams, Royston, & Hagen, 2005). La prochaine section fait état des connaissances actuelles sur les habitudes de jeu en prison.

1.1.6. Les jeux de hasard et d'argent en détention

Plusieurs études quantitatives confirment la présence de JHA dans les établissements correctionnels. À l'intérieur des murs, ce serait entre 19 et 66 % des délinquants qui s'adonnent à des paris (Abbott et al., 2005; Lahn, 2005; Lahn & Grabosky, 2003; Nixon, Leigh, & Nowatzki, 2006; Williams et al., 2005). Selon Brochu, Cousineau et Beauregard (2009), cette pratique n'échapperait pas aux détenus fédéraux du Québec, puisque 22,0 % d'entre eux affirment miser en détention, malgré une interdiction formelle du Service correctionnel du Canada (SCC). À première vue, cette proportion apparaît sans importance, mais on peut soupçonner une sous-estimation. Il s'agit

effectivement de résultats exploratoires et difficilement généralisables, puisque la pratique des JHA intra-muros ne constituait pas l'objet principal de cette étude.

Tout comme dans la société libre, la présence de JHA en détention ne date pas d'hier. Les pionniers de la sociologie carcérale, Clemmer (1940/1958) et Sykes (1958), en font d'ailleurs mention dans leurs premiers ouvrages scientifiques. Les paris prendraient plusieurs formes et s'initieraient autour de la température, du poids d'un prisonnier, de la date à laquelle est décédée une personnalité publique ou encore une partie de cartes (Clemmer, 1940/1958). Selon les récits autobiographiques de détenus ayant passé de longues années derrière les barreaux de plusieurs établissements, tout devient prétexte à pari en prison, et ce, des journées durant (Caron, 1980; Jarvis, 1988). Selon Kalinich (1980), certains se spécialisent même dans l'organisation de JHA d'envergure (*bookmaking*), notamment dans le cadre d'événements sportifs professionnels.

De nos jours, les parties de cartes et les paris sportifs auraient toujours la cote parmi les joueurs incarcérés. Dans l'ensemble, ils demeureraient relativement bénins, procurant aux détenus une alternative intéressante à l'ennui grâce à l'amusement et à l'excitation qu'ils procurent (Williams & Hinton, 2006). Les mises, peu élevées, prendraient principalement la forme de produits du tabac, de boissons gazeuses, de confiseries et d'argent (Abbott et al., 2005; Lahn & Grabosky, 2003; Nixon et al., 2003; Williams et al., 2005).

On en connaît toutefois très peu sur le déroulement, la portée et l'accessibilité des JHA en milieu carcéral. Bien que l'on sache ces activités prohibées, on ne détient pratiquement aucune information sur l'influence de ce règlement. Au Canada, selon la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*⁹ (LSCMLC), précisément sous l'article 40q), est coupable d'une infraction disciplinaire le détenu

⁹ La LSCMLC est le titre abrégé de la « Loi régissant le système correctionnel, la mise en liberté sous condition et le maintien en incarcération, et portant création du bureau de l'enquêteur correctionnel », sanctionnée le 18 juin 1992. Plus d'informations à ce sujet sont disponibles sur le site Internet suivant : <http://lois-laws.justice.gc.ca>.

qui se livre au jeu et aux paris. Selon la gravité de l'infraction et les circonstances entourant son avènement, le directeur impose à l'infacteur une sanction allant d'un avertissement à un placement en isolement¹⁰. Ceci étant, on peut croire que cette interdiction freine la participation de la population carcérale à des JHA, notamment en raison d'une diminution de l'offre et de leur accessibilité. Il demeure également possible que certains détenus rencontrent des problèmes associés à des habitudes abusives ou tout simplement à des paris qui ont mal tourné. La prochaine section aborde les impacts des JHA en milieu carcéral.

1.1.7. Les mauvais côtés du jeu en prison

La pratique des JHA en prison mènerait certains détenus à poser ou à subir des gestes violents. Les conflits les plus couramment observés se limitent toutefois à de la violence verbale, sous forme de querelles entre joueurs (Williams & Hinton, 2006). Bien sûr, ce type de conséquence n'est pas unique au milieu carcéral. Des altercations peuvent tout aussi bien se produire autour d'un jeu de cartes pratiqué dans la société libre. Par contre, on peut envisager une portée plus importante en détention, où la violence et les tensions sont plus concentrées. Le confinement et la promiscuité propres à ce milieu fermé limitent les échappatoires et intensifient les relations antagonistes, pouvant déclencher des réactions démesurées (Marchetti, 2001).

Néanmoins, la violence physique, sous forme de menaces et d'agressions, surviendrait surtout lorsque des dettes sont impliquées et que leur remboursement tarde à venir (Williams & Hinton, 2006). L'endettement est reconnu comme une répercussion courante des JHA. Il est donc possible que se dessine en prison une relation entre la dépendance au jeu et la violence. Pour l'instant, la littérature ne permet pas de se positionner face à cette hypothèse, en raison d'un manque de connaissances sur les habitudes des joueurs incarcérés et sur l'origine de leur endettement.

¹⁰Ces informations sont disponibles sur le site officiel du SCC à l'adresse suivante: www.csc-scc.gc.ca/.

Indépendamment du statut du joueur, problématique ou non, on sait que des dettes peuvent être contractées suite à de mauvaises expériences avec des tricheurs (Williams & Hinton, 2006). Certains détenus manipuleraient frauduleusement le jeu, afin d'en retirer des avantages injustes. Cette forme de victimisation se produirait surtout à travers des jeux de cartes, des jeux de table et d'adresse, qui nécessitent certaines habiletés. Lorsque les tricheurs sont expérimentés, les mises soutirées atteindraient parfois des sommes substantielles, dépassant largement le budget de la victime. Les pressions subséquentes, attribuables à l'incapacité de rembourser le montant perdu, conduiraient à des menaces, des agressions physiques, des demandes de protection et une série d'expériences douloureuses (Bowker, 1980).

Par ailleurs, les joueurs courraient des risques d'abus financiers liés à des prêts usuraires. Dans la société libre, il ne serait pas rare que des prêteurs frauduleux rôdent autour des casinos et des hippodromes à la recherche de proies à extorquer. Les intérêts associés à ces prêts grimperaient jusqu'à 10 % chaque semaine, les rendant très onéreux. Des dettes qui tardent à être honorées entraîneraient parfois des agressions physiques et des violations de domicile (Smith & Wynne, 1999). Bowker, en 1980, dans son livre sur la victimisation économique en milieu carcéral, décrivait ce genre de scénarios. Des usuriers incarcérés profiteraient de l'empressement de certains joueurs à obtenir de l'argent pour omettre d'expliquer toutes les clauses de l'emprunt au moment de la transaction. Beaucoup d'emprunteurs s'informerait du taux d'intérêt initial, mais prendraient peu de temps pour considérer que celui-ci peut aller jusqu'à doubler si le montant n'est pas remis dans les délais établis (Bowker, 1980). Bien que cette situation concerne tous les types de joueurs, les joueurs dépendants pourraient être considérés comme un groupe particulièrement à risque de subir cette forme de fraude en prison. Toutefois, l'étude de Bowker ne fournit aucun indice à ce propos, puisque le jeu pathologique a été officiellement reconnu comme une dépendance sans substance au cours de l'année de publication de son livre, soit en 1980 (Valleur & Bucher, 1999).

Au-delà des prêts usuraires, il existerait d'autres moyens pour les joueurs incarcérés d'obtenir de l'argent, mais surtout des objets de valeur pour parier. L'acquisition de biens de consommation, comme du café et des timbres, passerait notamment par le troc (Michel, 2006) et la mise en gage de chaussures, vêtements, montres ou bagues. Dans le dernier cas, si le prêt n'est pas remboursé à la date fixée, le prêteur devient alors l'unique propriétaire des items laissés en garantie (Clemmer, 1940/1958). À de rares occasions, des détenus réussiraient à se procurer de l'argent liquide par l'intermédiaire de contacts extérieurs et lors de visites familiales (Williams & Hinton, 2006).

Qu'il y ait dépendance ou non aux JHA, la relation entre ces activités et la violence en prison s'avère ambiguë. Il a été établi que des épisodes de victimisation pouvaient survenir avant (emprunts), pendant (tricherie) et suite à un pari (dettes). Pourtant, il existe entre les détenus une sorte de code qui dicte la conduite appropriée en prison. Désapprouvant toute forme d'exploitation et de vol entre pairs, on encourage la loyauté, le respect de ses engagements, le remboursement de ses dettes et la droiture (Vacheret & Lemire, 2007). Ceci étant, comment justifier l'existence des conflits précédemment décrits? Bien sûr, il demeure probable que tous les détenus ne respectent pas l'ensemble des règles contenues dans ce code informel. On peut également croire que les JHA agissent comme un vecteur de violence, puisque des sommes d'argent ou des objets de valeur sont impliqués.

De nouvelles études sur l'impact des paris dans les établissements de détention sont donc nécessaires pour éclaircir certains écarts observés dans la littérature scientifique. Par exemple, les JHA génèrent-ils des conséquences plus importantes que les autres activités ludiques? La présence de tricheurs lors d'une partie de cartes avec mises mène-t-elle automatiquement à des représailles violentes? Le cas échéant, quels sont les facteurs qui augmentent les risques qu'une telle situation dégénère? Clemmer (1940/1958) croit que la tricherie reste plutôt éphémère en prison, puisque les auteurs sont rapidement identifiés et que les autres détenus cessent tout simplement de parier avec eux. Le même traitement s'appliquerait aux joueurs qui éprouvent de la

difficulté à honorer leurs dettes. Avec le temps, ces derniers expérimenteraient de plus en plus de difficultés à trouver des partenaires, puisque miser avec eux revient à une « mauvaise affaire » (Clemmer, 1940/1958).

Enfin, des informations supplémentaires sont nécessaires pour mieux comprendre l'impact des JHA en détention. La documentation sur ces activités dans la société libre abonde, mais très peu d'études les analysent en milieu fermé. La deuxième partie de ce chapitre synthétise donc les connaissances dans le domaine de la sociologie carcérale.

Deuxième partie : La sociologie carcérale

1.2.1. L'institution totale

Au milieu du vingtième siècle, Clemmer (1940/1958) et Sykes (1958) apparaissent comme les premiers à considérer les impacts de l'incarcération sur les condamnés. Ils décrivent l'emprisonnement comme un passage douloureux dans la vie d'un individu, s'appuyant 1) sur les privations attribuables à l'enfermement physique, dont la perte de ses droits et libertés, de ses biens personnels, de nombreux services, de relations hétérosexuelles, de sécurité et d'autonomie; et 2) sur les répercussions corporelles, psychologiques, émotionnelles et sociales générées par ces privations. À ces auteurs succède Goffman (1961/1968), qui, pour sa part, définit la prison comme une « institution totale », se référant entre autres à l'« automatisation » des individus qui y sont confinés. Ne pouvant s'adapter à tout un chacun, ces établissements clos et hautement sécurisés établiraient des horaires communs et des règlements stricts, afin d'assurer le bon fonctionnement interne (Goffman, 1961/1968).

Bien sûr, cette propriété « totalisante » n'est pas attribuable uniquement à la prison. Globalement, elle réfère à l'institutionnalisation des individus, jeunes et moins jeunes, vivant dans des pensionnats, des hôpitaux psychiatriques ou encore des centres d'hébergement. Toutefois, plusieurs caractéristiques distinguent les centres correctionnels des autres institutions. D'abord, l'ordre social en détention s'avère beaucoup plus régulé que dans la plupart des établissements (Bottoms, 1999). Le contrôle de la population carcérale est notamment marqué par des obstacles matériels, comme des portes verrouillées, de hauts murs, des barbelés et des miradors (Goffman, 1961/1968). Dans une prison à haute sécurité, un détenu peut passer plus d'une décennie sans jamais ouvrir lui-même une porte (Lamoureux, 1983). De surcroît, ces individus se retrouvent emprisonnés après avoir été reconnus coupables d'un acte jugé criminel au sens de la loi et non par la force des choses, comme dans le cas d'une maladie dégénérative ou de problèmes graves de santé mentale. Dans ces circonstances, on peut croire que les effets « totalisants » et « contrôlants » ne sont

pas vécus de la même façon par les détenus que par les personnes naturellement en perte d'autonomie.

Peu contestent toutefois l'effritement du caractère totalisant des prisons, dû notamment à l'entrée des médias et de la télévision entre ses murs et à l'avènement des droits des détenus (Bottoms, 1999; Vacheret & Lemire, 2007). Les conditions carcérales ont ainsi beaucoup évolué depuis l'époque de Goffman, considérant la disparition de l'uniforme pour les prisonniers, la suppression de la règle du silence, la diversification des biens matériels permis et de la nourriture disponible à la cantine¹¹, l'amélioration des contacts avec l'extérieur par l'intermédiaire du téléphone, des visites au parloir et des rencontres familiales privées, de même que l'instauration de programmes d'éducation et de réhabilitation (Plourde, Brochu, & Lemire, 2001; Vacheret, 2001).

Néanmoins, la souffrance accompagne toujours l'emprisonnement, puisque la prison procède à la prise en charge complète des détenus à leur arrivée dans l'établissement, les dépersonnalise et leur retire une grande part d'autonomie. Dans la société libre, il s'avère normal pour un adulte de dormir, travailler et se distraire dans des endroits distincts avec différentes personnes. Les institutions carcérales brisent toutefois ces frontières et confinent les individus à vivre en promiscuité sous une autorité unique. Outre la réclusion physique, l'état psychologique est quotidiennement mis à l'épreuve par le manque flagrant d'intimité et la surveillance constante des pairs et du personnel responsable de la sécurité (Chantraine, 2000; Goffman, 1961/1968).

1.2.2. Vers une définition de la prison

Pour bien comprendre le sens de l'emprisonnement, il importe de regarder au-delà des murs, des serrures, des barreaux et des cellules. Les établissements de détention

¹¹ La cantine offre la possibilité à la population correctionnelle de se procurer à ses frais des produits de consommation périssables (p. ex. des pâtes alimentaires, de la viande et des fruits/légumes) et des objets d'usage courant (p. ex. de la crème à raser, du papier à lettre et des crayons).

se trouvent à mille lieues de n'être que de vulgaires bâtiments de pierres, qu'ils aient été construits pour punir, neutraliser ou réhabiliter (Sykes, 1958). Au regard de la littérature, on peut décrire la prison à partir de trois composantes : 1) un lieu d'exécution des peines; 2) un système organisationnel; et 3) un espace sociologique.

a. La prison en tant que peine

L'aspect pénal est indissociable de la prison, puisqu'elle fait inévitablement partie du processus judiciaire en tant que sanction potentielle. En langage courant, elle est décrite comme un « dispositif » à l'intérieur duquel une sentence est purgée (Faugeron, 2000). Les opinions quant à sa finalité diffèrent toutefois d'un chercheur à l'autre. D'un côté, les préoccupations de la nouvelle pénologie pour le contrôle et la gestion, aux dépens de la réhabilitation individuelle, font croire à Feeley et Simon (1992) que la prison est devenue un « entrepôt destiné à la neutralisation » des individus jugés dangereux. Si elle a été conçue initialement pour éliminer le crime et réinsérer les délinquants, elle servirait aujourd'hui à gérer les groupes marginaux. D'un autre côté, sans pour autant nier le caractère contrôlant de la prison, Marchetti (2001) et Vacheret (2006) lui reconnaissent encore aujourd'hui une fonction de réinsertion sociale, appuyant entre autres leur argumentaire sur les nombreux programmes de réhabilitation, d'éducation et de formation professionnelle développés par les services correctionnels.

Par ailleurs, que la peine d'emprisonnement serve à punir, à neutraliser ou à réhabiliter, elle engendre chez beaucoup d'individus des souffrances considérables. Tel que vu précédemment, l'enfermement provoque un relatif isolement par rapport à la société libre, une coupure instantanée avec la vie antérieure, incluant la famille et l'entourage, et une perte de repères consécutive (Poulalion, 2004). La population correctionnelle doit intégrer de nouvelles habitudes et réorganiser ses priorités. Pour les adultes non institutionnalisés, les facteurs de stress de tous les jours concernent généralement la gestion du temps, la circulation routière, les responsabilités professionnelles/criminelles, les comptes à payer et la vie familiale. L'entrée en

prison vient brusquement transformer le quotidien des détenus et laisse la place à de nouvelles préoccupations et souffrances : le manque de liberté, l'insuffisance des services, les conflits avec les codétenus (promiscuité), les répercussions des gestes passés, la diminution du sentiment de sécurité personnelle, le manque de support moral et l'attente (procès/libération) (Adams, 1992). De plus, l'isolement social et le confinement physique créent non seulement un sentiment de solitude chez certains d'entre eux, mais également plusieurs craintes associées à la dépression, à la transmission de maladies et à la perte de soi (Liebling, 1999); « la perte de soi » fait référence à la peur de perdre son identité, son autonomie et sa personnalité, c'est-à-dire oublier ou ne plus pouvoir être celui qu'il était avant l'incarcération. Les pressions et les frustrations qui en découlent sont par moment si intenses qu'un irritant, autrement bénin, provoquerait parfois des réactions agressives exagérées par rapport à la situation (Jacobs, 1976).

b. La prison en tant que système organisationnel

La prison est également une organisation destinée à l'administration et à l'exécution des peines d'emprisonnement. D'une part, l'un de ses principaux mandats repose sur la protection de la société, du personnel correctionnel et de la population carcérale, ce qui nécessite un contrôle constant pour prévenir les évasions et les troubles internes. D'autre part, elle poursuit également des visées de réinsertion sociale.

Cet encadrement impose à la population correctionnelle une routine dictant l'heure à laquelle se lever, se laver, manger, jouer et dormir. Chantraine (2004), pour reprendre les termes utilisés par les détenus interrogés dans le cadre de son étude, parle alors de « robotisation » pour décrire la monotonie typique du milieu carcéral. Elle est générée par la répétition des mêmes actions aux mêmes moments de la journée. Tous les déplacements des détenus sont régulés et surveillés. Dans les établissements à haute sécurité, ils font même l'objet de demandes d'autorisation, que ce soit pour aller au travail, à la buanderie ou à une visite familiale (Combessie, 2000).

Toutefois, la gestion des peines d'emprisonnement ne s'arrête pas à l'instauration de règles internes destinées au bon fonctionnement de l'établissement. Les services correctionnels ont également élaboré un processus formel d'évaluation du profil de la population carcérale et de ses besoins, pour déterminer par exemple le niveau de sécurité jugé nécessaire ou encore les traitements requis. Au début de leur sentence, les détenus doivent donc fournir une panoplie de renseignements personnels et se soumettre à une série de tests (Vacheret, 2006). De nombreux intervenants auront ensuite accès à leur dossier et y noteront leurs impressions tout au long de leur parcours carcéral. L'histoire de vie des détenus est alors simultanément redéfinie par les différents événements qui y sont inscrits et les opinions professionnelles qui les accompagnent, laissant souvent entrevoir une image négative et transformée d'eux-mêmes. Telle une étiquette qu'on leur impose (Becker, 1963), certains finiraient par assimiler cette identité difficilement réversible (Robert, 2007).

Le SCC fonde sa stratégie de gestion de la peine d'emprisonnement sur un système de privilèges, surnommé, dans le jargon pénitentiaire québécois, le « système bonbon » (Chantraine, 2004; 2006 : 277). Ce système ne se baserait pas tant sur les progrès accomplis par le détenu quant à ses penchants criminels, mais plutôt sur ses agissements à l'intérieur de la prison durant son séjour en incarcération. Cela implique la démonstration d'un comportement exemplaire par l'absence d'infractions disciplinaires et par le respect du plan correctionnel. On assiste donc à une individualisation de l'expérience carcérale. Si certains détenus suivent leur plan et les programmes recommandés avec le réel désir de s'améliorer, d'autres choisissent volontairement de s'y conformer dans le seul but d'en retirer des bénéfices, de rehausser leur réputation aux yeux des intervenants et de se voir accorder leur liberté conditionnelle (Vacheret, 2005; 2006).

c. La prison en tant qu'espace sociologique

En troisième lieu, la prison s'avère aussi un espace sociologique riche en interactions interpersonnelles, non pas uniquement parmi la population correctionnelle, mais

également entre les détenus et le personnel pénitentiaire. Cette composante est probablement la plus documentée dans la littérature scientifique.

Il a été brièvement question précédemment de la présence d'un système informel entre les détenus, composé d'une série de normes implicites, parfois totalement opposées aux règlements pénitentiaires officiels. Ces règles dictent la conduite appropriée en prison, autant lors des interactions entre pairs qu'avec le personnel pénitentiaire, particulièrement les agents du service correctionnel (ASC). De façon générale, les opinions scientifiques diffèrent quant à l'origine, à l'ampleur ou encore au caractère consensuel de cette forme de sous-culture carcérale, mais aucun chercheur n'en conteste l'existence (Bottoms, 1999; Vacheret & Lemire, 2007). Sykes (1958) s'avère un des premiers auteurs à écrire sur les ententes informelles entre les détenus, qu'il explique par l'intériorisation de valeurs et de comportements typiquement carcéraux. Il nomme ce phénomène « Code des détenus ». Selon lui, ceux-ci réussiraient à adoucir leur séjour en prison et les privations qu'il comporte grâce aux liens qu'ils établissent avec leurs pairs captifs.

Beaucoup de comportements ont été justifiés ou expliqués à partir de ce code non officiel. Vacheret et Lemire (2007), dans leur livre, résument les cinq règles principales, initialement établies par Sykes (1958). Les détenus qui y adhèrent doivent 1) demeurer loyaux envers leurs pairs et ne pas nuire à leurs intérêts; 2) toujours conserver leur calme et faire « leur temps » sans incommoder les autres; 3) s'abstenir de voler et d'exploiter leurs semblables, honorer leurs dettes et tenir parole; 4) se montrer forts et courageux, en assumant l'affrontement quand celui-ci est inévitable; et 5) éviter le plus possible le contact avec l'ennemi (ASC), rester méfiants à son égard et rejeter ce qu'il représente (l'autorité, la discipline, le respect des règlements pénitentiaires, etc.). En prônant la solidarité et la cohésion au sein de la population correctionnelle, ce code contribuerait, selon Sykes (1958), à maintenir le calme et un faible taux de violence chez les détenus.

On peut toutefois croire que les individus incarcérés ne choisissent pas tous d'adhérer à ce code et que, s'ils le font, ne le suivent pas avec la même régularité. Comme dans tous les systèmes, la sous-culture carcérale comporte elle aussi son lot de « leaders », de participants, de dominés et d'isolés. Le degré d'assimilation des détenus varierait en fonction du respect et de la maîtrise du code (ensemble de valeurs), de même que du niveau de conformité aux règles officielles de la prison (Akers, Hayner, & Gruninger, 1977). Par exemple, les « leaders » manieraient mieux les normes informelles que les autres, ce qui constitue le signe d'une forte prisonnérification (Vacheret & Lemire, 2007).

Par ailleurs, dans une étude auprès de détenus fédéraux canadiens, Cooley (1992) observe bel et bien la présence de règles de conduite informelles parmi la population correctionnelle. Par contre, leur finalité différerait de celle initialement établie par Sykes en 1958. Selon lui, autant ces normes appellent à la solidarité, autant elles contribuent à dissocier le groupe, créant ainsi un milieu instable où ni la discorde ni l'harmonie ne prévaut. D'un côté, le code renforce la cohésion entre les détenus, en délimitant les comportements acceptables, comme celui de demeurer loyal et de rembourser ses dettes. De l'autre, il les éloigne les uns des autres et brime la communication et l'entraide, avec des règles qui encouragent les détenus à faire leur temps sans déranger leurs pairs et à rester forts en tout temps (Cooley, 1992).

Il semble donc que la solidarité, sans pour autant être absente entre les détenus, soit moins importante que celle décrite par Sykes (1958). Il demeure possible que cette situation soit attribuable à l'évolution de la population correctionnelle ou encore à son individualisation, engendrée par un système de gestion de la peine contrôlant. Ceci étant, les règles contenues dans ce code ne seraient pas complètement efficaces pour éliminer tous les comportements violents en prison, comme les agressions physiques et la violence verbale. Il est plutôt probable que les détenus se contentent d'une solidarité temporaire et superficielle (Marchetti, 2001), expliquant ce genre d'écarts de conduite. L'origine de la violence parmi la population correctionnelle sera abordée plus en profondeur dans la dernière section de ce chapitre.

Par ailleurs, la cohésion au sein des détenus révèle également une façon bien à eux de s'exprimer à partir d'un vocabulaire particulier. Ce phénomène a été observé dans la plupart des prisons du monde (voir entre autres Einat & Einat, 2000; Lemire, 1990; Vacheret, 2001). Pendant six ans, Einat et Einat (2000) ont effectué des entrevues individuelles avec 30 hommes incarcérés. Ces chercheurs ont identifié pas moins de 482 termes de nature unique, aucun d'entre eux n'ayant été retrouvé dans un dictionnaire conventionnel. Ce langage s'avère un outil privilégié pour discuter de sujets parfois illicites, et ce, à l'insu des gardiens. Par exemple, les chercheurs notent que plus du quart des termes identifiés étaient employés pour désigner le nom ou l'effet d'une drogue, une quantité, un mode de consommation, une stratégie de contrebande, un état de manque (*craving*) ou encore l'évolution du trafic intra-muros.

Cet argot dévoile également la présence d'un ordre social, voire d'une hiérarchie, au cœur de la population correctionnelle. Par exemple, Lemire (1990) révèle qu'un criminel respecté est désigné comme un « caïd ». L'expression « yé correct » est accordée aux détenus à qui on peut faire confiance et s'avère une étiquette très valorisée. À l'inverse, des qualificatifs sont également réservés aux plus stigmatisés, c'est-à-dire à ceux qui se retrouvent tout en bas de la pyramide. Lemire (1990) note à cet effet qu'un délateur est un « rat » ou un « chien ».

Enfin, ce langage témoigne de la barrière entre la population carcérale et les ASC. L'univers du personnel de surveillance est abordé par les détenus avec le « vous » par rapport au « nous » et ils n'en parleront qu'en employant des termes comme « eux » (Vacheret & Lemire, 2007). Les ASC sont communément désignés comme des « *screws* » (tourneurs de clé), des « cochons » et des « chiens sales » (Vacheret, 2002; Vacheret & Lemire, 2007). Les gardiens, quant à eux, répondent à ces sobriquets en traitant les détenus de « bandits », de « bagnards » et de « manipulateurs » (Vacheret & Lemire, 2007).

Tout comme les hauts murs, les barreaux, les portes à fermeture électrique et les barbelés, les gardiens constituent un autre axe de contrôle en milieu carcéral, auquel des fonctions sécuritaires spécifiques ont été assignées : fouilles corporelles et des cellules, vérification des allées et venues des détenus, rondes, surveillance des visites, lecture du courrier, intervention d'urgence et recours à la force ou au placement en isolement (Chauvenet, Orlic, & Benguigui, 1994; Vacheret & Lemire, 2007). De tous les professionnels pénitentiaires, ce sont eux qui exécutent les tâches qui portent le plus atteinte à la liberté et à l'intimité des détenus. Hautement intrusives, elles renforcent le jeu de pouvoir entre les ASC et la population correctionnelle (Vacheret & Lemire, 2007). Dans ces conditions, la vie en prison n'est pas toujours de tout repos.

1.2.3. Faire son temps

Puisque les détenus ne forment pas un tout homogène, il existe plus d'une manière de « faire son temps » et de surmonter l'emprisonnement (Vacheret & Lemire, 2007). Dans les établissements correctionnels, il y a ceux qui attendent tranquillement et sans déranger, ceux qui se révoltent et deviennent violents, ceux qui parlent sans cesse et exagèrent, ceux qui sont fragiles, ainsi que ceux qui prennent leur place comme petits chefs ou comme boucs émissaires (Marchetti, 2001). En se basant sur la définition de la prison élaborée dans la section précédente, il est possible de regrouper en trois grands concepts les différentes façons de s'adapter au milieu carcéral : 1) l'adaptation-isolement (relatif à la peine d'emprisonnement); 2) l'adaptation-conformisme (relatif au système correctionnel); et 3) l'adaptation-socialisation¹² (relatif à l'espace sociologique).

Le premier concept, l'adaptation-isolement, consiste à s'ajuster à la prison en se retirant volontairement de la vie sociale intra-muros. Certains détenus éprouveraient de la difficulté à surmonter les souffrances de l'emprisonnement, les privations, la

¹² L'auteure tient à souligner ici l'importante contribution intellectuelle de Mme Marion Vacheret dans l'élaboration de ces trois grands concepts d'adaptation.

promiscuité et la coupure avec leur vie antérieure, incluant leur famille et leurs amis. Pour contrer le stress et la pression alors ressentis, ils s'isoleraient délibérément du reste de la population correctionnelle. Ils choisiraient un endroit calme, souvent leur cellule, où ils peuvent se recueillir et fuir leurs préoccupations (Adams, 1992). Cabelguen (2006) utilise le terme « atomisation » pour désigner l'attitude solitaire des prisonniers, qui se traduit par une individualisation de l'expérience carcérale (Cabelguen, 2006). Ce comportement s'oppose à l'adaptation-socialisation, où le monde hostile de la prison inciterait plutôt les détenus à une forme de solidarité, se manifestant par l'adoption d'une attitude antiinstitutionnelle.

Certains prisonniers réduiraient donc au maximum les stimuli présents dans le milieu carcéral, en évitant le plus possible les situations stressantes, autant physiques que psychologiques. Ils s'adonneraient alors à des activités plutôt passives pour tuer le temps, comme regarder la télévision et lire. Quelques-uns tourneraient même le dos à tout ce qui est offert par le service correctionnel, se contentant du minimum (Cooley, 1992). Ils passeraient la majeure partie de leur journée dans leur cellule et éviteraient les loisirs collectifs, durant lesquels peuvent survenir des situations imprévues et non souhaitées (Vacheret, 2005; 2006). Quelques-uns iraient jusqu'à diminuer leur alimentation et négliger leur hygiène corporelle, tentant ainsi le plus possible de ne pas se faire remarquer et espérant tranquillement s'insensibiliser (Chantraine, 2004). On peut croire que ces détenus se révèlent moins outillés que les autres pour résoudre des conflits. Plus vulnérables, ils opteraient pour l'évitement plutôt que pour la confrontation (Chubaty, 2002), fuyant ainsi la contrainte, la domination et la surveillance (Chantraine, 2004). Ce repliement leur procurerait une forme de protection personnelle (Chantraine, 2004; Vacheret & Lemire, 2007; Zamble, Porporino, & Kalotay, 1984).

L'isolement semble également possible par la consommation de SPA. Plourde (2000) note que certains détenus tenteraient d'oublier leur situation de captivité et leurs sentiments négatifs à l'aide de moyens qui ont déjà fait leurs preuves avant leur incarcération, dont l'usage de drogue. En raison de leur côté anesthésiant, certaines

SPA (surtout celles de la famille des déresseurs, comme l'alcool) se présenteraient comme une solution efficace pour atténuer les souffrances et les privations de l'emprisonnement (Marchetti, 2001; Plourde, 2000).

D'autres épuiserait leurs ressources à tenter de « survivre » en détention et opteraient pour des solutions alors plus drastiques, dont la mort. Les décès par suicide s'avèrent d'ailleurs plus répandus en prison que dans la société libre, et ce, pour un groupe d'adultes non institutionnalisés comparable (Adams, 1992; Bonta & Gendreau, 1990; Lemire, 1990; Liebling, 1999; Moron, 2004). À titre d'exemple, au Canada, au cours de la décennie de 1998/99 à 2007/08, 20,3 % des décès survenus à l'intérieur des établissements de détention fédéraux ont été liés au suicide. Durant la même période, le taux de suicide parmi la population correctionnelle fédérale canadienne s'élevait à environ 84 suicides pour 100 000 détenus, alors que celui de la population canadienne ne dépassait pas 12 suicides pour 100 000 habitants (Comité de la statistique correctionnelle, 2009). L'expérience correctionnelle ne ferait qu'exacerber des tendances déjà existantes et renforcerait l'autodestruction. Le passage à l'acte surviendrait généralement dans les premiers mois de l'incarcération, surtout lors d'une première peine d'emprisonnement (Adams, 1992; Lemire, 1990; Moron, 2004). Beaucoup de détenus se limiteraient toutefois à des pensées suicidaires, qui agiraient comme une bouée de sauvetage permettant de tenir le coup et d'affronter les moments difficiles durant la détention (Marchetti, 2001).

Le deuxième concept, celui de l'adaptation-conformisme, fait référence à une forme d'acceptation ou encore de soumission de la part du détenu au système organisationnel de la prison. Il se traduit globalement par une quasi-absence d'infractions disciplinaires et par une participation active aux activités et aux programmes proposés par le service correctionnel.

Pour Mackenzie, Goodstein et Blouin (1987), une adaptation « réussie » à la prison se définit par une quasi-absence de stress, par une faible implication dans la sous-culture carcérale (adhérence au code des détenus) et par une participation soutenue aux

activités officielles (plan correctionnel). À première vue, la discipline apparaît comme une variable clé dans l'ajustement des individus à un modèle d'exécution de la peine assez rigide (Hanson, Scott Moss, Hosford, & Johnson, 1983). Toutefois, certaines activités procureraient des bénéfices immédiats, autres que ceux initialement proposés. Par exemple, quelques détenus assisteraient à la messe pour y rencontrer de bons copains et pour faire bonne figure, beaucoup plus que pour l'épanouissement personnel. D'autres s'impliqueraient dans des programmes communautaires davantage pour sortir du pénitencier que pour aider des gens dans le besoin (Marchetti, 2001).

Par ailleurs, le support de la famille et des amis faciliterait l'adaptation-conformisme à la prison. Les détenus qui profitent de ces visites atténueraient leurs sentiments négatifs, s'éloigneraient des valeurs véhiculées par la sous-culture carcérale et, par le fait même, accumuleraient moins de violations de règlements pénitentiaires que les autres. Ces bénéfices s'appliqueraient aussi à ceux qui participent à des groupes d'entraide, comme les groupes religieux ou les groupes formés d'anciens toxicomanes (Jiang & Winfree, 2006).

À l'inverse, les détenus qui n'ont conservé que très peu de liens avec leur famille risquent davantage de s'associer à la population correctionnelle. Leur sentiment d'appartenance au monde extérieur s'étant estompé, certains se tourneraient alors vers la sous-culture carcérale. Cela introduit le dernier concept, celui de l'adaptation-socialisation. Il signifie l'ajustement à la prison à partir du sentiment d'appartenance retiré du soutien des pairs.

Ce principe n'est toutefois pas nouveau. Il est apparu au cours de la première moitié du 20^e siècle, alors que l'adaptation des détenus à la prison était reconnue comme un processus d'assimilation aux coutumes et aux mœurs véhiculées par la sous-culture. Clemmer (1940/1958), en parlait comme la « prisonnérification ». L'adoption d'une attitude antiinstitutionnelle se manifesterait par un nouveau statut social dans la hiérarchie carcérale, une position méfiante envers les gardiens et une façon de faire

son temps sans montrer l'ombre d'une faiblesse (Code des détenus). Reisig et Ho Lee (2000) notent que les détenus les plus prisonnifiés semblent davantage se tourner vers leurs pairs en cas de besoin que vers le personnel correctionnel, renforçant ainsi la solidarité dans ce groupe.

La socialisation apparaît comme un moyen efficace pour s'adapter à la prison. Pour certains détenus, cela viendrait presque naturellement. Alors que les uns fournissent un maximum d'efforts pour se faire respecter de leurs pairs, pour se lier à des *leaders* influents dans le milieu et pour gagner leur place dans la contrebande, les autres s'intégreraient sans coup férir. Il s'agirait notamment des détenus qui ont été familiarisés au milieu carcéral par la famille, les amis et le Centre jeunesse. Pour eux, l'incarcération s'inscrirait comme une routine (Cabelguen, 2006), un passage normal dans leur trajectoire de vie, puisque la prison a toujours fait partie de leur entourage. Les connaissances acquises lors de la période précarcérale atténueraient les chocs de la première incarcération et les risques d'abus et de maltraitance de la part des autres détenus (Chantraine, 2004). Par exemple, les jeunes qui retrouvent leurs copains de quartier, souvent placés ensemble pour éviter les tensions, reçoivent souvent des items de cantine dès leur arrivée (Marchetti, 1997) et probablement de bons conseils quant aux rudiments de la prison. Ce serait le cas également de ceux qui faisaient partie d'un gang de rue avant leur incarcération ou qui en ont intégré un une fois entre les murs (Griffin & Hepburn, 2006; Jacobs, 1974).

Par ailleurs, les détenus pleinement intégrés dans la population carcérale semblent plus susceptibles que les autres de s'impliquer dans un commerce plus ou moins licite durant leur incarcération, pour adoucir les rigueurs de la prison et augmenter leur confort. Par exemple, un emploi intra-muros accroît le pouvoir d'achat, mais il permet aussi de profiter de petits extras. Si certains prisonniers insistent pour travailler aux cuisines, ce serait pour accéder à une meilleure nourriture ou encore pour instaurer un système de troc avec leurs pairs (Robert, 2007). Dans le même sens, la contrebande de toute sorte et le trafic de drogues combleraient également le manque de ressources et le sentiment de privation (Kalinich, 1980; Marchetti, 2001).

D'ailleurs, la drogue apparaît comme un marché particulièrement prospère en milieu carcéral, puisque la toxicomanie fait partie de la réalité de plus de 40 % des détenus fédéraux canadiens (Comité permanent de lutte à la toxicomanie, 2003).

D'une manière ou d'une autre, tous cherchent tant bien que mal à s'adapter à la prison. Les renseignements précédents montrent que ce processus ne doit pas être perçu comme un concept dichotomique et statique. D'une part, il serait inexact de considérer comme des inadaptés les détenus qui s'isolent dans leur cellule et de juger ceux qui accumulent plusieurs infractions disciplinaires. On peut croire que ces préjugés proviennent des objectifs des services correctionnels, c'est-à-dire d'assurer la sécurité et de réhabiliter les délinquants. D'autre part, à l'intérieur d'une même peine d'emprisonnement, surtout si elle est longue, un détenu peut expérimenter plus d'un moyen de s'adapter au milieu carcéral, suivant ses priorités et ses besoins du moment.

Par exemple, Cabelguen (2006) croit qu'un détenu puisse passer d'une forte solidarité (prisonnérification) au début de son incarcération à un relatif isolement (atomisation) après plusieurs mois de détention. Cet auteur postule que les jeunes ont tendance à être davantage « prisonnérifiés » à leur admission dans l'établissement, alors qu'en vieillissant ils adoptent une position caractérisée par un retrait progressif de la sous-culture carcérale. Cela laisse envisager que les détenus, tel un processus, s'ajustent continuellement à leur environnement selon leur âge, la durée de leur sentence, le temps passé en détention, le départ d'un compagnon de cellule, l'arrivée de nouveaux prisonniers, le changement de niveau de sécurité, etc. Par ailleurs, si le concept d'adaptation prend un sens aussi important en prison, c'est que le milieu carcéral demeure un monde hostile.

1.2.4. La violence en prison

Comme il a été discuté précédemment, la sous-culture carcérale n'implique pas que l'ensemble des prisonniers se retrouve instantanément pris au piège dans une

structure informelle rigide. La solidarité que l'on y prône n'oblige pas non plus que chacun d'eux respecte son prochain. Cette hétérogénéité observée par rapport au respect du code des détenus laisse entrevoir quelques dysfonctionnements au cœur de la population correctionnelle. Ces règles informelles ne semblent pas suffisantes pour contrôler tous les comportements intra-muros, alors qu'ont lieu des agressions physiques et psychologiques.

L'ampleur et la gravité des incidents violents demeurent difficiles à évaluer. Les victimes auraient effectivement peu tendance à rapporter le délit, faisant en sorte que les agresseurs restent anonymes et, par le fait même, non incriminés pour leurs actes. Cette absence de témoignage découlerait notamment de la peur de représailles (Porporino, 1986). De surcroît, la crainte d'être agressé semble affecter un nombre important de détenus. Les résultats d'une étude canadienne révèlent que certains d'entre eux avouent consommer drogues et alcool pour supporter cette appréhension, ainsi que porter une arme, être eux-mêmes des agresseurs ou encore se lier à un gang de rue ou à un groupe influent pour se protéger (Chubaty, 2002). Parmi toutes les agressions physiques, les plus courantes réfèreraient toutefois à des événements se produisant dans la vie de tous les jours, sans qu'elles menacent l'organisation interne de la prison (Bottoms, 1999). À titre d'exemple, au Canada, dans la décennie de 1998/99 à 2007/08, 6,8 % des décès parmi la population correctionnelle fédérale ont fait suite à un homicide. Bien que le meurtre ne constitue pas la première cause de décès, le taux d'homicide en pénitencier demeure plus élevé que dans la société libre. Au cours de la même période, il se situait à 28 homicides pour 100 000 détenus et à moins de 2 homicides pour 100 000 habitants (Comité de la statistique correctionnelle, 2009).

Par ailleurs, la violence psychologique et la violence verbale restent sans contredit les formes les plus répandues dans le milieu carcéral (Vacheret & Lemire, 2007). Bien que moins évidentes que les atteintes physiques, elles ne devraient pas être moins inquiétantes, alors que ses victimes méritent d'être prises au sérieux elles aussi (Sykes, 1958).

Il ressort de la littérature scientifique deux grandes approches pour expliquer la violence en prison. Il s'agit tout d'abord du modèle de l'importation, voulant que la violence présente dans la rue soit importée à l'intérieur des murs carcéraux (Jacobs, 1976). En d'autres mots, la prison ne produirait pas de nouvelles hostilités. Elle ne ferait que concentrer des tensions qui existaient déjà dans la société libre (Park, 1976), comme des conflits raciaux ou une guerre entre différents groupes criminels. Bien que cette situation implique très peu de détenus, les gangs criminels seraient responsables d'une proportion considérable des événements violents intra-muros (Griffin & Hepburn, 2006; Jacobs, 1976).

En outre, les hommes incarcérés se révèlent généralement moins outillés que les adultes non institutionnalisés pour résoudre des conflits interpersonnels (Chubaty, 2002). On retrouve effectivement dans la population correctionnelle une proportion importante d'individus ayant de la difficulté à gérer leur agressivité (Zamble et al., 1984), justifiant une part de l'exacerbation des comportements violents en milieu carcéral. Face à un problème, l'évitement, le soulagement temporaire sans égard aux conséquences et la réponse agressive demeurerait des stratégies envisageables pour plusieurs d'entre eux, ce qui, la plupart du temps, ne fait qu'aggraver la situation conflictuelle (Chubaty, 2002).

Les troubles émotionnels et mentaux contribueraient également au nombre élevé d'agressions violentes en prison (Park, 1976). Une proportion non négligeable d'individus présentent à leur arrivée en détention un diagnostic de santé mentale ou ont déjà souffert dans le passé de problèmes semblables. Or, ces délinquants nécessitent souvent une aide supplémentaire pour affronter la vie carcérale quotidienne, créant pour les services correctionnels un réel défi (Boe & Vuong, 2002).

L'âge s'avère une variable robuste pour expliquer les mauvaises conduites en détention (Sapers, 2007). Les plus jeunes détenus seraient effectivement responsables

d'un pourcentage important des incidents violents intra-muros (Porporino, 1986). Ils sont reconnus pour être plus agressifs que leurs aînés (Mackenzie, 1987) et pour accumuler un plus grand nombre d'infractions disciplinaires pour agressions simples ou armées, pour des batailles et des menaces. Ces événements seraient d'autant plus fréquents au cours des premiers mois de détention (Griffin & Hepburn, 2006). Ces tendances s'appliqueraient autant aux États-Unis, à l'Angleterre qu'au Canada (Adams, 1992).

Le deuxième modèle fait référence aux douleurs de l'emprisonnement, intimement liées à la perte physique de liberté et aux nombreuses privations : disparition de l'intimité, confiscation des biens personnels, manque de relations hétérosexuelles, diminution des services... (Liebling, 1999). Cette situation engendre chez les détenus, à différents degrés, une déshumanisation, de l'oisiveté, de l'ennui, des frustrations sexuelles, une institutionnalisation, une perte de pouvoir, etc. Ces insatisfactions deviendraient si intenses qu'un irritant de la vie courante, autrement banal, soulèverait les inhibitions et provoquerait une réponse agressive (Jacobs, 1976). Bien sûr, il demeure possible que des événements violents soient associés à des dettes impayées et à des épisodes d'abus (Park, 1976), mais ils sont souvent mieux expliqués par les conditions carcérales, comme la vie de groupe et les tensions qui en découlent (Porporino, 1986).

La prévention de la violence importée semble moins complexe que celle attribuable aux douleurs de l'emprisonnement. Dans le premier cas, il s'agit d'isoler les trouble-fêtes, de séparer les antagonistes (Jacobs, 1976) et d'offrir les services appropriés aux individus souffrant de troubles de personnalité et mentaux. Dans le second scénario, la prévention se révèle beaucoup plus difficile, puisque les privations et les sentiments négatifs liés à l'incarcération ne peuvent être éliminés complètement. Il importe de modifier les conditions de détention (Cabelguen, 2006) en augmentant le plus possible les ressources offertes aux détenus, par exemple les programmes correctionnels (contrôle de la colère ou gestion du stress), les formations professionnelles, les visites conjugales privées et familiales, les groupes d'entraide,

de même que le nombre d'intervenants formés (Jacobs, 1976). Toutefois, même si les prisonniers sont encouragés à consulter un psychologue et à suivre des programmes, il reste que beaucoup d'entre eux tournent le dos à tous ces services et n'acceptent que le nécessaire, un toit et de la nourriture (Cooley, 1992).

L'administration pénitentiaire doit donc tout mettre en œuvre pour augmenter sa capacité à gérer efficacement les prisons et leur population, en évaluant les problèmes potentiels, en trouvant les solutions appropriées et en saisissant les besoins réels de la population correctionnelle. Une prévention optimale de la violence passe par une meilleure compréhension de la nature des agressions et de leurs circonstances. Cela vaut pour les JHA. Si effectivement une relation est possible entre ces activités et la commission de gestes violents, il demeure dans l'intérêt de tous d'augmenter les connaissances dans ce domaine.

1.3. Objectifs de la thèse

La revue de littérature précédente confirme la présence de JHA en prison, malgré une interdiction formelle des services correctionnels à cet effet. Toutefois, on en connaît très peu sur l'organisation et la forme des mises, l'offre et l'accessibilité à ces activités, les raisons qui motivent les détenus à y participer, leur signification, de même que leurs impacts sur la population carcérale et le milieu. De plus, les études québécoises se révèlent pratiquement inexistantes.

Cette thèse entend donc améliorer la compréhension de cette pratique dans les établissements de détention fédéraux du Québec, en se basant sur l'opinion et l'expérience des hommes qui y sont incarcérés. Elle analyse les caractéristiques individuelles, structurelles et contextuelles qui influencent le déroulement et la signification des JHA intra-muros. L'atteinte de cet objectif général s'effectue en trois étapes, divisées sous forme d'articles scientifiques.

Tout d'abord, il s'agit de déterminer l'impact du milieu carcéral sur la disponibilité des JHA. Outre le règlement interdisant toute forme de paris, d'autres éléments viennent-ils freiner ou, au contraire, encourager la population correctionnelle à participer à ces activités? De façon spécifique, le premier article 1) décrit les différents types de JHA retrouvés dans les établissements de détention fédéraux du Québec, ainsi que leur déroulement; 2) détermine les facteurs qui influencent les opportunités de parier; et 3) analyse leurs impacts sur les habitudes de jeu intra-muros. Ces dernières informations contribueront à faire le point sur la situation des JHA en prison, sur leur envergure et leur signification.

Deuxièmement, il est question d'étudier les conséquences potentielles des JHA, de même que la façon dont les détenus y réagissent. À la base, le seul fait que les paris impliquent obligatoirement un échange d'argent, de biens ou de service de valeur engendre pour tous les joueurs un risque de contracter des dettes. De plus, il est possible que la présence d'une mise renforce les réactions vives face à une perte ou à la tricherie. En ajoutant à cela que le milieu carcéral est souvent reconnu pour sa violence, on peut croire à des conflits potentiels entre les parieurs. Ceci étant, le second article étudie la relation entre les JHA intra-muros et la violence. Précisément, il vise à 1) décrire les formes de mise, leur valeur et les stratégies utilisées par les détenus pour les dissimuler; 2) rendre compte des conséquences liées aux JHA, notamment leur origine et leur portée; et 3) procéder à une analyse dynamique de ces conflits en tenant compte des caractéristiques de la prison et d'autres activités de loisirs intra-muros. Cela permettra de mieux situer les impacts associés aux JHA et d'entamer une première réflexion sur les risques associés à ces activités.

Finalement, cette thèse projette d'améliorer les connaissances sur les motivations à s'adonner à des JHA en prison. Il a été vu précédemment que, d'une part, la plupart des adultes, institutionnalisés ou non, misent sur une base récréative. D'autre part, une faible proportion de joueurs rencontre toutefois des problèmes associés à des habitudes abusives et souffre de jeu pathologique. D'ailleurs, selon Brochu et son équipe (2008), les détenus fédéraux du Québec seraient presque cinq fois plus

nombreux que la population générale à jouer de façon compulsive. Cette prévalence élevée renforce l'importance de s'intéresser aux motivations liées à la pratique des JHA en détention. On peut croire que les hommes reconnus pour des problèmes de jeu avant leur incarcération adopteront des comportements semblables en prison. À ce jour, la littérature fournit peu d'indices à ce sujet. Le troisième article vise spécifiquement à décrire les raisons qui justifient les JHA en détention, incluant l'abstinence, l'initiation au jeu, la poursuite des habitudes et le désistement. Ces analyses prendront en considération le statut du détenu avant son incarcération, selon qu'il était non-joueur, joueur récréatif ou joueur problématique, afin de déceler des différences potentielles entre ces groupes.

Enfin, les résultats de cette thèse augmenteront les connaissances et la compréhension de la pratique des JHA dans les établissements de détention fédéraux du Québec. Ils permettront de réfléchir sur la nécessité d'instaurer des programmes d'aide spécifiques concernant le jeu pathologique, ainsi que sur les interventions appropriées face à ce comportement.



CHAPITRE 2
MÉTHODOLOGIE

2.1. Le choix de la méthodologie

Depuis Clemmer (1940/1958), de nombreux chercheurs se sont intéressés au milieu carcéral et à sa population. Pourtant, l'univers correctionnel demeure un monde méconnu (Vacheret, 2001), alors que plusieurs de ses facettes n'ont toujours pas été étudiées en profondeur. C'est le cas de la pratique des jeux de hasard et d'argent (JHA), qui constitue l'objet principal de cette thèse. Quelques indices, issus d'une recherche précédente (Beauregard, 2007) et de la littérature scientifique, laissent croire à leur présence dans les établissements de détention fédéraux du Québec. Cependant, leur signification et leur impact sur le milieu carcéral et sa population restent vagues. Une telle situation demande de l'ouverture et une grande souplesse, puisque l'étude d'un sujet nouveau engendre souvent plusieurs ajustements, de la cueillette de données à l'analyse (Laperrière, 1997). Suivant le principe de l'induction, le choix s'est arrêté sur une méthodologie qualitative; d'autant plus que plusieurs fois elle a fait ses preuves en milieu carcéral (Patenaude, 2004; Vacheret, 2001).

Une meilleure compréhension de la pratique des JHA dans les pénitenciers québécois demande donc de rencontrer les détenus sur le terrain, afin de rendre compte de leurs expériences telles qu'ils les vivent au quotidien (Deslauriers & Kérésit, 1997) et du sens qu'ils donnent à leurs actions et à leur vie en fonction de leur réalité (Pirès, 1997a). L'interprétation des conduites humaines se révèle presque impossible sans le point de vue des acteurs sociaux concernés (Poupart, 1997).

À la base, le travail de terrain en méthodologie qualitative se révèle un processus systématique de collecte de données à travers l'observation *in situ* des acteurs du milieu étudié (Patenaude, 2004). Le projet de thèse initial comprenait donc une période d'observation dans chacun des établissements sélectionnés. Pour des raisons administratives, il a été impossible d'obtenir l'accord du SCC pour une présence prolongée dans les unités de vie des détenus. Cette méthode aurait exigé des agents

du service correctionnel (ASC) une surveillance supplémentaire. Il a donc été entendu que des visites brèves allaient être effectuées avec un membre du personnel.

Avec du recul, nous réalisons qu'il aurait été difficile d'observer la variété d'activités qui donnent lieu à des paris et de connaître l'opinion des détenus sur le sujet. Ces données intangibles, donc non directement observables, ont plutôt été colligées à partir d'entretiens semi-directifs (Deslauriers, 1991). Ils ont offert aux participants un cadre à l'intérieur duquel ils ont pu exprimer leur point de vue général sur les JHA en milieu carcéral, de même que partager des informations sur leur propre vécu et sur ce qui se passe autour d'eux. Qu'ils misent ou non en détention, tous ont donc été considérés comme des informateurs-clés (Deslauriers, 1991; Poupart, 1997).

2.2. La cueillette de données

Bien avant de démarrer le travail sur le terrain, il a fallu entreprendre des démarches auprès du Service correctionnel du Canada (SCC), afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la collecte de données. Un document a donc été produit, contenant la justification de l'étude, ses objectifs, la méthodologie, les retombées envisagées, le type de diffusion prévu (thèse, articles scientifiques, conférences) et les mesures entreprises pour satisfaire aux normes éthiques et pour garantir la protection des renseignements recueillis tout au long de la recherche (certificat d'éthique et formulaire de consentement pour les participants). La démarche méthodologique devait être claire et précise, afin de permettre aux évaluateurs de bien mesurer ce que le projet allait exiger du SCC.

Le projet a d'abord été présenté au Comité régional de la recherche (CRDR), qui détient un pouvoir de recommandation, et ensuite à la Direction nationale de la recherche, pour une approbation finale. Ces démarches ont pris un peu plus de douze mois, c'est-à-dire du dépôt du projet au CRDR à la réception de la lettre d'autorisation officielle du SCC. Toutefois, ce délai ne s'avère pas exceptionnel au Canada, alors que la plupart des chercheurs qui effectuent des études en milieu

carcéral y sont confrontés, tous pays confondus (Patenaude, 2004). Suite à cela ont donc pu débiter les visites dans les établissements, les rencontres avec les agents de programmes sociaux (APS) et les entrevues avec les détenus.

2.2.1. La familiarisation avec le milieu

Entourée de ses miradors, grillages et barbelés, la prison se révèle un monde complexe qui évolue à travers une organisation spécifique, avec ses propres règles et principes de fonctionnement (Vacheret, 2001). Il importe donc au chercheur de se familiariser avec le milieu et ses particularités, afin de lever le plus possible les inhibitions entre lui et les détenus. Par exemple, dans le cas contraire, une absence totale de maîtrise du langage utilisé par la population correctionnelle peut mettre fin à des entrevues (Patenaude, 2004). La consultation d'écrits scientifiques dans le domaine de la sociologie carcérale a constitué la première étape d'apprivoisement du milieu et de ses particularités. Ensuite, il a fallu intégrer physiquement l'univers carcéral.

Afin de mieux saisir le contexte dans lequel s'inscrit le quotidien des hommes incarcérés et, par le fait même, la pratique des JHA, différents endroits ont été visités, notamment les unités de vie et les salles communes, où les détenus dorment, se lavent, mangent, nettoient leurs vêtements, discutent et regardent la télévision, la cour extérieure, le gymnase, l'atelier d'arts, le club vie¹³ et divers locaux. Cette visite était complétée par une entrevue avec un APS, qui expliquait en détail la disponibilité et le déroulement des activités ludiques offertes aux détenus par l'établissement, la structuration du temps carcéral, les programmes d'aide et son point de vue sur différents aspects de la vie en détention. Chacun des trois agents rencontrés a accepté que l'entretien soit enregistré. D'un côté, ces observations et ces entrevues ont évité d'interrompre les détenus interrogés pour des détails relatifs à l'aménagement des établissements ou à des aspects de base de la vie quotidienne en prison (p. ex.

¹³ « Groupe de détenus condamnés à une sentence vie qui se réunissent et organisent des activités particulières. » (Vacheret, 2001, p. 12)

procédure pour les déplacements, heures d'ouverture du gymnase ou des cellules). De l'autre, elles ont permis de valider certaines informations recueillies, comme l'aménagement des aires communes, la taille du gymnase, l'état du matériel, les dispositifs de surveillance, les objets autorisés en cellule, etc. Par exemple, certaines exagérations ont pu être nuancées par rapport au manque d'espace de jeu, à l'usure des équipements ou encore à l'absence totale d'activités ludiques offertes.

Ces visites ont également contribué à faire connaître l'intervieweuse non seulement aux détenus, qui allaient être sollicités pour d'éventuels entretiens, mais également du personnel. Une confiance ne devait pas être obtenue uniquement de la part de la population correctionnelle, mais également des ASC et des APS. Si le premier groupe s'avérait essentiel pour colliger des informations pertinentes pour l'étude, l'autre détenait le pouvoir de faciliter ou non le déroulement de la cueillette de données. Il fallait donc éviter les jugements et adopter une attitude ouverte à la réciprocité (Patenaude, 2004). Les prisons étant circonscrites dans un espace fermé (Vacheret, 2001), les chercheurs n'ont qu'une seule chance de faire bonne impression. L'étude peut être rapidement compromise par des rumeurs négatives.

Enfin, les déplacements ont permis de rencontrer plusieurs acteurs en action dans leur quotidien, dont un président du comité des détenus¹⁴, ainsi que des détenus responsables des sports, de l'entretien ménager, de la buanderie et de la cantine¹⁵. Trois d'entre eux ont spontanément accepté de participer à l'étude. Le recrutement avait donc déjà commencé.

¹⁴ Ayant été élu par ses pairs, ce détenu est chargé de défendre les intérêts de la population correctionnelle face à la direction pénitentiaire. Il est régulièrement en contact avec le directeur de l'établissement et ses adjoints et s'occupe de l'organisation de différentes activités pour l'ensemble des prisonniers (Vacheret, 2001, p. 12).

¹⁵ « Lieu où se vendent divers produits de « premières nécessité » (du dentifrice, aux cartes postales) à partir d'une liste approuvée par la direction des établissements. » (Vacheret, 2001, p. 12)

2.2.2. La sélection des participants

L'objet principal de cette thèse consistant à mieux comprendre la pratique des JHA dans les établissements de détention fédéraux du Québec, les hommes incarcérés ont été privilégiés à ceux qui avaient été remis en liberté sous condition ou encore qui avaient terminé de purger leur sentence. Cette décision repose sur le fait qu'une personne qui quitte un milieu, surtout si un laps de temps considérable s'est écoulé depuis son départ, risque de garder une vague impression, voire une idée générale, de sa situation antérieure et d'oublier certains détails. Deslauriers (1991) explique que plus le temps passe, plus les perceptions par rapport au vécu s'estompent et laissent la place à une forme de rationalité.

Par ailleurs, puisque cette étude s'appuie sur une méthodologie qualitative, l'échantillon s'avère non probabiliste et diversifié (Pirès, 1997b). Bien que la représentation statistique ne soit pas recherchée, il s'agit tout de même d'obtenir une vision d'ensemble de la pratique des JHA dans les prisons et de répondre au plus grand nombre de questions concernant les facteurs d'initiation au jeu, les motivations qui en encouragent la poursuite, les éléments qui freinent la participation, les facteurs de désistement, les impacts et les bénéfices des paris sur la population et le milieu carcéral. Les participants n'étant pas recrutés aléatoirement (Deslauriers & Kérésits, 1997), des caractéristiques capables d'assurer une diversification de l'échantillon ont été établies. En d'autres mots, la plus grande hétérogénéité possible a été créée à l'intérieur de l'échantillon en introduisant des cas variés, indépendamment de leur fréquence statistique (Pirès, 1997b).

Cette diversification a d'abord été assurée en sélectionnant un établissement de chacun des niveaux de sécurité. Les hommes condamnés à purger une peine d'emprisonnement fédérale reçoivent, au début de leur sentence, une cote sécuritaire – minimum, médium ou maximum – reflétant le niveau de supervision et de contrôle nécessaire à la protection de la société générale, du personnel correctionnel et des autres détenus. Cette cote est réévaluée au moins tous les ans, afin de déterminer si la

personne peut être transférée dans un établissement dont le niveau de sécurité est moins élevé. C'est ainsi que la plupart des détenus qui ont accompli des progrès durant leur séjour en incarcération finissent de purger leur peine dans un pénitencier à sécurité minimum, soit un endroit qui leur offre davantage de privilèges et de liberté.

Ce processus formel de gestion des sentences, basé sur un système de récompenses internes (p. ex. l'accès à des sorties anticipées), influence le comportement de beaucoup de détenus à l'intérieur de la prison. Pour obtenir des conditions d'incarcération moins coercitives par le transfèrement dans un établissement moins sécuritaire, par l'obtention de permissions de sortie ou encore par des recommandations favorables à une libération conditionnelle, certains détenus se plient aux règlements internes et adoptent un bon comportement institutionnel (Vacheret, 2006). Les plus jeunes auraient souvent tendance à rejeter ce système, à s'impliquer dans le trafic illégal à l'intérieur des murs, à consommer de l'alcool et des drogues et à valoriser des valeurs « criminelles ». Cela s'appliquerait également aux détenus qui purgent de courtes peines et à ceux qui seront bientôt libérés. Les plus âgés, peu impliqués dans un marché parallèle, non-consommateurs, pour la plupart condamnés à une sentence vie ou emprisonnés depuis de nombreuses années, ont tendance à « faire leur temps » de façon plus tranquille et à intégrer le système pour en sortir le plus rapidement possible (Vacheret, 2005).

Il a donc été postulé que le niveau sécuritaire de l'établissement de détention allait influencer la pratique des JHA en raison 1) du comportement intra-muros adopté par le détenu, son parcours institutionnel, la durée de sa sentence et le temps purgé à ce jour; 2) des variations dans la durée des périodes de « temps libre » accordées à la population carcérale en dehors des activités formelles (emploi, programme scolaire, services psychosociaux); et 3) de la liberté de circulation des détenus à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement.

Dans le but de protéger la confidentialité des détenus qui ont participé à la présente étude, le nom et l'emplacement des établissements de détention ne sont divulgués à

aucune occasion. Tous les passages d'entrevue cités dans les analyses qui contiennent cette information ont été censurés. Ces détails se révèlent toutefois non essentiels à la compréhension du sujet à l'étude et aux conclusions de cette thèse.

Dans le but de couvrir au maximum la situation des parisiens en détention, des détenus ont été recrutés dans presque tous les pavillons de chacun des établissements de détention sélectionnés. À de rares occasions, l'administration pénitentiaire a même permis que des participants soient rencontrés dans l'unité psychiatrique ou encore dans l'aile d'isolement préventif pour avoir reçu une infraction disciplinaire. Enfin, la diversité de l'échantillon a également été assurée par l'attention particulière portée à la durée des sentences et au type de crime lié à la condamnation. Des détenus étaient recrutés jusqu'à ce que chacune de ces catégories renferme au moins un participant : durée de la sentence (5 ans et moins; 6 à 15 ans; 16 à 25 ans; perpétuité) et type de crime (crime contre la personne, crime contre les biens, crime lié aux stupéfiants, autres). Bien qu'on ne puisse assurer une représentativité statistique, ces procédures ont tout de même permis d'éviter une homogénéité de l'échantillon.

Dans l'ensemble, tous les détenus qui ont été rencontrés répondent aux critères suivants, le contraire les ayant exclus. Ils avaient purgé au moins un mois de détention par rapport à leur sentence actuelle, ne comptant ni la détention provisoire ni le séjour au Centre régional de réception (CRR)¹⁶. Cela assurait une expérience minimale en milieu carcéral, surtout pour ceux qui en étaient à leur première sentence fédérale. En outre, les entrevues se déroulant en français, soit la langue maternelle de l'intervieweuse, les participants devaient le comprendre et le parler couramment, peu importe leur langue d'origine.

Le fait que les détenus s'adonnent ou non à des JHA en détention ne s'insérait pas parmi les critères d'exclusion. Comme mentionné précédemment, ils deviennent tous des informateurs-clés sur le déroulement des parisiens en détention, en tant que témoins

¹⁶ Le CRR assure les services d'évaluation et d'orientation de l'ensemble des personnes ayant reçu une peine d'emprisonnement fédérale, déterminant notamment le niveau de sécurité jugé nécessaire en fonction du profil du détenu.

directs du comportement de leurs pairs. Des joueurs actuels, d'anciens joueurs et des non-joueurs ont donc été rencontrés. D'une manière ou d'une autre, il aurait été difficile de recruter uniquement des détenus qui participaient à des JHA. Cette activité n'étant pas permise par le SCC, peu d'entre eux auraient été à l'aise de se manifester ouvertement.

2.2.3. Le recrutement des participants

Trois stratégies ont été élaborées pour procéder au recrutement des participants de cette étude. Elles se sont d'ailleurs succédé jusqu'à l'obtention du nombre de volontaires désiré, établi selon le principe de la saturation empirique. Un chercheur réalise qu'il a toutes les données nécessaires lorsqu'il devine à l'avance ce que l'informateur dira. Les informations colligées deviennent de plus en plus redondantes et les nouvelles données apparaissent essentiellement anecdotiques. Le rendement décroissant de la collecte indique qu'on peut y mettre fin (Deslauriers, 1991; Pirès, 1997b). En plus d'éviter une perte de temps, cette technique permet aux résultats d'être le plus représentatifs possible de la population étudiée (Pirès, 1997b).

Tout d'abord, les renseignements concernant l'étude ont été transmis aux détenus à partir d'affiches (annexe I) apposées dans les salles communes de chacun des pavillons. Cette publicité n'ayant suffi dans aucun des trois pénitenciers, d'autres moyens ont été employés pour rejoindre les détenus, adaptés à la réalité et aux limites de chaque institution.

Dans les établissements à sécurité minimum et médium, les APS et les agents de libération conditionnelle (ALC) ont été sollicités. Lors d'une rencontre commune destinée à la présentation de l'étude, ils ont reçu un résumé (annexe II) à remettre aux détenus dont ils assuraient le suivi. Ceux qui se montraient intéressés à participer à l'étude pouvaient alors transmettre leur nom à la personne-ressource à partir d'un mémo interne discret. Dans le pénitencier à sécurité minimum, cette méthode a permis de rencontrer autant de détenus que cela était nécessaire pour atteindre la

saturation des informations, soit 20 détenus. Dans l'établissement à sécurité médium, les entrevues se sont arrêtées après 16 volontaires. Sur tous les détenus qui avaient donné leur nom, un seul a changé d'idée et a refusé de se rendre à la rencontre son tour venu.

Dans l'établissement à sécurité maximum, le recrutement des participants s'est avéré plus difficile, probablement en raison du climat de méfiance et de tension qui existe entre le personnel pénitentiaire et la population correctionnelle. Tout comme dans les deux autres pénitenciers, des affiches ont été apposées à différents endroits dans tous les pavillons. Après plusieurs mois d'insuccès, durant lesquels aucun détenu n'avait manifesté son intérêt, il a fallu se montrer plus imaginatif. Une rencontre avec les représentants¹⁷ de chacun des pavillons a donc été fixée, au cours de laquelle leur ont été expliqués les buts de l'étude et les détails concernant la participation. Ils ont ensuite été invités à diffuser cette information dans leur pavillon respectif et à recueillir les noms de leurs pairs intéressés. Bien que cette démarche ait été laborieuse en raison des autorisations qu'elle a nécessitées auprès de la direction, elle a suscité la plus importante vague de volontaires de toutes les méthodes employées. En tout, 22 détenus se sont manifestés, incluant les représentants préalablement rencontrés. Parmi ce groupe, 15 ont été rencontrés, suivant le principe de la saturation empirique. Tous ces détails ont été notés dans un journal de bord (annexe III) au fur et à mesure que progressait le recrutement des détenus.

La saturation a été atteinte un peu plus rapidement dans le dernier établissement visité, c'est-à-dire le pénitencier à sécurité maximum. Il est possible que cette situation soit due au fait que la collecte de données ait commencé simultanément dans les établissements à sécurité minimum et médium. D'un côté, les données déjà amassées fournissaient un premier aperçu de la pratique des JHA en détention. De l'autre, certains hommes rencontrés dans les établissements à sécurité minimum et

¹⁷ Le comité de détenus ayant été aboli dans cet établissement, les détenus élisent tout de même un représentant par pavillon pour agir en leur intérêt face à la direction.

médium avaient amorcé leur sentence avec une cote sécuritaire plus élevée. Conséquemment, ils avaient partagé leur expérience relative à cette période.

Les entrevues étaient effectuées parallèlement au recrutement des participants. Dès que deux ou trois détenus se manifestaient, la personne-ressource contactait l'intervieweuse et une rencontre était organisée selon l'emploi du temps de chacun et la disponibilité des bureaux. Les rendez-vous officiels auxquels étaient conviés les détenus, avec leur avocat ou leur ALC, étaient pris en compte et priorisés par rapport à l'étude. Les participants qui travaillaient pouvaient néanmoins être libérés temporairement de leur emploi sans être pénalisés. La cueillette de données a demandé beaucoup de souplesse de la part de l'intervieweuse, puisque l'engagement des détenus qui acceptent de collaborer est habituellement à très court terme. Cela étant, reporter une rencontre ou arriver en retard peut mettre en péril leur participation (Patenaude, 2004).

2.2.4. Le déroulement des entrevues

L'ensemble des entrevues a été effectué par l'auteure de cette thèse. La durée de chaque rencontre dépendait d'abord du participant, mais également du temps alloué par l'administration pénitentiaire à cet effet. Plus le niveau de sécurité augmentait, plus le temps accordé diminuait. Par exemple, dans les pénitenciers à sécurité médium et maximum, tous les détenus devaient regagner leur cellule avant les comptes officiels exécutés par les ASC. Dans l'établissement à sécurité minimum, le participant pouvait demeurer dans la salle d'entrevue, pourvu que les gardiens de son pavillon en soient avertis. L'intervieweuse bénéficiait alors de plus de temps pour établir un lien de confiance avec les détenus. Ceci étant, les rencontres (incluant la présentation de l'étude, la signature des formulaires et l'entrevue) dans les pénitenciers à haute surveillance ont rarement dépassé 2 heures, tandis que celles effectuées dans l'établissement à sécurité minimum se sont parfois étendues jusqu'à 3 heures. La durée moyenne de l'ensemble des entretiens est de 81 minutes (minimum : 42 minutes; maximum : 137 minutes).

Dans la mesure du possible, l'endroit dans lequel se sont déroulées les entrevues a été choisi soigneusement, afin qu'elles conservent leur validité scientifique (Poupart, 1997). Contrairement aux milieux de recherche moins coercitifs, les établissements de détention imposent aux chercheurs de nombreuses limites temporelles et spatiales. Les lieux de rencontre ont donc demandé beaucoup d'organisation de la part des personnes-ressources, puisqu'ils devaient correspondre aux exigences éthiques de la recherche et à celles de l'intervieweuse. Les locaux étaient tenus d'assurer la confidentialité des propos qui y étaient échangés et d'être assez calmes et intimes pour créer une ambiance invitant aux confidences. Par ailleurs, les entrevues relatives à la présente étude ne constituaient pas une priorité pour l'administration pénitentiaire. Des rencontres ont parfois dû être déplacées d'un bureau à l'autre à la toute dernière minute, ce qui réduisait le temps consacré à l'entretien.

La plupart des rencontres se sont déroulées dans des locaux tout à fait appropriés, généralement réservés aux avocats et aux ALC. Deux entrevues ont toutefois eu lieu dans un bureau inadéquat, dans la mesure où une des fenêtres donnait sur un corridor achalandé et bruyant. Bien que cette salle respectait la confidentialité des informations fournies par le détenu, elle perturbait la concentration à la fois du participant et de l'intervieweuse. Il a fallu, dans ces conditions, redoubler d'effort pour établir un lien de confiance solide.

Les études en méthodologie qualitative sont souvent confrontées à ce défi que représente l'établissement d'un lien de confiance, surtout lorsqu'elle est effectuée auprès de groupes stigmatisés, tels que les prisonniers (Patenaude, 2004). Le milieu carcéral étant particulièrement reconnu pour son hostilité et ses relations de pouvoir (Lemire & Vacheret, 2007; Vacheret, 2001), gagner la confiance des détenus peut se révéler plus difficile que dans les études auprès de groupes dominants ou d'activités courantes (Patenaude, 2004). En plus d'une attention particulière au lieu de rencontre, toute forme d'attitude, hochement de tête, regard, posture, sourire et manifestation d'intérêt pour les propos de l'interviewer doivent être considérés (Poupart, 1997).

Deslauriers (1991) soutient que le climat décide de la qualité des réponses. Obtenir la collaboration d'un interviewé s'avère fondamental et essentiel pour un entretien des plus valables et approfondis. Toutefois, « l'art de bien faire parler la personne » (Poupart, 1997, p. 186) n'est pas donné à tous les chercheurs. Des biais méthodologiques peuvent rapidement s'installer si cette dernière a l'impression d'être pressée ou inintéressante, a le sentiment de servir de cobaye et craint des conséquences négatives à sa participation (Poupart, 1997).

Dans la présente thèse, la méfiance et la peur des conséquences auraient pu être amplifiées par le règlement interdisant à la population carcérale de s'adonner à des JHA dans les établissements du SCC. Par contre, comme l'a déjà démontré Plourde (2000) dans son étude sur la consommation illégale de drogues et d'alcool des détenus durant leur incarcération, il est tout à fait possible de tirer des informations sur des sujets tabous en établissant un degré de confiance approprié avec les interviewés.

Chaque rencontre était initiée par des présentations formelles : « Bonjour monsieur X, je me nomme Valérie Beauregard. J'effectue des études à l'École de criminologie de l'Université de Montréal. Je vous remercie d'être venu me rencontrer aujourd'hui ». Le vouvoiement a été employé avec chacun des participants, peu importe son âge, en guise de respect. Il était maintenu jusqu'à la fin, à moins que le détenu exprime le contraire. L'intervieweuse expliquait ensuite exhaustivement tous les détails relatifs à son étude, à partir d'un formulaire de consentement (annexe IV) : objectifs, modalités de participation (déroulement de l'entrevue, durée approximative, enregistrement), de même que ses retombées (répercussions, avantages et inconvénients). Ce dernier point concernant l'intérêt de l'étude était primordial, puisqu'il contribuait à convaincre le détenu de l'utilité de sa participation, soit l'importance de livrer son point de vue pour l'avancement des connaissances (Poupart, 1997).

Les premières minutes de la rencontre étaient destinées à rendre le détenu confortable. La présence de l'appareil numérique pour enregistrer les entrevues aurait pu créer un malaise et empêcher que des informations soient divulguées. Pour éviter ce genre de situation, l'intervieweuse l'informait qu'à n'importe quel moment on pouvait éteindre l'enregistreur et continuer l'entretien. De plus, tous les renseignements révélés, enregistrés ou non, qu'il ne désirait pas voir utilisés dans l'étude étaient retirés à sa demande (Patenaude, 2004). Il avait également le pouvoir de mettre fin à la rencontre à n'importe quel moment, sans justifications.

Le respect de la *Loi canadienne des droits de la personne* garantit la confidentialité et l'anonymat de chacun des participants. Les détenus ont été assurés que tous les détails fournis durant l'entrevue allaient être rapportés dans des conditions appropriées (Patenaude, 2004), c'est-à-dire qu'ils seraient conservés dans un classeur sous clé, identifiés par un nom fictif et censurés si des renseignements personnels permettaient leur identification.

La confiance du participant se révèle un préalable important à la véracité des propos qui seront rapportés en entrevue. En plus de garantir l'anonymat et la confidentialité, il incombait donc à l'intervieweuse de convaincre le détenu de sa neutralité, soit que sa recherche était indépendante du SCC (Poupart, 1997), et que son but n'était pas de renforcer les mesures répressives appliquées en milieu carcéral. Les détenus auraient pu refuser de collaborer à l'étude, limiter leur participation ou tout simplement mentir volontairement en entrevue s'ils avaient perçu de tels biais (Patenaude, 2004).

Les entrevues devaient fournir des informations sur la façon pour le détenu d'occuper ses temps libres en détention, son point de vue sur les activités ludiques offertes par le SCC, sa participation ou non à des JHA, son opinion sur les paris dans les établissements de détention, etc. Si ces thèmes n'étaient pas abordés au cours de l'entretien, ils étaient suggérés pour stimuler la conversation. Le tout était contenu dans un guide d'entrevues (annexe V), servant de points de repère. L'intervieweuse

pouvait aller au-delà de ces questions, pourvu qu'elle obtienne à peu près les mêmes renseignements d'une personne à l'autre (Deslauriers, 1991).

Suivant la méthode de Deslauriers (1991), les premiers thèmes abordés avec les détenus concernaient des expériences de la vie courante. Cette façon de commencer avec des thèmes plus légers servait à détendre le participant. La consigne de départ était donc la suivante : « J'aimerais que vous me parliez de la façon d'occuper votre temps libre en général ». Cela constituait le premier volet de l'entrevue. Ces informations sur les loisirs allaient également servir à situer la place des JHA dans la vie des détenus. Par exemple, les JHA occupent-ils tout leur temps libre; s'adonnent-ils à des paris pour les mêmes raisons que des jeux sans mise; quels sont les impacts respectifs de chacune de ces activités?

La deuxième partie de l'entrevue portait précisément sur les JHA. Suivant les mêmes principes, le participant était invité à parler de ses expériences avec les JHA, d'abord dans sa vie en général et ensuite en milieu carcéral. À moins qu'il ne les évoque par lui-même, les thèmes suivants étaient proposés : les types de JHA retrouvés en détention, le montant et la valeur des mises, les motivations et les incitatifs, les limites, les bénéfices et les impacts, ainsi que les interventions du personnel de surveillance envers ces activités.

Tous les entretiens se terminaient avec une fiche signalétique (annexe VI) et un outil d'évaluation sur les habitudes de jeu, appelé DÉBA-J (annexe VII). Deslauriers (1991) conseille de conserver les questions qui demandent moins d'élaboration et de concentration pour la fin, puisqu'elles s'avèrent plus faciles à répondre pour un participant potentiellement fatigué après des heures d'entrevue.

À la fin de chaque journée, les entrevues étaient résumées dans une fiche conçue à cet effet (annexe VIII), dans laquelle étaient également notés des détails sur ce qui avait été vu, entendu et ressenti durant la rencontre. Ce contenu pouvait se révéler utile lors des analyses pour mieux comprendre le discours du participant (Deslaurier, 1991). En

voici des exemples : « Au début de l'entretien, monsieur apparaît nerveux et hésitant face au déroulement de la séance »; « beaucoup de va-et-vient dans le corridor adjacent à la salle d'entrevue »; « en quittant monsieur, il me partage son désir de se présenter à la présidence du comité des détenus pour améliorer les loisirs en prison »; « monsieur semble intoxiqué lors de l'entrevue : mes soupçons reposent sur son discours plutôt décousu, sur son attitude apathique et sur les rumeurs qui circulent dans la prison à propos d'un trafic d'héroïne ». Enfin, ces fiches ont également facilité l'analyse préliminaire du matériel tout au long de la collecte de données, afin notamment de rendre compte de la saturation empirique (Pirès, 1997b).

2.2.5. *Le DÉBA-J*

Les habitudes de jeu des participants ont été évaluées à partir de l'outil d'orientation appelé DÉBA-J. À notre connaissance, il n'existe aucun outil adapté à la population correctionnelle. Ce choix s'est appuyé sur deux critères : 1) le temps alloué pour rencontrer les détenus était limité par le SCC et la majeure partie de ce temps devait être consacrée à l'entretien semi-directif, qui constitue le cœur des données de cette thèse; et 2) les habitudes de jeu évaluées concernaient les douze mois qui ont précédé la présente incarcération, soit une période qui, pour certains détenus, remontait à plusieurs années. Il fallait donc trouver un outil facile à utiliser et assez court. Le DÉBA-J a donc été préféré aux autres instruments, comme le *South Oaks Gambling Screen* (SOGS) et l'Indice canadien de jeu excessif (ICJE), qui contiennent un nombre considérable de questions beaucoup plus complexes.

DÉBA-J signifie « Détection et évaluation du besoin d'aide en matière de jeu ». Il a été conçu pour les intervenants de première ligne pour faciliter l'orientation des personnes aux prises avec des problèmes de dépendance vers des services appropriés. Il permet d'établir la sévérité des problèmes de jeu et le niveau de soin approprié. La période évaluée correspond habituellement aux douze mois précédant la passation du questionnaire (Tremblay & Blanchette, 2009).

Les concepteurs du DÉBA-J, Tremblay, Ménard et Ferland (2001), ont élaboré huit items générant un score compris entre 0 et 24. Le résultat s'interprète de la façon suivante : 1) les « feux verts », avec un score de 0 à 1, présentent de faibles risques de dépendance, car leurs habitudes de jeu ne causent aucun problème et ne requièrent pas d'aide particulière (dans la présente étude, ils seront appelés « joueurs récréatifs »); 2) les « feux jaunes », dont le score est compris entre 2 et 5, sont aux prises avec un problème de jeu ayant des impacts notamment sur leur vie familiale, leurs relations interpersonnelles, leur état psychologique et leur santé financière (« joueurs à risque »); et 3) les « feux rouges », correspondant à un score de 6 à 24, souffrent de jeu pathologique probable pouvant mettre en péril leur épanouissement personnel, familial et professionnel (« joueurs pathologiques »).

Cet outil a tout d'abord été élaboré auprès d'une population clinique présentant des troubles de consommation d'alcool et de drogues, dans le but de détecter de potentiels problèmes de jeu. À l'heure actuelle, il fait l'objet d'une étude de validation auprès de la population générale, entreprise en 2007 (Tremblay, Ménard, Ferland, & Blanchette-Martin, en cours). Dans la présente thèse, le DÉBA-Jeu-8, révisé le 30 septembre 2009, a été utilisé.

2.3. L'analyse

Les analyses du matériel recueilli ont été réalisées de façon inductive. Sans avoir la prétention d'élaborer une théorie, il a été question de dégager le sens des propos tenus par les détenus rencontrés, afin de renouveler la compréhension de la pratique des JHA en détention (Paillé, 1994).

Pour faciliter cette tâche, toutes les entrevues ont été transcrites sous forme de verbatim, à défaut de deux d'entre elles. Suite à des problèmes techniques avec l'enregistreur numérique, un entretien a été enregistré à moitié (celui de Gabriel) et un autre pas du tout (celui de Noa). Pour perdre le moins d'information possible, des notes ont été prises durant les entrevues et rapportées sous forme de résumé

immédiatement après la rencontre (Brunelle, 2000). Ces entretiens ont donc pu être utilisés lors des analyses.

Chacun des verbatim a été relu, dans un premier temps, pour s'assurer de son exactitude (Brunelle, 2000). Il s'agissait de vérifier que les propos rapportés par les détenus avaient été transcrits le plus fidèlement possible, en écoutant simultanément les fichiers audio. Dans un deuxième temps, cette lecture (incluant les fiches-résumés) constituait une analyse initiale des données. Plutôt que d'être effectuée à la toute fin et en une seule occasion, englobant alors l'ensemble du matériel, elle a été effectuée simultanément à la collecte de données. Ce procédé permet de mieux orienter les entrevues subséquentes et de vérifier quelques hypothèses (Paillé, 1994).

Cette analyse verticale de chaque entrevue a permis de thématiser (Paillé, 1994) les propos rapportés par les participants de l'étude, en dégagant les sujets récurrents et les citations éloquentes. Il s'agissait de réduire, voire de résumer, le matériel issu des entretiens à un ensemble de thèmes représentant le plus fidèlement possible les faits et les opinions colligés (Creswell, 1998). Cette tâche, de même que les suivantes, a été accomplie à partir du logiciel N'Vivo (version 8). Bien sûr, l'utilisation d'un tel outil peut emmener le chercheur à être moins flexible lors de la création des thèmes. Toutefois, il facilite grandement les analyses, car il permet une meilleure organisation du matériel et un repère rapide des données. En termes d'efficacité et de rigueur méthodologique, l'utilisation d'un logiciel spécialisé supplante la traditionnelle méthode du « copier-coller » ou encore celle de classer de multiples fichiers par thèmes. En outre, nul besoin d'inventer un code de couleur pour différencier les thèmes les uns des autres (Creswell, 1998).

Par ailleurs, l'utilisation du logiciel N'Vivo a facilité la catégorisation, c'est-à-dire le raffinement de la première analyse. À cette étape, les thèmes formés ont été regroupés, renommés ou encore éliminés complètement. Par exemple, sous le thème de la motivation, des annotations comme « je joue pour gagner, pour être le numéro un, pour prouver que je suis le meilleur » inspirent la valorisation par le jeu. Le thème

de la motivation a donc été divisé avec des propriétés telles que le divertissement, l'appât du gain, la compétition, la valorisation et l'intégration. Il s'agissait de tirer un sens aux données et de le nommer (Paillé, 1994). Les catégories conceptuelles ont été formées dans le souci de demeurer le plus près possible de la réalité des participants, puisqu'elles allaient servir à élaborer les propositions théoriques de l'étude (Laperrière, 1997). Tout au long de l'analyse, le contenu manifeste des récits a été respecté, plutôt que de rechercher la signification cachée des non-dits (Brunelle, 2000).

Après la codification d'une dizaine d'entrevues, les catégories sont devenues plus justes et moins sujettes à des changements, obtenant ainsi une grille de codification finale (annexe IX). Bien que l'ensemble des analyses ait été réalisé par une seule personne, la grille et les premières codifications ont été révisées par une équipe de recherche. Pour assurer la justesse de l'analyse, un agent de recherche a été mandaté pour contre-vérifier la codification effectuée, tant et aussi longtemps que des différences majeures étaient soulevées. L'exercice a pris fin après la codification concourante de cinq entrevues.

L'analyse verticale complétée, les entrevues ont été comparées entre elles. Cette étape est appelée « analyse horizontale » ou « transversale ». Il s'agissait de repérer les similitudes ou les contrastes dans les propos des détenus (Paillé, 1994). Ont alors émergé des thèmes récurrents qui ont permis de mieux comprendre la pratique des JHA en prison et ses composantes. Des propositions ont alors été dégagées (Laperrière, 1997), constituant les premières explications théoriques qui font l'objet d'articles scientifiques présentés dans les chapitres 3, 4 et 5 de cette thèse.

Le déroulement des analyses a été fonction des objectifs de la thèse. Les trois prochains chapitres résument donc les principaux résultats obtenus : 1) l'influence du milieu carcéral sur la pratique des JHA (chapitre 3); 2) l'impact potentiel des JHA sur le milieu correctionnel et sa population (chapitre 4); et 3) les motifs qui justifient la

participation ou non des détenus à ces activités (chapitre 5). Chacun des articles est basé sur l'analyse de l'opinion des détenus et sur leurs expériences en détention.

2.4. Les limites méthodologiques

La recherche scientifique oblige à faire des choix méthodologiques, peu importe l'approche privilégiée. Bien que chacune des décisions soit réfléchie dans le souci de ne pas atténuer l'intégrité de l'étude, elles engendrent nécessairement certaines limites aux résultats qui seront présentés dans les prochains chapitres. Sans remettre en question la valeur scientifique de cette thèse, il importe de les expliquer pour que les lecteurs comprennent bien dans quel cadre s'inscrivent les propositions théoriques qui y sont présentées.

La sélection d'un établissement de détention de chacun des trois niveaux de sécurité a contribué à mieux couvrir la réalité de l'ensemble de la population correctionnelle masculine fédérale. En contrepartie, il a été constaté que le contenu des entrevues était inversement proportionnel au niveau de sécurité, c'est-à-dire que les données amassées dans le pénitencier à sécurité minimum ont été plus nombreuses et riches que dans l'établissement à haute surveillance. Quelques hypothèses sont avancées pour expliquer cette situation, qui est probablement liée au mode de fonctionnement des institutions. D'abord, plus la surveillance est élevée, plus les ASC doivent faire preuve de rigueur dans les procédures. L'intervieweuse profitait donc de moins de temps dans les pénitenciers à sécurité maximum et médium que minimum, puisque les détenus sont appelés à regagner leur cellule à des heures fixes. Dans l'établissement à faible surveillance, un coup de téléphone aux responsables du pavillon suffisait pour que le participant demeure dans la salle d'entrevue une heure de plus; pourvu que ce dernier fût d'accord bien entendu. Cela laissait plus de temps pour établir un lien de confiance et approfondir les éléments pertinents divulgués durant l'entretien. D'ailleurs, la confiance se révèle plus difficile à installer dans un milieu fortement coercitif, où la suspicion des détenus est palpable, que dans les pénitenciers sous faible surveillance. Bien que la collectivité pénètre aujourd'hui plus facilement le monde carcéral, suite à l'effritement du caractère total des établissements de détention, les prisons demeurent un univers de méfiance (Vacheret, 2001). Malgré toute l'attention portée à l'attitude de l'intervieweuse durant l'entrevue

et au choix du local, il se peut que les détenus sous haute sécurité se soient censurés. Dans un autre sens, il est également possible que les entretiens effectués dans le pénitencier à sécurité maximum aient paru moins riches en contenu en raison du processus de saturation empirique. Plusieurs participants, rencontrés dans d'autres établissements, avaient livré beaucoup d'informations sur la pratique des JHA en détention. De plus, certains d'entre eux avaient amorcé leur sentence dans un établissement à haute surveillance et possédaient une longue expérience du milieu carcéral.

Par ailleurs, le recrutement des participants sur une base volontaire empêche la généralisation des données de cette étude (Groulx, 1997), l'échantillon n'étant pas représentatif de l'ensemble de la population correctionnelle fédérale. De plus, les résultats de cette thèse ne peuvent s'appliquer aux détenus provinciaux du Québec, qui purgent des peines d'emprisonnement maximales de deux ans moins un jour, aux femmes incarcérées autant dans les prisons québécoises provinciales et fédérales, ainsi qu'à la population correctionnelle internationale. Or, cette étude fournit tout de même des résultats généraux pertinents et utiles dans le domaine carcéral et celui des JHA.

Enfin, le sexe de l'intervieweuse a fort probablement agi positivement sur le processus de recrutement des participants. À la base, cela est loin d'être néfaste, mais cette caractéristique a pu influencer la motivation des détenus à participer à l'étude. Plusieurs d'entre eux ont avoué au tout début de la rencontre leur curiosité face à l'apparence physique de l'intervieweuse et leur désir de se changer les idées en bonne compagnie. Le défi reposait donc sur la capacité de l'intervieweuse à renverser la situation et à créer un contexte de confiance. Il fallait donc user de beaucoup d'ouverture, d'écoute et de relances efficaces pour ouvrir la porte à des informations pertinentes par rapport au sujet étudié. En outre, les quelques tentatives de séduction devaient être déclinées avec tact pour ne pas offusquer le participant et ainsi mettre fin abruptement à l'entrevue.

Les biais attribuables aux caractéristiques physiques de l'intervieweuse demeurent toutefois discutables. D'un côté, on peut croire qu'il est préférable que des femmes soient interrogées par des femmes et des autochtones par des autochtones par exemple. La proximité du langage, de la culture ou encore des préoccupations personnelles diminuerait les possibilités d'incompréhension ou d'ethnocentrisme et pousserait plus loin le discours du participant. Poupart (1997) craint toutefois que cette réflexion n'en revienne à dire que les chercheurs sont disposés à étudier uniquement les groupes avec qui ils partagent des similitudes sociales. Ceci invaliderait automatiquement un nombre démesuré d'études. D'un autre côté, il est possible qu'une proximité marquée représente plutôt un obstacle dans le processus d'entrevue. Une trop grande familiarité avec le groupe étudié pourrait empêcher le chercheur de se distancier de son objet de recherche. La remise en question de certaines évidences ou la rationalisation du matériel deviendrait alors plus difficile, alors qu'une distance entre l'intervieweur et le groupe à l'étude favorise une meilleure prise de conscience des différences culturelles et sociales (Poupart, 1997).

2.5. Profil de l'échantillon

Dans l'ensemble, les hommes rencontrés avaient en moyenne 43 ans au moment de l'entrevue, le plus jeune étant âgé de 23 ans et le plus vieux de 62 ans (écart-type : 10,1). L'âge de la population correctionnelle fédérale canadienne n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années. Le nombre de détenus âgés de 40 à 49 ans, au moment de l'admission, est passé de 15,8 % en 1999-00 à 21,9 % en 2008-09. À l'inverse, le groupe des 30-34 ans a diminué de 17,3 % à 13,9 % durant la même période (Comité de la statistique correctionnelle, 2009).

Les participants de l'échantillon sont majoritairement d'origine canadienne (80,4 %), tout comme la population correctionnelle fédérale du Canada (66,6 %) (Comité de la statistique correctionnelle, 2009). La plupart étaient en couple avant leur incarcération (58,8 %), en union de fait ou mariés. Plus de la moitié d'entre eux (59,0 %) ont au moins un enfant. Ils sont également nombreux à détenir un diplôme

(72,5 %), puisque près de la moitié (49,0 %) a terminé le secondaire et 23,5 % ont fait des études postsecondaires. Enfin, la majorité des détenus interrogés (68,2 %) occupait un emploi avant l’incarcération et 17,6 % ne vivaient que d’activités criminelles lucratives. Les autres recevaient de l’aide sociale (5,9 %) ou étudiaient à plein temps (7,8 %). (Tableau I)

Tableau I : Profil sociodémographique de l’échantillon

	n	%	Min	Max	Moyenne	Écart-type
Âge au moment de l’entrevue	51	100	23 ans	62 ans	43 ans	10,1
Origine canadienne	41	80,4	NSP	NSP	NSP	NSP
Statut marital avant la détention :						
Célibataire/séparé	21	41,2	NSP	NSP	NSP	NSP
Conjoint de fait	23	45,1	NSP	NSP	NSP	NSP
Marié	7	13,7	NSP	NSP	NSP	NSP
Nombre d’enfants :						
Aucun	21	41,2	NSP	NSP	NSP	NSP
1	11	22,0	NSP	NSP	NSP	NSP
2	11	22,0	NSP	NSP	NSP	NSP
3+	8	15,7	NSP	NSP	NSP	NSP
Dernier niveau de scolarité réussi :						
Primaire	1	2,0	NSP	NSP	NSP	NSP
Secondaire I à IV	13	25,5	NSP	NSP	NSP	NSP
Secondaire V	25	49,0	NSP	NSP	NSP	NSP
Cégep	9	17,6	NSP	NSP	NSP	NSP
Université	3	5,9	NSP	NSP	NSP	NSP
Occupation avant la détention :						
Sans emploi – aide sociale	3	5,9	NSP	NSP	NSP	NSP
Activités criminelles	9	17,6	NSP	NSP	NSP	NSP
Emploi	35	68,2	NSP	NSP	NSP	NSP
Étudiant	4	7,8	NSP	NSP	NSP	NSP

En ce qui concerne le parcours judiciaire, présenté dans le tableau II, la majorité des personnes rencontrées n’en est pas à sa première peine d’emprisonnement. Parmi les détenus interrogés, 51,0 % ont déjà reçu en moyenne 2,0 sentences d’incarcération provinciales (maximum de deux ans moins un jour) et 43,1 % ont reçu dans le passé en moyenne 1,9 sentence fédérale (minimum de deux ans).

Pour ce qui est du délit le plus grave lié à la condamnation actuelle, il s'agit, pour la plupart, d'un crime violent (58,8 %), suivi des crimes lucratifs (25,5 %), des crimes liés à la drogue (9,8 %) et des crimes autres (5,8 %), par exemple conduire avec des facultés affaiblies. Au Canada, les infractions violentes sont à l'origine de la majorité des peines d'emprisonnement. En 2009, 69,0 % des détenus fédéraux étaient incarcérés pour un tel délit, incluant les meurtres aux premier et deuxième degrés, les complots et les tentatives, les homicides involontaires, les crimes de nature sexuelle et les voies de fait (Comité de la statistique correctionnelle, 2009).

Dans l'échantillon, 18 détenus (35,3 %) ont reçu une sentence à perpétuité, ce qui est légèrement supérieur à la population correctionnelle canadienne en 2009 (21,8 %) (Comité de la statistique correctionnelle, 2009). Si l'on exclut ce groupe, la durée moyenne de l'ensemble des peines est de 151,2 mois, soit environ 12 ans et 6 mois d'incarcération (minimum : 28 mois; maximum : 525 mois; écart-type : 119,8 mois). Le détenu détenant la plus longue sentence doit purger plus de 43 ans de détention. Si cela apparaît inhabituellement élevé, il faut préciser qu'il est question ici de peines cumulatives liées à différents délits. Enfin, au moment de l'entrevue, les participants avaient purgé en moyenne 75,7 mois de leur présente sentence, ce qui équivaut à un peu plus de 6 ans (minimum : 2 mois; maximum : 456 mois; écart-type : 102,8 mois) (annexe X).

Tableau II : Profil criminel de l'échantillon

	n	%	Min	Max	Moyenne	Écart-type
Nombre d'incarcérations provinciales	26	51,0	1	7	2,0	1,5
Nb d'incarcérations fédérales	22	43,1	1	7	1,9	1,5
Crime le plus grave lié à la peine actuelle :						
Crime violent	30	58,8	NSP	NSP	NSP	NSP
Crime lucratif	13	25,5	NSP	NSP	NSP	NSP
Crime lié à la drogue	5	9,8	NSP	NSP	NSP	NSP
Crime autre	3	5,8	NSP	NSP	NSP	NSP
Nb de sentencés à vie	18	35,3	NSP	NSP	NSP	NSP
Durée des peines (sauf vies)	33	64,7	28 mois	525 mois	151,2 mois	119,8
Temps purgé au moment de l'entrevue	51	100	2 mois	456 mois	75,7 mois	102,8

En ce qui a trait aux JHA, l'outil DÉBA-J a permis d'évaluer les habitudes des participants au cours des douze mois qui ont précédé l'incarcération (tableau III). L'échantillon de la présente étude compte 20 (39,2 %) non-joueurs, 20 (39,2 %) joueurs récréatifs et 11 (21,6 %) joueurs problématiques probables (2 à risque et 9 pathologiques probables). Bien entendu, cette répartition n'est pas généralisable à l'ensemble de la population correctionnelle. De plus, il faut considérer que le recrutement des joueurs dépendants s'effectue au sein d'un bassin de candidats beaucoup plus restreint que pour les joueurs qui ne présentent aucun problème, puisque la prévalence du jeu pathologique parmi cette population se situe à moins de 4,0 % (Brochu, Cousineau, & Ladouceur, 2008).

De tous les détenus interrogés, 22 (43,1 %) ont rapporté en entrevue s'adonner actuellement à des JHA en détention. Les autres participants n'avaient jamais misé en prison ou avaient cessé de le faire. Qu'ils se soient adonnés ou non à des paris en incarcération, presque tous les détenus rencontrés avaient déjà été témoins de ces activités auprès de leurs pairs.

Tableau III : Portrait des habitudes de jeu extra- et intra-muros des détenus

	n	%
Types de joueurs :		
Non-joueurs	20	39,2
Récréatifs	20	39,2
À risque	2	3,9
Pathologiques	9	17,6
Jouent en détention au moment de l'entrevue	22	43,1
Total	51	100,0



CHAPITRE 3
GAMBLING BEHIND BARS : DOES PRISON PROVIDE IDEAL
CONDITIONS?

Beauregard, V., & Brochu, S. (accepté). Gambling behind bars : Does prison provide ideal conditions? *Journal of Gambling Issues*.

3.1. Introduction

Several researchers have been interested in the gambling habits of prison populations prior to incarceration, as well as the links between gambling and criminal behavior (see among others: Abbott, McKenna, & Giles, 2005; Ashcroft, Daniel, & Hart, 2004; Jarvis, 1988; Lahn, 2005; Nixon, Leigh, & Nowatzki, 2006; Templer, Kaiser, & Siscoe, 1993). Conversely, very few studies have been published regarding gambling by prisoners while in detention and they have been limited particularly to the prevalence of gambling in prison, the types of games found or the types of stakes involved (Abbott et al., 2005; Lahn & Grabosky, 2003; Turner, Preston, McAvoy, & Gillam, forthcoming; Williams & Hinton, 2006; Williams, Royston, & Hagen, 2005). We know very little about what these games mean to the offenders, how they are played or what their limits might be. This information is nevertheless essential for a better understanding of the influence of the prison environment on gambling and possibly for optimal intervention.

Based on interviews with male offenders in three federal penitentiaries in Quebec, as well as with social program officers (SPO), the current article will explain gambling practices in these institutions and their influencing factors. These data will contribute to a better understanding of the impact of prison settings on the significance of gambling and, if applicable, the elements limiting its prevalence¹⁸.

3.2. What is prison?

To accurately describe prison, as complex as it may be, it is important to consider three components: the execution of the sentence, the organizational system and the sociological space. First and foremost, prison sentences cut offenders off from their former lives. People found guilty of a criminal offense are removed from free society and face isolation that causes them to lose their common points of reference

¹⁸ Opinions expressed in this current article are those of the authors, and do not necessarily represent the views of the Correctional Service of Canada (CSC).

(Poulalion, 2004). Offenders are reluctantly separated from their family, their circle of friends, their belongings and any element that connects them with their previous life in society. That being said, the experience is obviously painful and frustrating, given the loss of emotional relationships, the solitude and the boredom. Sykes (1958) adds that this deliberate rejection by society deepens the pain.

Prison is also an organizational system intended for the administration and execution of the prison sentence. One of its mandates is based on protecting society and maintaining the internal safety of the institution, which means controlling the prison population. Each movement of the prisoners is preauthorized and monitored, including to and from workshops, the workplace, the laundry or family visits (Combessie, 2000). According to Chantraine (2004), this excessive supervision subjects the inmate population to a compulsory routine since prisoners are told when to rise, eat, work, play and sleep. The offenders interviewed as part of his study describe the typical dullness of the prison environment as "robotization" of the prison population, caused by repeating the same acts at the same time every day. The prisoners must strictly follow a daily routine set by an extremely rigid organizational system.

Of course, these characteristics are not exclusive to correctional institutions. They are also particular to psychiatric hospitals or residential care facilities for people with limited mobility. Fixed schedules cannot be individually adapted but they are essential for keeping an institution running smoothly (Goffman, 1961/1968). However, offenders are in prison for having been found guilty of committing an illegal act, not by force of circumstances further to health problems; we can imagine that services offered in prison are not received by prisoners the same way that health services are received by elderly patients in residential care facilities.

Finally, since prison is a restricted physical space, some offenders assimilate an informal system, translated by a series of implicit standards shared by part of the population integrated into the prison subculture. Frequently against official prison

regulations, they dictate appropriate prison behavior with peers and with prison staff. Sykes (1958) explains the internalization of these values and behaviors in the "inmate code". Prisoners who are fully involved in prison society seem more likely than others to get involved in intramural trade, trafficking anything that has value in prison (Michel, 2006): objects which can be used as weapons, drugs, moonshine, non-prescription medication, property stolen from other prisoners (clothes, radio, television), non-institutional food (usually sold at the prison canteen) or pornography (Kalinich, 1980).

From this description, we can imagine that the prison environment would be conducive to gambling. It is easy to see how isolation and boredom created by being cut off from one's previous life and the monotony of prison routine could encourage these recreational activities. In fact, we can think of gambling as the perfect alternative for adding a little excitement to an everyday life steeped in routine, or an instant pleasure that could help inmates temporarily forget their captive situation. Furthermore, Cusson (2005, 2006) explains that for some serious offenders, a disproportionate part of their lives was reserved for partying and risky behavior, including alcohol and drug use, and gambling. In his autobiography, Beauvoir Jean describes nights at the casino and the multiple lottery tickets purchased by the pimps and gang members he knew (Tremblay, 2011). Continuing this deviant lifestyle in prison increases the risk of involvement in internal trafficking as a mean of raising the necessary funds required for potential gambling, which seems to form part of the prison subculture. That being said, the previous elements lead us to believe that prison is conducive to gambling among its population. It appears, however, that for a better understanding of gambling in prison, its meaning and how it is carried out, other elements must be considered. In fact, this is revealed through interviews conducted with male offenders, to be presented in the following sections.

Whether or not prison creates a favorable environment for gambling, studies on the subject reveal that the activity is not widespread throughout the population. Prevalence rates of gambling in prison vary greatly, with differences of up to almost

40 % from one study to another. Lahn and Grabosky (2003), of Australia, report that 60 % of prisoners indulge in gambling, mostly bets on televised sports matches. The Government of Queensland, Australia, reveals that 46 % of prisoners bet in prison, on “just about anything”, to use their words (Williams et al., 2005). In New Zealand, Abbott, McKenna and Giles (2005) put the rate at 26 %, with cards being the most popular game. Finally, in Canada, Turner and his colleagues (forthcoming) report that 44 % of the offenders admitted to gambling while in prison and that 34 % reported gambling at the time. Card games are the most common, followed by sports bets. This significant variation can be attributed to the size of the sample (representative or not), the characteristics of the population studied (male and female, accused and detained), or the period under study (last six months or life-long). However, none of these studies describes exactly what we mean by “gambling.” For example, what does “various bets” or “to bet on anything” mean? Could it be that the authors who adopted a broader definition of gambling obtained higher prevalence rates, as is the case notably with the Australian researchers? This article aims at a better understanding of gambling inside detention facilities.

3.3. Method

Our study is based on a qualitative approach, relying on semi-structured interviews with men under the responsibility of the Correctional Service of Canada (CSC). One institution of each security level was visited¹⁹. All offenders incarcerated in federal correctional facilities received an initial security classification - minimum, medium or maximum - according to the level of supervision and control that is necessary to protect the public, the correctional staff and other offenders. This security level is reassessed at least every year. Most offenders who have made progress within the prison will finish their sentence in a minimum security level institution where they could benefit from more privileges and have more freedom. The choice aims to diversify the sample and to get closer to the reality of gambling in prison. There is

¹⁹ To ensure the confidentiality of the inmates who participated in our study, the exact location of the selected facilities will not be revealed in this article.

reason to believe that the security level will influence gambling habits by affecting²⁰ 1) the variations in "free" time granted to offenders outside formal activities (work, study programs, psychosocial services); 2) time served since the beginning of the sentence and months remaining until release; and 3) the behavior of offenders according to their history of institutional incidents as well as their propensity for violence. For example, we can imagine that an inmate with violent tendencies will react more aggressively than others after a defeat or a gambling debt.

At each institution, a CSC-appointed staff member acted as intermediary between the interviewer and the prison population. With his help, information on the study was provided to offenders verbally or through posters. The interviewer met with parole officers (PO) and offenders representing their cellblock and encouraged them to promote the study to the population. The PO or the cell block representatives were responsible for informing the offenders about the study and for referring them to the CSC appointed staff member should they wish to take part. This method ensured that no one felt compelled to participate. Furthermore, the study was aimed at all leisure activities and not limited to gambling which meant that participants were not identified as gamblers or did not have to identify themselves as gamblers in order to take part. Offenders who wished to participate in the study were required to understand and speak French, regardless of their mother tongue.

Since a qualitative methodology was used, obtaining a representative sample of the federal prison population was not required. As the purpose was not to generalize the data, but rather to gain a better understanding of gambling practices in prison, the number of interviews was determined according to the saturation principle. To ensure that all relevant elements were collected, interviews were conducted in various cellblocks at each institution. Generally, after about fifteen interviews of approximately eighty minutes with offenders in the same penitentiary, no new additional information was obtained. The number of interviews therefore stopped at

²⁰ Given that these characteristics vary according to the security level.

51. One interview with an SPO was conducted at each of the facilities visited, to inquire about the operations of the institution in question and the activities offered.

At the beginning of each interview, the interviewer explained to the participants that she was not a CSC staff member and that she did not have access to inmates' files. She insisted on the confidentiality of the information that was about to be collected. The starting point was: What did you do with your spare time before your detention? The question pertaining to leisure activities in general served to establish a trust between the interviewer and the offenders prior to approaching the issue of gambling in prison, which is a prohibited activity. If not raised initially, themes related to gambling contexts before and during incarceration were suggested, such as the games most commonly played, the amount of the wagers/bets or the motivations for gambling. Finally, a data sheet was completed to track each participant's prison trajectory and to collect sociodemographic information.

As the data were collected and recorded, a professional re-transcribed the interviews. The interviewer re-read all the transcripts while simultaneously listening to the corresponding interview to ensure accuracy. All participants received a fictitious name to guarantee confidentiality and all elements that could identify them were disguised. The results were analyzed with N'Vivo data processing software. A coding tree was created from the main themes raised during the interviews, such as the types of games, the bets and the limitations for participation. The research team counterchecked the coding of the first interviews to validate the interpretation of the themes under study.

The methodology has three main limitations. Firstly, it does not specifically establish the prevalence of gambling in federal prisons. The types of games and their popularity are based only on the opinion of detainees interviewed. Secondly, penitentiary authorities did not allow the interviewer to spend time in each unit in order to observe gambling activities and create a prolonged engagement with the interviewees. Her rapport with the offenders was limited to interviews. Thirdly, the

findings do not apply to provincial offenders in Quebec who are serving sentences of less than two years, or to any other correctional population elsewhere in the world. However, the study provides important and useful information on the subject.

3.4. Results

3.4.1. Structured time

Whether or not they are familiar with prison life, offenders need some time to recreate a new lifestyle, which is more or less temporary, depending on the length of the sentence. The structured and restricted prison environment creates stress and boredom (Poulalion, 2004), so inmates must develop new landmarks based on working hours, canteen day, favorite television programs or family visits (Marchetti, 2001). Gaston, an SPO interviewed as part of our study, explains clearly how this new lifestyle is created. Offenders get involved in various intramural activities at their own individual pace, with the aim of forging a place for themselves in prison. Gradually, they ease themselves out of their former life.

[...] It's the time to adapt and find your place. You know, at some point the guys create a life inside. There are those who always have a hard time with it. Of course the guys, when they aren't feeling great, they are more likely to call their spouse, their this, their that [...]. But when they're doing ok, they have their buddies to hang out with, for activities, they plan things. The guys, at some point, they'll call her once a week, you know? (Gaston, SPO, medium-security prison)²¹

Eventually, offenders create a life inside prison, from activities which are 1) authorized, supervised and provided by the corrections service such as programs, professional follow-ups, support groups, sports, board games²² or other leisure activities; and 2) unauthorized, introduced by offenders and against prison regulations, such as drug use, homemade alcohol or non-prescription medication, the sale of items, contraband or otherwise, among the prison population, and gambling.

²¹ All the interviews have been translated from French.

²² Includes all games, such as chess, Monopoly, backgammon, checkers and cribbage.

The *Corrections and Conditional Release Act* (CCRA) stipulates in article 40(q) that inmates who engage in gambling are committing a disciplinary offense. Depending on the seriousness of the offense and the surrounding circumstances, the warden may impose a punishment on the offender ranging from a warning to placement in segregation²³.

To start with, the manner in which a person spends his time depends a lot on him, that is to say, his interests and personality, but also on the prison environment. Firstly, there are significant differences according to the security level. In high-surveillance prisons, offenders are allowed only one hour a day in the exterior courtyard or gym, contrary to minimum-security prisons, where offenders have more freedom of movement from the time their cells open until curfew. That being said, the level of participation in gambling seems higher in maximum- and medium-security prisons than in minimum-security ones, where there is more free time. The frequency and the amount of the stakes increase with control. The offenders interviewed said that the prison population is less concerned with following the rules in high-surveillance prisons and that the guards intervene very little to stop the betting.

Intervention by the guards also depends on the amount of the wager. Dominique, who has experienced all security levels and is serving his 38th year in detention, and Vincent, serving his tenth prison sentence, perfectly understand the reality of these environments. Although several offenders close to their release follow the regulations in minimum-security institutions, the guards do not automatically interrupt small-stake card games.

Well, they ask to see what you're up to, what games you're playing and if you were not playing for money because, at least here [in minimum], it's not the same as in medium or maximum, because in medium you can play. You have chips on the table, the screws don't give a damn, you know, they don't get involved...but here, it's not the same. [...] Because here, you've got one foot out the door, one foot inside. So, if

²³This information is available on the official web site of the Correctional Service of Canada at: www.csc-scc.gc.ca/.

you manage here, maybe if you're good, you'll get out, but if not, you go back. That's how it works here. (Dominique, minimum²⁴, incarcerated since 1972²⁵)

Yeah. It's not all that serious. It's that even here in minimum...there, whatever people play, there can be four sitting around the table and then suddenly there are four cans of Pepsi²⁶ on the corner, it doesn't attract any attention....they put the four Pepsis and that's what we bet, and we don't worry about the guards or the authorities...why? Because it's not a big deal. Yeah. We won't put 4.2 of pot on the table, but the four soft drinks, we will put them...and yeah, we decided that we were betting, that we were each betting one soft drink. And the guard will pass by; he won't say anything. (Vincent, minimum, incarcerated since 2006)

Secondly, the services and material available also influence the selection of leisure activities. In the interviews, offenders and SPOs noted considerable differences between penitentiaries regarding the size of the gymnasiums and exterior courtyards, the availability and quality of the sports equipment and the variety of activities offered, regardless of the security level. Aguilar and Asmussen (1989) attribute the idleness of the prison population notably to the reduced availability of services, equipment or all types of leisure activities. In situations where equipment is in short supply, offenders tend to get more involved in passive and sedentary activities such as watching TV or reading in their cells.

Moreover, some participants in this study even asserted that the lack of opportunities for leisure activities at their institution led them to participate or to increase the frequency of their participation in illicit activities, such as drug use or gambling. Benoît denounces the "excessive amount of spare time to fill" after work or school, which he considers a facilitator of gambling. He wants to run for president of the inmate committee notably to improve leisure activities for prisoners.

²⁴ Dominique was interviewed in a minimum-security prison.

²⁵ The date of incarceration excludes pre-sentencing confinement, if applicable, with the purpose of focusing on the federal experience.

²⁶ A popular brand of pop, commonly called *soft drink* in Quebec.

So our job is done, so then, there's a long way to go, you know. What do you do? Either you go to bed, or go eat, or go work out, you know you can go train. Once you've done all that? But you know, at some point, you have to stop; you need to do something else. So maybe you go play cards, play...you know? There are no activities, not a lot of activities there. (Benoît, minimum, incarcerated since 2009)

The inmates interviewed by McEvoy and Spirgen (2011) also believed that gambling in prison would be less popular if there were more recreational programs to occupy their spare time constructively. It seems that gambling is often considered by inmates as a leisure activity, providing similar benefits such as freedom, fun and adventure (Williams, 2008).

We can wonder, however, if the lack of recreational activities offered in prisons is the sole factor encouraging offenders to engage in illicit activities like gambling. According to Frey and Delaney (1996), all inmates do not participate in leisure activities, despite the presence of several opportunities. If they do, they choose more passive activities such as reading a book or watching television. In addition, offenders may find it difficult to occupy their spare time with activities that provide intellectual and long-lasting satisfaction, rather than those providing immediate and intense gratification. Clemmer (1940/1958) observed that prisoners often lack interest and motivation and few are able to appreciate long-term activities. Prior to incarceration, a large proportion of them had deviant lifestyles and exhibited a penchant for constant adventure and excitement. In this regard, Williams, Walker and Streat (2005) emphasize the importance of changing offenders habits to find an alternative to drug and alcohol use, while taking into account their needs such as sensation seeking otherwise filled by crime.

3.4.2. Gambling behind bars

Consistent with the offenders' interest in sports, sports betting emerged as the most reported activity by participants. Without establishing any prevalence, because our study is based on a qualitative methodology, the results show that this sort of

gambling is quite frequent among offenders. Our findings are similar to those of McEvoy and Spirgen (2011) who did a qualitative study on men incarcerated in two medium security prison in Ohio (United States). However, they are different from the ones obtained by Turner and his colleagues (2009; forthcoming) in two quantitative studies on federal prison population in Ontario (Canada). They reveal that card games were the most common form of gambling in correctional facilities. Perhaps this difference can be explained by cultural issues, but it is certainly a question of methodology. Sports bets take several forms. Interviews have probably let the opportunity to offenders to discuss about all types of bets around sports, not only pools.

For example, the most active offenders bet on their own performance, the performance of their team or the performance of one player compared to another. The wager adds an element of thrill to ice and ball hockey, tennis, badminton or football matches. When a majority of participants agree to bet, they all have to contribute, usually putting up one or two soft drinks. Those who are less interested in betting are sometime forced to do the same, or risk not being allowed to join the game; this is often the price to pay in order to participate in these games.

On other occasions, offenders bet on the performance of their peers and participate in the game only as spectators. This type of betting isn't pleasant for all. Those who only want to have fun may feel the pressure, whether intentional or not, from the wagers, which adds an unwanted element of seriousness to the game. After fifteen years behind bars, Gérald, 39, is among those who do not like bets on their sports performance.

[...] It's like in hockey, that's why I don't get involved, because some will bet. Some will bet but won't play, so [...] They go bet. Then, they'll have set up their team, but I don't know about it. It's all done without our knowledge. Sometimes, those small wagers cause a bit of friction. (Gérald, medium, incarcerated since 1995)

Yet, Gérald is not opposed to sports betting, but he much prefers to bet on professional leagues rather than on his own performance, which puts some distance between him and the bet.

Sure, for hockey games on TV, we all make small bets, we all have hockey pools. (Gérald, medium, incarcerated since 1995)

Bets on professional leagues usually involving televised hockey games but also American and European football matches. Depending on the organizers, bets can be large-scale, sometimes involving up to a hundred wagerers. Some offenders specialize in bookmaking and actively collect wagers from a large proportion of inmates throughout the institution. Kalinich (1980) explains that, generally, these group bets or pools are common in prisons, because although they require a certain amount of organization, they can also take place anywhere in the institution and do not require much equipment. It thus becomes easy for prisoners to place their bets in the courtyard, the cellblock, the dining room, the workplace, the chapel, etc. These gambling networks would enable some inmates to accumulate large sums of money or property (Kalinich, 1980). However, a few of the offenders interviewed in our study revealed that bookmaking on this scale is not easy. All of them eventually abandoned this practice, after too many mix-ups with wagerers refusing or being unable to pay or with participants dissatisfied with the organization. Mathieu, age 32, serving a life sentence, is no longer motivated to organize pools, preferring to stay out of trouble.

Even if there were football or hockey pools, I don't get involved anymore because it's gambling. It's an illness. And I'm the one who organized it. But I'm not interested anymore. I did it, it cost me nothing: I organized it. It is because at some point... something always happens. Someone isn't satisfied... You know, there's always a problem. In prison, there's always a problem, so I try to avoid problems. I gave it all up. (Mathieu, maximum, incarcerated since 2005)

Sports bets are popular in prison probably because of two principal reasons. First, they are not expensive, because wagers are usually small and take place over a long

period, sometimes several weeks, as during the playoffs. The value of the jackpot can reach up to fifty or even hundreds of dollars, depending on the number of participants. Second, the fact that it involves a large number of participants seems to minimize individual involvement, making it less incriminating.

Yeah, hockey pools, they're not the same. It's because they go on for a long time, and it's very cheap. It can be \$5, over 15 days. But with poker, it's \$5 every 5 minutes. It's not the same. But with that, it's a series of teams, and you choose him, him and him and it's going to cost \$5. That's not much, \$5. (Michel, maximum, incarcerated since 2009)

Although participants talked a lot about sports bets during the interviews, there is nevertheless a long list of gambling activities in prison: Monopoly, backgammon, dominoes, chess, cribbage, PlayStation tournaments, and cards, especially poker. Usually, except for poker, these games don't necessarily involve bets, but several offenders will take advantage of the opportunity to bet a few soft drinks. These games then become gambling activities, as games of skill. For example, two inmates can play an ice hockey game on the PlayStation and the one who scores the highest number of goals wins the bet; or a game of war and the one who kills the highest number of enemies wins.

Offenders appear to have a limitless imagination when it comes to inventing new bets. At work, they engage in competitions to see who will be the first to complete a task, with the fastest winning one or two soft drinks. At the gym, they have weightlifting competitions with chocolate bars as the prize. In the halls, cellblocks or courtyard, offenders are often heard saying, "How much do you want to bet?" "You want to bet?" "Are you sure about that? I'll bet a case of Pepsi on that!"

Charlie, age 51, says that sometimes it seems as if his peers can't do anything without betting on it. He has been incarcerated for eleven years in institutions of all security levels. He describes this situation clearly:

It's good that you talk about gambling because in prison, you have to know something: in prison, the first thing I noticed, in everything, listening to people, the words "Are you game? How much do you want to bet?" You hear it ten times a day; that's the truth. Me, at least in my row. [...] That's it constantly, all the time, betting on something, all the time and that's the first absurd thing I noticed about prison. (Charlie, minimum, incarcerated since 1998)

The gambling that Charlie describes seems trivial, more like challenges enhanced by a bet. These bets appear to be relatively commonplace, adding some excitement to a rather monotonous routine without requiring too much involvement from participants. They are based on daily activities, as on reality television participant eviction or even the release date of a co-prisoner. That form of gambling could have influenced the results of this study if the interviewer had not reiterated the definition of gambling with the offenders. A few wagerers asserted, at the beginning of the interview, that they never gambled in detention, when they actually participated in daily challenges almost every time the opportunity arose. They did not consider themselves as gamblers, at least not at the same level as poker players who, they believe, bet large sums of money. In that sense, redefining gambling, during the interviews, as all types of activities that involve something at stake (money, service, object) has allowed to restructure a lot of interviews.

It is important to individually consider different types of games; some seem more accessible and frequent than others and therefore artificially increase the frequency of gambling in detention centers. For example, in our study, the offenders have revealed that the bets on small challenges between two or three detainees, as the first person to outrage the guard, happen many times per day, as opposed to board and card games that tend to take place in the evenings and during weekends. These games are not necessarily less popular, but maybe just less frequent or accessible to fewer people. This could explain why some offenders have the impression that card games like poker are not as widespread throughout the prison population. Alain explained :

Or as I was saying, here at [name of the establishment], there are not a lot of poker games. There are some, I've seen some, but not a lot, not often. (Alain, minimum, incarcerated since 2008)

Indeed, gambling in prison is not widespread throughout the entire population. In any given institution, there can be differences between sectors, even between offenders in a same cellblock. Some participants admit to gambling several times a week, while other offenders in the same cellblock insist that there is no gambling in their unit. There are three possible hypotheses: 1) the offenders involved in gambling are very discreet and hide their bets from onlookers; 2) during the interview, some subjects chose not to reveal this practice because it is illegal; or 3) offenders who do not mingle much and who are not involved or interested in this type of activity do not pay attention to what the others are doing.

The latest data confirm the existence of gambling in federal correctional facilities. There thus appears to be many different types of games, in spite of the CSC regulation prohibiting the practice. The interviews reveal that there are several other limitations to these intramural activities as well. They are usually related to the institution and to the individual and also seem to alter the traditional meaning of gambling generally accepted in free society.

3.4.3. Institutional limitations

The arrangement and management of the institution's internal space determine the daily life of prisoners (Elger, 2009). Their movements and resources are restricted, so they must improvise, using whatever materials are available for gambling. Because they no longer have access to state-owned games or private places for games with friends, the opportunities for betting are considerably fewer than in free society.

We saw earlier that offenders take advantage of board and card games played in common places, such as poker, dice, chess, checkers or backgammon, to lay bets on. However, some say these rooms are not ideal locations because they are accessible to

anyone who wants to hang out and talk, eat, read the newspaper, etc. This can hamper concentration and increase the potential for cheating. Participants interviewed suggested creating a room reserved only for board and card games, to reduce traffic around the game.

Others explained that the inappropriate setup and small size of the tables, combined with uncomfortable chairs, discourage them from getting involved in games in which they usually like to bet, especially poker. Moreover, in some institutions, as Rémi explains, the tables are welded to the floor and only have the capacity to seat four. This limits the number of players and makes the game and the stakes less appealing.

It seems like the tables aren't set up for playing, at [name of the establishment]. The chairs are welded...the table has 4 places. You can't say, "we're going to be 6 or 8" there. There are no free chairs. [...] There were others who wanted to play, but there weren't enough places! We couldn't have any more players. (Rémi, maximum, incarcerated since 2008)

However, bigger tables or additional chairs do not automatically guarantee that there will be players interested in getting in on the game. Gambling in prison depends entirely on the presence of gamblers. Any wager must be inevitably made with another offender; in maximum-security institutions, this means he must be in the same cellblock because the population is divided. Rémi, who had the opportunity to play poker during a previous sentence, continues on this subject:

Well, it was fun, because you don't know where the time goes. [...] I would like to play here, but there are no players. There are no players! At first, there were two players. We played as three here, but it wasn't enough, it wasn't fun. You need more than that. (Rémi, maximum, incarcerated since 2008)

The presence of players varies according to the inmate population. Although some offenders are interested in gambling, those have to be interesting. Because offenders do not all share the same level of game skills and strategies, they may not enjoy playing together. Competing against better players decreases the chances of winning.

Some players are more interested in having fun than making money and see the competition as spoiling the fun of the game. They just enjoy sharing one or two soft drinks against chips to play cards for a few hours. Whether or not they make gains, the important thing is that they had fun.

Furthermore, those who are serious about the game and enjoy the competition do not necessarily appreciate the stubbornness or insinuated accusations of their opponents and the raised voices of bad losers, as well as personality clashes. We believe that this suspicion is heightened by the hostility that generally reigns among the prison population. Kay, age 62, supports this hypothesis:

You get on board, there. The... the guys bet, then... Me... aside from that, it's because at some point you find yourself around people you don't feel like talking to. So, you know, there's 10-12 around the table. You're in or you're not...it doesn't interest me. [...] Some of them cheat, and you see them cheating, then they say they didn't cheat. So... Everything is tricky, here. You have to be careful, you know, a fight can start quickly, and you don't know who you're dealing with. You're better... better to stay away. (Kay, medium, incarcerated since 1998)

Correctional institutions, as closed environments, limit interpersonal contact between offenders as well as material and monetary resources. These limitations draw criticism from some gamblers, who say gambling in prison lack intensity. This situation is due mainly to uninteresting bets, usually canteen products. Those who played for higher stakes prior to incarceration and those who have the means to do so, quickly lose interest. If you're going to play for cheap junk, they say, what's the point?

The modest wagers are due not only to offenders refusing to up the ante, but also because most of them simply cannot afford it. Prison inmates have two main types of legal income: 1) resources from outside, such as their own savings, family and friends, for which a maximum amount is established; and 2) jobs managed by the CSC and paid schooling or professional training. There are various employment opportunities, such as cook, janitor or gardener, but exclusion criteria are defined

according to the prisoner's history and behavior. Correctional establishments cannot provide employment to the entire prison population, while many offenders work only part-time, and several others remain unemployed (excluding voluntary refusals to work). It should be noted that prison authorities prioritize education and encourage offenders to continue their studies. Conversely, the number of available programs decreases with the security level of the institution; maximum-security prisons generally have fewer programs available²⁷. Finally, the third income source derives from illicit activities, such as trafficking in alcohol, tobacco, drugs and other items valued in prison, debt collecting/enforcement, or bookmaking. However, it does not involve the majority of the prison population.

Because of these financial limitations, offenders prefer to keep what they have and are not overly eager to risk everything on a bet. One of the most common themes in the interviews was this limited capacity for betting, especially on poker.

At some point, we began playing poker. We played poker for soft drinks. So, I stopped because... I really liked the game but not the idea: we don't have a lot of money, and I could win 10 drinks and lose 20, then win back 15... I played for maybe two months, then I said to the guys: "Either we stop playing for drinks, and we play for fun, because I find that it isn't worth it." If I lose my canteen... forget it, it's a game but then it becomes more than a game. It doesn't appeal to me. But it's too bad because it was fun. (Bruno, minimum, incarcerated since 2009)

In prison, there are fewer means of earning money and the salaries are considerably below minimum wage as it exists in free society. Pierre, who feels he has worked so hard for so little, gives more thought to how to spend his money.

In the first place, look: I work 5 days a week, \$5.80 a day... then I have my bonuses. Why should I work for a day to spend it on cards? It's... It's a lack of timing. It's a lack of responsibilities, somewhere in there. (Pierre, medium, incarcerated since 2009)

²⁷ This information came from an informal discussion with a corrections officer who had 15 years' experience with the Correctional Service of Canada.

Several offenders who were interviewed said that the popularity of gambling, especially board and card games, has decreased since the 2008 smoking ban in federal penitentiaries²⁸. According to them, cigarettes encouraged gambling because all, or almost all, prisoners had cigarettes. They served as bargaining chips among the offenders, both smokers and non-smokers. Dominique, age 57, serving an aggregate sentence of almost 44 years, describes an experience from several years ago at a medium-security institution.

When we were... when we played in the cellblock, we didn't play for fun. When we played in the cellblock, we played for real... Back then, we smoked, we played for packages of cigarettes. Later, it was soft drinks, but it's quieter now because there isn't much interest in playing cards in the block. [...] I'm not going to start betting with chips and soft drinks. (Dominique, minimum, incarcerated since 1972)

Tobacco made betting more tempting, since it was useful for obtaining various items within the institution, such as food, clothes or narcotics, and very easy to conceal in a cell. In prison, a cigarette was as convenient as a banknote. Vincent clearly explains the impact of the prohibition, using an interesting comparison with Loto-Québec, a province-owned business that manages and provides gambling in Quebec:

At first, the real question is... look, it's the same thing as outside: take all the casinos, take Loto-Québec, and they suddenly stop giving money [...]. They'll give you cookies, they'll give you chocolates, they'll give you... bikes. Well, no! It's going to decrease a lot! Well, in prison, it's the same thing. Cigarettes were the bet. They were preferred, they were what everybody really wanted lots of, you know. But now, well, without cigarettes, for sure, there is less gambling [...]. (Vincent, minimum, incarcerated since 2006)

Finally, since the inmate population lives in very close quarters, given the closed environment, the distance between winners and losers is practically non-existent in comparison with free society. Adversaries meet seven days a week and cannot avoid

²⁸ Cigarettes, cigars, tobacco, chewing tobacco, cigarette rollers, matches and lighters, among other things, are prohibited in CSC institutions (for more information, visit the Department of Justice web site at: <http://www.justice.gc.ca>).

running into each other. For Téo, it was infuriating to repeatedly lose to the same person and then see him every day.

I played a little there, lost \$200-\$300, then after that, I said: "Look, it's not my game." [...] It's a guy from here, a kid, we played all the time. At some point, I think, I owed him something like \$150, you know. Then one day he tells me: "It's not bad with you, buddy; I don't have to work anymore." I answered him: "You filthy scum, you will work again because I'm not sitting at your table anymore..." (Téo, maximum, incarcerated since 2002)

All in all, the previous data indicate that the limitations attributable to the correctional institution affect mostly betting on board and card games, particularly poker, while almost none of the prisoners hinted at specific limitations for pools. The layout of the housing units, the divided inmate population, low incomes and the tobacco ban may have negatively affected betting in prison, but they have not stopped some offenders from betting considerable amounts, as seen in the last excerpt from Téo's interview. In these cases, it was not canteen products involved, but transfers between bank accounts outside of prison, carried out by intermediaries, like friends and family members.

3.4.4. Personal limitations

Sometimes, games with betting can start major or minor arguments, resulting from suspicions or the competitiveness of some players. Offenders interviewed as part of the study and serving the final months of their sentence prefer not to gamble. They do not want to risk any report of a disciplinary offense because of a fight related to gambling, which may cause them to lose privileges or have their release date delayed. This is the case notably with Adam:

No matter, these days, I don't do anything. I do nothing because I'm about to get day passes and, next month, I start to go home. So, I start with a guard, and then after I'll be allowed out on my own. So, that's another reason to do nothing. (Adam, minimum, incarcerated since 2006)

Vacheret (2005) explains that the CSC bases its management system on a "give-and-take" strategy, collectively called the "candy system" (Chantraine, 2004; 2006). It is determined not so much by the inmate's progress relative to his criminal behavior, but rather by his good behavior inside the prison. Some prisoners get involved with prison programs because of a genuine desire for personal improvement. However, others voluntarily choose "to conform" to the prison system and follow the correctional plan assigned to them, with the sole purpose of gaining privileges, improving their standing with their case supervisors and being granted parole (Vacheret, 2005). The intramural behavior of the offenders depends on their individual relationship with the prison system and what they want to gain from it.

This could explain why, in our study, few offenders at the end of their sentence or having served several years reported gambling habits, especially in minimum security. If they admitted to betting, they referred to past experiences. Furthermore, we can imagine that these men are more preoccupied with easing out of their prison life than they are with gambling. On this subject, Marchetti (2001) says that an approaching release generates both excitement and anxiety, especially after a sentence of several years. In short, an individual's position relative to his sentence can influence his preoccupations with and participation in gambling during detention.

Our results also show that certain offenders behave no differently once incarcerated, getting involved with illicit trade, drug use, influence peddling, etc. This was the case for Jean-François, who had been a member of a street gang and was convicted of two first-degree murders and several attempted murders. During his first years in detention, he was involved in intramural contraband. At the time of our interview, he had already begun to disassociate himself from organized crime and was working to improve his standing with the prison administration. We could see in Jean-François a form of acceptance or even submission to the prison system. He now basically conforms to prison rules and no longer gambles.

It's not because I want to win whatever it is, because I like to play, you know? But even then, I can't get too involved. I was doing it more a few months ago, but I stopped because someone spoke to me about it... [...] My parole officer... so there is a report on me, saying that I was playing cards. [...] Everybody knows that it's not seen as a good thing, to play poker. But generally, the guys don't care, because... well, you know, they have short sentences or whatever. For me, I mean, why would I rebel, just to insist on playing poker? If it's seen as bad, I can simply... You know, I can't... I can't say: "No way, I have to play poker." I am going to say: "It's OK, I won't play poker." It isn't... you know, I don't feel I'm missing anything because I'm not gambling. (Jean-François, medium, incarcerated since 1996)

Vacheret (2005) explains that offenders comply with the prison system not only by following official regulations but also by avoiding other inmates seen as "undesirable" by the administration, because they participate in intramural trade, consume drugs or alcohol or are known to be affiliated with criminal gangs. Study participants associated with organized crime said they were constantly watched and suspected of scheming, while guards reported their slightest movements. That being said, the interpersonal relations of prisoners convicted of gangsterism are considered more suspect compared to other offenders.

In this situation, those who want to leave organized crime isolate themselves from the inmate population. Félix, convicted of gangsterism, does not participate in group activities, such as sports, to avoid altercations with other prisoners. According to him, coming from a criminal biker gang means that he "has to walk straighter than everyone else" because his every move is being watched and analyzed. Not only does he avoid gambling, he also steers clear of anyone who gambles, thus avoiding any suspicion.

[...] if the guys are in a room, then they start playing cards: to begin with, you're not allowed to gamble in prison. You're not supposed to be allowed to gamble; it's illegal. That means that if I had been in the same room, immediately, [my PO] says: "Look, don't you understand? It's illegal, and you do it anyway" [...] when you wind up in a place where everyone gambles, and the guys, most of the time, are gambling even if they... they aren't allowed...they gamble there, you know, so me, I come from organized crime, what do you think they would say? "Well, you

know it's still illegal, you're still involved in illegal business." (Félix, minimum, incarcerated since 2001)

Aside from their affiliation with organized crime, Jean-François and Félix, like other offenders interviewed, have a second thing in common: both are serving life sentences. There is some indication in Vacheret's study (2005) that offenders serving shorter sentences are more likely to adopt an "anti-institutional" attitude than those serving longer sentences. It also appears that offenders serving life or lengthy sentences acquire a type of wisdom over time (usually a result of age) and remain relatively quiet. They don't, or hardly, get involved with the inmate subculture (inmate code). They follow the recommended programs to improve their standing with their parole officer or because they wish to gain privileges (Vacheret, 2005). Marchetti (2001) believes that for many prisoners serving life sentences, life takes on a new meaning. They acquire patience, learn to value themselves, abandon their materialistic and extravagant values and improve their relationships with family, children or parents.

For other types of crime, only a few times did interviewed offenders confide that they categorically refused to bet with men convicted of sexual assault. According to several authors, the crime for which a person is incarcerated is indeed a major criterion that determines which offenders will or will not be respected. Cooley (1992) observed that, whatever they do, prisoners associated with sexual crimes are at the bottom of the hierarchy and have little chance of improving their position. Chantraine (2004) also highlights this phenomenon: sexual offenders are stigmatized by other inmates. Our sample does not allow us to validate this situation from the perspective of the sexual offenders, because only one participant was imprisoned for this type of offense. Furthermore, he was incarcerated in the prison wing for those with mental health issues and had no contact with the general prison population.

3.5. Conclusion

Although, at first glance, some particularities of prison life, such as boredom, solitude and daily monotony, appear to be incentives to gamble as a way for offenders to pass the time and forget their captive situation, our article shows that gambling does not involve the entire prison population and, overall, that it is not widespread. According to the participants, it appears that the prison environment creates limitations, which affect the different types of gambling. Although prison does not completely halt gambling, in general, it does not encourage it either. Basically, there are four main factors that affect the availability of and access to gambling in prison.

First, incarceration cuts offenders off from the rest of society, removing them from their former life and reference points. If they want to gamble, they must exchange lotteries, VLTs and the highly charged ambiance of casino settings for games with fellow inmates that, with a few exceptions, are small-scale in terms of number of participants and the amount of the bets. Without state offerings, gambling in detention is considerably less available, especially with the CSC regulation that prohibits gambling between inmates. According to Turner and his team (forthcoming), the absence of electronic forms of gambling (slot machines and VLTs) in part explains why half of the offenders who gambled problematically prior to incarceration stop gambling while in prison.

In theory, the regulation that forbids gambling in federal prisons includes all categories, such as pools, card and board games, PlayStation tournaments, or dice. In fact, it has more of an effect on games like poker, which are more visible because they involve a group of players in one place at the same time and because poker without bluffing bets is unusual and little satisfying. Offenders who want to bet must get tokens and comfortable place, and play under constant surveillance by guards and cameras. A bet between two tennis players, for example, is more discreet and require almost no equipment. Canteen items or chips do not have to be on display for the bets to take place.

Second, prison does not provide ideal conditions for gambling, especially board and card games with bets. Prison life exists in restricted physical space. There is limited access to physical space and limited interpersonal contact. The atmosphere seems to be a determining factor in how much the offenders enjoy the game. The rooms are inappropriate and players are sometimes not interested in playing or simply non-existent. While pools can be made anywhere, games such as chess or checkers require concentration, knowledge of the rules and a significant investment of time. Many offenders lack interest in this type of activity, which considerably reduces the number of potential players. These days, the systematic division of the prison population increases the limitations, especially in high-security institutions.

Third, the lack of financial resources is the limitation most frequently mentioned by the study participants. While offenders' low incomes allow them a few inexpensive bets, it is usually not enough for them to participate in games such as poker, which requires consistent and progressive bets, depending on whether it's a tournament or a cash game. Moreover, the wager is usually the dominating element in gambling because it adds meaning to the game, enhances the player's involvement and increases tension in the game (Reith, 2006b). With limited budgets and monitoring by prison authorities, most of the offenders interviewed manage with small wagers, usually canteen products. These small bets reduce the level of excitement for the players, who end up getting fed up of these games "for beginners." Reith (2006b) explains, however, that the real value of the wager is less important than what it represents for the players, such as power, recognition or success. Nevertheless, several offenders said they did not get excited over potato chips or soft drinks, so there might be an actual minimal value needed for a player to feel involved in a game. This situation has a different effect on betting pools, such as sports bets, because the delay typically operating over a period of days, weeks, or even months whereas a poker game occurs at the table over a period of a couple of hours. Although the cost of participation is trivial, the pot is attractive, as it grows with the number of players. Indeed, a kitty of 30 bags of potato chips is of little interest.

However, because of the minimal initial cost, the game is still worth it. As with challenges launched between two friends, it requires less involvement by the wagerers and the purpose is more for amusement than to win soft drinks or bags of chips. However, we cannot confirm this hypothesis, as we did not approach the issue of motivations in the article.

Also, although offenders may complain that small bets do not interest them, there seems to be a limit to what they are willing to risk. Since the ban on tobacco increased its value, we could have expected an increased interest in gambling where cigarettes are wagered. In brief, while there is a minimum bet to reinforce involvement in the game, there is also a ceiling which offenders are reluctant to exceed, at least for those who are not addicted. Gambling remains too risky and tobacco too valuable. Since tobacco can create a dependency in the user (Guyon et al., 2010), the compulsive need to smoke would be greater than the urge to gamble. An offender who has only one cigarette will probably not want to risk losing it in a game, especially if he has no real compulsion to gamble, as with the majority of the prison population. Addiction to smoking is more widespread than addiction to gambling.

Fourth, the length of the sentence or the time remaining until release appears to negatively affect offender involvement in gambling. This limitation applies specifically to offenders at the end of their sentence, serving a long sentence and incarcerated in a minimum-security institution. However, it seems that their primary concern is not the desire to break a habit, but rather to retain their personal privileges by conforming to the prison system. In other words, they do not avoid gambling, but rather the related risks and behaviors. Certain offenders stay away from card games to avoid arguments or fights. Cheating, the closeness of opponents and the competition can create interpersonal conflicts. Offenders who have been involved with organized crime also tend to avoid gambling. This is reinforced by the fact that gambling is often part of the deviant lifestyle of certain delinquents and of the prison subculture. If they gamble or associate with prisoners who gamble, they risk harming their

standing with those in charge of their case, especially since gambling is not permitted by the CSC. They must demonstrate their willingness to follow the prison rules. They may be interested in gambling, but they are more interested in getting out of prison. By leaving behind their deviant lifestyle or going through a disaffiliation process, they choose to follow their correctional plan. While the prison system does not irrefutably guarantee social reintegration for offenders, its system of privileges has a favorable effect on the intramural behavior of the inmates. However, it is possible that this limitation is more frequently mentioned by non-problem gamblers, who are more able to control their gambling habits and stay away from games. This finding is also consistent with those reported by Turner et al. (forthcoming).

Overall, the analyses reveal that the prison environment is less conducive to betting on board and card games, especially poker, than to pools. Besides reducing availability and variety, the prison environment appears to also reduce the pleasurable aspect of gambling. While in society, gamblers can become immersed in a game and shut off from the rest of the world, because of the tension and the anticipation of the results of their bets (Reith, 2006b), prison shuts down this ability to escape. Some may get involved regardless, particularly those just starting their sentence in high-security prisons or who adopt a deviant lifestyle. Even though gambling is popular and accessible, it would be a mistake to generalize to the entire population. Since the regulation that prohibits gambling is not the primary obstacle, the prison environment indirectly reduces the prevalence of gambling compared to free society.

In sum, while gambling in prison varies according to the individual, the restriction of movement and limited hours of access to the gym and exterior courtyard most probably affect its prevalence, especially in high-security institutions. In minimum-security prisons, where the population has more freedom of movement, privileges motivate the offenders to follow the rules. Besides, we can imagine that opening prisons to the rest of society and improving social reintegration programs help create short- and long-term goals for offenders and focus their attention on reaching these

goals. By leaving the prison subculture and following their correctional plan, they leave behind certain activities unauthorized by the CSC, such as gambling.²⁹

²⁹ La liste des références de cet article a été intégrée à celle de la thèse. La même méthode a été utilisée pour les chapitres 4 et 5. Tous les ouvrages scientifiques auxquels se réfère l'auteur n'apparaissent donc qu'une seule fois à la toute fin.



CHAPITRE 4

GAMBLING IN PRISON: A SOURCE OF VIOLENCE?

Beauregard, V., & Brochu, S. (accepté). Gambling in prison: A source of violence?
Deviant Behavior.

4.1. Introduction

In the last century, the prison system opened itself to the rest of society, advancing a strategy centered on inmate rehabilitation. The crumbling of the entire institution as well as the acknowledgement of inmates' rights was thus witnessed in North America. Prison settings are now required to be healthy, safe and respectful towards the correctional population. These changes have opened the door to the improvement of day-to-day prison life, which means among other things that inmates have the option of obtaining, at their own expense, perishable goods and everyday items (canteen), paid work, permission to have a TV in their cell, as well as family and conjugal visits. These advances in prison conditions have helped attenuate confinement-related privations, stabilize the climate inside the walls and reduce depersonalization of inmates by allowing them to maintain connections with their previous lives (Vacheret & Lemire, 2007).

The fact remains that suffering persists, due notably to the endless days, social exclusion and loss of freedom. This means that adapting to the penal institution requires an almost complete “de-adaptation” from the outside world (Gras, 2004). That being said, we cannot fully comprehend all the behaviors and reactions of the correctional population without looking at the specific characteristics of the prison environment. While similar activities take place both in prison and in free society, the outcome is not necessarily the same. This article focuses on gambling in detention. This activity will be put into perspective with the reality of the prison environment to better understand the sometimes-violent behaviors involved³⁰.

³⁰ The opinions expressed in this article are those of the authors and do not necessarily represent the views of the Correctional Service of Canada (CSC). In addition, the author wishes to thank the Centre Dollard-Cormier – Institut universitaire sur les dépendances (CDC-IUD) for its financial support in the writing of this article.

4.2. The issue

By reducing prisoners to a forced intimacy and common routine (Goffman, 1961/1968), prison encourages the development of a prison subculture, which is anti-conventional and contrary to institutional standards. This subculture has produced the “inmate code,” which dictates the values and rules by which inmates must abide. This code accounts for many behaviors, such as remaining loyal to fellow inmates, not exploiting one’s peers, being strong at all times or avoiding contact with the guards as much as possible. Despite this informal call for solidarity within the correctional population, not all inmates adhere to the prison subculture and, if they do, it is not always with the same intensity (Vacheret & Lemire, 2007). That being said, these implicit rules of solidarity are not sufficient to control all behaviors inside the walls, since physical and verbal aggressions still occur between inmates. The next section discusses violence among the correctional population.

4.2.1 *Violence in prison*

From one literature review, two premises emerge that could account for the high prevalence of violence among the correctional population. First, according to the importation model (Jacobs, 1976), without creating new forms of hostility, prison simply concentrates the tensions and anger that already exist, but in a more diluted form, in free society (Park, 1976). In other words, the violence that is present in the streets follows inmates into prison. The concentration of individuals in the correctional population who already had difficulty managing their aggressiveness would explain notably the exacerbation of violent behaviors (Zamble, Porporino, & Kalotay, 1984). Inmates would be less equipped than the majority of the population to resolve interpersonal conflicts. Faced with a problem, inmates frequently adopt strategies such as avoidance, temporary relief regardless of the consequences and aggressive responses, sometimes aggravating the conflict situation without

necessarily ending it (Chubaty, 2002). Moreover, a non-negligible proportion of inmates are or have already been diagnosed with a mental illness when they arrive at a detention facility. This situation creates a true challenge for correctional services, since these delinquents often require additional help to follow their correctional plan or deal with day-to-day prison life (Boe & Vuong, 2002). There is thus reason to think that these mental health or behavioral problems increase the risks of violence among the correctional population.

Besides personality and mental disorders, age is recognized in several studies as presenting the most robust negative correlations with misconduct in prison (Sapers, 2007). Indeed, younger people are far more aggressive than their elders (MacKenzie, 1987) and thus more likely to receive disciplinary charges for common or armed assault, fights or threats. These incidents occur even more frequently during the first few months of their incarceration (Griffin & Hepburn, 2006). These trends apply to the United States, England and Canada alike (Adams, 1992).

More recently, attention has also been directed towards criminal gang affiliations in prison, which can predict an individual's deviant behavior and violent conduct, regardless of risk factors such as age, ethnicity and a history of violence or imprisonment. Positively correlated with violence, affiliation with such criminal organizations increases the number of charges for physical assaults, fights, threats or possession of an illegal firearm (Griffin & Hepburn, 2006). This applies to very few inmates; however, it is the cause of a considerable proportion of all incidents of violence, which are often intended to ensure power within the detention facility through domination. While some inmates import their street-gang values, standards and experiences from free society into prison, others join during their incarceration. Organized crime affiliations can be attractive to an inmate, promising social support, personal safety and access to contraband items (Griffin & Hepburn, 2006).

The second source of violent behaviors among inmates stems from events attributable to the distress of imprisonment. The "prisonization" model underscores the restrictive

nature of prison as a determining factor in a person's adaptation to incarceration (Robert, 2007). This approach was first introduced by Clemmer (1940/1958) to explain the process by which inmates assimilate into the prison subculture, through the adoption of its customs and general values. According to this logic, privations attributable to incarceration lead to sexual frustration, idleness, boredom, institutionalization, loss of power, etc., helping to create such intense pressure that a usually trivial irritant can cause an inmate to lose his inhibitions and trigger a violent act (Jacobs, 1976; Vacheret & Lemire, 2007).

Regardless of the origin of violence in prison settings, it seems that certain activities lead to physical and verbal aggressions between inmates. Several authors note this phenomenon when gambling is involved (Bowker, 1980; Williams & Hinton, 2006). Since these activities are inevitably linked to money (or any other valuable object), gamblers are at risk of financial abuse or of going into debt. Bowker (1980) explains that a few inmates, who are loan sharks in prison, take advantage of some gamblers' readiness to borrow money. The resulting interest generates attractive profits for these lenders (Bowker, 1980). The loans are not always in the form of money; an inmate may pawn his belongings, such as shoes, clothes, watch or other jewellery, in exchange for canteen items, which inmates often use to bet. If a loan is not paid back on time, the lender becomes the owner of the items pawned (Clemmer, 1940/1958). It is easy to imagine that the interest rises far too quickly relative to the generally paltry income that is available to inmates. According to Williams and Hinton (2006), physical violence and threats occur more frequently when debts are involved.

At first glance, cheating, abuse and debts surrounding gambling appear rather contradictory to the inmate code, which encourages solidarity and disapproves of any form of exploitation between peers. Is this because gambling is an exception to these informal rules? Clemmer (1940/1958) explains that the fraud surrounding gambling in prison does not automatically lead to violence. Cheaters and inmates who are behind in their debts will simply have more trouble finding gambling partners because of their bad reputation. However, this refusal to gamble with them is not due

to indignation over a violation of the inmate code, but rather because these inmates are bad for business. This, again, does not explain why creditors show some leniency towards gamblers in these situations.

Despite the existence of debts and exploitation leading to aggressions, most of the time, gambling-related conflicts appear to be limited to squabbles between partners in games that turned out badly (Williams & Hinton, 2006). The purpose of this article is to better understand the relation between gambling and violence. First, the form and amounts of inmates' bets will be described. Next, we will describe the conflicts most frequently reported by the inmates interviewed in our study, always in relation to gambling. We will then present a dynamic analysis of these conflicts, putting them back into context and comparing them with similar activities that, in turn, also lead to verbal and physical violence. Finally, throughout the article, we will pay particular attention to the various types of gambling. In regards to the findings presented by Beauregard and Brochu (accepted a) in their article, pools and skill games constitute very different realities.

4.3. Method

Semi-structured interviews were chosen for this study, since they proved the most useful for us in understanding gambling practices in detention and inmates' behaviors. This methodology offers the openness and flexibility (Laperriere, 1997) to analyze a subject still little-known, like gambling in prison. We gathered information not only on betting procedures in the correctional population, but also on inmates' viewpoints regarding this practice in prison settings. This information helped us understand the meaning they give to their experiences and their actions (Pires, 1997a). Each participant, whether a gambler or not, could give his opinion on his own involvement in gambling and that of his peers.

In all, we met 51 male inmates in three federal penitentiaries in Quebec³¹ with whom we conducted private interviews of approximately eighty minutes each. These institutions are managed by the Correctional Service of Canada (CSC), incarcerating men serving sentences of two years or more. In an effort to ensure the most diversified data possible, certain criteria were considered, such as the inmate's age, the crime related to the current conviction, as well as the living unit inside the detention facility. Moreover, all security levels were visited, in view of obtaining a variation of experiences according to 1) inmates' behaviors while in detention, 2) the occurrences of physical and verbal violence and 3) the amount of free time compared with the time occupied with formal activities (such as school programs, jobs and psychosocial services). In all cases, inmates were required to know how to speak and write in French.

Participants were recruited with the help of three employees designated by the CSC from each of the institutions visited. Posters promoting the study were distributed. Information was also provided to parole officers by email or in a group meeting, so they could invite their clientele to participate in the study. In one of the institutions, where participants were more difficult to reach, the interviewer met directly with "cell block representatives," that is to say inmates elected to act in the interest of their peers when dealing with the administration. This recruitment method generated the highest participation rate: 21 participants. In other cases, the number of volunteers did not exceed 17 or 18 per institution. Not all volunteers were met, however, due to saturation of the information collected after approximately fifteen interviews.

Interviews were based on a grid comprising the main study themes. The starting point was, "What do you usually do in your spare time?" The question served to establish a trust between the interviewer and the prisoner, since gambling is prohibited in prison. Next, themes related to gambling habits before and during incarceration were

³¹ To ensure, as much as possible, the confidentiality of the participants, the names of the selected institutions will not be revealed in this article. We can nevertheless specify that all security levels were visited, thus ensuring a diversity of the information collected and a broader look at the situation.

proposed. At the very end, a data sheet was completed to track each participant's prison trajectory and to collect socio-demographic information.

The number of interviews was determined according to the saturation principle, that is to say until no new information is collected and any addition would be redundant, thus setting the number of interviews at 51. After about ten interviews in each penitentiary, no new information was collected. In addition to saving time, this technique provided results that are more representative of the prison population under federal jurisdiction (Pires, 1997b).

All interviews were recorded and then transcribed by a professional to facilitate their analysis. Each one was re-read by the interviewer, to ensure that the transcription was accurate and that the meaning of the participants' accounts had not been altered. This review was necessary since the correctional population uses several expressions that are particular to the prison environment. For the purposes of this article, the selected transcripts were translated from French to English. The same verification was made to ensure accurate rendition of the original accounts. A coding grid was developed from the main themes in the study and counterchecked by the research team. First, we made sure that all themes and subthemes were present, so that a comprehensive analysis could be conducted. Next, the first coding of interviews was reviewed to ensure accurate application and interpretation of the themes. The analyses were carried out using N'Vivo 8 software, so that the data could be studied by theme (e.g. types of games, value of the bets, limits and impacts) and according to the participants' personal characteristics (e.g. security level, length of sentence and type of gambler).

4.4. Results

To situate gambling in detention, we will first present the betting procedures, a central element of gambling activities. Bets can lead to debt, which is in turn a potential cause of violence. Next, we will describe the general relation between

gambling and violence, particularly surrounding bets on games of skill³². The last section of our article consists of a dynamic analysis of these conflicts, which takes into account the characteristics of the prison environment and other comparable leisure activities.

4.4.1. Betting

Since inmates' resources are limited and cash is forbidden in correctional institutions, betting in prison takes several forms. Inarguably, soft drinks remain the most popular bets, followed by various canteen items such as instant soup, stamps, pasta, steak, chocolate bars, chips and coffee. Only a few participants said they bet push-ups or services, such as cleaning another's cell.

[In] backgammon, we will bet two Pepsis³³, look: I paid for a case of Pepsi again yesterday, at the canteen; it cost me 24 Pepsis. I wasn't lucky! (Benoît, minimum, incarcerated since 2009)³⁴

That was in the game. There were gamblers who would play dominos; they would play for push-ups. The one who loses does 20 push-ups. That's gambling in prison. (Isaac, medium, incarcerated since 2005)

Since gambling is prohibited in all federal penitentiaries in Canada³⁵, inmates use various strategies to hide their bets. In poker, for example, they use several authorized items as tokens: Monopoly money, handmade tokens, cards cut in four, Scrabble letters, condoms, sugar/salt/pepper packets, dominos, etc. Before the game, they attribute a value to each of these objects. The "real" bets, that is to say, the canteen

³² Prisoners can bet on their own performance at billiard, tennis, backgammon, card games, weightlifting, checkers, chess, video games, etc.

³³ A popular brand of pop, commonly called *soft drink* in Quebec.

³⁴ Benoît was interviewed in a minimum-security prison. The incarceration date excludes pre-sentencing confinement, if applicable, with the purpose of focusing on the federal experience. All the interviews have been translated from French.

³⁵ According to the *Act respecting corrections and the conditional release and detention of offenders and to establish the office of Correctional Investigator*, assented to on June 18, 1992. More information is available on the subject on the Web site, consulted March 10, 2011, at: <http://lois-laws.justice.gc.ca>.

items, are then placed in a player's cell or under the table in a paper bag and are collected by the winner at the very end of the game.

[...] it's playing cards cut into squares, you know. Let's say the card game is worth \$1, but you play with red [cards] and you bet with blue [cards]. At the end of the week: "Well, okay, you owe me \$500, me, I owe you \$200, okay, I'll send it to you then. Give me your bank account, I'll send it to you." [...] (Thomas, minimum, incarcerated since 1992)

Although the value of the bets is generally minimal, ranging from \$0.50 to \$5.00 per game, a few exceptions persist. This evaluation remains summary; however, it appears realistic, since inmates' purchases and belongings are managed by the prison administration. Some inmates, who have substantial savings outside prison or who are involved in trafficking in prison, can afford a few excesses in detention. Jean-François, who has a long history of imprisonment, provides a good depiction of this situation. While involved in drug trafficking, he sometimes found himself at high-stake poker tables, once to the tune of \$1,000. Players would pay each other through bank transfers outside of prison.

[...] Like me, I often found myself at tables where the bets were quite high. But, then, it became... It's once again to keep up the image, you know? Me, I would sometimes go in just... Well, for one, to... because I liked it, but two, also to show that, you know, I could gamble \$1,000...and that, you know, it didn't bother me. (Jean-François, medium, incarcerated since 1996)

The majority of inmate respondents did not report debts exceeding \$10. The exceptions—as high as hundreds or even thousands of dollars—are more frequently associated with card games, especially poker. All types of pools³⁶, as sports betting pools, seem more trivial in terms of stakes and, consequently, potential debts. The analyses show that this difference is also true for conflicts, such as quarrels, cheating

³⁶ For example, prisoners can bet on professional teams (ice hockey, football or basketball), on sport teams within the prison or on reality television participants eviction. Those kind of bets involve a large number of people and organization.

or violence related to debt. These behaviors are also more frequently related to card and board games. The next section lifts the veil on this situation.

4.4.2. The relation between gambling and violence

Although gambling generally allows players to relax and enjoy themselves, conflicts sometimes erupt around a card game or group bet, due to disagreements or some inmates' debts. In the next section, we will present the three situations most frequently mentioned by inmate respondents to explain the physical and verbal violence related to gambling.

a. Negative attitude

First, despite the existence of physical aggressions associated with gambling in detention, Williams and Hinton (2006) indicate that quarrels between gamblers are among the most common conflicts. After a game that finishes badly, inmates may hate each other and refuse to speak (Williams & Hinton, 2006). The results of our study show that some inmates cannot stand to lose, whether the bets are large or small. Their negative attitude towards losing sometimes diminishes the pleasure of the game to the point of discouraging several inmates from participating.

But cards, I don't like them; I've seen so many conflicts.... Gambling, you know, it's fun when you win. When you lose, it's no fun, it's not pleasant, you know? So I've seen lots of conflicts too, so I didn't really join in.... (Sam, maximum, incarcerated since 1990)

Certainly, there are bad losers in detention, but it is clear that some inmates do not know how to win either. Beyond the defeat, it seems that the winner's joy and pride can aggravate the loser, who may take the experience as a humiliation and provocation. In a confined setting such as prison, the words and tone of voice used risk angering the recipient and can sometimes lead to verbal violence.

There was someone who won: “Do 20 push-ups.” The other guy didn’t like that. It started an argument between the two of them. “Yes, you won. It’s 20 push-ups; I will do it, but you’re not going to tell me that way and in front of everybody.” That’s a bad winner. Him, he was a good loser; he did the push-ups, but the other guy, he was a bad winner. He provoked him. (Isaac, medium, incarcerated since 2005)

While gambling is basically a form of entertainment, the fun can quickly sour. Pride in the face of defeat, offensive comments and players’ negative attitudes are responsible for quarrels between inmates. These forms of humiliation can certainly seem harmless, but Sykes (1958) states that while physical aggressions are more apparent than psychological assaults, their impact on the individual is no less damaging. Of course, this situation is not specific to the prison environment. However, Marchetti (2001) explains that, in this closed universe, alliances take on exaggerated appearances, as do antagonisms, causing non-negligible impacts, since escape is almost impossible. Therefore, it is not surprising that these conflicts occur more frequently over card and board games than betting pools. It is easy to imagine a greater tension around a table, due notably to the close proximity of the opponents. The players’ skills are also tested in games as chess or cards. Finally, Vacheret and Lemire (2007) point out that in prison, in accordance with the inmate code, everyone must act tough in front of his adversary, not weak by avoiding a confrontation when one is necessary. In other words, an inmate who turns his back on his opponent’s insults would risk passing for a coward.

While verbal violence originates from bad losers and bad winners, the gap between the bets and the meager income most inmates earn also contributes to quarrels between gamblers. A five-dollar bet has a far greater impact in prison than in free society. Therefore, the value of the bet seems amplified in detention.

You know.... Arguments start quickly. It’s not big amounts, but the bit of money that we have, we like to keep it in prison. That’s why arguments break out faster. Imagine: you lose \$5 outside, you’ll laugh. Lose \$5 in prison, then, you’re going to smarten up! So then, you say, “Hey there, that day, we eat liver, another day we eat that...another day we eat....” You know, you start calculating everything you eat, the

junk³⁷, then, you say, “Yeah.... Now, I want to keep my canteen to buy chicken, let’s say, buy steak, you know....” (Benoît, minimum, incarcerated since 2009)

b. Cheating

Second, the desire to win at any cost or the lure of financial gain and power can lead some players to cheat to reach their goal, alone or with a partner. According to our analyses, inmates who are rather reserved and unable to defend themselves seem more likely than others to be victims of this abuse. Faced with physical violence, that is the fear of reprisal, they prefer to give in to their opponents and pay the debts that were abusively contracted. Those incarcerated for the first time and new arrivals at a penitentiary are not spared either. Unfamiliar with the prison environment or with their fellow inmates, they risk being swindled. Under these conditions, we can believe that gambling becomes just a pretext to exploit someone and that the weaker victims give in, for fear of being assaulted. Once again, this situation applies mainly to card and board games. Only one participant spoke of being duped by two fellow inmates who extracted a few canteen items from him for a betting pool that never existed.

Charlie, 51 years of age, incarcerated for aggravated assault causing the death of his girlfriend, had a difficult time in prison. Taken advantage of numerous times by his peers—theft, threats, assaults and intimidation—he was treated for depression during his incarceration. Describing himself as an “easy” target, because of his shyness and rather delicate physique that reduces his ability to defend himself, he never managed to integrate properly into the prison population.

There were codes: “Do you have the time?”, this and that, they spoke almost in code. I could plainly see that they were making fun of me. They would search under the table, and then codes, then all that, winking, all that.... Then, I said to myself, “This is no good. What are you getting yourself into? It doesn’t make sense.” And me, I’m usually

³⁷ Here, Benoît is referring to the food served by correctional services, which he does not seem to particularly appreciate.

against [gambling]. Anyway. So, I had to go without two canteens; I went a month without a penny so I could pay it back. That kind of set me straight. (Charlie, minimum, incarcerated since 1998)

Sometimes, more experienced inmates take advantage of newcomers' naivety to abuse them. Initially incarcerated for theft, Joël was condemned to life imprisonment for murdering a fellow inmate. He was barely 20 years old and did not have an easy start in the prison world. He had to learn to mistrust his peers.

I pay to learn, in other words. And it's up to me...it's up to me to say no in the future. Because there are lots who will...who will snake their way around me, who will say, "Oh! He's a small-time player." But you can't trust those ones, the ones who are small-time players. It's specifically so that you will sit with them, and so you start gambling, then they start giving you the first 2-3 hands, then they take you for the next 4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16 hands, then.... They're quick. They are wolves, those ones. (Joël, medium, incarcerated since 1980)

c. Debts

Finally, money appears to be one of the central elements in the relation between gambling and violence, particularly the risk of debt. As previously seen, unpaid debts can lead to threats and physical assaults by creditors. In this regard, William and Hinton (2006) wrote that physical violence resulting from gambling in detention is rare, except when debts are involved. In our study, however, very few respondents spoke of their own debts. Is this because they were never in such a situation or is it simply pride? In the prison subculture, preserving your dignity by paying your debts remains a fundamental rule of the inmate code (Vacheret & Lemire, 2007). Therefore, several of them denounced the lack of control of fellow inmates who incur gambling debts, but very few admit to their own deficiency.

In detention, the biggest game here is card games. But the problem is that some people don't know when to stop. So, what happens is, is that they play, they lose, they go into debt. "Oh, we'll play again tonight; luck is on my side, now." They go back and play again, they lose again.

They're even more in debt. When the canteen comes, they can't pay....
(Fernand, minimum, incarcerated since 1988)

Alain is the only one who spoke openly about his own episodes of running up gambling debts in detention. He admits to having had compulsive gambling problems in the past and is able to look back and distance himself from the experience. Studies on the subject show that gambling addicts generally spend more per gambling session (Joukhador, Blaszczyński, & Maccallum, 2004; Walters, 1997) and gamble more regularly (Brown, Killian, & Evans, 2005; Lahn, 2005) than recreational gamblers do. We can thus imagine that inmates with gambling problems are at great risk of going into debt.

Yes, it's just that in prison, you get yourself into trouble. I got into trouble a couple of times by betting too much and being too far in debt. It's like.... You can't, but you bet more. It's like...it's a bit of an honour system in prison. Your debt must be honoured and if you exceed your limits.... You know that you exceeded your limits, but you have to win it back.... And you place another bet, another bet, another bet. (Alain, minimum, incarcerated since 2008)

This discrepancy between those who witness others' debts and the victims themselves is not exclusive to our study. Is it exaggeration by the witnesses or denial by the victims? Some Canadian researchers noted in a research report that 65 % of inmate respondents reported physical injury as a potential consequence of gambling, yet only 3.8 % admit to having been assaulted (Turner, Preston, McAvoy, & Gillam, forthcoming). Many speak of it, but few seem to be victims. This discrepancy could be due also to stories being exaggerated from one person to another, commonly known as the "grapevine."

Nevertheless, some elements drawn from our interviews with inmates suggest that, in reality, gambling leads to few violent episodes. Because of its qualitative methodology, this study does not allow us to establish the prevalence of aggression associated with gambling debts in Quebec penitentiaries. However, results show that

gambling debts are not so common in detention and those that do exist are related mainly to skill games and rarely lead to violence.

Although excesses can occur in skill games, the majority of bets remain small, not exceeding a few dollars, especially since the ban on tobacco products. If five dollars can have a high personal value for inmates to purchase a few luxuries to keep their spirits, they lead exceptionally to major debts. The risk of large debts and related impacts is thus reduced. If an inmate goes into debt during a game, the amount is rarely large enough to put his safety at risk.

You know, it depends where you play, which sector you're in, how much you play, what you play.... That's about what it is, but usually, when I played in the regular sector, there, it went well. It wasn't big stakes, it's \$2. They play for canteen items, there. (Hervé, medium, incarcerated since 2009)

Furthermore, gambling seems to be indirectly supported by a form of camaraderie among the players. Gamblers' excesses, where applicable, are attenuated by the fact that these leisure activities are generally practiced among inmates with certain affinities.

[...] Very often, it's buddies, it's guys who...it's people who are close and who spend their days together, you know, so, they eat together, so, you're not going to swipe two cases of soft drinks from your buddy because he lost at poker, you know. "...look, instead of giving me two, you can buy supper tonight." (Gino, medium, incarcerated since 2006)

Of course, not all gamblers in detention are friends, but a number of inmates prefer to bet with friends, because they can trust them and it is more enjoyable. Since the players' goal is not to ruin their partners, they usually consider their opponents' budgets from the beginning of the game, to avoid exceeding them.

Yes, because those who play together, they know each other too. ...they watch out for each other, in the sense that it's...the small network; they know each other. You know, the guy will say, "...let's say five cookies, whatever, then." "Yeah, but it seems to me that.... I can't really afford

that much. Let's say two." So, the guy, he can afford five, but the other guy, he can afford two. But basically, he wants to bet. So, he accepts two because the other guy will drop out, at five. So, he accepts two. You know, they'll be careful to recognize that the other guy has a bit less.... (Vincent, minimum, incarcerated since 2006)

It would be a mistake to believe that the entire correctional population is bound by an unflinching solidarity. However, although more difficult in prison, it is still possible to rebuild an internal network of acquaintances. Often comprising four or five inmates, this group helps overcome the rupture of outside connections. Not at all similar to relationships with childhood friends, this form of friendship would nevertheless allow a person to carve himself a place in the environment (Gras, 2004). The previous excerpts suggest that gambling fosters friendships between inmates.

In a different vein, some inmates refuse to gamble with peers who are known to be in debt or who borrow to bet. This, they do for their own good, not out of friendship. Since gambling is prohibited in detention facilities, they simply want to avoid suspicion by the guards and continue to play in peace. Debts can lead to conflicts, so once the debts are honored, they will agree to play with them again. Some inmates even require that their opponents place their bets in a cell before starting the game. This method seems more common in maximum-security penitentiaries, where gambling levels are slightly higher.

Generally here, it's because the guys who gamble, they have money. That's okay, because someone that people know is shady, and that...you know, he runs from left to right to left, and he owes to one guy and to another guy, he won't be invited to a table. You know, they'll say, "Look, forget it!" Or if he plays, he'll lose.... The guys will gang up on him to eliminate him, then "never mind your \$5. Understand?" (Téo, maximum, incarcerated since 2002)

It's because we got along that we're a bunch of friends, you know, and that we're always guys from the outside that got along. So, we're always six or seven who play, now. Well, not anymore; now, there are two that we cut off, specifically because they would join in, and then they couldn't pay up. So, what we did is, we cleared their bill, we.... Since the guys had no money, we took off, let's say they owed \$100,

well, we removed \$15 each or \$20 each off the money they owed us, then we said, “Look, you’re not playing anymore.” So.... We play only guys who we know we can pay, you know? (Malik, maximum, incarcerated since 2007)

Gambling and the potential debts involved do not automatically lead to violence among the correctional population. Even where debts are concerned, threats and physical aggressions do not seem to be the first recourse. Alain, who has lost hundreds of dollars betting in prison, speaks of his experience:

I was surprised a couple of times; there are some guys who said, “Come on, Alain, take your time, you give me so much per week, and once it’s cleared, it will be cleared.” Sometimes, you’re...surprised by the humanity of another person now in prison. (Alain, minimum, incarcerated since 2008)

Although results suggest that gambling debts lead to little physical violence between inmates, one last nuance is worth mentioning. A few participants in our study make a distinction by security level, noting that inmates in a maximum-security institution are more inclined to retaliate physically than in a minimum-security facility. In the next excerpt, Benoît refers to administrative segregation. According to him and some of his fellow inmates, there are more requests for protection in high-surveillance penitentiaries, where the risk of reprisal is greater, convincing several inmates to move out of their living unit.

No, no, it’s.... Well.... Maybe it has happened in other prisons, you know, but here, this is a minimum. You know... If the guy doesn’t pay you, well then... there’s not much you can do then. But when you get to [name of the institution], you know, a medium, a guy who doesn’t pay his debts, he’s going to have to go in the hole, you know. (Benoît, minimum, incarcerated since 2009)

The previous results show a more robust relation between psychological violence and gambling than physical violence. Although generally associated with debt (e.g. drug-related debts), physical assaults rarely result from non-payment of gambling debts. Moreover, comparisons show that gambling is far from being the only activity to

cause violence in prison, suggesting an indirect relation between gambling and violence. The next results in our article show some evidence to this effect.

4.4.3. A few points of comparison

While gambling involves its share of quarrels between inmates, notably around card and board games, the interviews conducted in our study show that other leisure activities also cause a number of conflicts among the correctional population. Usually, leisure activities serve to reduce resentment among inmates, help them adapt to prison life and contribute to a reduction in violence by allowing inmates to let off steam (Bryson & Groves, 1987). However, these benefits are not self-evident, either in gambling or in non-betting leisure activities. We can believe that all activities involving several players comprise a risk: suspicion of one's opponents, cheating, quarrels, bad losers, etc. Although its impacts are not small, gambling does not appear to be the primary cause of violence in prison settings.

For example, team sports represent a major source of conflict. In the interviews, several inmates spoke of some players' intense desire to win the game at any cost. Taking the game too seriously, these players spark quarrels and hostility between opponents and even teammates, thus reducing the pleasure usually pursued in the game. Several inmates have stopped playing team sports for this reason, just as some have done with gambling.

Me, what I liked, is cosom hockey especially, but I saw lots of conflicts, you know. Then, at one point, that too, you know, it gets irritating because.... Me, I come to play. I don't come to settle my accounts. So then, they argue so much, that you don't really feel like playing anymore, you know? It gets to be a verbal debate instead of a sport, so you know, it's irritating. (Sam, maximum, incarcerated since 1990)

Often very intense, sports seem to nourish inmates' desire for competition. This is how the players' level of involvement in a game increases and determines the

outcome: have fun or win at any cost. The excessive seriousness of some inmates makes the atmosphere tenser, because of the pressure they put on their teammates, especially since they cannot stand to lose. This strong competitiveness in sports in prison settings is not very surprising. Gras (2003) explains in his book that sports become a way for inmates to regain their virility, which is often reduced by the privations of prison, notably heterosexual relations. Consequently, sports fields are the perfect place for inmates to express their masculine identity by rebuilding their self-esteem through success and trust.

It seems that at times, sports are associated with physical violence far more than gambling is. Indeed, inmates use the opportunity to re-affirm their status and defend their reputation in the correctional population. This is the case for Jean-François, a former street gang member. Others, with violent tendencies, give vent to their impulses or, at least, lose control. These episodes of violence sometimes serve to build a reputation of being tough, as in the case of François, who describes himself as an aggressive person who spent more than ten years in the special handling unit (SHU)³⁸ for having assaulted guards and fellow inmates.

[...] Let's say that before, I could feel more...because you have to put it into context...of...of where my head was at, at that time, you know, a simple gesture could be perceived by me as a...a lack of respect or something that could undermine my status or.... Well, one example: Once, I got hit from behind, and I left the rink to go get a pick, and I stabbed the guy in the leg. I mean...just because he didn't apologize.... He hit me from behind. I fell. And he had the opportunity to apologize, and he didn't, so we sort of rolled around on the ice, but I wasn't satisfied because I didn't really get the better of him. So, I ended up stabbing him from behind, and I ended up in maximum, another four years for a triviality. (Jean-François, medium, incarcerated since 1996)

Then me, I did SHU for 10 years; I had violence problems, so it's better for me sometimes not to get involved in team sports. So now, I'm more...I'm more careful. I keep more to myself. I do more individual

³⁸ The SHU holds the highest security rating of all the detention facilities managed by the CSC. It is reserved for inmates considered too dangerous to be incarcerated in a maximum-security institution. There is only one SHU for all of Canada, located in the Regional Reception Centre (RRC) in the province of Quebec.

sports, like tennis, badminton, quite a lot of individual sports or sports for two people. But team sports, like, basketball, hockey, baseball, broomball, I don't play anymore. One, it's too physical; two, it's...dangerous to get caught up in. (François, medium, incarcerated since 1996)

Although Jean-François' and François' stories are not unique, sports matches in detention that end in a fight remain generally anecdotal. Most of the time, inmates limit themselves to reproaches or quit playing before the situation degenerates into physical violence.

Board games, even non-betting ones, are another example of leisure activities that can lead to violence. In a few of the inmates' accounts, a certain touchiness can be detected as if pride became excessive in detention. Of course, nobody likes to lose, but defeat seems even more bitter in prison. As in gambling, the winner's attitude plays a major role.

Oh, some will throw the [chess] pieces; they throw the game. I've seen that often.... I've seen that very, very, very often. ...a guy who does that, I don't play with him anymore. Unless I've known him for several years.... But no, no, if there's a guy that does that, forget it. Me, you have to be a good loser, and a good winner. (Mathieu, maximum, incarcerated since 2005)

The results reveal that several group leisure activities—whether they are team sports, non-betting board games or gambling—create intense competition among inmates. The pride of certain winners can sometimes bruise their opponents' egos, increasing the pressure between players. Despite the dissolution of the prison subculture and increasing individualization of prison terms (Cabelguen, 2006), personal image is still important for many inmates. Therefore, besides the essence of the game itself, it seems that the tension in the prison environment and the nature of the relationships between inmates are conducive to the eruption of conflicts between players during group games. The relation between gambling and violence would thus be partly explained by the prison environment itself.

Two characteristics distinguish the above-mentioned leisure activities from gambling: they do not involve money (or bets) and they are authorized by the CSC. Therefore, we cannot compare gambling debts with other forms of debt. We saw previously that gambling debts do not automatically lead to threats and physical aggressions, but that conciliations are possible. According to the inmates interviewed in our study, these agreements would be more common in cases of gambling than of narcotics trafficking. So, what are the differences between gambling and narcotics? First, it should be noted that it is not the majority of drug consumers who will be victims of account settlements due to debts owed (Plourde, 2000). A few participants describe the drug world as being more subject to exploitation, debt and aggression, since inmates who get involved usually do so for money. Contrary to gambling, those seeking friends through the sale of narcotics are rare, being attracted rather to the profits. It is easy to imagine that drug traffickers who have already paid considerable amounts to obtain drugs and bring them into the institution are anxious to collect their dues. Jean-François, who used to be actively involved in the prison underground economy, counted far more on his contraband activities than on gambling to make money. Below is his reply to the question, “Why do inmates go into debt with you?”

Drugs.... Well, because I used to bring in drugs more than I gambled. Gambling, for me was.... You know, it wasn't part, then, of...of.... Once in a while I might have gambled, or periods where I gambled, but compare that with.... No, it would.... There's no comparison.... Well, it's.... For me, it wasn't a stable activity.... I...I don't like...I like gambling to play, to have fun. But in terms of business, then no it's not.... (Jean-François, medium, incarcerated since 1996)

For Jean-François, drug trafficking constituted a more stable return than gambling, which is largely based on chance. Organizing betting pools and managing card games entails the recruitment of trustworthy croupiers and constant surveillance, thus becoming too complicated for the small profits generated.

.... But I know I can make a lot more [with drugs], but at least I know that I will make it. That's it. [Gambling] is harder to calculate, and.... And then, you have to be there to control it all, to see to it all, or then, you know.... You have to trust everybody. “Man! I lost everything

today, you know.” “Oh yeah, you lost everything? Let’s see your pockets, eh?” (Jean-François, medium, incarcerated since 1996)

Very few inmate respondents referred to controlled gambling inside the prison walls. However, they are unanimous regarding the fact that this is not the most lucrative activity and that it creates more headaches than profits.

Even if there were football or hockey pools, I don’t join in anymore because of that, gambling.... And I’m the one who organized it. But I’m not even interested in any of that anymore. I did it, it cost me nothing: I organized it. It’s because at some point...something always happens: someone isn’t happy.... You know, there’s always a problem. In prison, there’s always a problem, so I try to avoid problems. So I gave it all up. (Mathieu, maximum, incarcerated since 2005)

In summary, put back into context, gambling in detention does not appear to be largely associated with the violence found in Quebec penitentiaries. Although it may lead to some physical violence or abuse, quarrelling is what is most reported by inmates. Furthermore, violent behaviors are related more frequently to card and board games than to pools, such as sports and other types of wagers. This observation is not surprising, however, since the analyses show that group games in general—where opponents face each other directly—generally risk leading to violent conflicts between players. The fact that similar behaviors occur in various activities suggests that gambling is not necessarily the source of the problem.

4.5. Conclusion

Generally, the previous results show that gambling in detention is almost consequence-free and that related incidents of violence remain exceptional. The violence that does occur is mostly in the form of quarrels over a card game, which erupt because of suspicions over the probity of a player or an unaccepted defeat. The more serious conflicts, which result in physical violence, are also less common. Indirectly related to gambling, they are attributable to debts, which, when unpaid, can indeed lead to threats and aggressions. However, can we say that gambling is at the

heart of these consequences? We believe that, put back into context, this violence related to gambling in detention is better explained by the characteristics of the prison environment. That being said, gambling should not be perceived as the source of the problem, but rather as the vector of latent aggressive behaviors or the result of risk factors attributable to imprisonment.

First, we saw that gambling leads to quarrels between players and has even discouraged a number of inmates from participating. Indeed, some players have proven to be easily offended and to have a negative attitude, not taking defeat well, or conversely, showing themselves too impudent when they win and angering their adversaries. While all humans derive some personal satisfaction from success, there is a matter of honor in competition. In detention, however, this desire to win is reinforced by the prison subculture. The inmate code insists notably on the need to be strong and tough at all times, as well as to never give in to an opponent (Vacheret & Lemire, 2007). Just like all games involving several opponents, gambling becomes an avenue among others to exhibit one's strength. Furthermore, while not all inmates are necessarily competitive, quarrels related to gambling can also be amplified by the physical closeness experienced by the prison population on a daily basis. Contrary to life in free society, it becomes almost impossible for inmates to avoid each other, which creates constant pressures that jeopardize interpersonal relationships. Gambling thus becomes a context conducive to releasing tensions that already exist. The resulting violence, when it occurs, is thus indirectly related to it.

This proximity between players and the focus on personal image in detention would also explain why quarrels occur more frequently around card and board games than betting pools. Indeed, games like poker and chess expose the players' strengths and weaknesses more than sports bets, where a bettor can always blame the sports team for his defeat rather than questioning his own skills. Moreover, betting pools involve several people who do not confront each other directly, contrary to card and board games where opponents are face to face. Under these conditions, we can imagine that

it is even more difficult for those who already exhibit aggressive tendencies to control their impulses.

Gamblers have many opportunities to bet or to exact revenge, given the more pronounced rivalry in card games, which is intensified by slightly higher stakes, not to mention the low income earned by most inmates—except for those involved in illegal trade inside the walls. In fact, the lack of financial resources is the limitation most frequently mentioned by inmates regarding their participation in gambling (Beauregard & Brochu, accepted a). Receiving a paltry salary of barely \$100 per month, inmates see their buying power quickly reduced through gambling. This only exacerbates the impact of the loss, the numerous privations caused by imprisonment and the frustrations, which can drive an inmate to overreact.

Although relatively rare, a few inmate respondents spoke of certain players being in debt. This, according to Vacheret and Lemire (2007), is frowned upon in the prison subculture because the inmate code requires all prisoners to honor their debts. Indeed, a bad payer is liable to have his reputation tarnished and to be threatened and physically assaulted. However, in regards to gambling specifically, this danger seems attenuated by four elements.

First, although bets remain generally minimal, limited to a few canteen items, inmates sometimes lose their entire monthly income from gambling. We must not forget that, contrary to gamblers in free society, inmates who lose their entire income from gambling, although left with minimal funds and few possessions, will still have their basic needs provided for by the detention facility. Of course, they will have to go without a few luxuries, such as making themselves to a good cup of coffee or buying a few snacks, but they will still receive three meals per day and have a roof over their heads. They can therefore use a larger proportion of their income to pay their debts, contrary to gamblers in free society, who must pay rent, electricity, telephone, personal insurance, etc. Without minimizing the importance given to these tasty treats

such as snack foods, the fact remains that the prisoner loses these luxuries will not lose the same time the roof over his head.

Second, a form of camaraderie exists between inmates who gamble. While all gamblers are not necessarily friends, several participants in this study say they prefer to play with friends, to ensure some pleasure in the game. Therefore, inmates will rarely use violence against their gambling partners, even those who exceed their capacity to honor their bets. Since the goal is not to ruin their friends, but rather to have fun, a number of arrangements can be made: they stop the game when one of the players has lost a large amount or they set maximum bets. If one player still manages to go into debt, several solutions may be considered before resorting to violence: cancelling the debt, reducing the amount, reimbursing in installments, settling through services rendered, etc. That being said, threats and physical aggressions would therefore not be used as a first resort against friends. Conversely, we can believe that drug dealers will care less about their customers and will sell their products not to make friends, but for profit. This would explain their eagerness to collect their dues more expeditiously and more violently than bettors, especially if they have already paid a large sum to obtain narcotics and bring them into the detention facility.

Third, along the same lines, very few inmates organize gambling in prison to make profits. This activity is practiced rather in small independent groups. In this case, profits are not involved, but rather the trading of goods between players, that is to say that nothing is created. Contrary to drugs, none of the inmate respondents mentioned the existence of an illegal gambling market inside the walls. While some mentioned the idea, they pointed out, conversely, the considerable organization this would require relative to the unstable profits that could be derived. The gambling market in detention is thus limited to organizing sports betting pools, where the person responsible allows himself a free participation only.

Fourth, if a player goes into debt, the majority of inmates simply stop playing with him, whether he is a friend or not. As Clemmer (1940/1958) explains, those who do not pay what they owe, especially if they are in debt to more than one of their peers, are quickly flagged, and others will no longer want to gamble with them. This is not necessarily because inmates are indignant over such disgraceful behavior, but rather because playing with them is bad business (Clemmer, 1940/1958). They have little chance of ever seeing their money again, since collecting their dues using threats would increase their risk of getting into trouble with the authorities. Furthermore, the debtor has most likely already requested a transfer to segregation. Once again, gambling does not prove to be a major source of violence in detention.

While there is a relation between gambling and violence, it is even truer in high-security institutions. For one, we can believe that inmate classification nourishes this violence. Plourde and Brochu (2002) noted that the concentration of inmates who consume drugs in detention is higher in maximum- and medium-security penitentiaries than in minimum-security ones. According to these authors, the tighter the control, the more the correctional population presents risk factors generally associated with drug use. That is to say that the inmates are younger, have been in prison more than once, were often unemployed before their detention and consumed drugs in the three months prior to their incarceration. We can believe that, in the case at hand, the inmates' characteristics, rather than their gambling habits, explain why the relation between gambling and violence is more evident in high-security penitentiaries. Group games, both betting and non-betting, have proven to be situations where inmates risk losing control, because of their aggressive tendencies or lack of tools for managing conflicts.

However, these differences observed between security levels can also be explained by the prison system itself, which is based on a "give-and-take" strategy, according to Vacheret (2005). The more inmates comply with prison rules and follow their correctional plan, the better their chances of being granted privileges, such as a transfer to a minimum-security penitentiary, accompanied temporary absences and

positive recommendations to the parole committee. Several participants in our study believe that these privileges help reduce the use of violence to settle conflicts in minimum-security penitentiaries, including those related to gambling.

In sum, gambling does not have only disadvantages, as it is fundamentally a pleasant pastime. Moreover, let us remember that in free society, betting between private individuals is legal to the extent that the bets go entirely to the winners and that nothing is withheld by a third party. Since controlling gambling for profit is not very popular in prison, inmates' practices do not differ from what is generally allowed in the general population. While more violence may occur around these activities, it is due more to the characteristics of the prison environment and the inmates than to gambling. The results of this study show that gambling is not a source of violence in itself, but rather a context conducive to the emergence of aggressive behaviors that already exist, especially since these incidents of violence, according to prisoners, are no less frequent in non-betting sports or other group games.



CHAPITRE 5

GAMBLING IN PRISON... ADDICTION OR LEISURE ACTIVITY?

Beauregard, V. & Brochu, S. (accepté). Gambling in prison... addiction or leisure activity? *International Gambling Studies*

5.1. Introduction

Several studies conducted around the world confirm the presence of gambling in detention facilities, estimating the proportion of inmates who gamble at between 19 % and 66 % (Abbott, McKenna, & Giles, 2005; Lahn, 2005; Lahn & Grabosky, 2003; Nixon, Leigh, & Nowatzki, 2006; Williams, Royston, & Hagen, 2005). Essentially, gambling in moderation is an enjoyable pastime for the majority of adults (Chevalier, 2003; Reith, 2006b). Therefore, it is most probable that a non-negligible number of inmates gamble during their incarceration for purely recreational purposes, for example, to have fun, socialize and pass the time. However, given that the correctional population presents higher risks than the general population of developing gambling problems (Ashcroft, Daniels, & Hart, 2004; Lesieur, 1994; Templer, Kaiser, & Siscoe, 1993; Walters, 1997), it is likely that several inmates continue to gamble in detention out of compulsion. As pointed out by Williams and Hinton (2006), as well as McEvoy and Spirgen (2011), few studies have been done on gambling in prison, so knowledge on the subject is quite limited. In this article, the authors deal specifically with the reasons why inmates do or do not gamble within the walls, based on interviews with male inmates in three detention facilities in Quebec (Canada)³⁹.

5.2. Issue

5.2.1. *Gambling among the correctional population*

In a study on 357 male inmates in New Zealand, Abbott, McKenna and Giles (2005) estimate the gambling participation rate at 84.0 % in the six months prior to detention and the number of pathological gamblers at 16 %. For his part, Walters (1997) looked at 363 male inmates in a medium-security United States federal penitentiary. Results

³⁹ The opinions expressed in this article are those of the authors, and do not necessarily represent the views of the Correctional Service of Canada (CSC). Furthermore, the authors wish to thank the Centre Dollard-Cormier – Institut universitaire sur les dépendances (CDC-IUD) for financially supporting the writing of this article.

from the South Oaks Gambling Screen showed that 7.4 % of inmates had gambling problems (SOGS = 3 or 4) and 5.2 %, a pathological problem (SOGS > 4). In the Canadian province of Quebec, a study by Beaugard (2007) on 253 men sentenced to prison in a federal correctional institution shows that more than half (54.5 %) the participants had gambled at least once in the twelve months preceding their incarceration. More specifically, 43.5 % were identified as recreational gamblers, 6.3 % as at-risk gamblers and 4.7 % as probable pathological gamblers. Although a vast majority of inmates gamble recreationally, the correctional population remains particularly at risk of developing an addiction (Ashcroft et al., 2004; Lesieur, 1994; Templer et al., 1993; Walters, 1997). We can imagine that the susceptibility of incarcerated men to develop gambling problems is explained by the high prevalence of mental disorders (Boe & Vuong, 2002) and abuse of alcohol and drugs (Brochu, 2006) among this population. Many offenders are also known for their tendencies for the thrill and risk taking (Cusson, 2005), due to an impulsive personality. However, several studies show that mental health problems (Kairouz & Nadeau, 2010), drug and alcohol abuse (Kairouz et al., 2006) and pulse for the thrill and risk taking (Coventry & Brown, 1993) are observed in problem gamblers.

5.2.2. Motivations

Generally, in free society, gambling provides many players with the opportunity to relax, get their minds off other things, kill time, as well as socialize (Chevalier, 2003; Chevalier & Papineau, 2007), especially when it takes place outside the home—and gives them a chance to see familiar faces or make new friends (Chevalier, 2003; Paradis & Courteau, 2003). Gambling also satisfies the need for stimulation, giving players the freedom to escape from the real world and a monotonous routine through an experience that usually promises to be fun and, more importantly, exciting (Reith, 2006b). Some gambling games, particularly poker, involve skill and real competition between the players. Victory depends, at least in part, on participants' abilities to beat their opponents (Downes, Davies, David, & Stones, 2006). That being said, any reason is a good reason to gamble. In fact, there are as many reasons to gamble as

there are players and types of games. These are simply the ones most frequently reported in the scientific literature (Chevalier, 2003).

In detention, the reason most frequently mentioned in the studies is the desire to relieve boredom through entertainment, excitement and socialization (Abbott et al., 2005; Bowker, 1980; Clemmer, 1940/1958; Williams & Hinton, 2006; Williams et al., 2005). However, gambling in prison is far from resembling gambling in free society. In Canada, the *Corrections and Conditional Release Act (CCRA)* prohibits all inmates from gambling in penitentiaries under the jurisdiction of the Correctional Service of Canada (CSC)⁴⁰. They are still allowed to play cards and dice, as long as no betting of any form is involved. A study by Beaugregard and Brochu (accepted a) shows that this regulation considerably reduces the extent of gambling in detention.

In general, card games and sports bets remain the gambling activities most frequently reported by incarcerated gamblers. The bets would be relatively small and would consist mainly in tobacco products (in facilities where they are still permitted), sodas and sweets, which inmates can obtain legally in most detention centres. More rarely, some players would bet money, paid by bank transfer through a third party outside prison (Abbott et al., 2005; Lahn & Grabosky, 2003; Nixon et al., 2006; Williams et al., 2005).

It is likely that the particularities of the prison environment influence inmates' behaviours. There remains no doubt that prison leaves its mark on the correctional population. Goffman (1961/1968) explained that imprisonment depersonalizes inmates, who blend into the correctional population, and presents them with a new reality: isolation, being stripped of their possessions and degradation of their self-image and identity. Although prison has evolved and conditions have improved since the last century, Vacheret and Lemire (2007) highlight the privations and constraints that inmates still face, such as a loss of autonomy and security, constant surveillance

⁴⁰ In Canada, prison terms of two years minimum are managed by the federal government. Therefore, penitentiaries in every province are subject to the same regulation. Management of sentences of two years less a day is under the jurisdiction of provincial governments.

and limited access to goods and services. Under these conditions, it is clear that opportunities for inmates to increase their self-worth are still rather limited. Clemmer (1940/1958) notes that some inmates therefore use gambling to maintain an elevated status within the correctional population. This possibility will be considered in the analyses performed in this study.

Based on the views of some fifty male inmates in Quebec (Canada), the authors explore, in this article, the reasons why inmates do or do not gamble during their detention. These reasons were analysed according to the participants' involvement in gambling—none, recreational or problematic—prior to their incarceration. More specifically, the differences and similarities between these three groups will be presented with respect to their reasons for gambling or not in detention. The authors share their thoughts regarding the influence of context on gambling and pathological gambling habits.

5.3. Methodology

5.3.1. Data

The information in this article is based on a qualitative research method. Semi-structured interviews lasting an average of 80 minutes were conducted with 51 adult male inmates in three penitentiaries under the jurisdiction of the Correctional Service of Canada (CSC). To ensure diversification of the data collected, one institution of each security level (minimum, medium and maximum) was selected. Inmates were recruited in almost all the wings of each of the selected prison. The choice aims to get closer to the reality of gambling in prison. Since a qualitative methodology was used, obtaining a representative sample of the federal prison population was not required. However, to avoid homogeneity, participants were recruited according to the length of their sentence and type of crime related to the sentence.

To ensure the anonymity of the participants as much as possible, the names of the selected institutions will not be revealed in this article. The regulation prohibiting gambling applies to all Canadian penitentiaries, regardless of their security level. Inmates are allowed to play games like cards, board games and sports, as long as no betting is involved. The CSC had designated, for each of the penitentiaries, a resource person to facilitate communications and relations between the interviewer, correctional personnel and inmates.

Various recruitment strategies, adapted to the reality of detention facilities, were used. First, the resource person provided inmates with information regarding the study by hanging posters in cellblocks and common rooms. This advertising did not suffice in any of the penitentiaries. Therefore, parole officers were given a summary of the study during a common meeting, to be distributed to the inmates whom they were monitoring. These methods allowed us to interview as many inmates as required to reach data saturation in the minimum- and medium-security facilities, that is to say 20 and 16 men respectively. In the maximum-security penitentiary, probably because of the greater hostility in this environment, assistance was solicited from the living unit representatives. These inmates were elected by their peers to represent the correctional population's interests, notably when dealing with the penitentiary administration. They were asked to talk about the study with their peers and to collect the names of those who were interested. This strategy produced the greatest wave of volunteers: 22 participants. Of these, we met with 15. Although the sample is not representative of the federal correctional population, all cellblocks in each of the institutions selected were covered, thus ensuring that the information collected was as diversified as possible and closer to the reality of prison.

To ensure the scientific value of the data collected, the interviews had to take place in a location that ensured confidentiality and that was quiet and private enough to create an atmosphere of trust. They were thus conducted in rooms generally reserved for meetings between inmates and their lawyers or other outside professionals. All interviews were conducted individually, without a guard in the room. The

interviewer's safety was ensured by the usual random security rounds outside the room. She had a panic button as well, in case of emergency.

Interviews began with the following question: What do you usually do in your spare time? This question, concerning a rather broad, harmless subject, served to establish a trust between the interviewer and the participant before broaching the issue of gambling in detention, which is prohibited by the CSC. If not raised by the inmate, themes related to gambling before and during incarceration were proposed, such as the more popular types of games, the amounts wagered, the preferred locations and the reasons for gambling or not. At the end of the meeting, the interviewer would fill out a data sheet by asking the participant pertinent questions about his criminal and incarceration history, as well as his socio-demographic information.

Interviews were re-transcribed by a professional. Since the correctional population uses expressions that may be misunderstood by a person unfamiliar with that environment, all transcripts were re-read by the interviewer to ensure their accuracy. She was therefore able to correct certain passages that had deviated from the original meaning due to the transcriber's misinterpretation. All participants were given a fictitious name to protect their identity, and all elements that could allow them to be identified were disguised. The data were analysed according to a coding tree, and then revised and approved by the research team. The first codes were counterchecked by two team members, thus confirming the interpretation of the themes and their relevance. NVivo 8 software was used to perform all these tasks.

5.3.2. Evaluating gambling problems

Participants' potential for gambling problems was assessed according to the DÉBA-J: *Détection et évaluation du besoin d'aide en matière de jeu* (Detection and assessment of the need for gambling-related support). It is designed to help front-line workers refer gambling addicts to the appropriate services, according to the severity of the problems encountered (Tremblay & Blanchette, 2009).

The DÉBA-J, developed by Tremblay, Ménard and Ferland (2001), comprises eight items and produces scores between 0 and 24, which, in turn, generate three distinct groups: 1) “green lights,” whose scores range from 0 to 1, present a low risk, because their gambling habits cause no problem and require no particular help (referred to in this article as “recreational gamblers”); 2) “yellow lights,” whose scores range from 2 to 5, have a gambling problem that affects, notably, their family life, interpersonal relationships, psychological condition and finances (“at-risk gamblers”); and 3) “red lights,” whose scores range from 6 to 24, suffer from probable pathological gambling, jeopardizing their personal, family or professional development (“pathological gamblers”) (Tremblay et al., 2001). In this study, at-risk gamblers and pathological gamblers were grouped together because of an insufficient number of participants in the first group. Therefore, these two categories form a single one, called “problem gamblers.” “Non-gamblers” are those who have never gambled in their life or did not do so in the 12 months preceding their incarceration.

The assessment period usually refers to the 12 months preceding the administration of the questionnaire (Tremblay & Blanchette, 2009). For this study, the authors took into account the 12 months preceding the incarceration. Of course, at the time of the interview, some inmates had already been behind bars for more than 5, 6 or 7 years. This means that the period under study, referring to pre-incarceration gambling patterns, went back several years for some participants. Therefore, a brief, easy-to-use tool was needed. The DÉBA-J was favoured over instruments with a large number of complex questions, such as the South Oaks Gambling Screen (SOGS) and the Canadian Problem Gambling Index (CPGI).

The DÉBA-J was originally developed to detect potential gambling problems in a clinical population presenting substance (alcohol and drug) use problems. A study began in 2007 to validate the tool in the general population and is still underway (Tremblay et al., underway). For the present study, the authors used version 8, revised September 30, 2009.

Among the 51 inmates interviewed, 20 (39.2 %) had not gambled at all in the year preceding their detention and were classified as non-gamblers, 20 (39.2 %) were classified as recreational gamblers (green lights) and 11 (21.6 %) as problem gamblers (2 at-risk/yellow lights and 9 pathological/red lights). The distribution of gambler categories is one of the main limitations of this study, particularly in regards to gambling problems. However, given that less than 4.0 % of the federal correctional population are gambling addicts⁴¹ (Brochu, Cousineau, & Ladouceur, 2008), this group was recruited from a far more limited pool than the recreational gamblers and non-gamblers. Finally, still regarding the limitations of this article, it should be noted also that the results cannot be generalized, since participants were recruited on a voluntary basis. Furthermore, they do not necessarily apply to the general provincial correctional population (maximum prison sentences of two years less a day) or to the federal female correctional population. Nevertheless, the results of this study are still relevant to the prison environment both in Quebec and around the world. Despite differences noted in prison management methods, prison settings share common characteristics from one country to the next; in all cases, inmates lose their freedom, privacy and personal safety as well as several material goods. The conclusions presented can serve as a starting point or as a basis for comparison for other studies.

5.3.3. Sample profile

Overall, the average age of the men interviewed in this study is 43 years (minimum 23 years; maximum 62 years) and the majority are of Canadian origin. Regarding the most severe crime related to the current sentence, most are violent crimes (58.8 %), followed by lucrative crimes (25.5 %), drug-related crimes (9.8 %) and other crimes (5.8 %). Among the 51 inmates interviewed, 18 (35.5 %) have been sentenced to life in prison. If we exclude this group, the average length of the sentence in the sample is 151.2 months, that is to say, 12 years and 6 months (minimum 28 months; maximum

⁴¹ Based on DSM IV criteria.

525 months). Finally, at the time of the interview, the participants had served an average of 75.7 months of their sentence, in other words, slightly more than 6 years (minimum 2 months; maximum 456 months).

The profile of this study sample resembles the Canadian federal correctional population, whose average age has been constantly increasing over the past few years. The number of inmates between 40 and 49 years of age at the time of their admission has grown from 15.8 % in 1999-2000 to 21.9 % in 2008-2009. Furthermore, 66.6 % are of Canadian origin. In Canada, the majority of federal prison sentences stem from violent offences (69.0 %), including first- and second-degree murder, conspiracy to commit and attempted murder, manslaughter, sex crimes and assault. In 2009, 21.8 % of inmates were serving a life sentence (Corrections Statistics Committee, 2009).

5.4. Results and discussion

Gambling in detention is nothing new. Prison sociology pioneers Clemmer (1940/1958) and Sykes (1958) already mentioned the phenomenon last century in their scientific papers. The participants interviewed in this study spoke openly on the subject. In prison, all kinds of sports pools⁴² are organized at all hours of the day. Inmates bet on card games, board games (backgammon, chess, checkers) and other skill-testing games⁴³ (ice and ball hockey, tennis, billiards), especially in their spare time, in the evenings and on weekends, when they are not in school, at work, with their lawyer or parole officer, at the psychologist's or the infirmary. Whereas all these leisure activities are permitted in CSC detention facilities, it remains strictly prohibited to place bets of any kind, such as valuable items, services rendered and money. In the next sections of this article, we will analyse inmates' motivations for betting during their incarceration.

5.4.1. Motivations for gambling in detention

a. Pass the time

One motivation stands out particularly among all the reasons given by the participants: have fun and pass the time. This reason is also the one most frequently cited in the literature on gambling in prison (Abbott et al., 2005; Bowker, 1980; McEvoy & Spirgen, 2011; Williams & Hinton, 2006; Williams et al., 2005). The present study confirms that this motivation applies to almost all gamblers, whether or not they gambled before their incarceration and whether they did so recreationally or to the point of abuse. It is likely that the need to relieve boredom in prison settings is

⁴² Pools bring together several inmates who, as spectators, bet, among other things, on professional sports games that are rebroadcast on television or initiated by their fellow inmates, on the eviction of reality-television participants or on the pending release of one of their peers.

⁴³ Some inmates take advantage of a game of checkers or tennis to bet on their own performance. These bets are more spontaneous than pools and involve only those playing the game or sport in question.

stronger than the actual desire to bet and that gambling becomes first and foremost a means of entertainment. Whereas people are often short of time in free society, inmates watch it go by slowly.

The results show that some non-gamblers find the opportunity and motivation to gamble in detention, even if they were not used to doing so in free society. To them, it becomes a good alternative to boredom. Since time often seems endless in detention, inmates are constantly looking for ways to make it go faster. Gambling, mainly card and board games, appears satisfactory, since it brings players together for a few hours in one place and allows them to socialize. For inmates who gamble for fun, the stakes and profits are of secondary importance. They may bet push-ups or sodas, as long as they are having fun.

It helped me pass the time. It was relaxing; I would spend my time relaxing with that. I'd grab some cards, chat with the guys; we'd chat at the table, we'd have a coffee or a soda, a bag of chips at the same time, we'd play cards, and we'd talk. That was it; it was more to pass the time than anything else. It wasn't really so much for the lure of gain. You don't end up winning a million. It was more to have fun and chat, and all kinds of stuff. (Dominique, non-gambler prior to incarceration, incarcerated since 1972)⁴⁴

As reported by non-gamblers, the desire to pass the time is one of the incentives most frequently mentioned by recreational gamblers. For example, Gino includes gambling in his prison routine when he gets back from work: "...I go eat, I go play poker, after that I take a shower, I take a walk outdoors and then I go to bed." This was not necessarily his daily routine prior to his incarceration. His life was rather different with his friends, spouse, professional responsibilities and criminal activities. Furthermore, time distribution is different in prison settings. For example, people waste a lot more time in free society travelling between work, the grocery store and home. Meanwhile, everything in prison—cell area, gym or common room—is just a few steps away, or almost. Therefore, rather rare are inmates who are short of time.

⁴⁴ The incarceration date excludes pre-sentencing confinement, if applicable, with the purpose of focusing on the federal experience. All interviews have been translated from French.

Basically, we play to have fun. It...it passes the time. The hours go by, and you know.... It's a way to pass the time.... And I think there are some guards who see it that way too.... So, it's a way to break up your daily routine and to treat yourself, you know, to reward yourself. ...Look, on the outside, that's what it was for me: I'm a weekend consumer. (Jean-Pierre, recreational gambler, incarcerated since 2009)

Like non-gamblers and recreational gamblers, some problem gamblers chose to bet for fun and fill their spare time. In addition to providing entertainment, card and board games allow inmates to socialize in a pleasant atmosphere.

Well, it relaxes me. We don't see the time go by. We play cards, we sit around the table, we play for two or three hours, we don't see the time go by. We chat, and you know.... It passes the time. (Malik, problem gambler, incarcerated since 2007)

Twenty-seven-year-old Régis, who was found guilty of gangsterism, followed a rather turbulent path in prison. He was transferred between institutions three times because of fights and suspicion of trafficking within the walls. He is very bored in detention, notably because his movements are now limited by the prison administration. For example, he is forbidden to participate in sports tournaments that oppose different cellblocks in the penitentiary. Before his incarceration, he played poker, but a different kind from the one his fellow inmates play. He learned the rules in prison to pass the time.

Well, because on the weekend, it's more.... Well, you have nothing to do anymore. Like during the week, some go to school. Some work. But on the weekend, since there is no work, we get up at noon; one o'clock, everybody is awake. Then, we chat a bit...if we're going to go out. If there is no outing in the yard at a particular time, we say: "Should we play poker?" Or, if we were out in the yard in the morning: "Should we have a game of poker or nines or whatever, now?" (Régis, problem gambler, incarcerated since 2001)

The weekend seems to be the time to gamble. The notion of boredom was raised a few times during the interviews with respect to this period by gamblers of all

categories. In the penitentiaries, a few inmates, not used to managing so much spare time, said they sometimes felt apathetic on the weekend. Gambling is thus a good way to pass the time, because it provides some enjoyment. Marchetti (2001) explains that the weekend is the worst time of the week, because of the break from work, school and meetings with professionals, which results in idleness and boredom. The same is true for holidays (Marchetti, 2001).

Because they are rare and occur in a context of privation, moments of pleasure become more important in detention than in free society. Benoît, one of the problem gamblers interviewed, attaches a more particular significance to gambling, which goes beyond its recreational function. Far more than a leisure activity, he sees it as a way to “steal” time from the correctional service. By gambling, he temporarily appropriates the time he must serve and transforms it into pleasurable moments. Benoît explains that priorities change in prison.

...you steal time; that's also the goal, you know.... Gambling isn't the priority. It's not like on the outside. Outside, you'll go play the poker machines: your priority, then, isn't to have a beer, you know, it's because you want to play the poker machine. ...While in prison, I'm going to go sit at the table, I'm going to play: my priority is going to be to pass the time. Pass the time, and not necessarily to gamble. (Benoît, problem gambler, incarcerated since 2009)

To Benoît, having fun is an opposition to the freedom-depriving sentence and to prison constraints. His reasoning is that, since the aim of incarceration is to punish and coerce, inmates are not entitled to have fun during their sentence.

You know, the administration is a lot about the punishment system. And the Canadian prison system is based on the reinsertion system; but here, there is a lot of the punishment system. And me, I would say: “Listen, it's all very well to punish, but, I mean, give the guys something to do!” (Benoît, problem gambler, incarcerated since 2009)

Benoît's main motivation to gamble goes beyond the lure of profit and takes on the appearance of opposing the prison sentence. This attitude goes less against the

penitentiary rule prohibiting gambling than it does against incarceration-related depersonalization, privation and loss of autonomy. Gras (2004) studied this phenomenon with sports in prison settings. Inmates involved in sports activities shared a greater feeling of freedom and of regaining their lives than their fellow inmates. For a rare moment, they decided how to use their time. By persevering in a sport and becoming physically fit, inmates battled the institution's power. Gras (2004) describes this phenomenon as a deviation from the original meaning of the activities. In the present study, this double meaning given to gambling cannot be associated specifically with problem gamblers, since only one participant mentioned it.

b. Excitement

If passing the time remains a popular reason for gambling in prison, the excitement associated with betting is a close second. This is not surprising, since prison settings are known particularly for their monotonous daily routine. Some inmates even describe imprisonment as the “robotisation” of the correctional population (Chantraine, 2004), brought about by repeating the same actions at the same time every day (Combessie, 2000). It is therefore easy to imagine that, in such a context, several inmates would look for some form of diversion.

Some gamblers are more attracted to the challenge of winning the bet than making a profit. Jean-Pierre explains that the excitement associated with the wager far exceeds its actual value, as if the stakes reinforced players' participation by highlighting the victory.

It's a challenge. And it's not for the lure of gain, not at all. It has never really been an addiction, this, gambling or...or you know, wanting to take someone else's belongings. We, look, we play for push-ups or for 2 or 3 sodas. Just for the kick of throwing in a little...a little treat, you know? (Jean-Pierre, recreational gambler, incarcerated since 2009)

Despite the fact that bets rarely exceed a few dollars, some problem gamblers content themselves with it and enjoy the bit of excitement that it provides. The simple act of betting encourages them to participate and give their all.

This is in fact the case for Pierre-Luc, who has been incarcerated for four years in a high-security institution. He feels rather apathetic and sometimes bets on sports matches or videos to make them less boring than usual.

Exactly; because there are times when it seems that there is a lack of motivation, so we decide to.... Okay. Alright. We're going to bet this, that and that. Just to give a bit of motivation. And then, boom. ...because there are times, I'll speak for myself for example, I can play well at soccer, but today, like if I wasn't very motivated to play, well, I won't give 100%. So, we say: "Okay. Alright. Let's bet this." ... And then, it creates some motivation. ...When we bet something, it creates an atmosphere. It creates an atmosphere, a kind of adrenaline more than if you were playing for nothing, you understand? ...I won this. I can prove that I'm better than him." So.... It creates an atmosphere; it creates chemistry, we could say. (Pierre-Luc, problem gambler, incarcerated since 2006)

c. Integration and protection

The notion of integration figures prominently in detention. Several inmates feel the need to build relationships quickly, to create a comfortable, secure zone around themselves. The separation from their surroundings and society, as well as the fear of the prison environment, explains the urgency felt by these prisoners to integrate into a social network on the inside. According to Clemmer (1940/1958), even after serving six or seven years of their prison sentence, inmates still remember their impressions and experiences related to the beginning of their sentence. The first days in prison are often described as a stressful, alienating and disarming time. This is especially true for those who had never been in prison and were therefore less familiar with the implicit and explicit rules of the environment (de Viggiani, 2007). Gambling thus appears to be an effective means of integration even though, for some, it had not been

part of their habits or recreational interests prior to their incarceration. Vincent, who is on his tenth incarceration, explains this phenomenon very clearly.

... they're the ones I knew in prison, first in prison, and so, they gamble, and they say: "You coming to play?" So you go play. Like when you were in school.... So, there are phenomena like that which are very clear in prison: the guy, he never bet, but then, well, they're the first ones who spoke to me: "Come on and play! Oh, and, we bet this; you want to bet?".... "Okay, okay." You know, there are "okays" there that wouldn't be okay, let's say, somewhere else, you know? But cut off from your security, cut off from your friends and family, and.... There are some that never bet a red cent in their life. Then they go to prison and, Christ, they end up betting. They never bet anything on the outside. And then, they do it because there are incentives, there again, identification.... (Vincent, non-gambler, incarcerated since 2006)

If the welcoming group, that is to say the first people an inmate befriends when arriving in prison, gambles and invites him to join, there is a good chance that, to integrate into the correctional population and to socialize, the inmate will accept. According to the interviews, this situation applies also to those who encounter significant former acquaintances, whom they know from the streets or previous incarcerations.

In fact, a few inmates allowed themselves to be talked into it by fellow inmates with whom they were friendly. The idea was to try something new, often to break the prison routine. Despite having a rather negative opinion of gambling after seeing a close friend lose everything because of gambling problems, Bruno tried it once in a medium-security institution.

Well, because it was good friends who started playing, you know. It was people that we prepared food with. And then, at some point, there's one who said: "So, we're going to play poker! We made ourselves some cards. Come on; try it, try it." So then, I started, but.... (Bruno, non-gambler, incarcerated since 2009)

This search for integration means socializing with good friends. However, this desire sometimes hides a need for protection. Williams and Hinton (2006) studied gambling

among men incarcerated after being found guilty of a sexual offence. These inmates gambled to divert attention away from their sexual deviant label and gain respect from their peers. Results from the present study prove that this motivation is shared by inmates who find themselves in a precarious situation and who experienced various episodes of victimization in prison, regardless of the type of crime linked to their conviction.

Two participants said in their interviews that they had befriended peers who had influence in prison by playing cards. Their goal at the time had been to draw benefits other than those traditionally derived from gambling. Having been physically and sexually abused by an adoptive father who was an alcoholic and a compulsive gambler, Charlie had promised himself never to be lured into gambling, which he considers to be a vice. Nevertheless, difficulties adjusting to the correctional population and episodes of financial and physical abuse at the hands of fellow inmates while incarcerated got the better of his convictions.

In a penitentiary, if you don't want to get beaten up, if you don't want reprimands, all of that, you have to play the game. And the game is: "How much do you want to bet?" That's the way it is. ...But me, to protect myself physically, I decided to go along with it, but like I said, it doesn't take long for things to escalate. In no time, you start getting involved; you start to get a taste for it. Because that little taste, it's not just the lure of profit. That's not it. It's more the taste of...how can I explain...more the taste.... "I'm going to join the gang and I want to be respected. I'm going to get in, it's going to be better, I'm going to have a tough-guy image, but deep down, I'm a coward." (Charlie, non-gambler, incarcerated since 1998)

Beyond the trivial pleasure of gambling, Charlie enjoyed the recognition he received from others and the sense of belonging to a group, which made him feel safe, protected from the constant tensions and threats. His initial reason for gambling was neither to pass the time nor to have fun, but rather to form alliances with influential inmates capable of protecting him. However, as Édouard explains, these sudden affiliations frequently prove misleading and end up serving the "protectors" more than the "protected."

... I gambled a lot. That's it, you know, and it was also a way to keep safe because those guys had the monopoly [of the cellblock]; they were heavies in the place, and they were influential. So, by paying these guys through gambling, by paying them and paying them, and paying them, I had some protection, some security, because before getting rid of someone, you have to ask permission. "Him?" "Hell, no, I make money like water with him." You know? That's how it works in [these] places.... (Édouard, non-gambler, incarcerated since 1994)

d. Building self-esteem

We saw previously that imprisonment causes considerable suffering among inmates. It leads to isolation and a rupture with their previous lives (Poulalion, 2004); they are deprived of autonomy, privacy, personal belongings and numerous services (Chantraine, 2000). In free society, there are several ways for an adult to increase his personal, professional, family and material standings, whereas the means available for building self-esteem are rather limited in prison.

Skill-testing games that people bet on are an interesting avenue to increase one's self-worth, since they provide a real show during which the player demonstrates his talents. Some examples would be poker, chess or a sports performance. Exceptionally, some inmates may spend hundreds of dollars at one time, showing others the power they wield and the depth of their pockets. Earlier in his sentence, while incarcerated in a high-security institution, Gérald would bet approximately \$100 at a time on his own sports performances. And yet, prior to his incarceration, he had never gambled. In the interview, he explained one of his reasons for betting.

...the hierarchy that we give ourselves in prison or the respect among ourselves, that's what matters. That's what takes precedence over every single thing. ...It was to show that I was sure of myself, and.... After that, people talk, right? It's a small community. ...And then, everyone would come to see. It was the attraction at the time.... (Gérald, non-gambler, incarcerated since 1995)

Dubois (1996) believes that betting is simply a quest for power. An increase, over time, in a player's wealth may not help improve living conditions, but it does increase social prestige. This is probably what players like Gérald, although rare, are after: admiration and a place in the prison hierarchy. Their goal is to be the best, the one whom people call "number one." They enjoy the competition and need it to prove to themselves and others that they are worthy.

Like a few non-gamblers, some recreational gamblers consider betting an effective way to show their superiority to other inmates. This notion is clearly illustrated in Jean-François's accounts. At the beginning of his sentence, his street-gang status gave him a lot of presence and credibility, which he tried to maintain through all his activities. For example, when playing ball hockey, he stabbed an opponent who had shoved him without apologizing. In poker, he would venture large bets, proving his financial success and self-confidence to others.

... It's once again to keep up the image, you know? Me, I would sometimes go in just... Well, for one, to...because I liked it, but two, also to show that, you know, I could gamble \$1,000...and that, you know, it didn't bother me. So, that, once again, would maintain my image, you know? (Jean-François, recreational gambler, incarcerated since 1996)

Malik, a problem gambler, uses betting card games to build his reputation as a winner. Whereas profit counted more on the outside, honour and recognition is the priority in prison, a motivation that he associates with the prison sub-culture.

Even if there is money in the end, it's a matter of... Here, it's more a matter of...a matter of honour and everything, you know: who's the best, and you know, who is tops now, you know? People talk about you, you know: "Oh! Those guys, they're good." ...you know, and then they come play. Then, it's serious then, you know? (Malik, problem gambler, incarcerated since 2007)

Of course, this level of gambling is still exceptional in detention, especially since not all inmates have the financial means to match players like Gérald, Jean-François and

Malik. This exclusivity partly explains the considerable interest that these bets arouse in the correctional population, since they are reserved for a minority of inmates who can afford them, a bit like the tables reserved for “big players” at the casino.

The previous results show that, faced with an abundance of free time and the absence of their usual social network, some inmates choose to gamble. Furthermore, gambling sometimes becomes a tool used for integration, increasing one’s self-worth and even protection, thus inciting detainees to participate. Nonetheless, several of the men interviewed in this study said that they did not gamble in prison. The next subsection explains their reasons.

5.4.2. Suspension of gambling habits

a. Lack of interest

A person must necessarily have some interest in gambling to indulge willingly in the activity and for it to remain recreational. We saw previously that gambling usually serves to have fun, relax and get one’s mind off other things (Chevalier, 2003). Yet, leisure activities that do not involve betting are associated with similar purposes (Caillois, 1958; Huizinga, 1938/1951). There are thus various ways to satisfy these needs both in free society and in prison. Several of the inmates interviewed in this study had shown no interest in gambling prior to detention, preferring non-betting recreational activities. During their detention, some even tried it a few times for entertainment purposes, but in vain.

[...] It isn’t in my nature to bet. I don’t know why; I don’t know what got into me in [name of the institution] to do it. I don’t know. To have fun, but I didn’t have fun for long. I did it for a few weeks, and then.... No. I.... ...That’s it; and then it was no fun for me. (Clément, non-gambler, incarcerated since 1993)

Despite the boredom, physical loss of freedom and reduced services that accompany imprisonment, which could be perceived as incentives to gamble, some inmates choose not to engage in the activity.

In other respects, several recreational gamblers emphasized the pleasant side of gambling, referring to card games, board games and sports. Inmates whose first aim is to have fun are almost unanimous regarding the atmosphere. If the game becomes tense due to exaggerated competition, if the players start arguing or if there is abuse through cheating, most simply stop playing, losing all motivation.

...Yeah, I've played a little poker here but, you know, it depends on the mood around the table. If there is too much competition, and this and that, me, competition is not my thing. Some say: "Hey, go get him; he's a sucker." "Yeah, but look: you can see that he's a sucker who struggles in the end, you know?" So, I'm not really much for that.... I'll bet on hockey games, small stuff like that, but just for the principle, stuff like that.... (Louis-David, recreational gambler, incarcerated since 2007)

Well, during the holidays, I gambled. The dynamics didn't interest me anymore, because there are always arguments, and I don't feel like ending up with a conflict anymore, and that stuff, you know. I avoid it as often as possible now. When I see that there's trouble, I don't like it, so.... I don't like to hear yelling, I don't like arguments over stupid stuff, so I avoid it. (Gino, recreational gambler, incarcerated since 2006)

Arguments between players are in fact among the most common gambling-related conflicts in prison (Beauregard & Brochu, accepted b; Williams & Hinton, 2008). Pride in the face of defeat, rude comments from opponents and players' negative attitudes can quickly attenuate the pleasant side of group games (Beauregard & Brochu, accepted b). Therefore, when there is no interest, pleasure or sign of addiction, the expense associated with gambling seems more difficult to justify.

So, it's like me, you know: my money is important; I wouldn't want to lose it over something stupid. But in general, people who think logically, like citizens on the outside, they won't want to spend it for

nothing, you know. (Charles-Alexandre, non-gambler, incarcerated since 1999)

Losing money is a concern for many recreational gamblers. If they used to gamble prior to incarceration, it is probably because their budget was less restrictive. Financial and material resources are considerably more limited in prison than in free society, especially for inmates who are not involved in illegal, lucrative activities within the walls. In prison, two main types of legal income are available to inmates: 1) money from the outside, such as their own savings, as well as help from family and friends; and 2) CSC-managed jobs, as well as paid schooling and vocational training. However, not all detention facilities are able to offer employment to the entire correctional population and many inmates work only part time. Either way, the prison administration establishes a maximum amount that inmates are allowed to spend every two weeks.

Therefore, they have no desire to risk the little they have by gambling. In fact, low income is one of the gambling limitations most frequently mentioned by federal inmates (Beauregard & Brochu, accepted a). This was clearly expressed by several participants in this study.

Clearly, I lost more than I won. Yeah, yeah, I'm not much of a money maker. Yeah, it isn't profitable. That's why, when you realize it, at some point, you start distancing yourself a bit, you know. You really have to be strong, and you have to add a good.... If you bet your pay check in there, you'll never make any money. If you think you're going to double your pay check, that won't happen often, you know.... (Gino, recreational gambler, incarcerated since 2006)

b. Bad experience with gambling

Although gambling basically remains a recreational activity, no one is immune to addiction. And pathological gambling leads to consequences for players as well as their family and friends, including anxiety, depression, suicidal thoughts, debt, family problems and romantic break-ups (Chevalier & Allard, 2001; Paradis & Courteau,

2003). Some inmates already had a negative view of gambling long before encountering the activity in detention, seeing only the negative sides and the risks involved. This is the case of Alexis, among others, whose late wife had a severe addiction.

Because me here, that's why I've agreed to talk about gambling; it's gambling that destroyed my family. If I'm here, it's because of that. I don't like gambling, I hate it. I don't understand why the government [offers] gambling, and it makes money, but.... I've seen a lot of bad stuff that it did to me, my family and lots of other people. But when it makes money, the government, that's...that's it. (Alexis, non-gambler, incarcerated since 2008)

Aware of the damage gambling has done to people they know, these inmates are very careful about this activity. This self-protection may also come from the person himself. Aware of his low self-control, especially where money is involved, Karl knows that he must stay away from gambling.

...it was like the same thing with [drug] dealing at first; when I went into business, oops, I sold, I played hooky from school, I made so much [money]. Man, during just one class, I made so much [money]. So, I start doing it again. And then, that's how it happens. I know, that's the way it started, my business.... That's it, that's why I don't even touch [gambling]. I don't even want to touch it; I'm not even interested. I see people gambling; I don't even think about it. There was even a hockey pool; I don't even join hockey pools. (Karl, non-gambler, incarcerated since 2008)

Some inmates did indeed learn from their past bad experiences. Gambling for fun does not necessarily protect players from all excesses. Mathieu's experience shows that gambling trajectories are not static and that motivations evolve over time. Early in his sentence, Mathieu gambled for fun, just as he did before his incarceration. Over time, the desire to win grew substantially, to the point of becoming obsessive. Today, he considers gambling a sickness and has quit.

It was...I enjoyed sports. It provided a thrill or a challenge. I won a couple of times. But winning doesn't matter to me, to win or lose.

That's because at some point, it becomes... It's like I was saying: it becomes an obsession. You want to win, it becomes an obsession; it becomes important, and there's nothing important about that, you know! You have no.... You can't do anything about it: whether you win or lose, there's nothing you can do. It's going to stay the same.... (Mathieu, recreational gambler, incarcerated since 2005)

c. Anxiety - producing context

Environment plays a major role in people's behaviours; they adopt more or less abusive habits depending on the context in which they find themselves. For example, most American soldiers who consumed cannabis and heroin regularly in Vietnam during the war quit their habit as soon as they returned home, without any particular assistance (Robins, Davis, & Goodwin, 1974). According to Peele (1985/1998), some individuals are able to break their negative habits only once they are regulated in an institutional setting, such as that found in prison. Although arriving in prison proves a worrisome step for many inmates, in return, it removes other worries related to life in free society, such as the costs of housing, electricity, groceries and insurance, multiple family responsibilities, conjugal conflicts, anxiety related to professional and criminal activities, and losing control of one's drug/alcohol consumption.

Despite the presence of pre-incarceration symptoms resembling those associated with a gambling addiction and of opportunities to gamble within the walls, several of the problem gamblers interviewed in this study broke their gambling habits once incarcerated. The change in living environment appears to have had a significant impact on their compulsion. It is likely that the level of stress experienced during incarceration is lower for some gamblers than that experienced before incarceration.

"I've stopped gambling now,"So, what you have to understand here is that: I have a roof over my head, I eat and I'm safe and so, I no longer need to rack my brains. ...When you've got that, you're.... Bring on the addictions, I can take it. The person goes back on the outside: oops, the pressure.... "I have to pay rent," "I have to find work," "I have kids to feed," "I have to this, I have to that...." (Victor, problem gambler, incarcerated since 1995)

Supervision related to the prison environment seems to help control the compulsion to gamble. For Tommy, who had a comorbidity problem, the coercive context of prison helped him abstain. In the absence of alcohol, his interest in gambling diminished and vice versa.

I don't even feel like playing cards [in detention]. I find it slow. And I don't know, my ideas have changed now that I've been sober for a while. So it must help. (Tommy, problem gambler, incarcerated since 2009)

Some gamblers end up taking a break in detention, during which they realize the extent to which gambling had invaded their lives and thoughts. This helps them to give up their compulsion and concentrate instead on that which led them to prison and on their post-release plans. They want to save their energy for one very specific goal: leave prison as quickly as possible and never come back. While awaiting trial in a provincial detention facility, Harold played poker. When he received his federal sentence, he took advantage of his transfer to the penitentiary where he would serve his sentence to leave behind his gambling habits. Before his detention, he was addicted to the VLTs in bars.

Yes, I was preparing for the transition, and maybe I was also preparing for...for what I, I wanted to bring with me, you know? What I wanted to bring, what I wanted to bring, you know: Did I want to keep playing poker? ...Me, I knew that I had a [gambling] problem. I didn't hide it, eh. I knew that I had a problem with that, and that I was transferring it to poker. ...I quit because...well, if I don't do it now, how will I do it later? (Hervé, problem gambler, incarcerated since 2009)

d. Context of temptation

Participants interviewed in this study denounced the excessive gambling offerings in free society, as well as its availability, any time of day or night. The proximity of gambling outlets and their accessibility, especially in the case of VLTs, appear indeed

to be conducive to frequent gambling (Sévigny, Giroux, & Ladouceur, 2010). Faced with temptation, gamblers react differently, because dysfunctional beliefs, impulses and emotions are aroused, shaking their motivation and making it difficult for them to resist (Bouchard et al., 2011). With all these possibilities, in addition to the ads on television, the radio and public posters, resisting the temptation to gamble becomes a real challenge for many pathological gamblers.

But gambling, you know, you go to the convenience store, on the counter, there's gambling stuff. ...You go fill up the car, you go to pay: "Sir, a 6/49 with that?" ...On TV. The Maxi-Max, now, \$40 million this week, you know. (Thomas, problem gambler, incarcerated since 1992)

Moreover, certain features of the games, such as the colours and sounds of slot machines, create conditions conducive to developing gambling problems (Griffiths, 1993). Accessibility, availability and variety of gambling games as well as all the special effects thus appear to be factors to be considered in gambling addiction. Therefore, the difficulty of access and poor variety of gambling games in prison (particularly the absence of VLTs) would indirectly control inmates' gambling habits and reduce the prevalence of pathological problems within the walls.

The atmosphere is different in prison. Before his incarceration, Thomas, one of the problem gamblers interviewed, was addicted to casino slot machines.

...you know, in the casino, it smells good or something, you know, it's the odour, the colours, the noise. The attraction is all that, eh? ...And, the distractions; there are so many people, you know, people talk to each other, "yeah, keep going" or "hey, you won," you know, and...you know, the cheering and everything, you know. (Thomas, problem gambler, incarcerated since 1992)

In prison, Thomas does not play cards or participate in betting pools, mainly because that which turns him on in the casinos is not present and because his game of choice is not available. Nevertheless, this abstinence does not erase his memories of past experiences and erroneous thoughts, even though he received treatment during his

detention. The last time he was on parole, despite being prohibited from any gambling, Thomas went back to it. According to Gras (2004), inmates who decide to go straight when released are quickly confronted with the realities of pre-incarceration life.

I wanted to quit. And, you see, I was full of good intentions; I had a psychological follow-up inside at [name of the institution] for one year with a psychologist.... And then, I had good intentions, I'm telling you, we had talked about things to do...when I got out...my intentions, they were good intentions. I took care of [Gamblers Anonymous]. ...I got myself a sponsor. ...And, I was well-intentioned, then at some point, that was it; I wasn't working and everything, I was discouraged, and then I said, "Fuck it, I'm going to give it a shot." And then, I lost. ..."Tomorrow, I'll try to make up my losses. I'll arrive early, you know; the machines won't be hot, you know, and..." [The police] came to get me in the night from Wednesday to Thursday. (Thomas, problem gambler, incarcerated since 1992)

Moreover, the games played in prison are not as attractive as those in free society, notably because of the correctional population's modest income and resulting derisory bets, often in the form of canteen items. While these low stakes excite recreational gamblers by reinforcing their involvement in the game and establishing their victory, they still do not produce the same thrills that problem gamblers were used to seeking before their incarceration.

And, the power, I mean, of...the feeling was greater outside, because, there, it was large amounts, you know. I've lost...the most I've lost in one evening, in one whole night, is \$40,000, so it makes no sense at all. And the most I've won in an evening is \$20,000, it makes no sense at all, but it seems like, at some point, you lose the reality of money, you know.... It was like some sort of power, at the time. You know; you gamble, and then, you check: "Am I going to win, am I going to lose?" At the time, it was awesome.... (Tristan, problem gambler, incarcerated since 1998)

A few of the problem gamblers interviewed in this study tried in vain to recapture this state of mind, or this high produced by the risk of losing everything, by exceeding their limits and betting everything they owned. Two factors prevent this escape in a

prison setting. First, as explained by Beauregard and Brochu (accepted b), even if an inmate were to lose his entire pay check gambling, he would still have food on the table the next day and a roof over his head. Sure, he would have to go without a few luxuries, such as candy, but he would not go hungry or cold. Second, a problem gambler who wants to increase the stakes needs one or more partners willing to follow. Since the majority of inmates gamble for fun, few will accept such a proposal. This reality in prison settings demotivates some problem gamblers from continuing to gamble during their incarceration.

I had it even in detention when I gambled, because I enjoyed it anyway, gambling and everything, but it wasn't as powerful as in the big games, you know, with lots of money. So, you couldn't.... Let's say you lost \$40 or \$50; that was your canteen pay, so you couldn't lose more than that, so the emotion wasn't as strong. [In prison], it wasn't large amounts. (Alain, problem gambler, incarcerated since 2006)

e. Solitary context

Solitary gambling habits seem to play a non-negligible role in gambling abuse. Kairouz and her colleagues (2010) found that the majority of non-problem gamblers interviewed in their study consider gambling to be a social activity. They play mostly with friends in private homes, casinos and bars as well as on campus. Generally, gambling is relatively infrequent in these locations, rarely exceeding once a month. Conversely, most participants who gamble alone on the Internet, notably at poker, do so more than once a month. It is likely that, in addition to the game characteristics, a solitary context increases the risks of developing gambling problems. In prison, there is no more escaping alone for hours in front of a video-poker machine. Whereas these machines set almost no limits, incarcerated gamblers face time and monetary limits imposed by their opponents, who, for the most part, present no gambling problems.

In prison, however, those wishing to bet must join a sports pool or card game by asking the players' permission or waiting to be invited to do so. Alain describes this notion as follows: "while outside, gambling comes to you, in prison, you must go to

it.” In summary, a person cannot gamble whenever he feels like it in prison. All players must be accepted into a group if they want to play.

We don't have a casino here. You don't see scratch cards at every turn. Mise-O-Jeu⁴⁵ at every convenience store.... You know.... You have to look a bit for a bet, here, in prison. ...And if you're not part of that community, you don't know. It's not just anyone who can go sit at a poker table. You know.... When I check my email, I will see at least three ads for Party Poker, Internet poker...and stuff like that. It's more obvious on the outside. They come looking for you. ...In prison, you have to go looking for it. (Alain, problem gambler, incarcerated since 2006)

Finally, prison thus appears to control pathological gambling indirectly by placing gamblers in a context that is very different from that observed in free society. On the one hand, soul-searching and the absence of addictive elements associated with gambling help attenuate problem gamblers' compulsion. On the other hand, according to almost all problem gamblers interviewed in this study, gambling in prison 1) is neither as widespread nor as diversified as in free society; 2) takes place in an environment with very little stimulation; and 3) rarely provides escape through progressive bets. Although betting on card games or sports matches is rather common in prison, VLTs and slot machines are totally non-existent. For several problem gamblers, these machines were the main object of their addiction before their detention. According to Coventry and Brown (1993), not all gambling games provide the same thrills.

5.5. Conclusion

Inmates who gamble in prison do so mainly to pass the time, but also to socialize, gain acceptance from their peers and recognition from others, as well as increase their self-worth or motivate themselves to do their best. Regardless of whether they had

⁴⁵ Popular sports lottery in province of Quebec (Canada)

gambling problems or not prior to their incarceration, almost all gamblers interviewed reported these reasons.

First, it is not surprising to learn that the desire to pass the time and regain some form of excitement through betting would be among the reasons most frequently mentioned by the inmates interviewed in this study. Because of the abundance of free time and typical monotony of prison settings, a large portion of the correctional population seeks recreational activities to overcome the hardships of imprisonment, notably the suffering related to isolation and the absence of one's usual social network. Furthermore, gambling has proven to be an effective socialisation tool for some inmates wanting to fit into the prison community.

It therefore appears that gambling helps inmates adapt to prison. It likely provides the opportunity for inmates, particularly those with relational difficulties, to develop certain affinities with their peers. Moreover, it enables victims of violence (threats, abuse, aggressions) to obtain a form of protection. Given the resulting risks of debt and potential conflicts, gambling could have been perceived as a vehicle for violence. However, it appears to positively accommodate some inmates motivated by a desire for socialisation and protection.

Despite these benefits, several of the inmates interviewed preferred not to gamble. On the one hand, they mentioned personal reasons, including a lack of interest in this type of activity, bad experiences, a propensity for excess and an awareness of bad habits. On the other hand, they gave several reasons directly related to the gambling context in prison, including the absence of favourite games, small bets and the atmosphere. These factors seem to have such an impact that some players who had experienced gambling problems prior to their detention had even quit betting during their incarceration, despite the available opportunities.

In this regard, the answers given by this group of inmates were contrary to the authors' expectations. Given the signs of addiction present in the twelve months prior

to their detention, it was expected that inmates would gamble in prison, driven by compulsion. However, several of them had given up all involvement or, if they did gamble, they seemed able to control themselves. In fact, there was no mention of the ill effects generally reported by people likely to have severe gambling problems, such as headaches, stress, anxiety, trouble sleeping, suicidal thoughts or other physical or psychological health problems (Chevalier & Allard, 2001); as if the pathological gamblers did not maintain problematic habits during their incarceration.

At first glance, one could think that analysing the at-risk and pathological gamblers together as one group may have caused these results. However, this hypothesis is unlikely, since this group of problem gamblers includes only two at-risk gamblers. These results can be explained by the influence of contextual factors on pathological gambling problems. Anxiety-producing factors in gamblers' lives, an environment where gambling is too accessible, as well as solitary habits, are conducive to addiction. By reducing stressful elements, as well as the availability, variety and special effects of gambling games, prison would indirectly control inmates' compulsive gambling habits during their incarceration.

However, the focus of this study was not pathological gambling or the trajectories of gamblers afflicted with such difficulties. Nonetheless, some interesting information did emerge on the subject. The results underscore the importance of considering factors related to the gambling context in prevention and treatment programs.



CONCLUSION

Malgré une interdiction formelle du Service correctionnel du Canada (SCC), cette thèse confirme la participation de la population correctionnelle fédérale à des jeux de hasard et d'argent (JHA) à l'intérieur des établissements de détention du Québec. Les résultats précédents, présentés sous forme d'articles scientifiques, contribuent à mieux comprendre cette pratique. Contrairement aux recherches quantitatives existantes, qui se sont pour la plupart contentées d'élaborer un portrait purement descriptif des JHA en prison, le présent ouvrage accorde une grande importance à l'expérience des détenus, principaux acteurs du sujet à l'étude. Les résultats des entrevues montrent que 1) les propriétés du milieu carcéral freinent la participation des détenus fédéraux à des JHA, au-delà du règlement à cet effet; 2) la relation entre les JHA et la violence demeure exceptionnelle; et 3) les joueurs incarcérés rapportent des motivations semblables pour justifier leur implication dans des JHA, qu'ils aient été dépendants ou non avant leur détention. De plus, ils renforcent l'importance des facteurs structurels et contextuels dans la pratique du jeu, de même que dans le développement d'habitudes excessives. Ces éléments deviennent donc des incontournables dans les domaines de la prévention et du traitement. Les prochaines sous-sections présentent plus en détail les différents apports de cette thèse.

Les jeux de hasard et d'argent en détention

Que ce soit des jeux de table, des sports ou des événements isolés, les activités sur lesquelles des mises sont placées constituent des JHA et présentent en prison une propriété commune : elles impliquent des objets de cantine, des services rendus et, exceptionnellement, de l'argent. Leur valeur dépasse rarement quelques dollars.

En entrevue, les détenus ont décrit plusieurs formes de JHA : 1) les paris sur des événements isolés, par exemple sur le premier des trois oiseaux à s'envoler de la branche d'arbre, qui ont comme principale limite l'imagination des détenus; 2) les mises sur des jeux qui se basent entièrement sur le hasard, dont les dés; 3) les paris de groupe, particulièrement liés à des événements sportifs professionnels, comme la Coupe du monde de football, mais aussi sur des tournois amateurs à l'intérieur de la

prison; 4) les gageures sur sa propre performance physique et intellectuelle, sous forme de défis d'habiletés mesurant la culture générale (p. ex. la date de décès d'une personnalité connue), la rapidité (le premier à terminer une tâche quelconque), la force physique (celui qui effectue le plus grand nombre de tractions dans un temps donné) et les capacités sportives (le gagnant d'un match de tennis); et 5) les jeux de table, dont les échecs, les cartes, les jeux vidéo et le backgammon. À leur façon, ils demandent plus ou moins d'organisation (nombre de participants) et de besoins matériels (salle, table, terrain sportif, équipement).

De prime abord, chacune des activités nommées précédemment peut être définie comme des jeux.

Le jeu est une action ou une activité volontaire, accomplie dans certaines limites fixées de temps et de lieu, suivant une règle librement consentie, mais complètement impérieuse, pourvue d'une fin en soi, accompagnée d'un sentiment de tension et de joie, et d'une conscience d'être autrement que dans la vie courante. (Huizinga, 1938/1951, p. 57-58).

Par contre, à quelques occasions, le milieu carcéral semble transformer leur signification, les rendant moins détendus et amusants que lorsque pratiqués dans la société libre. Cette constatation s'appuie sur les critères énumérés par Huizinga (1938/1951) et Caillois (1958), qui seront appliqués ici au phénomène des JHA en détention :

Premièrement, le jeu doit demeurer libre et volontaire, s'accomplissant dans les périodes de loisir, quand le temps le permet. Il n'entraîne ni urgence physique ni devoir moral et conserve une fonction superflue que tous ont le choix de négliger. Deux détenus interrogés dans le cadre de la présente étude ont toutefois révélé avoir déjà utilisé les JHA pour se faire accepter et pour recevoir la protection de pairs influents au cours de leur incarcération. Il apparaît que l'hostilité du milieu carcéral et la perte de sécurité remettent parfois en question l'aspect ludique des paris.

En général, les entrevues ne révèlent aucune pression pour participer à des JHA en prison. La plupart des joueurs ne sont pas endettés et parient sporadiquement, par choix, pour se divertir. La victimisation et la peur semblent donc des motivations peu courantes. Toutefois, on peut s'attendre à une sous-estimation, puisque ces révélations ne viennent pas spontanément, surtout face à un étranger dans le cadre d'un entretien unique. Elles demandent beaucoup d'aisance et de confiance.

Deuxièmement, le jeu s'avère l'antithèse de la vie courante. Selon Huizinga (1938/1951), il offre un prétexte pour s'évader et pénétrer dans une sphère temporaire, à condition que le joueur se laisse complètement absorber par son activité. On aurait pu croire que cette propriété échappatoire allait prendre toute son importance en prison, où la perte de liberté et les autres privations rendent le quotidien difficile à supporter et encouragent les détenus à trouver des moyens pour fuir leur réalité. Par contre, de façon générale, les détenus interrogés ont rapporté miser pour s'amuser et passer le temps. Ceci étant, les JHA semblent pratiqués ni avec sérieux ni avec une grande intensité. Bien sûr, ils permettent d'échapper à la monotonie carcérale, mais ils n'offriraient pas aux participants cet enivrement dont parle Huizinga.

Il apparaît que d'autres outils soient privilégiés par les détenus pour s'évader psychologiquement, dont la consommation de substances psychoactives (SPA). Pour tenir le coup en prison, certains font usage de drogue, notamment le cannabis, ce qui leur permet d'échapper à un quotidien insupportable et d'éviter de penser à leur situation de captivité pendant un moment (Marchetti, 2001). Il est fort probable que cette solution s'inscrive en continuité avec des habitudes ayant déjà fait leurs preuves avant l'incarcération. La population correctionnelle présente effectivement de très hauts risques d'abus et de dépendance envers les SPA (Belenko, Peugh, Califano, Usdansky, & Foster, 1998; Kassebaum & Chandler, 1994). On peut donc croire que plusieurs détenus choisissent davantage l'intoxication pour s'évader psychologiquement du milieu carcéral que l'évasion à travers les JHA.

Troisièmement, le jeu s'accomplit dans des limites de temps et des frontières physiques prédéterminées. Par exemple, la partie débute lors du retentissement d'un signal sonore ou encore lorsque les premières cartes touchent la table. L'espace, quant à lui, est défini par l'échiquier ou le terrain de baseball. En milieu carcéral, ces balises sont parfois plus difficiles à gérer, puisque la population correctionnelle n'a le contrôle ni du temps ni de l'espace. Les détenus respectent un horaire fixe et des conditions de déplacement, le contraire entraînant des conséquences négatives. Que la partie de poker soit terminée ou non, ils doivent regagner leur cellule bon gré mal gré. Il est également possible que ces limites temporelles et spatiales, imposées par le milieu carcéral, détiennent une part de responsabilité dans l'incapacité des détenus à se laisser aller dans le jeu et à oublier ce qui se déroule autour. On peut croire que l'atteinte d'un état de transe, alors que le joueur se concentre uniquement sur l'action qui se déroule devant lui (Reith, 2006b), demande une ambiance particulière. Si l'on compare aux casinos ou aux bars, le milieu carcéral est loin d'offrir autant de stimuli.

De façon générale, le milieu carcéral affecte à sa façon chacun des JHA pratiqués par les détenus. Ils s'avèrent la plupart du temps superficiels, impliquant davantage des joueurs qui souhaitent passer le temps que des joueurs passionnés. Les paris de groupe, bien qu'ils impliquent plusieurs détenus, demeurent à petite échelle, si on les compare aux activités de *bookmaking* qui entourent les sports professionnels dans la société libre. Le niveau de compétition est également inférieur en prison, puisque le bassin de joueurs y est restreint. Si des tournois sont organisés, ils s'adressent aux détenus intéressés et non à des professionnels. Enfin, les jeux de prison demeurent peu stimulants, notamment moins colorés et pimpants que ce que l'on retrouve dans les casinos, par exemple. Suivant cette réalité, la logique veut donc que les impacts des JHA en milieu carcéral se voient eux aussi sans grandes répercussions.

La relation entre les jeux de hasard et d'argent et la violence

Il a été exposé que la population correctionnelle masculine est généralement plus à risque que les hommes non institutionnalisés de souffrir de problèmes liés au jeu

pathologique (Ashcroft, Daniel, & Hart, 2004; Lesieur, 1994; Templer, Kaiser, & Siscoe, 1993; Walters, 1997). Ceci étant, on s'attendait à ce qu'un nombre non négligeable d'impacts associés aux JHA en détention s'explique par des habitudes compulsives, développées avant ou pendant l'incarcération. Dans ce cas, on suggérait que des agressions physiques succèdent des dettes impayées; d'autant plus que le milieu correctionnel est souvent reconnu pour sa violence. Plusieurs éléments relatifs à l'emprisonnement supportent cette tendance, dont les pressions et les frustrations attribuables aux privations (Jacobs, 1976), le confinement et la promiscuité (Marchetti, 2001), une concentration d'individus présentant des difficultés à résoudre des conflits autrement qu'avec la violence (Chubaty, 2002; Porporino, 1986), une proportion importante de détenus ayant du mal à gérer leur agressivité (Zamble, Porporino, & Kalotay, 1984) et la présence de nombreux antécédents de violence parmi la population correctionnelle (Comité d'examen du SCC, 2007).

Malgré tout, la pratique des JHA demeure généralement sans conséquence, puisque très peu de détenus rapportent dépasser leurs limites et s'endetter. Les conflits entourant ces activités apparaissent surtout sous forme de querelles, suite à des doutes sur l'intégrité d'un joueur ou à une défaite non assumée. Les événements violents, comme des règlements de compte faisant suite à des dettes impayées, se révèlent exceptionnels. De surcroît, ces incidents s'expliqueraient parfois mieux par la sous-culture carcérale, qui encourage la compétition entre les détenus, que par la dépendance aux JHA. Parmi les joueurs qui souffraient de jeu pathologique avant leur détention, un seul a mentionné s'être endetté au début de sa sentence. Il semble donc que des limites structurelles et contextuelles relatives au milieu carcéral nuancent la relation entre ces deux comportements. Afin de mieux comprendre cette situation, nous avons procédé à une analyse de la pratique des JHA en détention, en nous inspirant du modèle tripartite de Zinberg (1984).

a. Le type de jeu

Premièrement, les caractéristiques structurelles de certains JHA inciteraient les personnes à dépenser des sommes substantielles et contribueraient au développement d'une dépendance (Griffiths, 1999). Dans la société libre, c'est particulièrement le cas des appareils de loterie vidéo (ALV) et des machines à sous. Les joueurs qui s'y adonnent régulièrement sont nombreux à recourir à des traitements pour le jeu (Chevalier & Allard, 2001).

En prison, ces appareils électroniques sont remplacés par des jeux de table, des performances et des défis de toutes sortes sur lesquels une mise peut être placée. Ces activités intra-muros, généralement de faible envergure, n'offrent pas l'occasion d'obtenir des gains substantiels ou une série de petites récompenses dans un court délai. De plus, elles ne permettent pas aux détenus de jouer aussi longtemps qu'ils le désirent et de miser autant d'argent qu'ils le souhaitent. Cette situation est influencée par trois principaux facteurs. Tout d'abord, à moins qu'ils ne soient impliqués dans l'économie souterraine de la prison, les détenus bénéficient de revenus assez restreints. S'ils veulent miser des centaines, voire des milliers, de dollars, ils doivent procéder à partir d'économies externes à la prison. Deuxièmement, chaque joueur est limité au montant que les autres détenus sont prêts à risquer. Comme la plupart d'entre eux jouent de façon récréative et ne présentent aucun problème de jeu pathologique, la valeur maximale des mises est indirectement contrôlée. Peu nombreux sont ceux qui dépensent de grosses sommes, allant au-delà de leur capacité à les honorer. Enfin, puisque le SCC interdit à la population correctionnelle de posséder toute forme d'argent, comme des billets de banque ou des chèques, la majorité des détenus se contentent d'objets issus de la cantine. La minorité de parieurs qui désirent miser davantage utilise des techniques plus complexes, impliquant une tierce personne en dehors de la prison et des virements bancaires. En misant des croustilles et des friandises chocolatées, les détenus aspirent peu à la richesse; surtout qu'une saturation est vite atteinte quand il s'agit d'objets de cantine.

Bien sûr, il y a toujours la possibilité de les échanger, mais ils demeurent de faible valeur. La signification des JHA en détention prend donc un tout autre sens.

b. Le contexte

Deuxièmement, plusieurs facteurs contextuels ne seraient pas étrangers à la persévérance de certains joueurs et aux comportements abusifs. En général, il apparaît que plus la disponibilité des JHA dans une société est grande, plus une part importante de la population s'y adonnera et rapportera de problèmes associés à des habitudes compulsives (Chevalier, 2003; Valleur & Bucher, 1999). D'une part, selon les règlements pénitentiaires, il est interdit de s'adonner à un pari à l'intérieur des établissements. Cela empêche la population correctionnelle d'avoir accès aux jeux légaux offerts dans la société libre. De plus, il ne semble pas exister de marché souterrain des JHA en prison, initié habituellement par un groupe de détenus influents à des fins lucratives. On peut croire que cette situation diminue l'accessibilité et que, mis à part quelques exceptions, les paris intra-muros demeurent de faible envergure. En d'autres mots, l'offre provient uniquement de quelques détenus qui souhaitent placer un pari sur une activité quelconque. Cette situation expliquerait pourquoi certains joueurs dépendants des ALV et des machines à sous, avant leur incarcération, cessent de s'adonner à des JHA en détention ou encore semblent jouer de façon contrôlée. Les tentations dans les établissements correctionnels sont moins intenses que dans la société libre.

Néanmoins, le règlement interdisant la pratique des JHA intra-muros ne semble pas exercer un contrôle systématique sur la participation de la population correctionnelle, puisque très peu d'infractions disciplinaires sont émises à ce sujet. Selon une étude québécoise de Beauregard et ses collègues (soumis), les JHA se révèlent un bon exemple du pouvoir discrétionnaire des gardiens, puisque peu d'entre eux choisissent de punir les détenus qui parient.

Par ailleurs, il a été vu dans la documentation scientifique que certains contextes semblent inciter les individus à jouer souvent et à déboursier des sommes considérables en une seule occasion. Par exemple, les jeux qui se déroulent dans des endroits asociaux, comme les jeux en ligne, influenceraient à la hausse la fréquence et les montants dépensés, comparés à ceux qui prennent place dans des lieux achalandés et lorsque le joueur est accompagné de ses amis (Kairouz & Nadeau, 2010).

Les JHA offerts sur Internet ne sont pas disponibles en prison, pas plus que les jeux électroniques ou encore les services de croupiers comme au casino. Les détenus doivent se contenter de paris de groupe dans un contexte social, ce qui apparaît moins favorable aux comportements abusifs. À première vue, cela vaut pour toutes les formes de JHA intra-muros, dont les petits paris spontanés, les paris sportifs, les paris d'habiletés et les jeux de table accompagnés de mises. Toutefois, les résultats de cette thèse révèlent que le milieu carcéral freine particulièrement la participation à des jeux de table. Les détenus qui appréciaient passer des heures attablés à jouer au poker ne rencontrent pas le même confort en pénitencier. L'espace physique est plutôt restreint et le bassin de joueurs limités. Ce contexte décourage certains à y participer ou, du moins, diminue la fréquence.

Le fait que la population correctionnelle doive se restreindre à miser en groupe crée une forme de contrôle indirect sur les habitudes de jeu pathologiques. Sans égaler un bon ami, les détenus retrouvent tout de même en prison des personnes avec qui ils partagent certaines affinités. Cette forme de camaraderie transparait souvent à travers les jeux de table et tous les petits paris spontanés et d'habiletés, puisque les joueurs cherchent d'abord à s'amuser. Le but principal n'étant pas le profit, des mises maximales sont habituellement fixées. Si jamais un des joueurs venait tout de même à s'endetter, on cesse de miser avec lui jusqu'à ce qu'il honore ses dettes, à partir d'un règlement à l'amiable. Or, lorsque des raisons comme le plaisir et la bonne compagnie motivent la participation au jeu, les risques de développer une dépendance s'avèrent particulièrement réduits, bien plus que lorsque le gain se trouve au premier rang (Griffiths, 1999).

c. La personne

Les résultats de cette thèse laissent croire que le milieu carcéral encadre indirectement la pratique des JHA et diminue du même coup les risques d'endettement. Les habitudes de jeu intra-muros rapportées par la majorité des détenus interrogés se sont révélées non problématiques. Certains d'entre eux, pourtant reconnus pour des problèmes de jeu avant leur incarcération, ont même cessé de parier au début ou au cours de leur sentence. Dans la société libre, plusieurs personnes dépendantes jouent pour fuir une réalité douloureuse, pour modifier un état émotionnel négatif, pour combler un vide, pour contrôler le hasard et pour gagner de l'argent ou se refaire (Wood & Griffiths, 2007). Or, pratiquement aucun de ces motifs n'a été rapporté dans le cadre de la présente étude. D'un côté, bien que le milieu carcéral demeure hostile et peut s'avérer une expérience douloureuse pour certains détenus, on peut croire en une diminution des facteurs de stress qui encourageaient des habitudes de jeu excessives avant l'incarcération. Il s'agit ici de la gestion du temps, des comptes à payer, de même que de l'ensemble des responsabilités professionnelles, criminelles, familiales et personnelles.

D'un autre côté, une deuxième hypothèse est envisageable. On reconnaît fréquemment chez les joueurs excessifs des troubles de comorbidité, notamment liés à l'alcool (Kairouz, Nadeau, & Paradis, 2010). On peut donc envisager que les joueurs pathologiques de notre échantillon, qui ont cessé de parier durant leur incarcération, aient procédé à un transfert de dépendance. Ils auraient comblé l'effet de manque imputable à des opportunités réduites de s'adonner à leur JHA de choix par un usage abusif de drogues illicites, de médicaments sans ordonnance et d'alcool frelaté. Une prochaine étude est toutefois nécessaire, puisque les données de cette thèse ne fournissent aucune information à cet effet. Elle permettrait également une orientation plus efficace des joueurs pathologiques vers des programmes de traitements et de prévention appropriés.

Malgré tout, la majorité des détenus qui s'adonnent à des JHA ont principalement rapporté le faire pour passer le temps, s'amuser, socialiser et se valoriser, expliquant la faible relation entre ces activités et la violence. Loin de n'avoir que des effets négatifs sur la population correctionnelle, les JHA faciliteraient même l'adaptation au milieu carcéral.

L'adaptation à la prison

Si l'on considère uniquement les caractéristiques individuelles de la population correctionnelle, on peut faussement voir les JHA comme une activité particulièrement négative en détention, engendrant des dépenses abusives, de l'endettement et de la violence. L'analyse multidimensionnelle précédente, incluant le type et le contexte de jeu, montre que la relation jeu-violence s'avère exceptionnelle en prison. De façon générale, la plupart des détenus misent de petits montants, jouent non fréquemment et ne présentent aucun problème de jeu au cours de leur incarcération. En outre, les résultats de cette thèse laissent même voir le jeu comme une activité bénéfique, facilitant l'adaptation au milieu carcéral.

Dans le premier chapitre de cette thèse, une revue de la littérature scientifique dans le domaine de la sociologie carcérale a permis l'élaboration de trois grands concepts d'adaptation à la prison. Tout d'abord, il s'agit de l'adaptation-socialisation, qui se définit par l'intégration du détenu à la population correctionnelle, notamment par l'adoption d'une attitude anti-institutionnelle, la participation à l'économie souterraine, la consommation de drogues et l'alliance avec un gang criminalisé. Ensuite, on retrouve l'adaptation-conformisme, où le détenu accepte ou se soumet au système carcéral en participant aux programmes correctionnels et en s'éloignant de la sous-culture déviante. Enfin, il est question de l'adaptation-isolement, alors que le détenu se retire volontairement de la vie sociale et évite les lieux communs à l'intérieur de la prison. Il risque alors de glisser dans une forme d'apathie, dans laquelle se côtoient la drogue et les idées suicidaires.

a. L'adaptation-socialisation

Certains détenus s'adaptent à la prison en intégrant la communauté carcérale. Ils développent alors un sentiment d'appartenance qu'ils retirent du soutien de leurs pairs. Si certains s'intègrent facilement au reste du groupe, surtout ceux qui sont déjà familiers avec la sous-culture carcérale, d'autres fournissent un maximum d'efforts pour se faire respecter et se lier à des *leaders* influents. Dans ce sens, la participation à des JHA devient un outil intéressant pour atteindre ces objectifs. Beaucoup de détenus le font par plaisir, mais d'autres ont affirmé en entrevue avoir intégré un groupe de jeu pour se faire accepter, pour acquérir de la reconnaissance et pour se valoriser. Les JHA peuvent même être utilisés pour s'offrir en spectacle, en déboursant des centaines de dollars sans broncher. Ils augmentent ainsi le prestige au sein de la communauté carcérale, en démontrant des talents, un pouvoir financier et un contrôle de soi. Ces objectifs sont bien sûr atteignables avec des activités qui demandent certaines habiletés et connaissances, par exemple un défi sportif.

Dans le même sens, d'autres détenus cherchent également à tisser des liens avec des détenus influents, mais cette fois-ci dans un but de protection. En jouant aux cartes, par exemple, ils intègrent des groupes desquels ils obtiennent une reconnaissance et développent un sentiment d'appartenance. Victimes d'intimidation, de menaces et d'agression dans un passé plus ou moins lointain, ces alliances leur procurent une sécurité et diminuent l'anxiété vécue quotidiennement.

b. L'adaptation-conformisme

Si la participation à des JHA facilite ou accélère l'intégration au sein de la communauté carcérale, on peut croire que, inversement, l'abstinence facilite une adaptation-conformisme. Le fonctionnement du SCC, en ce qui a trait à la gestion de la peine d'emprisonnement, se base sur les progrès des détenus à l'intérieur de l'établissement au cours de leur séjour carcéral (Vacheret, 2005; 2006). Ce système, qualifié de « système bonbon » (Chantraine, 2004; 2006), implique la démonstration

d'un comportement exemplaire et l'absence d'infractions disciplinaires. Les résultats de cette thèse révèlent que les détenus qui attendent une libération imminente ont tendance à s'éloigner des activités qui pourraient leur causer des ennuis. Cela vaut également pour ceux qui purgent une longue peine, qui sont incarcérés dans un pénitencier à sécurité minimum et qui se trouvent liés au crime organisé. Si la participation à des JHA n'est pas fortement réprimandée, les gardiens se montrent toutefois moins tolérants envers les comportements qui les entourent, comme la perturbation de la tranquillité du pavillon cellulaire ou toute réaction agressive (Beauregard, Farinacci, Brochu, & Cousineau, soumis). Pour éviter tout problème, éloigner des soupçons non fondés et gagner/conservé des avantages, certains détenus renoncent à participer à des JHA.

La nécessité d'intervenir

Les résultats de cette thèse renforcent l'influence des caractéristiques structurelles et contextuelles sur la réponse comportementale des hommes face aux JHA. Par exemple, des occasions de parier nombreuses et accessibles, ainsi qu'une préférence pour des jeux asociaux favoriseraient le développement d'habitudes problématiques. Si les caractéristiques sociodémographiques, biologiques et psychologiques ne peuvent à elles seules expliquer le comportement des joueurs, les facteurs structurels et contextuels ne doivent pas être ignorés dans les programmes thérapeutiques et de prévention. On peut toutefois se questionner quant à la nécessité d'instaurer de tels traitements dans les établissements de détention fédéraux du Québec.

Globalement, les habitudes de JHA des détenus semblent indirectement contrôlées par le milieu carcéral. Les mises demeurent relativement bénignes, notamment parce qu'elles prennent souvent la forme d'objets de cantine et que la population correctionnelle non impliquée dans l'économie souterraine de la prison bénéficie d'un revenu modeste. De surcroît, la plupart des joueurs misent pour le plaisir et pour passer le temps, peu importe s'ils souffraient ou non d'une dépendance au jeu avant leur incarcération; d'autant plus que les JHA se limitent à des activités de groupe,

diminuant les risques d'excès. Bien sûr, des conflits sont associés aux JHA, mais ils prennent surtout la forme de querelles. L'endettement demeure exceptionnel, idem pour les règlements de compte qui succèdent un non remboursement. Or, les JHA ne représentent pas une source de problèmes majeure dans les pénitenciers du Québec. D'une part, ils faciliteraient même l'adaptation de certains détenus. D'autre part, il ne faut pas oublier que les joueurs pathologiques incarcérés demeurent peu nombreux par rapport aux joueurs récréatifs, de même qu'ils ne maintiennent pas nécessairement un comportement abusif durant leur incarcération. Non seulement ils appartiennent à un petit groupe, mais ils ne peuvent pas nécessairement se regrouper.

Toutefois, cela ne signifie pas qu'il faille négliger les problèmes de jeu parmi la population correctionnelle, surtout si une part des activités criminelles y est attribuable (Brochu, Cousineau, & Ladouceur, 2008). Bien que le milieu carcéral ne semble pas propice au maintien ou au développement du jeu pathologique, rien n'indique que les détenus dépendants ne retrouveront pas leurs habitudes excessives une fois libérés. C'était d'ailleurs le cas d'un des hommes interrogés dans le cadre de cette étude. Le fait qu'il ne soit pas attiré par les JHA en prison n'avait pas effacé de ses souvenirs le bien-être qu'il ressentait quand il jouait dans la société libre. Malgré une interdiction formelle, il s'était tout de même adonné à des JHA lors de sa libération conditionnelle. Pourtant, au cours de son incarcération, il avait suivi deux traitements pour contrer son problème de jeu. C'est souvent lorsque confrontés à la tentation que les joueurs rencontrent le plus de difficultés à résister, puisque s'activent des croyances dysfonctionnelles, des pulsions et des émotions qui ébranlent la motivation (Bouchard et al., 2011).

Donc, s'il y a lieu d'intervenir auprès des détenus qui souffrent de jeu pathologique, mieux vaut le faire à la fin de leur séjour en détention ou suite à leur libération. D'ailleurs, plusieurs auteurs dans le domaine de la toxicomanie soutiennent l'efficacité d'un suivi dans la communauté, qui optimise les ressources et augmente les résultats positifs (Welsh & Zajac, 2004; Hiller, Knight, & Simpson, 1999). Cette période transitoire apporterait un soutien pour réintégrer la société libre et pour

travailler sur les facteurs situationnels et contextuels, qui risquent d'éveiller des stimuli liés au désir compulsif de jouer et à un état de manque.

Limites et autres pistes de recherche

Dans un premier temps, les résultats de cette thèse démontrent la présence de JHA dans les établissements de détention fédéraux du Québec et contribuent à mieux comprendre leur déroulement. Malgré de nombreuses limites attribuables au milieu carcéral, qui réduisent les opportunités de miser, plusieurs détenus réussissent tout de même à découvrir des alternatives aux jeux habituellement retrouvés dans la société libre. Par contre, le choix de la méthodologie qualitative ne permet pas d'établir la proportion exacte des détenus fédéraux qui s'adonnent à des JHA au cours de leur incarcération et du budget qui est consacré à ces activités. Pour ce faire, l'emploi d'une méthode quantitative et d'un échantillon probabiliste et représentatif de la population correctionnelle serait plus approprié.

Dans le même sens, les conclusions présentées précédemment s'appliquent précisément aux hommes incarcérés dans les établissements de détention sous juridiction fédérale situés au Québec. Bien sûr, il demeure possible que la situation décrite dans cette thèse corresponde à la réalité d'autres milieux carcéraux masculins. Par contre, on peut également émettre l'hypothèse qu'elle se révèle différente dans les prisons provinciales, dans les institutions pour femmes et dans les établissements de détention d'autres pays/juridictions.

Deuxièmement, les résultats issus des entrevues ont permis de faire le point quant aux conséquences potentielles des JHA sur le milieu carcéral et sa population. La plupart de ces activités demeurent de faible envergure et engendrent peu d'impacts négatifs, ne serait-ce que des querelles, dans la majorité des cas. Ces conclusions vont dans le même sens que celles de Beauregard et ses collègues (soumis), qui, en se basant sur l'opinion d'agents des services correctionnels provinciaux (ASC), se questionnent sur la pertinence de maintenir le règlement interdisant les JHA dans les prisons, vu leur

faible incidence. Il serait donc fort intéressant d'analyser le point de vue des ASC qui travaillent dans les pénitenciers fédéraux, afin de confirmer ou d'infirmer cette situation. Ces informations contribueraient à mieux comprendre la réaction du personnel pénitentiaire face à la présence de JHA en pénitencier et à poursuivre une réflexion quant aux interventions appropriées.

Finalement, des connaissances supplémentaires ont été apportées par rapport aux motivations des détenus de s'adonner à des JHA durant leur incarcération. De façon générale, il s'agit de miser pour le plaisir et pour passer le temps. De plus, il a été vu que le fait de souffrir de jeu pathologique n'était pas nécessairement tributaire d'un comportement problématique en détention. Toutefois, sans remettre en cause la crédibilité des conclusions présentées, quelques nuances s'imposent. Tout d'abord, la répartition inégale des types de joueurs dans l'échantillon ne permet pas d'analyser en profondeur les liens entre le niveau de dépendance et la pratique des JHA en détention. Cette situation est due entre autres à la faible proportion de joueurs pathologiques parmi la population correctionnelle. Bien que cette dépendance demeure non négligeable, elle touche effectivement une minorité de détenus. De plus, ceux-ci sont difficilement atteignables, puisque le SCC ne prévoit aucun test à cet effet lors de l'admission dans ses établissements. Mis à part la connaissance des agents de libération conditionnelle à ce sujet, plusieurs joueurs pathologiques demeurent inconnus.

Par contre, l'utilisation d'une méthodologie qualitative a permis de recueillir un maximum d'informations pertinentes au sujet de l'expérience carcérale des détenus dépendants des JHA. Une saturation empirique a été atteinte dans chacun des établissements, ce qui offre une certaine garantie de la correspondance des résultats de cette thèse avec la réalité vécue par la population correctionnelle fédérale.

De plus, les objectifs de départ n'étant pas centrés particulièrement sur la trajectoire des joueurs pathologiques dans le système carcéral québécois, le recrutement des détenus n'a pas été orienté dans ce sens. Cela n'empêche pas que des connaissances

importantes aient émergé à ce sujet, ouvrant la porte à de futurs projets. D'un côté, serait effectivement intéressant d'effectuer une étude longitudinale sur les périodes pré- et post-carcérales, afin de rendre compte de l'impact de l'incarcération sur les habitudes de jeu problématiques. Le recrutement des participants pourrait alors avoir lieu dans des maisons de transition ou encore dans des centres de traitement accueillant une clientèle judiciairisée. L'élargissement du terrain d'étude contribuerait probablement à contrer les difficultés de recrutement rencontrées dans le cadre de cette thèse. Les présents résultats renforcent l'importance d'une telle étude, puisqu'ils ont été à l'encontre de nos attentes. Les joueurs interrogés n'ont rapporté pratiquement aucune motivation habituellement liée au jeu pathologique, comme l'évasion, la fuite, la modification d'un état émotionnel ou encore l'évitement des problèmes. Ils ont énuméré les mêmes raisons que leurs pairs non dépendants, soit le plaisir, passer le temps et la reconnaissance. Malgré les opportunités, quelques-uns avaient même cessé de parier. D'un autre côté, toute bonne étude est confrontée à ses propres limites. Ici, les résultats se basent sur une seule entrevue d'une moyenne de 80 minutes. Il demeure possible que, face à un étranger, certains détenus aient préféré ne pas tout révéler de leurs habitudes de jeu intra-muros. Par contre, il est à noter que la plupart des joueurs abusifs n'ont pas hésité à décrire leurs problèmes de jeu rencontrés avant leur détention, incluant leurs motivations à s'y adonner et les conséquences subies. Or, une étude longitudinale, durant laquelle l'interviewer passerait plus de temps avec les participants, renforçant du même coup le lien de confiance, permettrait de confirmer ou d'infirmer ces derniers résultats.

En somme, la présente thèse met en valeur le discours des détenus quant à la pratique des JHA dans les établissements de détention fédéraux du Québec. Elle tient compte de leur expérience et de leur opinion quant à leur déroulement, leurs impacts, leur signification et aux raisons qui les motivent. Elle renforce l'importance de l'analyse multidimensionnelle, incluant les facteurs personnels, structurels et contextuels, pour optimiser la compréhension des habitudes de jeu et de la prévention des problèmes potentiels pouvant y être associés. De plus, l'utilisation d'une méthodologie qualitative s'est avérée la meilleure option pour analyser cette pratique encore peu

étudiée; d'autant plus qu'elle a permis de couvrir tous les objectifs de départ et bien plus. Les précédents résultats auront effectivement donné lieu à une réflexion sur l'adaptation à la vie carcérale et la nécessité d'intervenir sur le jeu pathologique en détention.



LISTE DES RÉFÉRENCES

Abbott, M. W., McKenna, B. G., & Giles, L. C. (2005). Gambling and problem gambling among recently sentenced male prisoners in four New Zealand prisons. *Journal of Gambling Studies*, 21(4), 537-558.

Adams, K. (1992). Adjusting to prison life. *Crime and Justice*, 16(1), 275-359.

Aguilar, T. E., & Asmussen, K. (1989). An exploration of recreational participation patterns in a correctional facility: a case study. *Journal of Offender Counseling, Services and Rehabilitation*, 14(1), 67-78.

Akers, R. L., Hayner, N. S., & Werner, G. (1977). Prisonization in five countries type of prison and inmate characteristics. *Criminology*, 14(4), 527-554.

Ashcroft, J., Daniels, D. J., & Hart, S. V. (2004). *Gambling and crime among arrestees: exploring the link*. Washington: National Institute of Justice.

Beauregard, V. (2007). *La relation entre les habitudes de jeu et le comportement criminel chez les détenus fédéraux du Québec* (Mémoire de maîtrise inédit). Université de Montréal.

Beauregard, V., & Brochu, S. (accepté a). Gambling behind bars: does prison provide ideal conditions? *Journal of Gambling Issues*.

Beauregard, V., & Brochu, S. (accepté b). Gambling in detention: a source of violence? *Deviant Behavior*.

Beauregard, V., Chadillon-Farinacci, V., Brochu, S., & Cousineau, M.-M. (soumis). Enforcing institutional regulations in prison settings : The case of gambling in Quebec. *International Criminal Justice Review*.

Becker, H. S. (1963). *Outsiders : studies in the sociology of deviance*. London: Collier-Macmillan.

Belenko, S., Peugh, J., Califano, J. A., Usdansky, M., & Forter, S. E. (1998). Substance abuse and the prison population: a three-year study by Columbia University reveals widespread substance abuse among the offender population. *Corrections Today*, 60(6), 82-89.

Blum, K., Sheridan, P. J., Wood, R. C., Braverman, E. R., Chen, T. J. H., & Comings, D. E. (1995). Dopamine D2 receptor gene variants: Association and linkage in impulsive-addictive-compulsive behaviour. *Pharmacogenetics*, 5, 121-141.

Boe, R., & Vuong, B. (2002). Tendances en matière de santé mentale parmi les détenus sous responsabilité fédérale. *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle*, 14(2), 6-9.

Bonta, J., & Gendreau, P. (1990). Reexamining the cruel and unusual punishment of prison life. *Law and Human Behavior, 14*(4), 347-372.

Bottoms, A. E. (1999). Interpersonal violence and social order in prisons. In M. Tonry & J. Petersilia (Eds.), *Prisons* (pp. 205-283). Chicago: University of Chicago Press.

Bouchard, S., Laniel, L., Poirier, L., Cyr, I., Dostie, J., Morency, G., & Tétreault, C. (2011, octobre). *Le monde virtuel au service de la prévention de la rechute du jeu pathologique*. Communication présentée au XXXIXe colloque de l'Association des intervenants en toxicomanie du Québec (AITQ), Trois-Rivières.

Bowker, L. H. (1980). *Prison victimization*. New York: Elsevier.

Brochu, S. (1995). *Drogue et criminalité. Une relation complexe*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.

Brochu, S. (2006). *Drogue et criminalité: une relation complexe (Deuxième édition)*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.

Brochu, S., Cousineau, M.-M., & Beauregard, V. (2009, décembre). *Le jeu dans l'environnement correctionnel : portrait, interprétation, impacts et enjeux*. Communication présentée dans le cadre des activités de suivi du FQRSC pour les Actions concertées, Montréal.

Brochu, S., Cousineau, M.-M., & Ladouceur, R. (2008). *Proportion des crimes attribuables au jeu chez les détenus fédéraux*. Ottawa: Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Brochu, S., & Parent, I. (2005). *Les flambeurs. Trajectoires d'usagers de cocaïne*. Ottawa: Les Presses de l'Université d'Ottawa.

Brown, R. I. F., Killian, E., & Evans, W. (2005). Gambling attitudinal and behavioural patterns and criminality in a sample of Las Vegas area detained youth. *Journal of Gambling Issues, 13* (March).

Brunelle, N. (2000). *Trajectoires déviantes à l'adolescence: usage de drogues illicites et délinquance* (Thèse de doctorat inédite). Université de Montréal.

Bryson, J. S., & Groves, D. L. (1987). Correctional recreation and the self-esteem of prison inmates. *Psychology and Human Development, 2*(2), 89-101.

Cabelguen, M. (2006). Dynamique des processus de socialisation carcérale. *Champ pénal*. Repéré à <http://champpenal.revues.org/513>.

Caillois, R. (1958). *Les jeux et les hommes. Le masque et le vertige*. Paris: Gallimard.

Campbell, C. S., Hartnagel, T. F., & Smith, G. J. (2005). *La légalisation du jeu au Canada*. Ottawa: Commission du droit au Canada.

Carbonneau, R., Vitaro, F., Wanner, B., & Tremblay, R. E. (2010). *Trajectoires de vie des joueurs québécois entre 15 et 30 ans: Description, facteurs individuels, familiaux et sociaux associés et impacts socioéconomiques intergénérationnels*. Montréal: Université de Montréal et Centre de Recherche du CHU Ste-Justine.

Caron, R. (1980). *Matricule 9033*. Montréal: Beauchemin.

Chantraine, G. (2000). La sociologie carcérale: approches et débats théoriques en France. *Déviance et Société*, 24(3), 297-318.

Chantraine, G. (2004). *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*. Paris: Presses Universitaires de France.

Chantraine, G. (2006). La prison post-disciplinaire. *Déviance et Société*, 30(3), 273-288.

Chauvenet, A., Orlic, F., & Benguigui, G. (1994). *Le monde des surveillants de prison*. Paris: Presses Universitaires de France.

Chebat, J.-C., Balloffet, P., Gélinas, C., & Suissa, J. A. (2010). *Réponses cognitives et émotionnelles aux mises en garde visant à prévenir les problèmes associés aux jeux de hasard et d'argent: le cas des ALV*. Québec: Fonds Québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC).

Chevalier, S. (2003). *Évaluation du programme expérimental sur le jeu pathologique. Rapport 4. Cadre théorique de la participation aux jeux de hasard et d'argent et du développement de problème de jeu – Rapport préliminaire*. Québec: Institut national de santé publique.

Chevalier, S., & Allard, D. (2001). *Pour une perspective de santé publique des jeux de hasard et d'argent*. Québec: Institut national de santé publique

Chevalier, S., Deguire, A-E., Gupta, R., & Derevensky, J. (2003). Jeux de hasard et d'argent. Dans B. Perron & J. Loiselle (dir.), *Où en sont les jeunes face au tabac, à l'alcool, aux drogues et au jeu? Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire, 2002* (p. 175-203). Québec : Institut de la statistique du Québec.

Chevalier, S., & Papineau, É. (2007). *Analyses des effets sur la santé des populations des projets d'implantation de salons de jeux et d'hippodromes au Québec*. Québec: Institut national de santé publique.

Chubaty, D. E. (2002). La victimisation, la peur et l'adaptation au milieu carcéral. *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, 14(1), 13-15.

Clemmer, D. (1940/1958). *The prison community* (2nd ed.). New York: Holt, Rinehart et Winston.

Combessie, P. (2000). L'ouverture des prisons, jusqu'à quel point? Dans C. Veil & D. Lhuilier (dir.), *La prison en changement* (p. 69-102). Ramonville Saint-Ange: Éditions Érès.

Comité d'examen du SCC (2007). *Feuille de route pour une sécurité publique accrue*. Ottawa: Comité d'examen du Service correctionnel du Canada.

Comité de la statistique correctionnelle (2009). *Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition 2009*. Ottawa : Sécurité publique Canada.

Comité permanent de lutte à la toxicomanie (2003). *La consommation de psychotropes : portrait et tendances au Québec*. Ottawa: Comité permanent de lutte à la toxicomanie.

Cooley, D. (1992). La persécution et les règles informelles de contrainte sociale dans les prisons. *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, 4(3), 31-36.

Cormier, D. (1984). *Toxicomanies: styles de vie*. Chicoutimi: Gaëtan Morin Éditeur.

Cotta, A. (1980). *La société ludique. La vie envahie par le jeu*. Paris: Bernard Grasset.

Coventry, K. R., & Brown, I. F. (1993). Sensation seeking, gambling and gambling addictions. *Addiction*, 88, 541-554.

Cox, B. J., Yu, N., Afifi, T. O., & Ladouceur, R. (2005). A national survey of gambling problems in Canada. *Canadian Journal of Psychiatry*, 50(4), 213-217.

Creswell, J. W. (1998). *Qualitative inquiry and research design: Choosing among five traditions*. Thousand Oaks: Sage.

Cunningham-Williams, R. M., Cottler, L. B., Compton, W. M., Spitznagel, E. L., & Ben-Abdallah, A. (2000). Problem gambling and comorbid psychiatric and substance use disorders among drug users recruited from drug treatment and community setting. *Journal of Gambling Studies*, 16(4), 347-376.

Cusson, M. (2005). *La délinquance, une vie choisie. Entre plaisir et crimes*. Montréal: Éditions HMH Hurtubise.

Cusson, M. (2006). La délinquance, une vie choisie. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 54, 131-148.

- De Viggiani, N. (2007). Unhealthy prisons: exploring structural determinants of prison health. *Sociology of Health & Illness*, 29(1), 115-135.
- Deslauriers, J.-P. (1991). *Recherche qualitative : Guide pratique*. Montréal: McGraw-Hill Éditeur.
- Deslauriers, J.-P., & Kérisit, M. (1997). Le devis de recherche qualitative. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière & R. Mayer (dir.), *La recherche qualitative: Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 85-111). Montréal: Gaëtan Morin.
- Doley, R. (2000). *Want to make a bet ? Gambling and crime in Australia. A critical issues on policing paper*. Marden: Australian Center for Policing Research (ACPR).
- Downes, D., Davies, B. P., David, M. E., & Stone, P. (2006). Gambling as a sociological problem. Dans J. F. Cosgrave (dir.), *The sociology of risk and gambling reader* (p. 101-120). New York: Routledge.
- Dubois, J.-J. (1996). Archétypologie du jeu compulsif. Dans R. Bélanger & D. Jeffrey (dir.), *Le jeu et ses enjeux éthiques. Cahier de recherche éthique 19* (p. 211-223). Ville Saint-Laurent : Éditions Fides.
- Duflo, C. (1997). *Jouer et philosopher. Pratiques théoriques*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Einat, T., & Einat, H. (2000). Inmate argot as an expression of prison subculture: the Israeli case. *Prison Journal*, 80(3), 309-325.
- Elger, B. S. (2009). Prison life: television, sports, work, stress and insomnia in a remand prison. *International Journal of Law and Psychiatry*, 32(2), 74-83.
- Faugeron, C. (2000). Réformer la prison? Une perspective historique. Dans C. Veil & D. Lhuillier (dir.), *La prison en changement* (p. 31-42). Ramonville Saint-Ange: Éditions Érès.
- Feeley, M. M., & Simon, J. (1992). The new penology: notes on the emerging strategy of corrections and its implications. *Criminology*, 30(4), 449-474.
- Frey, J. H., & Delaney, T. (1996). The role of leisure participation in prison: a report from consumers. *Journal of Offender Rehabilitation*, 23(1-2), 79-89.
- Goffman, E. (1961/1968). *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*. Paris: Les éditions de Minuit.
- Gras, L. (2003). Carrières sportives en milieu carcéral : L'apprentissage d'un nouveau rapport à soi. *Sociétés Contemporaines*, 49-50(1-2), 191-213.

Gras, L. (2004). *Le sport en prison*. Paris: L'Harmattan.

Griffin, M. L., & Hepburn, J. R. (2006). The effect of gang affiliation on violent misconduct among inmates during the early years of confinement. *Criminal Justice and Behavior*, 33(4), 419-466.

Griffiths, M. (1993). Fruit machine gambling: the importance of structural characteristics. *Journal of Gambling Studies*, 9(2), 101-120.

Griffiths, M. (1999). Gambling technologies: Prospects for problem gambling. *Journal of Gambling Studies*, 15(3), 265-283.

Griffiths, M. D. (2005). Does gambling advertising contribute to problem gambling? *International Journal of Mental Health & Addiction*, 3(2), 15-25.

Groulx, L.-H. (1997). Contribution de la recherche qualitative à la recherche sociale. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer & A. P. Pires (dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 55-84). Boucherville: Gaëtan Morin Éditeur.

Guyon, L., Brochu, S., Royer, A., Cantinotti, M., Chayer, L., & Lasnier, B. (2010). *L'interdiction de fumer en établissement de détention québécois*. Québec: Institut national de santé publique.

Hanson, R. W., Moss, C. S., Hosford, R. E., & Johnson, M. E. (1983). Predicting inmate penitentiary adjustment. An assessment of four classificatory methods. *Criminal Justice and Behavior*, 10(3), 293-309.

Hiller, M.L., Knight, K., & Simpson, D.D. (1999). Prison-based substance abuse treatment, residential aftercare and recidivism. *Addiction*, 94(6), 833-842.

Hodgins, D. C. (2008). What we see depends mainly on what we look for. *Addiction*, 103, 1118-1119.

Huizinga, J. (1938/1951). *Homo Ludens. Essai sur la fonction sociale du jeu*. Paris: Gallimard.

Ibanez, A., Blanco, C., Perez de Castro, I., Fernandez-Piqueras, J., & Saiz-Ruiz, J. (2003). Genetics of pathological gambling. *Journal of Gambling Studies*, 19(1), 11-22.

Ibanez, A., Perez de Castro, I., Fernandez-Piqueras, J., Blanco, C., & Saiz-Ruiz, J. (2000). Pathological gambling and DNA polymorphic markers at MAO-A and MAO-B genes. *Molecular Psychiatry*, 5, 105-109.

Jacobs, J. B. (1974). Street gangs behind bars. *Social Problems*, 21(3), 395-409.

- Jacobs, J. B. (1976). Prison violence and formal organization. Dans A. K. Cohen, G. F. Cole & R. G. Bailey (dir.), *Prison violence* (p. 79-88). Lexington: Lexington Books.
- Jang, H.-C., Lee, B., Park, M., & Stokowski, P. A. (2000). Measuring underlying meanings of gambling from the perspective of enduring involvement. *Journal of Travel Research*, 38(3), 230-238.
- Jarvis, S. (1988). From the view of a compulsive gambler/recidivist. *Journal of Gambling Behavior*, 4(4), 316-319.
- Jiang, S., & Winfree, L. T. J. (2006). Social support, gender, and inmate adjustment to prison life: insights from a national sample. *Prison Journal*, 86(1), 32-55.
- Joukhador, J., Blaszczynski, A., & Maccallum, F. (2004). Superstitious beliefs in gambling among problem and non-problem gamblers: preliminary data. *Journal of Gambling Studies*, 20(2), 171-180.
- Kairouz, S., & Nadeau, L. (2010). *Le projet ENHJEU: Analyse contextuelle des jeux de hasard et d'argent chez les étudiants universitaires*. Québec: Fonds Québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC).
- Kairouz, S., Nadeau, L., Lo Siou, G., Fiset-Laniel, J., Adlaf, E. M., & Ladouceur, R. (2006). *Approche intégrative des jeux de hasard et d'argent*. Québec: Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC).
- Kairouz, S., Nadeau, L., & Paradis, C. (2010). *Portrait du jeu au Québec: Prévalence, incidence et trajectoires sur quatre ans*. Québec: Fonds Québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC).
- Kalinich, D. B. (1980). *Inmate economy*. New York: Lexington Books.
- Kassebaum, G., & Chandler, S. M. (1994). Polydrug use and self control among men and women in prisons. *Journal of Drug Education*, 24(4), 333-350.
- Korn, D. A. (2000). Expansion of gambling in Canada: implications for health and social policy. *Canadian Medical Association Journal*, 163(1), 61-63.
- Korn, D. A., & Shaffer, H. J. (1999). Gambling and the health of the public: adopting a public health perspective. *Journal of Gambling Studies*, 15(4), 289-365.
- Ladouceur, R. (1996). The prevalence of pathological gambling in Canada. *Journal of Gambling Studies*, 12(2), 129-142.
- Ladouceur, R. (2004). Perceptions among pathological and nonpathological gamblers. *Addictive Behaviors*, 29, 555-565.

- Lahn, J. (2005). Gambling among offenders: results from an Australian survey. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 49(3), 343-355.
- Lahn, J., & Grabosky, P. (2003). *Gambling and clients of ACT corrections: final report*. Canberra: Australian National University Centre for Gambling Research (ANUCGR).
- Lamoureux, D. (1983). Survivre en prison. *Intervention*, 21(1), 6-7.
- Laperrière, A. (1997). Les critères de scientificité des méthodes qualitatives. Dans J. Poupard, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer & A. P. Pires (dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 365-399). Boucherville: Gaëtan Morin Éditeur.
- Lemire, G. (1990). *Anatomie de la prison*. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Lenglet, A., Gras, V., Krystkowiak, P., Smail, A., & Andréjak, M (2010). Le jeu pathologique et les médicaments dopaminergiques. *Pharmactuel*, 43(2), 102-107.
- Lesieur, H. R. (1994). Epidemiological surveys of pathological gambling: critique and suggestions for modification. *Journal of Gambling Studies*, 10(4), 385-398.
- Liebling, A. (1999). Prison suicide and prisoner coping. Dans M. Tonry & J. Petersilia (dir.), *Prison* (p. 283-359). Chicago: The University of Chicago Press.
- MacKenzie, D. L. (1987). Age and adjustment to prison. Interaction with attitudes and anxiety. *Criminal Justice and Behavior*, 14(4), 427-447.
- MacKenzie, D. L., Goodstein, L. I., & Blouin, D. C. (1987). Personal control and prisoner adjustment: An empirical test of a proposed model. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 24(1), 49-68.
- Marchetti, A.-M. (1997). *Pauvreté en prison*. Ramonville Saint-Ange: Cérès.
- Marchetti, A.-M. (2001). *Perpétuités. Le temps infini des longues peines*. Polon: Terre humaine.
- McEvoy, A., & Spirgen, N. (2011). Gambling among prison inmates: patterns and implications. *Journal of Gambling Studies*, Avril. doi: 10.1007/s10899-011-9245-1
- Michel, L. (2006). Addictions aux substances psychoactives illicites-polytoxicomanies. *Annales Médico-psychologiques*, 164(3), 247-254.
- Moron, P. (2004). Le suicide en milieu pénitentiaire. *Annales Médico-psychologiques*, 162(8), 672-675.

- Nixon, G., Leigh, G., & Nowatzki, N. (2006). Impacting attitudes towards gambling: a prison gambling awareness and prevention program. *Journal of Gambling Issues*, 17(1), 1-15.
- Paillé, P. (1994). L'analyse par théorisation ancrée. *Cahiers de recherche sociologique*, 23, 147-181.
- Papineau, É., Lemetayer, F., Barry, A., & Biron, J.-F. (2012, mars). *Les modalités de commercialisation des loteries au Québec : implications sociales et de santé publique*. Communication présentée dans le cadre des activités de suivi du FQRSC pour les Actions concertées, Québec.
- Paradis, I., & Courteau, J.-P. (2003). *État de situation sur les jeux de hasard et d'argent en Outaouais. De l'offre de jeu aux interventions préventives*. Hull: Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais.
- Park, J. W. L. (1976). The organization of prison violence. Dans A. K. Cohen, G. F. Cole & R. G. Bailey (dir.), *Prison violence* (p. 89-96). Lexington: Lexington Books.
- Patenaude, A. L. (2004). No promises, but I'm willing to listen and tell what I hear: conducting qualitative research among prison inmates and staff. *The Prison Journal*, 84(4), 69S-91S.
- Peele, S. (1982). *L'expérience de l'assuétude*. Montréal: Université de Montréal, Faculté de l'éducation permanente.
- Peele, S. (1985). *The meaning of addiction*. Massachusetts: Lexington Books.
- Peele, S. (2001). Is gambling addiction like drug and alcohol addiction? *The Electronical Journal of Gambling Issues*, 23, 1-10.
- Pires, A. P. (1997a). De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer & A. P. Pires (dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 3-54). Boucherville: Gaëtan Morin Éditeur.
- Pires, A. P. (1997b). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologie. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer & A. P. Pires (dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 113-172). Boucherville: Gaëtan Morin Éditeur.
- Plourde, C. (2000). *Consommation de substances psychoactives dans les pénitenciers québécois* (Thèse de doctorat inédite). Université de Montréal.

Plourde, C., & Brochu, S. (2002). Drogue et alcool durant l'incarcération: Examen de la situation des pénitenciers fédéraux québécois. *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, 44(2), 209-240.

Plourde, C., Brochu, S., & Lemire, G. (2001). Drogues et prison: faits et enjeux actuels. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 54(1), 197-220.

Porporino, F. J. (1986). *Le contrôle de la violence en milieu carcéral*. Ottawa: Ministère du solliciteur général du Canada.

Poulalion, J.-L. (2004). Pour une culture des résistances carcérales? *Revue internationale de Criminologie et de Police technique et scientifique*, 57, 339-366.

Poupart, J. (1997). L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer & A. P. Pires (dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 173-210). Boucherville: Gaëtan Morin Éditeur.

Reisig, M. D., & Lee, Y. H. (2000). Prisonization in the Republic of Korea. *Journal of Criminal Justice*, 28(1), 23-31.

Reith, G. (2006a). The pursuit of chance. Dans J. F. Cosgrave (dir.), *The sociology of risk and gambling reader* (p. 125-141). New York: Routledge.

Reith, G. (2006b). The experience of play. Dans J. F. Cosgrave (Ed.), *The sociology of risk and gambling reader* (p. 255-290). New York: Routledge.

Robert, D. (2007). Comprendre l'incarcération et la société à travers elle. Approches théoriques de la prison. Dans H. Dorvil (dir.), *Problèmes sociaux. Tome III. Théories et méthodologies de la recherche* (p. 335-358). Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.

Robins, L. N., Davis, D. H., & Goodwin, D. W. (1974). Drug use by U.S. army enlisted men in Vietnam: a follow-up on their return home. *American Journal of Epidemiology*, 99(4), 235-249.

Sader, J. P. (2005, octobre). *Le jeu au 21e siècle - Distraction, loisir, antidépresseur, quête spirituelle ou « toutes ces réponses sont vraies »*. Communication présentée au Colloque de la Direction de santé publique de Montréal : Prévention dans les jeux de hasard et d'argent : Où en sommes-nous ? Un colloque pour faire le point. Montréal.

Sapers, H. (2007). *Rapport annuel du Bureau de l'enquêteur correctionnel 2006-2007*. Ottawa: Enquêteur correctionnel Canada.

Savoie, D., & Ladouceur, R. (1995). Évaluation et modification de conceptions erronées au sujet des loteries. *Revue canadienne des sciences du comportement*, 27(2), 199-213.

Savona, E. U., Calderoni, F., & Remmerswaal, A. M. (2011). *Les aspects peu étudiés du crime organisé: une discussion de la situation au Canada dans le contexte international*. Ottawa: Division de la recherche et de la coordination nationale sur le crime organisé.

Sévigny, S., Giroux, I., & Ladouceur, R. (2010). *Effet du nombre d'appareils de loterie vidéo présents par site de jeu sur les habitudes de jeu et les motivations des joueurs*. Québec: Fonds Québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC).

Shah, K. R., Eisen, S. A., & Xian, H. (2005). Genetic studies of pathological gambling: A review of methodology and analyses of data from the Vietnam Era Twin Registry. *Journal of Gambling Studies*, 21(2), 179-203.

Smith, G. J., & Wynne, H. (1999). *Gambling and crime in Western Canada : exploring myth and reality*. Calgary: Canada West Foundation.

Stevens, R. (2006). Legalized gambling in Canada. Repéré à <http://gaming.unlv.edu/subject/canadajurisdiction.html>

Suissa, A. J. (2009). Du concept d'addictus au processus de dépathologisation: la richesse psychosociale du concept de dépendance selon Stanton Peele. *Drogue, santé et société*, 8(2), 75-108.

Sykes, G. M. (1958). *The society of captives. A study of a maximum security prison*. Princeton: Princeton University Press.

Templer, D. I., Kaiser, G., & Siscoe, K. (1993). Correlates of pathological gambling propensity in prison inmates. *Comprehensive Psychiatry*, 34(5), 347-351.

Tremblay, J., & Blanchette-Martin, N. (2009). *Manuel d'utilisation du DÉBA Alcool/Drogues/Jeu; Version adaptée pour la formation de la première ligne en dépendance - version 1.08*. Québec: Service de recherche CRUV/CRAT-CA en collaboration avec le Centre Dollard-Cormier - Institut universitaire sur les dépendances.

Tremblay, J., Ménard, J.-M., & Ferland, F. (2001). *Détection/évaluation du besoin d'aide - Jeu*. Québec: Service de recherche CRUC/CRAT-CA.

Tremblay, J., Ménard, J.-M., Ferland, F., & Blanchette-Martin, N. (en cours). Phase II de la validation du DÉBA-Jeu: Vérification de ses propriétés psychométriques auprès d'une population non alcoolique ou toxicomane. Québec: Service de recherche CRUC/CRAT-CA.

- Tremblay, P. (2011). *Beauvoir Jean, le récit du vétéran*. Montréal: Liber.
- Turner, N. E., Preston, D. L., McAvoy, S., & Gillam, L. (sous presse). *Problem gambling inside & out: The assessment of community and institutional problem gambling in the Canadian Correctional System*. Guelph: Ontario Problem Gambling Research Centre.
- Turner, N. E., Preston, D. L., Saunders, C., McAvoy, S., & Jain, U. (2009). The relationship of problem gambling to criminal behavior in a sample of Canadian male federal offenders. *Journal of Gambling Studies*, 25(2), 153-169.
- Vacheret, M. (2001). *La société carcérale. Une étude de la vie quotidienne et des interactions sociales dans les pénitenciers canadiens* (Thèse de doctorat inédite). Université de Montréal.
- Vacheret, M. (2002). Relations sociales en milieu carcéral. Une étude des pénitenciers canadiens. *Déviance et Société*, 26(1), 83-104.
- Vacheret, M. (2005). Gestion de la peine privative de liberté. Regards sur la mise en œuvre concrète d'un modèle rationnel. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 58, 259-280.
- Vacheret, M. (2006). Gestion de la peine et maintien de l'ordre dans les institutions fédérales canadiennes. Contrôle, pouvoir et domination: Les « réussites » de la prison. *Déviance et Société*, 30(3), 289-304.
- Vacheret, M., & Lemire, G. (2007). *Anatomie de la prison contemporaine*. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Valleur, M., & Bucher, C. (1999). Le jeu pathologique. *Toxibase*, 3(1), 1-23.
- Walters, G. D. (1997). Problem gambling in a federal prison population: results from the South Oaks Gambling Screen. *Journal of Gambling Studies*, 13(1), 7-24.
- Walters, G. D., & Contri, D. (1998). Outcome expectancies for gambling: empirical modeling of a memory network in federal prison inmates. *Journal of Gambling Studies*, 14(2), 173-191.
- Welsh, W.N., & Zajac, G. (2004). A census of prison-based drug treatment programs: implications for programming, policy, and evaluation. *Crime and Delinquency*, 50(1), 108-133.
- Williams, D. J. (2005). Gambling in prison: A benign leisure-time activity? *Research reveals*, 4(5), 1-4.

Williams, D. J. (2008). Offender gambling in prisons and jails: is it hidden leisure experience? *Correctional Psychologist*, 40(3), 7-10.

Williams, D. J., & Hinton, M. L. (2006). Leisure experience, prison culture, or victimization? Sex offenders report on prison gambling. *Victims & Offenders*, 1(1), 175-192.

Williams, D. J., Walker, G. J., & Streat, W. B. (2005). Correctional recreation on death row: should pardon be granted? *Journal of Offender Rehabilitation*, 42(2), 49-67.

Williams, R. J., Royston, J., & Hagen, B. F. (2005). Gambling and problem gambling within forensic populations: a review of the literature. *Criminal Justice and Behavior*, 32(6), 665-689.

Wood, R. T. A., & Griffiths, M. D. (2007). A qualitative investigation of problem gambling as an escape-based coping strategy. *Psychology and Psychotherapy: Theory, Research and Practice*, 80, 107-125.

Wulfert, E., Franco, C., Williams, K., Roland, B., & Maxson, J. H. (2008). The role of money in the excitement of gambling. *Psychology of Addictive Behaviors*, 22(3), 380-390.

Zamble, E., Porporino, F. J., & Kalotay, J. (1984). *Analyse du comportement d'adaptation chez les détenus des pénitenciers*. Ottawa: Ministère du solliciteur général du Canada.

Zinberg, N. E. (1984). *Drug, set, and setting. The basis for controlled intoxicant use*. Binghamton (NY): Vail-Ballou Press.

Zuckerman, M. (1994). *Behavioral expressions and biosocial bases of sensation seeking*. Cambridge: Cambridge University Press.



ANNEXE I
AFFICHE PUBLICITAIRE

Les jeux en prison

Activités sportives, jeux de cartes, jeux de société, échecs...

Des chercheurs de l'Université de Montréal sont à la recherche
de détenus

pour discuter des jeux en prison

qu'ils jouent beaucoup ou non

Une occasion de donner son opinion !

Une seule entrevue avec une étudiante au
doctorat en criminologie

Pour participer :

*Nom et procédure pour rejoindre
la personne ressource*



ANNEXE II
RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE

Titre de la recherche : Le jeu dans l'environnement correctionnel : portrait, interprétation, impacts et enjeux.

Chercheur principal : Serge Brochu, Ph.D, Professeur, Université de Montréal, École de criminologie

Coordonnatrice : Valérie Beauregard, M.Sc, Doctorante, Université de Montréal, École de criminologie

Objectif de l'étude : Mieux comprendre la pratique des jeux dans les établissements correctionnels du Québec.

Méthode : Entrevues avec une quinzaine d'hommes détenus

La participation à cette étude consiste à rencontrer la coordonnatrice de l'étude, Valérie Beauregard, pour effectuer avec elle **une seule entrevue d'environ 2 h** sur les loisirs en prison. La consigne de départ sera : J'aimerais que vous me parliez de votre façon d'occuper vos temps libres en général. D'autres **thèmes seront proposés**, afin de stimuler la discussion. Par exemple :

- Les loisirs privilégiés par les détenus
- Les motivations, limites et impacts liés à ces loisirs
- Les habitudes de jeux de hasard et d'argent
- Les types de jeux d'argent retrouvés en détention

Les détenus qui participent à cette étude peuvent ainsi donner leur opinion sur leur expérience en établissement de détention.

L'entretien sera enregistré, dans le but d'en faciliter le déroulement, de même que l'analyse de l'information recueillie. La participation à cette recherche n'aura aucune répercussion sur la durée ou les conditions de la peine d'emprisonnement, dans le même sens qu'elle ne pourra d'aucune façon être retenue contre le détenu interviewé. L'entrevue est entièrement volontaire. Le participant peut se retirer à n'importe quel moment de l'entretien par avis verbal, sans devoir se justifier. Le retrait n'encourra aucun préjudice ou pénalité quant à une éventuelle remise en liberté. Les renseignements qui seront divulgués au cours de cette étude demeureront confidentiels. Cette confidentialité est garantie par la *Loi canadienne des droits de la personne* et elle sera respectée.

La rencontre sera organisée au moment opportun pour le détenu et pour le personnel pénitentiaire impliqué, dans une salle qui assure la confidentialité des informations qui y sont divulguées.

Les détenus intéressés doivent remettre leur nom à [nom de la personne ressource] par mémo interne.



ANNEXE III
JOURNAL DE BORD

Établissement à sécurité minimum	
<i>Nom de la personne ressource</i>	
Début du recrutement	15 février 2010
Début des entrevues	8 mars 2010
Fin du terrain	4 février 2011
Mode de recrutement	Affichage + sollicitation de la part des ALC et des APS
Nb de volontaires	20
Désistement	0
Nb d'entrevues	20
Noms fictifs	Adam, Alain, Alexis, Benoît, Bruno, Charles-Alexandre, Charlie, Clément, David, Dominique, Donald, Édouard, Émil, Félix, Fernand, Thomas, Tommy, Tristan, Victor, Vincent
Caractéristiques de l'établissement	<i>Ces informations ont été retirées, car elles permettaient d'identifier l'établissement</i>
Notes – visite de l'établissement	<i>Ces informations ont été retirées, car elles permettaient d'identifier l'établissement</i>

Établissement à sécurité médium	
<i>Nom de la personne ressource</i>	
Début du recrutement	18 mars 2010
Début des entrevues	14 avril 2010
Fin du terrain	6 mai 2010
Mode de recrutement	Affichage pendant plusieurs semaines, sans succès Lundi 12 avril, rencontre avec 12 ALC pour expliquer le projet et solliciter leur collaboration pour le recrutement de participants
Nb de volontaires	17
Désistement	1 : Monsieur ne s'est jamais présenté lors de l'appel, il avait probablement changé d'idée
Nb d'entrevues	16 (dont une très courte en raison d'une contrainte de temps et du manque de motivation du participant à céder un autre RV)
Noms fictifs	François, Gabriel, Gérald, Gino, Hervé, Hugo, Ian, Isaac, Jacob, Jean-François, Jean-Pierre, Joël, Karl, Kay, Léo, Louis-David
Caractéristiques de l'établissement	<i>Ces informations ont été retirées, car elles permettaient d'identifier l'établissement</i>
Notes – visite de l'établissement	<i>Ces informations ont été retirées, car elles permettaient d'identifier l'établissement</i>

Établissement à sécurité maximum	
<i>Nom de la personne ressource</i>	
Début du recrutement	22 février 2010
Début des entrevues	8 juin 2010
Fin du terrain	18 juin 2010
Mode de recrutement	Affichage pendant plusieurs mois, sans succès Vendredi le 28 mai, rencontres avec les représentants de pavillon pour présenter le projet et solliciter leur aide pour en faire la promotion dans leur secteur respectif
Nb de volontaires	22
Désistement	0
Nb d'entrevues	15
Noms fictifs	Malik, Mathieu, Michel, Nathan, Noa, Oscar, Ovide, Paul-Émile, Pierre-Luc, Raphaël, Régis, Rémi, Sam, Serge, Téo
Caractéristiques de l'établissement	<i>Ces informations ont été retirées, car elles permettaient d'identifier l'établissement</i>
Notes – visite de l'établissement	<i>Ces informations ont été retirées, car elles permettaient d'identifier l'établissement</i>



ANNEXE IV
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

Titre de la recherche : *Le jeu dans l'environnement correctionnel : portrait, interprétation, impacts et enjeux.*

Chercheur principal : *Serge Brochu, Ph.D, Professeur, Université de Montréal, École de criminologie*

Coordonnatrice : *Valérie Beauregard, M.Sc, Doctorante, Université de Montréal, École de criminologie*

Buts et objectifs de l'étude

Ce projet de recherche vise à mieux comprendre la pratique des jeux de hasard et d'argent (JHA) dans les établissements correctionnels du Québec. D'une part, il s'agira de mettre en lumière l'aspect symbolique des activités qui impliquent un pari et, d'autre part, de rendre compte des interventions privilégiées et des attitudes des agents du service correctionnel à cet égard. Les objectifs de l'étude consistent plus précisément à cerner 1) les caractéristiques des joueurs; 2) l'offre et la disponibilité des JHA en détention; 3) les motivations aux JHA; 4) les formes de mise et les montants pariés; 5) l'organisation et la fréquence des JHA; 6) le rôle et la signification du jeu en détention; 7) les éléments contributifs ou incitatifs au jeu; 8) les impacts des JHA en détention; 9) le lien entre les habitudes de jeu antérieures à l'incarcération et celles retrouvées pendant la détention; et 10) l'opinion et l'attitude des agents du service correctionnel par rapport à la pratique des JHA.

Modalités de participation

Participation

Votre participation à cette étude consiste à rencontrer un assistant de recherche pour effectuer une entrevue d'environ 2 h. La consigne de départ sera très générale. D'autres suggestions pourront être proposées, afin de s'assurer que tous les sujets entourant l'étude soient abordés. L'entretien sera enregistré avec votre consentement, ceci dans le but de faciliter son déroulement, de même que l'analyse de l'information recueillie. Des renseignements sur vos attitudes, comportements, expériences et opinions pourront vous être demandés.

Votre participation à cette recherche n'aura aucune répercussion sur la durée ou les conditions de votre peine d'emprisonnement, dans le même sens qu'elle ne pourra d'aucune façon être retenue contre vous. De plus, aucune récompense ne vous sera accordée.

Avantages et inconvénients

En participant à cette recherche, vous pourrez contribuer à l'avancement des connaissances sur la pratique des JHA dans les établissements correctionnels du Québec et donner votre avis sur les interventions privilégiées dans les centres de détention pour en contrôler la pratique. Votre participation à la recherche pourra également vous donner l'occasion de mieux vous connaître.

Par contre, le fait de raconter votre expérience pourrait susciter des réflexions ou des souvenirs émouvants ou désagréables en lien avec le sujet de recherche ou tout autre sujet abordé durant l'entrevue. Tout au long de l'entretien, l'assistant de recherche portera une attention particulière à votre état et prendra les mesures nécessaires pour vous aider si besoin il y a. Le cas échéant, vous serez dirigé vers une personne-ressource de votre établissement.

Droit de retrait

Votre participation est entièrement volontaire. Vous êtes libre de ne pas participer à cette étude ou de vous retirer à n'importe quel moment de l'entrevue par avis verbal, sans devoir justifier votre décision. Le retrait n'encourra aucun préjudice ou pénalité quant à une éventuelle remise en liberté. Vous pouvez aussi refuser de répondre à une question sans toutefois mettre fin définitivement à l'entrevue. Si vous décidez de vous retirer de la recherche dans les jours qui suivent votre rencontre avec l'assistant de recherche, vous pouvez communiquer avec le chercheur au numéro de téléphone indiqué à la dernière page de ce document. Si vous vous retirez de la recherche, les renseignements qui auront été recueillis au moment de votre retrait seront détruits.

Confidentialité et anonymat

Les renseignements que vous divulguerez demeureront confidentiels. Cette confidentialité est garantie par la *Loi canadienne des droits de la personne* et elle sera respectée. Chaque participant à la recherche se verra attribuer un nom fictif. De plus, les informations recueillies en entrevue seront conservées dans un classeur sous clé situé dans un bureau fermé et seuls les chercheurs et les assistants de recherche y auront accès. Une fois informatisés, les renseignements seront protégés par un mot de passe connu uniquement des chercheurs et des assistants de recherche. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée. Ces renseignements personnels seront détruits sept ans après la fin du projet. Seules les données ne permettant pas de vous identifier pourront être conservées et utilisées après cette date.

Certaines circonstances ne permettent pas la garantie de la confidentialité, c'est-à-dire lorsque l'information menace la sécurité d'une institution, du bureau de la libération conditionnelle, d'une maison de transition et autres; lorsqu'elle dévoile la violence faite à un enfant; et lorsqu'elle concerne la perpétration éventuelle d'un crime qui pourrait menacer la santé et le bien-être d'une personne. Dans ces cas, l'information ne pourrait pas demeurer confidentielle.

CONSENTEMENT

Je déclare avoir pris connaissance du présent document dont j'ai reçu copie, avoir obtenu des réponses satisfaisantes à mes questions sur ma participation à la recherche et comprendre le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de cette recherche. Je suis également conscient du degré d'effort exigé par ma participation à cette recherche.

Après réflexion, je consens librement à prendre part à cette recherche, selon les conditions énumérées plus haut. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans préjudice et sans devoir justifier ma décision.

Je consens à ce que l'entrevue soit enregistrée. oui non

Signature : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de l'étude et avoir répondu de mon mieux aux questions posées.

Signature : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Pour toute question relative à la recherche ou pour vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec Serge Brochu (professeur titulaire et chercheur principal) au numéro de téléphone suivant : [REDACTED] ou à l'adresse courriel suivante : [REDACTED]

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone [REDACTED] ou à l'adresse courriel [REDACTED] (**L'ombudsman accepte les appels à frais virés**).



ANNEXE V
GRILLE D'ENTREVUE

Expliquer au participant ce que l'on entend par loisir : toute activité volontaire accomplie dans les temps libres pour le plaisir

Thèmes	Consignes	Remarques
Loisirs en général	<i>Parlez-moi des loisirs dans votre vie...</i>	
Habitudes avant la détention	<i>...de la façon d'occuper vos temps libres avant votre détention</i>	
Loisirs en détention	<i>Parlez-moi des loisirs en détention</i>	



Thèmes	Témoign	Propre expérience	Remarques
Types et organisation des loisirs	<i>Loisirs privilégiés par les détenus</i> <i>Déroulement : Où, quand, combien de temps, combien de joueurs...</i>	<i>Vos loisirs préférés pour vous divertir</i> <i>Déroulement : Où, quand, combien de temps, combien de joueurs...</i>	
Motivations	<i>Les raisons pour lesquelles les détenus s'adonnent à ce loisir</i>	<i>Les raisons qui expliquent votre participation à ces loisirs</i>	
Éléments incitatifs	<i>Les éléments qui rendent plus facile l'accès aux loisirs en détention</i> <i>Éléments personnels (pour vous ou les autres)</i> <i>Éléments contextuels (relatifs au milieu)</i>		
Limites	<i>Les éléments qui limitent ou qui empêchent les détenus d'avoir accès à ces loisirs</i> <i>Éléments personnels (pour vous et les autres)</i> <i>Éléments contextuels (relatifs au milieu)</i>		
Impacts	<i>Les impacts négatifs et/ou positifs des loisirs en détention</i> <i>Impacts personnels (sur vous et les autres)</i> <i>Impacts contextuels (sur le milieu)</i>		
SCC	<i>Opinion générale sur les activités ludiques du SCC</i>		

Expliquer au participant ce que l'on entend par JHA: toute activité qui implique de l'argent, des biens et des services sous forme de mise

Thèmes	Consignes	Remarques
Les JHA en général Habitudes avant	<i>Parlez-moi de la place des JHA dans votre vie... ... de vos habitudes de jeu avant votre détention, au cours de la dernière année</i>	
JHA en détention	<i>Parlez-moi des JHA en détention</i>	

Thèmes	Témoign	Propre expérience	Remarques
Types et organisation des JHA	<i>Les JHA privilégiés par les détenus Déroulement : Où, quand, combien de temps, combien de joueurs...</i>	<i>Vos jeux préférés sur lesquels vous misez Déroulement : Où, quand, combien de temps, combien de joueurs...</i>	
Formes de mises	<i>Décrivez les mises et les enjeux Valeur réelle / Ce qu'elles représentent pour les détenus</i>	<i>Décrivez vos mises et enjeux Valeur réelle / Ce qu'elles représentent pour vous</i>	
Motivations	<i>Les raisons pour lesquelles les détenus misent</i>	<i>Les raisons qui expliquent votre participation aux JHA</i>	
Éléments incitatifs	<i>Les éléments qui rendent plus facile l'accès aux JHA en détention Éléments personnels (pour vous et les autres) Éléments contextuels (relatifs au milieu)</i>		
Limites	<i>Les éléments qui limitent ou qui empêchent les détenus de miser Éléments personnels (pour vous ou les autres) Éléments contextuels (relatifs au milieu)</i>		
Impacts	<i>Les impacts négatifs et/ou positifs des loisirs en détention Impacts personnels (sur vous et les autres) Impacts contextuels (sur le milieu)</i>		
Interventions	<i>Opinion sur la réglementation des JHA en prison</i>		



ANNEXE VI
FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Coordonnées de l'entrevue

Date :

No. d'entrevue :

Nom fictif :

Établissement :

2. Données sociodémographiques :

Âge :

Origine ethnique :

Statut civil : Avant la détention :

Actuel :

Enfants : non oui Nombre – âge :

Dernier niveau de scolarité complété :

Occupation avant la détention :

3. Peine(s) antérieure(s)**3.1. Peines provinciales :**

Âge de la première peine provinciale :

Nombre d'incarcérations provinciales :

Temps provincial purgé (cumulatif) :

Délit(s) à l'origine des peines : (*Préciser délit le plus grave)

_____	_____
_____	_____
_____	_____

3.2. Peines fédérales (excluant présente) :

Âge de la première peine fédérale :

Nombre d'incarcérations fédérales :

Temps fédéral purgé (cumulatif) :

Délict(s) à l'origine des peines : (*Préciser délit le plus grave)

_____	_____
_____	_____
_____	_____

4. Peine actuelle :

Délict(s) lié(s) à la condamnation : (*Préciser délit le plus grave)

_____	_____
_____	_____
_____	_____

Détention provisoire : non oui Durée :

Durée de la sentence d'emprisonnement :

Temps purgé à ce jour (excluant provisoire) :

Participation à des paris en détention actuellement : non oui



ANNEXE VII
DÉBA-JEU

3002426478 Centre de réadaptation en alcoolisme et toxicomanie de Chaudière-Appalaches / Centre de réadaptation Ubald-Villeneuve /
Centre Domrémy-Mauricie-Centre-du-Québec / Université du Québec à Trois-Rivières

DÉBA - Jeu-8

Détection et besoin d'aide en regard du jeu excessif

Tremblay, J., Ménard, J.-M., Ferland, F. et Blanchette-Martin, N.

30 septembre 2009

Version recherche

Nom fictif

No d'entrevue

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom de l'établissement

À quelle fréquence, au cours de la dernière année, avez-vous joué aux jeux de hasard et d'argent suivants?

- Questionner sur chacun des jeux et indiquer la fréquence

	Jamais	Moins d'une fois / mois	1 à 3 fois / mois	1 à 2 fois / sem.	3 fois et + / sem.
1. Acheter des billets de loterie à tirage (ex.: 6/49, Super 7, La mini lotto, etc.) ou instantanés "gratteux" (ex.: Mots cachés, Gagnant à vie, etc.)?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2. Tous jeux de hasard et d'argent sur Internet?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3. Jouer aux machines à sous, aux appareils de loterie vidéo ou à d'autres types de machine pour de l'argent?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4. Jouer au bingo pour de l'argent?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5. Jouer aux cartes ou aux dés pour de l'argent?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
6. Parier sur des courses de chevaux, de chiens ou d'autres animaux?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
7. Parier sur sa propre performance (ex.: billard, golf, quilles, etc.)?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
8. Parier sur les sports?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
9. Jouer à tout autre jeu pour de l'argent?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Les questions suivantes portent sur vos habitudes de jeux de hasard et d'argent. À quelle fréquence avez-vous vécu ces situations DEPUIS UN AN?

Noircir la case appropriée.

	Jamais	Rarement	A l'occasion	Souvent	Presque toujours
10. Depuis un an, lors d'une séance de jeu, avez-vous joué plus longtemps que prévu au départ?.....	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
11. Depuis un an, avez-vous caché ou tenté de cacher vos habitudes de jeu aux autres (ex.: aux membres de votre famille)?.....	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
12. Depuis un an, lors d'une séance de jeu, avez-vous dépensé plus d'argent que prévu au départ?.....	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
13. Depuis un an, avez-vous connu des périodes où vous avez longuement pensé au jeu, soit en pensant à vos expériences passées de jeu ou à vos futures tentatives de jeu?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
14. Depuis un an, êtes-vous retourné jouer pour vous refaire (regagner l'argent perdu auparavant)?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
15. Depuis un an, vous êtes-vous senti nerveux ou irritable après avoir essayé de diminuer ou d'arrêter vos habitudes de jeu?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
16. Depuis un an, avez-vous demandé à des gens de vous prêter de l'argent à cause de vos problèmes financiers dus au jeu?.....	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
17. Depuis un an, au moment où vous avez joué, avez-vous eu l'impression d'être quelqu'un d'autre?...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



ANNEXE VIII
FICHE PERSONNELLE

Exemple d'une fiche personnalisée

Nom du détenu	
LOISIRS AVANT	N'est pas très sportif (<i>surplus de poids important</i>) – plutôt spectateur. Impliqué comme bénévole pour l'équipe de hockey de son fils. Sinon loisirs assez coûteux, aime le luxe : bateau, seadoo...
GAMBLING AVANT	2-3 fois par semaine au casino, surtout les machines à sous; qqles heures. Jouait pour se sentir sur la corde raide, l'adrénaline, le risque de tout perdre.
LOISIRS EN PRISON	Pas plus sportif en prison, mais va souvent encourager les gars. Loisirs plutôt passifs : joue souvent aux cartes (la plupart du temps avec mise, mais sans mise avec les bénévoles). Participe à presque toutes les rencontres avec les bénévoles. Critique beaucoup le manque d'activités et l'oisiveté en détention (<i>plus de temps libre car non sportif ?</i>).
GAMBLING EN PRISON	Tout est question de gambling en prison : sur le sport, les cartes... ne dit pas que tout le monde gage sur tout, mais qu'il y a toujours une occasion de gager pour qui le veut. Pas le même niveau d'intensité qu'à l'extérieur : mises sont plus petites en prison (p. ex. 2 Pepsi). Joue surtout pour le fun, pour passer le temps, et non pour l'adrénaline comme avant. En prison, le gambling n'est qu'une excuse pour passer le temps.
ATTITUDE EN PRISON	Grande méfiance envers les détenus et envers le système. Ne dit pas ce qu'il pense vraiment à son ALC, mais plutôt ce qu'elle veut entendre, car il ne veut pas avoir de notes à son dossier. Il reproche aux ALC de tirer des conclusions hâtives sur les détenus après une seule entrevue et de les placer dans des programmes inappropriés, sans les connaître vraiment. Mauvaise opinion également des gardiens : malhonnêtes et humiliants envers les détenus; les employés du SCC sous-estiment les détenus, les prennent pour des cons.
OPINION DE LA PRISON	Dénonce le manque d'activités ludiques et l'oisiveté. Manque d'opportunités constructives pour les détenus. Trop de temps à rien faire : incite au gambling et à la magouille.
OPINION SUR LES DÉTENUS	Ne peut faire confiance à personne : « le moins que tu parles, le mieux c'est ». Il s'est fait délater par des détenus concernant son trafic de tabac.
INFO PERTINENTES	Très motivé en entrevue, désir changer les choses (<i>pense pê plus aux autres qu'à lui...</i>). Se présente à la présidence du comité des détenus (<i>peu surprenant, dehors il était impliqué dans plusieurs événements comme bénévole</i>). Comme président, il veut améliorer les loisirs en prison. (<i>J'ai appris quelques semaines plus tard que malgré les votes en sa faveur, l'administration refusa sa candidature en raison de sa charge pour trafic</i>).



ANNEXE IX
GRILLE DE CODIFICATION

Arbre de codification Catégories thématiques

1. JHA avant

- 1.1. types de jeux : étatiques (casino, machines à sous, loteries, bingo...) et privés (jeux de cartes entre amis, pools, paris d'adresse)
- 1.2. motivations habitudes de jeu, fréquence, montants misés, émotions retirées, problèmes associés...
- 1.3. opinion opinion sur les joueurs, sur les jeux privés et étatiques, sur la dépendance...

2. JHA en détention

- 2.1. vécu⁴⁶ types de jeu, déroulement, fréquence, nombre de joueurs, lieux, matériel requis...
- 2.2. témoin⁴⁷ idem
- 2.3. opinion

3. Mises en détention

- 3.1. vécu types de mise, valeur personnelle, valeur réelle, remboursement, mises cachées ou non, matériel utilisé
- 3.2. témoin idem

4. Motivations et incitatifs

- 4.1. vécu divertissement, appât du gain, socialisation, intégration valorisation, exploitation...
- 4.2. témoin idem

5. Limites

- 5.1. vécu manque d'argent, ne connaît pas le jeu, n'aime pas le jeu, dettes, manque de joueurs...
- 5.2. témoin idem

6. Impacts

- 6.1. vécu temps passe plus vite, gains/pertes, violence, conflits, demande de protection
- 6.2. perçu idem

7. Interventions

- 7.1. absence gardiens n'interviennent pas
- 7.2. répression arrêt du jeu, rapport d'observation, charge disciplinaire
- 7.3. conciliation discussion, arrangements entre les parties
- 7.4. opinion opinion sur les interventions, sur le règlement sur les JHA en prison

⁴⁶ Le détenu rend compte d'une expérience vécue en tant qu'acteur.

⁴⁷ Le détenu rend compte de ce qu'il a vu ou entendu en tant que témoin.

8. Loisir avant

- 8.1. types de loisirs sports, cinéma, arts... individuel et de groupe
- 8.2. motivations habitudes, fréquence, émotions retirées, problèmes associés...
- 8.3. opinion

9. Loisirs individuels en détention

9.1. vécu

- 9.1.1. types lecture, télévision, mots croisés, jeux vidéo, arts...
- 9.1.2. motivations détente, accomplissement personnel, évasion...
- 9.1.4. limites manque de matériel et d'argent, lieu inapproprié...
- 9.1.5. opinion

9.2. témoin

- 9.2.1. types lecture, télévision, mots croisés, jeux vidéo, arts...
- 9.2.2. motivations détente, accomplissement personnel, évasion...
- 9.2.4. limites manque de matériel et d'argent, lieu inapproprié...
- 9.2.5. opinion

10. Sports

10.1. vécu

- 10.1.1. types tennis, hockey sur glace, football, basketball...
- 10.1.2. motivations détente, accomplissement personnel, évasion...
- 10.1.4. limites manque de matériel et d'argent, lieu inapproprié...
- 10.1.5. opinion

10.2. témoin

- 10.2.1. types tennis, hockey sur glace, football, basketball...
- 10.2.2. motivations détente, accomplissement personnel, compétition...
- 10.2.4. limites manque de matériel et d'argent, lieu inapproprié...
- 10.2.5. opinion

11. Jeux de groupe

11.1. vécu

- 11.1.1. types échecs, backgammon, cartes, jeux vidéo...
- 11.1.2. motivations détente, accomplissement personnel, compétition...
- 11.1.4. limites manque de matériel et d'argent, lieu inapproprié...
- 11.1.5. opinion

11.2. témoin

- 11.2.1. types échecs, backgammon, cartes, jeux vidéo...
- 11.2.2. motivations détente, accomplissement personnel, évasion...
- 11.2.4. limites manque de matériel et d'argent, lieu inapproprié...
- 11.2.5. opinion

12. Opinion sur SCC

- 12.1. satisfait apprécie les activités offertes par le SCC
- 12.2. insatisfait manque d'activités ludiques
- 12.3. suggestions améliorations à apporter quant aux types d'activités, à l'organisation, au matériel disponible...

13. Milieu carcéral

- 13.1. le système fonctionnement, programmes, gestion des sentence, contrôle de la sécurité...
- 13.2. opinion

14. Agent de programmes sociaux

- 14.1. tâches
- 14.2. activités offertes
- 14.3. bénévoles
- 14.4. limites de l'offre ludique
- 14.5. impacts des activités
- 14.6. JHA
- 14.7. opinion



ANNEXE X
LISTE DÉTAILLÉE DES PARTICIPANTS

Établissement à sécurité minimum

Nom fictif	Âge	Durée de la sentence	Crime le plus grave	Temps purgé	Type de joueur
Adam	46 ans	7 ans	Vol par effraction	2 ans et 8 mois	Pathologique
Alain	42 ans	3 ans	Vol par effraction	2 ans	Pathologique
Alexis	49 ans	15 ans	Meurtre 1 ^{er} degré	15 mois	Non joueur
Benoît	40 ans	3 ans et 6 mois	Vol	5 mois	Pathologique
Bruno	40 ans	2 ans et 4 mois	Trafic de drogue	10 mois	Non joueur
Charles-Alexandre	50 ans	Vie	Meurtre 2 ^e degré	11 ans	Non joueur
Charlie	51 ans	22 ans	Voie de fait grave ayant causé la mort	16 ans	Non joueur
Clément	54 ans	Vie	Meurtre 2 ^e degré	17 ans	Non joueur
David	45 ans	Vie	Meurtre 1 ^{er} degré	10 ans	Récréatif
Dominique	57 ans	43 ans et 9 mois (peine cumulative)	Vols par effraction et qualifiés, bris de conditions et liberté illégale	38 ans	Non joueur
Donald	59 ans	4 ans	Conduite avec facultés affaiblies	5 mois	Non joueur
Édouard	53 ans	Vie	Meurtre 2 ^e degré	16 ans	Récréatif
Émil	47 ans	Vie	Meurtre 2 ^e degré	15 ans	Récréatif
Félix	38 ans	Vie	Meurtre 2 ^e degré	9 ans	Récréatif
Fernand	46 ans	Vie	Meurtre 2 ^e degré	22 ans	Récréatif
Thomas	61 ans	25 ans	Vol qualifié	18 ans	Pathologique
Tommy	42 ans	32 mois	Vols	16 mois	Pathologique
Tristan	49 ans	31 ans et 7 mois (peine cumulative)	Vols	12 ans	Pathologique
Victor	51 ans	Vie	Meurtre 1 ^{er} degré	15 ans	Récréatif
Vincent	48 ans	4 ans	Vols	3 ans et 9 mois	Récréatif

Établissement à sécurité médium

Nom fictif	Âge	Durée de la sentence	Crime le plus grave	Temps purgé	Type de joueur
François	42 ans	23 ans	Vol qualifié	13 ans et 6 mois	Récréatif
Gabriel	55 ans	22 ans	Vol qualifié	9 ans	Non joueur
Gérald	39 ans	27 ans	Vol qualifié	15 ans	Non joueur
Gino	38 ans	28 ans et 6 mois	Vol qualifié	4 ans	Récréatif
Hervé	25 ans	5 ans	Délit sexuel	10 mois	Pathologique
Hugo	51 ans	7 ans et 6 mois	Trafic de stupéfiants	4 ans	Récréatif
Ian	43 ans	13 ans	Homicide involontaire	5 ans	Récréatif
Isaac	40 ans	12 ans	Homicide involontaire	5 ans	Non joueur
Jacob	55 ans	10 ans	Trafic de stupéfiants	13 mois	Récréatif
Jean-François	36 ans	Vie	2 meurtres au 1 ^{er} degré	14 ans	Récréatif
Jean-Pierre	40 ans	48 mois	Vol qualifié	7 mois	Récréatif
Joël	50 ans	Vie	Meurtre 1 ^{er} degré	30 ans	Non joueur
Karl	24 ans	5 ans	Trafic de stupéfiants	18 mois	Non joueur
Kay	62 ans	Vie	Meurtre 1 ^{er} degré	12 ans	Récréatif
Léo	42 ans	Vie	Meurtre 2 ^e degré	24 ans	Non joueur
Louis-David	29 ans	8 ans	Tentative de meurtre		Récréatif

Établissement à sécurité maximum

Nom fictif	Âge	Durée de la sentence	Crime le plus grave	Temps purgé	Type de joueur
Malik	43 ans	Vie	Meurtre 1 ^{er} degré	3 ans	Pathologique
Mathieu	32 ans	Vie	Meurtre 1 ^{er} degré	4 ans et 6 mois	Non joueur
Michel	50 ans	9 ans et 6 mois	Vol qualifié	12 mois	Récréatif
Nathan	27 ans	Vie	Meurtre 1 ^{er} degré	6 ans	Récréatif
Noa	41 ans	8 ans	Vols	6 ans	Non joueur
Oscar	44 ans	Vie	Meurtre 1 ^{er} degré	24 ans	Non joueur
Ovide	54 ans	12 ans	Complot pour meurtre	9 ans	Récréatif
Paul-Émile	53 ans	12 ans	Complot pour meurtre	8 ans	Non joueur
Pierre-Luc	25 ans	9 ans	Séquestration	3 ans	À risque
Raphaël	44 ans	3 ans	Trafic de stupéfiants	2 ans	Non joueur
Régis	27 ans	9 ans et 4 mois	Homicide involontaire	9 ans	À risque
Rémi	33 ans	12 ans	Agression armée	2 ans	Pathologique
Sam	40 ans	Vie	Meurtre 1 ^{er} degré	20 ans	Non joueur
Serge	23 ans	Vie	Meurtre 1 ^{er} degré	4 mois	Non joueur
Téo	32 ans	12 ans	Homicide involontaire	8 ans	Récréatif